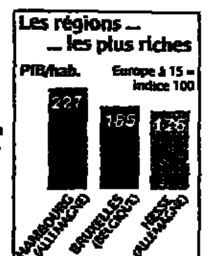
Le Monde

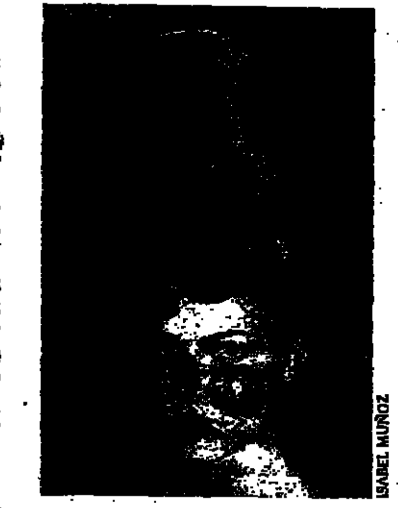
LE MONDE ÉCONOMIE
- Régions en Europe
- Spécial immobilier
- Emploi : 15 pages d'annonces classées



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16528 – 7,50 F

MERCREDI 18 MARS 1998

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



ISABEL MUÑOZ

Mode, fin

Après plus de cent présentations depuis le 9 mars, les défilés parisiens se sont achevés lundi 16 mars. Bilan.

p. 32 et 33

Tournant à Pékin

La nouvelle direction chinoise marque la fin de l'ère des grands timoniers : le président Jiang Zemin devra désormais « cohabiter » avec le nouveau premier ministre, Zhu Rongji, « étoile montante » du Parti communiste.

p. 2

La mort de Maud Mannoni

La célèbre psychanalyste est décédée, dimanche à Paris, à 74 ans. Sa rencontre avec les adolescents psychotiques a… marqué sa vie. Maud Mannoni ou un lacanisme à visage humain.

p. 35

Sans-papiers

L'application de la circulaire Chevènement est jugée trop restrictive. Occupation d'églises, expulsions policières... Le 18 mars, manifestation.

p. 9

Jumeaux étoilés



Les frères Pourcel, à Montpellier, sont encore sous le choc des trois etoiles accordées par le guide Michelin.

p. 31

TPI : les militaires témoigneront

Hubert Védrine annonce que Paris s'engage à autoriser « les officiels et les officiers français » à témoigner devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

p. 4
et notre éditorial p. 16

Sciences de l'extrême

En terre Adelie, une quinzaine de « cobayes » français hibernent afin de tester les resistances humaines en conditions extrêmes.

p. 25

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 318 - 7,50 F

Le Front national propose à la droite un « programme minimum » dans les régions

Refus des directions nationales, mais tentations d'alliance dans sept régions

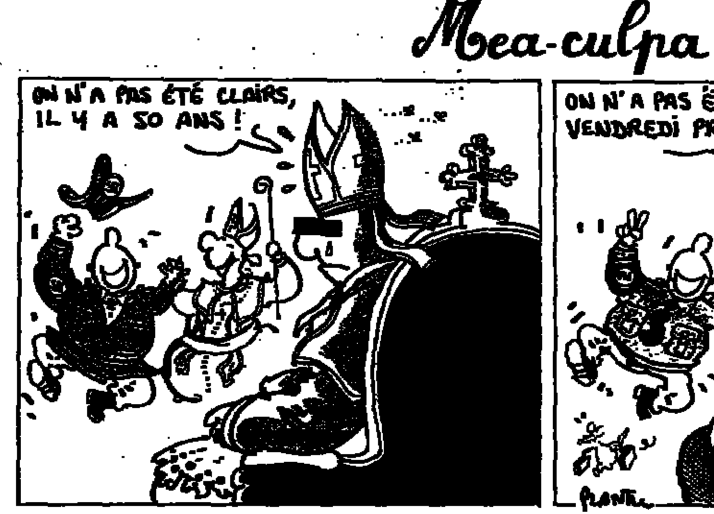
JEAN-MARIE LE PEN a proposé, lundi 16 mars après une réunion du bureau politique du Front national, aux élus du RPR et de l'UDF de les soutenir lors de l'élection à la présidence des conseils régionaux à la condition qu'ils approuvent un « *programme minimum* » *comportant six conditions*. Le président du Front national a accepté, au terme de la discussion du bureau politique, de retirer de ces conditions la « *préférence nationale* », comme le lui demandait Bruno Mégret, délégué général du parti d'extrême droite.

Dans l'opposition parlementaire, les *états-majors nationaux*, qui ont réitéré leur condamnation de tout accord avec le FN, ont placé sous surveillance plusieurs élus régionaux qu'il soupçonnent de céder aux tentations d'une alliance avec l'extrême droite. Ces soupçons visent la droite de sept régions : Aquitaine, Bourgogne, Centre, *Languedoc-Roussillon*, Haute-Normandie, Picardie et Rhône-Alpes. Si de telles alliances devaient être conclues, elles entraveraient gravement, et sans doute pour longtemps, le processus de rénovation engagé dans l'opposition.

Plusieurs responsables régionaux de droite avaient adopté, lundi, des positions ambiguës sur la question des alliances. En Languedoc-Roussilon, Jacques Blanc (UDF-DL), président sortant, s'est *dit prêt à accepter toutes les voix* qui se porteront sur son nom. En Poitou-Charentes, Phlipppe Marchand, chef de file de la gauche, a proposé à Jean-Pierre Raffarin (UDF-DL), président sortant, d'organiser entre eux des « *primaires* », *afin de neutraliser* les voix du Front national.

Lire pages 5 à 8

Mea-culpa



Le texte du Vatican sur la Shoah déçoit la communauté juive

VENANT d'Israël et de la communauté juive, des critiques ont accueilli la publication, lundi *16 mars, du document du Vatican* sur la Shoah, qui se présente comme un acte de « *repentance* ». Le Vatican est accusé de blanchir le pape Pie XII, dont le « *silence* » pendant la guerre continue de diviser les historiens. En outre, il établit une distinction nette entre l'antisémitisme racial et idéologique du *nazisme – auquel l'Eglise estime* n'avoir eu aucune part – et la tradition antijuive de l'enseignement du christianisme, qui aurait anesthésié les consciences et empêché les chrétiens de réagir aux persécutions avec une force suffisante. Cette dissociation ne satisfait pas les responsables juifs qui y voient *une tentative de disculpation*.

Lire page 4 et le texte intégral du document page 14

Le sordide « petit rat » qui fait exploser l'Audimat à la télévision brésilienne

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Il a été clown, vendeur de brochettes – de chat, assure-t-il le plus sérieusement du monde – dans une gare routière, laveur de cadavres dans une morgue et même député fédéral sous la précédente législature. Mais c'est à la *télévision qu'il a trouvé sa vocation*, celle de racoleur de la pire espèce. Nouvelle vedette de l'Ibope (l'Audimat local), Carlos « *Ratinho* » (« petit rat ») Massa repousse, en prime time sauf le samedi, les limites de la vulgarité et du sordide dont le petit écran brésilien est pourtant prodigue. Tantôt cour des miracles, tantôt foire d'empoigne, son émission, « Ratinho libre », enfonce la concurrence. Avec la bénédiction *de son employeur, Edir Macedo*, patron de TV Record et fondateur de l'Eglise universelle du royaume de Dieu, la plus prospère des sectes évangéliques brésiliennes.

« Le secret de ma réussite ? C'est de montrer ce qu'on ne voit jamais, un bœuf à trois cornes ou un enfant qui ne peut remuer que la tête et dont le reste du corps n'est qu'une boule de viande » : dans ses interviews à la presse, « *Ratinho* » persiste et signe, sans l'ombre *d'un scrupule. Livrés au voyeurisme* le plus morbide, infirmes felliniens et porteurs de maladies rares défilent sur son plateau en échange d'appels à la charité publique. L'intermède de la gaudriole obscène est un autre pilier du phénomène cathodique. Exemple : une jeune fille rêve de devenir top model *mais, prétend-elle au micro, un gros grain de* beauté à la fesse l'empêche de faire carrière. Le temps de se déculotter en un tour de main, et elle présente aux téléspectateurs l'objet de son ressentiment...

Avant de rejoindre, en septembre 1997, TV Record, où ses émoluments viennent d'être porté à un niveau phénoménal, 400 000 dollars mensuels (environ 2,4 millions de francs), « *Ratinho* » *s'était rendu populaire*, sur la chaîne CNT, grâce au slogan « *un bon bandit est un bandit mort* ». Habile à exploiter le filon sécuritaire, il avait décroché un mandat de député au Congrès de Brasilia, où il reconnaît avoir été « *médiocre* ». Fidèle à sa caricature, il lui arrive encore de conseiller aux policiers de « *matraquer les voyous loin des journalistes* ».

Un fait divers particulièrement abominable *lui a offert, fin février, son plus beau coup médiatique* dans le rôle du champion des martyrs de la violence. Une ménagère aveugle d'une quarantaine d'années a en effet accusé, face aux caméras, son ancien compagnon, un militaire en retraite, de lui avoir coupé la pointe des oreilles et le bout de la langue avant de lui *crever les yeux avec une aiguille, puis d'avoir* tué, en le rouant de coups, leur bébé de six mois. « *Monsieur le ministre de la justice, je m'engage à participer personnellement à votre campagne si vous parvenez à faire capturer ce monstre* », promet « *Ratinho* » à la fin de ce témoignage insoutenable.

Dès le lendemain, Iris Rezende, le ministre interpellé qui briguera probablement le siège de gouverneur de l'Etat de Goias (le centre du Brésil) aux prochaines élections d'octobre, s'empressait, en direct de Brasilia et durant douze minutes, d'annoncer l'ouverture de la chasse à l'homme. Moins d'une semaine plus tard, le sinistre individu était sous les verrous et le « petit rat » aux anges : l'Ibope est son *fromage préféré*.

Jean-Jacques Sévilla

Le secret des Hénokiens

DANS l'entreprise, on les appelle par leur prénom : « *Monsieur François* », « *Monsieur Hervé* ». Ce sont les patrons des *plus vieilles sociétés familiales du* monde – au moins deux cents ans –, regroupés dans un club très chic et fort discret, les Hénokiens. Parmi les vingt-sept membres – propriétaires d'au moins 51 % du capital, toujours prospères –, la doyenne japonaise affiche *mille* trois cents ans, bon pied, bon œil. Ce sont des *anomalies statistiques*. Pour eux, les Peugeot, Fiat, Michelin sont des jeunots. Le secret de leur longévité ? Le capitalisme vertueux, soucieux de l'entreprise et de sa pérennité plus que de l'intérêt personnel des membres du *clan*.

Lire page 12

POINT DE VUE

Il faut réviser le procès Sofri, au nom du bon sens

La réponse judiciaire à la demande de révision du procès Sofri devrait être connue en Italie mercredi 18 mars. Sur la foi d'un témoignage de « repenti », Adriano Sofri a été condamné le 22 janvier 1997, ainsi que deux autres anciens militants du mouvement contestataire Lotta continua, Ovidio Bompressi et Giorgio Pietrostefani, à vingt-deux ans de prison, au terme de sept procès. *Tous trois répondaient de l'accusation* d'avoir assassiné, le 17 mai 1972, le commissaire de police Luigi Calabresi. Ce verdict a déclenché, en Italie et en France, une intense controverse et une campagne de soutien aux trois anciens militants qui clament leur innocence. La revue *Micromega* et Umberto Eco ont autorisé *Le Monde*, qui les en remercie, à publier la traduction d'un « plaidoyer logique » que l'auteur du *Nom de la Rose* avait fait paraître dans cette revue en 1997 (nº 3).

par Umberto Eco

LES arguments des négationnistes pour invalider chaque témoignage sur l'Holocauste *sont nombreux. Une de mes étudiantes* en sémiotique, Valentina Pisanty, a soutenu récemment sa thèse de troisième cycle sur la logique négationniste. J'avais demandé à la candidate non pas de manifester ses propres croyances sur la réalité de l'Holocauste, ni même de décider si les documents produits par les uns ou les autres étaient authentiques – c'est là la tâche des historiens –, mais uniquement de mettre en lumière les processus logiques employés par les négationnistes en analysant certains documents ou témoignages.

Lire la suite page 13

Umberto Eco *est titulaire de la chaire de sémiotique de l'université de Bologne et écrivain.*
(Traduit de l'italien par Myriem Bouzaher).

Bibendum gonflé à bloc



FRANÇOIS MICHELIN

POUR le centenaire du Bibendum, François Michelin, cogérant et patron historique du numéro *un mondial du pneu*, peut faire la fête. Michelin conforte sa position et a annoncé, mardi 17 mars, un résultat net de 3,88 milliards de francs, en hausse de 34 % sur 1996. Michelin, Bridgestone et Goodyear se livrent une guerre commerciale acharnée.

Lire page 17

ASIE Le nouveau noyau dirigeant *investi, lundi 16 et mardi 17 mars par* l'Assemblée nationale populaire chinoise, condamne désormais les hiérarques de Pékin à une pratique collégiale du pouvoir. ● LA RÉÉLECTION du président *Jiang Zemin* et l'intronisation de l'« étoile montante », *Zhu Rongji*, au poste de premier ministre, en remplacement de Li Peng qui devient président de l'Assemblée, permet de tourner la page de la période de l'après-Tiananmen. ● L'ACCESSION de *Zhu Rongji* à la tête du gouvernement contribue à redistribuer les cartes du pouvoir et risque de déboucher sur une rivalité avec le président. La personnalité de M. Zhu, ce grand commis de l'Etat à la réputation de réformateur, ne doit pas *faire oublier* que l'ancien maire de Shanghaï reste un homme d'appareil dont les manières *cassantes* se conjuguent avec le souci d'une efficacité gestionnaire.

La nouvelle direction chinoise solde l'ère des grands timoniers

Le président Jiang Zemin va devoir « cohabiter » avec l'« étoile montante » du parti, Zhu Rongji, le nouveau premier ministre. La rivalité entre les deux hommes risque de dominer la scène politique pékinoise ces prochaines années

PÉKIN
de notre correspondant

La direction chinoise vient de clore la période de l'après-Tiananmen. Neuf ans après le massacre de Pékin (juin 1989), la hiérarchie communiste de l'empire du Milieu vient de s'engager dans une redistribution des rôles au plus haut niveau qui, à défaut *de solder ses comptes avec la* population, marque la fin d'une époque *hantée par la statue du* Commandeur de Deng Xiaoping.

Formellement investie lundi 16 et mardi 17 mars par l'Assemblée nationale populaire (ANP), le nouveau noyau dirigeant qui franchira le seuil du troisième millénaire (son mandat est de cinq ans) se trouve désormais condamné à la pratique collégiale du pouvoir. Aucune figure *incontestée ne le domine.* Pour la première fois depuis la fondation *du régime communiste en 1949*, la Chine ne sera pas gouvernée au gré des visions, des humeurs, ou des toussotements fatigués d'un patriarche ou d'un timonier.

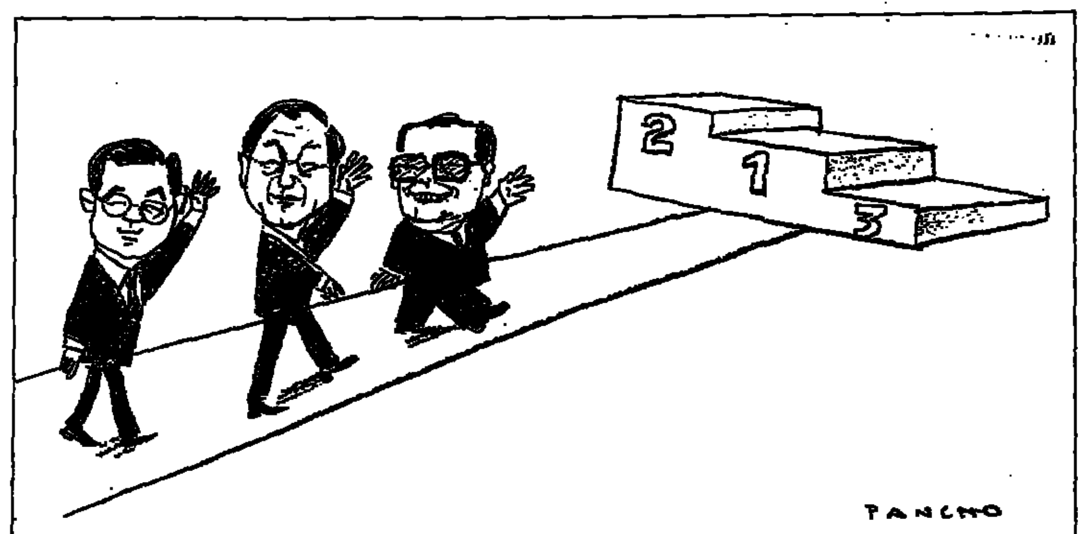
Le pays devrait connaître une « cohabitation » assez houleuse

Ce grand vide ouvert par l'extinction de la génération de pères fondateurs peut être un atout pour une population qui aspire assez largement à substituer la règle de l'état de droit aux *aléas de l'arbitraire. Mais il peut* tout aussi bien annoncer une dangereuse fragmentation du pouvoir en chapelles concurrentes. Or la Chine peut difficilement se payer un tel luxe à un moment où l'exacerbation des tensions sociales provoquées par les réformes économiques requiert un gouvernail assuré.

Que faut-il attendre de cette *nouvelle direction « élue » selon* un scénario déjà bouclé lors du 15ᵉ congrès du Parti communiste, tenu à la mi-septembre ? L'actuel numéro un Jiang Zemin a été reconduit à la présidence de la République, poste qu'il cumulait déjà avec ceux de secrétaire général du parti et de président de la commission militaire centrale. Une telle brochette de galons est *du plus bel effet*, mais elle n'en fait pas nécessairement l'homme *fort du régime. S'il est incontes*table qu'il a conforté son assise personnelle depuis le décès, il y a quatorze mois, de Deng Xiaoping, M. Jiang n'est pas le centre de gravité du système.

Il suffit de constater la nervosité avec laquelle il tolère l'arrivée aux commandes gouvernementales de l'étoile montante de la politique chinoise, Zhu Rongji, intronisé premier ministre. Il est de notoriété publique que les *rapports entre les deux hommes* sont malaisés. Technocrate cassant, M. Zhu ne prise guère les jeux d'appareils et les allégeances claniques qui font l'ordinaire des coulisses du pouvoir chinois. On dit que M. Jiang a pris ombrage du fait que M. Zhu ne rende que mollement hom*mage à ses mérites présidentiels* dans ses interventions pu*bliques.*

Surtout, M. Jiang s'irrite de la cote de son premier ministre à l'étranger. A un moment où Pékin redore son blason sur la scène internationale – Washington vient de refuser, dans la foulée des Européens, de cautionner une résolution anti-chinoise à la Commission des droits de l'homme de Genève –, M. Jiang *veut sa part de lumière. La* Chine, elle aussi, devrait connaître une « cohabitation » assez houleuse sur les affaires étrangères. Sans doute cette concurrence explique-t-elle que Jiang Zemin ait d'ores et déjà mis sur orbite un dauphin potentiel en la personne de Hu Jintao. Cadet du bureau politique (il a cinquante-cinq ans) et ancien chef *de l'école du parti à Pékin, M. Hu*



vient d'accéder au poste de vice-président de la République. La *nommination de ce jeune turc à* un poste symbolique, jusque-là réservé à des vétérans ou des figures non communistes alibis, est exceptionnelle. Elle semble indiquer la volonté de M. Jiang de renforcer le pôle de la présidence face au gouvernement de *Zhu Rongji.*

Car c'est bien cette dualité qui risque de dominer la politique chinoise ces prochaines années. On a beaucoup glosé sur les velléités autonomistes de l'Assemblée nationale populaire (ANP) à l'époque où celle-ci était prési*dée par Qiao Shi, ancien patron* des polices converti à la rhétorique sur l'« état de droit ». Or M. Qiao a justement été débarqué sans ménagement pour avoir poussé le bouchon un peu loin dans sa tentative d'émancipation.

Et on a toutes les raisons de *penser que son remplacement* par l'ancien premier ministre Li Peng, dont le nom reste *associé* à la répression de Tiananmen, aboutira à ramener dans le rang les quelques naïfs qui s'étaient mis à rêver de parlementarisme à la chinoise. Les 326 députés (sur 2 616 votants) qui ont refusé d'avaliser l'élection de M. Li ont vraissemblablement voulu exprimer leur crainte d'un recul des prérogatives parlementaires. La très mauvaise *élection (seule*ment 65 %) au poste de procureur général de Han Zhubin, un bureaucrate peu familier des questions de justice, exprime aussi à sa manière les inquiétudes des députés. Avec une faille ouverte entre la présidence et le gouvernement et la perspective d'une reprise en main de l'Assemblée, l'équation au sommet *de la hiérarchie chinoise* est bel et bien bouleversée.

Frédéric Bobin

Zhu Rongji, « soldat d'Etat » contre les grands ducs

PÉKIN
de notre correspondant

Il y a un vrai « phénomène » Zhu Rongji. Encensé ou redouté, voire haï par les féodaux qu'il menace, le nouveau premier ministre chinois est de l'étoffe des grands commis de l'Etat dont la Chine a jusque-là cruellement manqué. A l'âge de soixante-neuf ans, ce technocrate aux idées larges et aux gestes tranchants n'est l'homme d'aucun clan, même s'il doit son irrésistible as*cension au parrainage initial de Deng Xiaoping. S'il laisse une trace* dans l'histoire, ce sera d'abord comme artisan de l'amorce d'une réhabilitation de l'Etat dans une société jusqu'alors phagocytée par le Parti communiste.

PORTRAIT

A la tête du gouvernement, M. Zhu n'est l'homme d'aucun clan

Le « phénomène » est suffisamment inédit en Chine pour qu'il se prête à de multiples malentendus, y compris à l'étranger, où on le « chouchoute ». Les colloques de *Hongkong ou de Davos l'accla*ment. On apprécie cet esprit délié plaisantant en anglais, se frottant aux gourous de l'école de Chicago, qui a envoyé ses deux enfants étudier aux Etats-Unis et au Canada. Au cœur de la grisaille de la hiérarchie chinoise, il détonne.

Mais gare aux clichés ! On se tromperait lourdement en voyant en lui un fou du marché ou un *adepte du nouvel âge capitaliste. S'il dédaigne la bureaucratie, qu'il* veut dégraisser, il prise la technostructure, qu'il veut muscler.

Formé à l'école du Plan, il en a conservé le goût de l'ordre et de l'encadrement. Rationaliste, il se méfie du lyrisme débridé du type Grand Bond en avant, qu'il s'agisse des lubbies passées de Mao ou de celles de certains dirigeants locaux actuels cédant volontiers aux si*rènes de la spéculation.* Son propos est de canaliser et non d'émanciper les forces du marché qui s'ébrouent aujourd'hui en Chine.

DÉNONCÉ COMME « DROITIER »

C'est cette vision assez orthodoxe de l'économie qui lui a valu les premiers ennuis de sa carrière. Né le 1ᵉʳ octobre 1928, à Changsha, la capitale du Hunan – province natale de Mao –, Zhu a fait ses *études d'ingénieur électricien* dans la prestigieuse université pékinoise Qinghua. Diplomé en 1951, il perce rapidement au sein de la commission d'Etat au Plan. Lorsque Mao déclenche, en 1957, la campagne des Cent Fleurs, il sort du bois pour critiquer les objectifs irréalistes du Plan. Le retour de bâton est *douloureux. Dénoncé comme* « droitier », il est exilé quatre ans durant dans une ferme de la campagne profonde.

Au début des années 60, il réintègre sa maison-mère du Plan, mais la révolution culturelle, qui éclate à partir de 1966, le happe une nouvelle fois dans le tourbillon des purges. Il passera *cinq ans dans* une école rurale du Nord-Est à la*ver les toilettes, nourrir les co*chons et cuisiner à la cantine. Introverti, il se mêle peu à ses compagnons d'infortune. Il préfère consumer ses soirées à écouter, seul, les programmes radio en anglais.

Réhabilité lors du retour aux affaires de Deng Xiaoping, M. Zhu revient sans difficultés aux premières loges de l'administration. Son expertise fait merveille. Il chemine jusqu'à la vice-présidence de la commission d'Etat au Plan. Mais sa carrière bascule vraiment en 1987, quand M. Deng le propulse à la tête de la municipalité de Shanghaï pour réveiller la cité engourdie par quatre décennies de *brimades* de Pékin.

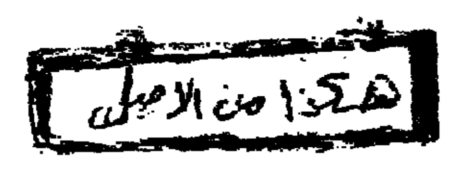
Le résultat est si spectaculaire que le patriarche, impatient de sortir de la glaciation qui suit le massacre de Tiananmen (juin 1989), le nomme vice-premier ministre en 1991. *Il s'imposera vite comme le* vrai patron de l'économie. Allergique à la surchauffe attisée par la relance désordonnée des réformes en 1992, M. Zhu sera l'homme du grand refroidissement. Le pilotage de ce fameux « atterrissage en douceur » lui vaudra bien des *louanges à l'étranger, où l'on* croyait l'économie chinoise hors contrôle, ainsi que l'estime de la population, soulagée du virus inflationniste. Mais M. Zhu s'attire aussi de solides inimitiés, notamment des dirigeants d'entreprises d'Etat qu'il sèvre de la manne des crédits faciles. Les barons des provinces côtières n'apprécient pas davantage son centralisme autoritaire.

Un tel parcours fait de lui un pragmatique éclairé ou un féru d'efficacité gestionnaire, mais pas forcément un libéral en économie. On l'a bien vu dans le débat sur la réforme des entreprises d'Etat, où il a dû rappeler à l'ordre les tenants d'une accélération brutale *des privatisations. S'il est favorable* à une restructuration de ces mastodontes surendettés, *via* des faillites et des fusions, il n'est pas pour autant un partisan inconditionnel d'une ouverture du capital. Il tend à penser que les difficultés du secteur sont moins dues au régime de propriété lui-même qu'à l'incompétence des hiérarques.

Il y a du jacobin chez M. Zhu. Il aime à endosser la tunique du soldat de l'Etat ferraillant contre les grands ducs. Cela fera-t-il de lui l'homme de la réforme politique, ce chantier inachevé qui a déjà englouti dans ses fosses les ingénieurs les mieux inspirés ? Il serait assurément très risqué d'attendre de sa seule nomination des miracles en matière de démocratisation. Mais on peut à tout le moins escompter des initiatives sur le terrain de l'Etat de droit. Ce combat-là l'intéresse. Il l'a montré à Shanghaï en traquant sans merci les apparatchiks corrompus.

Fera-t-il preuve de la même audace sur l'autre dossier politique qui l'attend : le débat autour d'une révision du jugement officiel sur le mouvement démocratique de 1989, toujours considéré comme « contre-révolutionnaire » par le régime ? A l'époque maire de Shanghaï, M. Zhu s'était acquis le respect des étudiants en multipliant les prévenances pour éviter le drame. Au lendemain du massacre de Pékin, une phrase délibérément ambiguë – *« La vérité finit toujours pas sortir »* – lui avait valu la haine des conservateurs de l'appareil. Certains d'entre eux, notamment son prédécesseur Li Peng, aujourd'hui président de l'Assemblée nationale populaire, sont toujours là et veillent au grain. Lui laisseront-ils les mains libres ? On a toutes les raisons d'être sceptiques. Sur ce champ de mines, M. Zhu ira lentement, très lentement.

F. B.





Le programme du SPD est presque aussi libéral que celui de M. Kohl

Les sociaux-démocrates proposent de rétablir l'impôt sur la fortune

Gerhard Schröder, candidat social-démocrate (SPD) à la chancellerie, et Oskar Lafontaine, président du parti, ont présenté, lundi 16 mars, un programme pour les élections générales du 27 septembre qui, officiellement, est un compromis finalement plus proche des thèses du premier.

BONN
de notre correspondant

M. Schröder a qualifié d'emblée ce nouveau programme du SPD comme *« le plus en faveur de l'économie de marché de son histoire »*. Les libéraux jugeront que le programme est beaucoup trop interventionniste, marqué par M. Lafontaine ; à gauche, on aura du mal à voir la différence entre les propositions du SPD et ceux de la démocratie chrétienne (CDU) de M. Kohl.

Il semble, cependant, que les mesures « de gauche » soient avant tout symboliques. Elles ne seront tenues que si la situation financière du pays le permet, a expliqué Gerhard Schröder. Il l'avait déjà dit à Magdebourg quelques jours après avoir été nommé candidat du SPD, précisant qu'il valait mieux faire des petits pas dans la bonne direction que des grands pas dans la mauvaise. On voit mal dans ces conditions comment les allègements d'impôts de 2 500 marks par an prévus pour une famille moyenne avec deux enfants pourront être mis en œuvre. L'autre condition qui apparaît en filigrane du programme de M. Schröder, véritable hymne à la croissance et l'innovation, est de ne pas affecter la compétitivité des entreprises allemandes.

Parmi les mesures déjà dénoncées par le patronat, le SPD propose la réintroduction de l'impôt sur la fortune (au-delà d'un million de marks et ne concernant pas les entreprises) ; il avait été supprimé par M. Kohl après une décision de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe qui avait jugé cet impôt illégal. Le SPD veut instaurer une taxe frappant les entreprises qui ne forment pas d'apprentis, provoquant les hauts cris du patronat, qui voit là une nouvelle hausse des impôts. Lors du congrès de Hanovre, fin 1997, M. Schröder s'était déclaré opposé à cette mesure, mais s'est rangé à la majorité du parti, cette concession ne portant guère à conséquence.

Le SPD propose 100.000 emplois ou formations aux jeunes au chômage, ce qui pourrait rappeler les emplois-jeunes de Lionel Jospin. En fait, il semble que la comparaison ne soit pas fondée : aucun financement spécifique n'est prévu pour cette mesure, qui devra essentiellement être obtenue en négociant avec les chefs d'entreprise. Le SPD souhaite revenir sur une réforme symbolique de M. Kohl, qui avait réduit de 100 % à 80 % le paiement des congés de maladie. Cette mesure n'affectera pas la santé financière des entreprises, a expliqué M. Schröder : des accords syndicaux signés avec le patronat prévoient déjà la compensation à 100 % des congés de maladie. Ces accord avaient été obtenus le plus souvent en supprimant quelques jours de congés ou en réduisant la prime de Noël.

DISCOURS SÉCURITAIRE

Le parti veut revenir sur la réforme sur les retraites de M. Kohl, qui prévoyait que celles-ci, à terme, ne représenteraient plus que 64 % du salaire moyen contre 70 % auparavant. Mais cette loi n'entre en vigueur qu'à partir de 1999 et très progressivement. Le projet de réforme fiscale est plus modéré que celui de M. Kohl, puisqu'il prévoit une baisse de 53 % à 49 % du taux marginal de l'impôt sur le revenu, tandis que le taux minimal serait abaissé de 25,9 % à 21,9 % puis 15 %. M. Kohl et son ministre des finances avaient promis beaucoup plus, annonçant 30 milliards de marks d'allègement d'impôts sur deux ans. Mais cette réforme n'a jamais vu le jour, certes à cause de l'opposition du Bundesrat, la Chambre des Länder dominée par le SPD, mais aussi à cause de l'absence de toute marge de manœuvre budgétaire à l'approche de l'euro. Au contraire, les impôts vont encore augmenter, avec M. Kohl, la TVA passant de 15 à 16 % le 1er avril.

M. Schröder a mis un terme à toute spéculation sur la relance de la demande intérieure par la hausse des salaires, expliquant que l'Allemagne avait le plus grand programme de relance keynésienne de l'économie en Allemagne de l'Est. Le programme se contente de rappeler que l'économie allemande ne peut pas vivre exclusivement des exportations et que la demande intérieure et les salaires doivent progresser de manière comparable aux gains de productivité dans les entreprises, thème cher à M. Lafontaine.

Sur les sujets de société, le parti a été influencé par M. Schröder, qui entonne volontiers le discours sécuritaire du parti de M. Kohl. Il insiste sur la défense des victimes de criminels, notamment des femmes et des enfants. Le Parti social-démocrate s'est prononcé pour l'interdiction des droits d'inscription dans les universités. Cette décision est pour l'instant du ressort des Parlements régionaux et est peu engageante. En matière énergétique, le programme prévoit *« une sortie du nucléaire aussi rapidement que possible »*, sans donner de calendrier précis. Cette proposition est destinée à rassurer la gauche et à permettre un compromis avec les Verts pour pouvoir former avec eux un gouvernement en cas de victoire le 27 septembre. Mais nul ne prévoit un arrêt à court terme des centrales nucléaires allemandes.

De nombreux membres du SPD n'accordent pas d'importance excessive à ce programme. *« Le temps n'est plus aux programmes ; le jour où Tony Blair a gagné, on ne savait pas sur quel programme il avait gagné, mais on était content »*, commentait récemment Reinhard Höppner, ministre-président de Saxe-Anhalt. M. Schröder a déclaré devant les militants qu'il ferait campagne pour gagner les voix du centre et ratisser large. Cette stratégie explique la modération de M. Schröder. Il ne s'attaque pas au chancelier Helmut Kohl, pour ne pas froisser les électeurs de droite susceptibles de rejoindre le SPD. Il se contente de lancer au grand Européen, chancelier de l'unité allemande, un aimable *« Merci, Helmut, maintenant cela suffit »*.

Arnaud Leparmentier

La Commission européenne aménage la politique agricole commune

L'idée générale demeure que l'UE doit baisser ses prix si elle veut rester un acteur important sur la scène agricole mondiale, au moment où l'on s'attend à une progression sensible de la demande

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Baisses des prix des céréales, de la viande bovine, du lait, qui, contrairement à ce qui s'est passé en 1992, lors de la première réforme, ne feront que partiellement l'objet de compensations financières ; répartition de ces dernières selon une méthode nouvelle, en partie décentralisée, qui donne davantage d'initiatives aux administrations nationales, telles sont les principales caractéristiques des propositions d'aménagement de la politique agricole commune (PAC) que la Commission européenne va adopter le 18 mars et qui seront, tout au long de l'année suivante, débattues par les Quinze dans la perpective d'une mise en œuvre en l'an 2000. La philosophie développée dans l'*« agenda 2000 »* présenté en juillet dernier n'a pas changé, même si Franz Fischler, le commissaire responsable, a apporté quelques correctifs importants.

L'idée générale demeure que l'Union européenne (UE), si elle veut rester un acteur important sur la scène agricole mondiale, au moment où l'on s'attend à une progression sensible de la demande, doit à nouveau baisser ses prix. C'est nécessaire pour être en mesure d'exporter sans subventions. Or l'UE s'est déjà engagée durant le cycle de l'Uruguay à plafonner ses exportations subventionnées, et tout porte à croire qu'elle devra accepter d'aller plus loin lors des prochaines négociations multilatérales qui débuteront à l'OMC en 1999. Il s'agit de s'y préparer, en faisant savoir que l'Europe entend ne pas se laisser entraîner au-delà de ce qu'elle souhaite : *« Il doit être bien clair pour tous que la réforme qui sera adoptée tracera les limites de ce que l'Union pourra accepter dans les prochaines négociations »*, lit-on dans le document.

DÉCENTRALISATION

Les baisses de prix proposées sont de 20 % pour les céréales, de 30 % pour la viande bovine et de 15 % pour le lait. Pour les produits animaux, elle sera échelonnée sur plusieurs années. Dans l'*« agenda 2000 »*, M. Fischler recommandait une baisse du prix du lait de 10 % ; il l'a portée à 15 % pour mieux s'assurer la possibilité d'exporter sans subventions à l'extérieur de l'UE, en particulier des fromages. Ces nouvelles baisses de prix ne seront compensées qu'à la hauteur de 50 % pour les céréales, 60 % environ pour le lait, 85 % pour la viande bovine. La prime au maïs pour l'ensilage, utilisé par les producteurs de lait et de viande, que la Commission avait proposé de supprimer dans l'*« agenda 2000 »* est maintenue, conformément au souhait de plusieurs états membres. En France et en Allemagne, c'est là une source de recettes importantes dans les régions d'élevage intensif. Par ailleurs, les quotas laitiers (c'est-à-dire la production autorisée dans l'Union) seront augmentés de 2 %.

Le calcul des compensations ainsi accordées est effectué sur la base des prix d'intervention. Mais, selon la Commission, il y a tout lieu de croire que les prix effectivement payés sur les marchés pour ces grandes productions s'établiront le plus souvent à un niveau supérieur à ces prix d'intervention et que la perte de revenu pour les producteurs sera nettement inférieure à ce qu'il apparaît au premier abord. Toutefois, même limitée, elle existera bel et bien : dans la logique de la Commission, c'est l'effort à consentir pour une meilleure compétitivité et pour rester dans les limites budgétaires fixées par les Quinze (ce qu'on appelle la *« ligne directrice agricole »* et dont le montant s'élève à 45 milliards d'écus, soit 290 milliards de francs en 1999). Ce manque à gagner devrait être atténué par des aides accrues au développement rural. M. Fischler propose ainsi de quasiment tripler, en la faisant passer à 100 écus par hectare (650 francs), la prime à l'élevage extensif. C'est là un élément positif pour les éleveurs du centre de l'Hexagone.

La Commission propose que, pour le lait et la viande, la compensation des baisses des prix, sous forme d'aides directes aux producteurs, fonctionne à l'avenir différemment d'aujourd'hui. La moitié des nouvelles primes serait distribuée par Bruxelles selon la méthode actuelle. Mais l'autre moitié serait versée sous la forme d'enveloppes nationales réparties entre les états membres en fonction de la production. Dans le cas de la viande, cette seconde moitié représente 2 milliards d'écus par an (13 milliards de francs), dont la France, qui représente 20 % de la production, recevrait 400 millions d'écus (3,25 de francs), à charge pour le gouvernement de répartir cette enveloppe.

Les experts bruxellois croient qu'une telle décentralisation est indispensable compte tenu de la diversité des modes de production dans l'Union. *« C'est le seul système si l'on veut aider l'élevage à l'herbe du Massif central »*, commente ainsi un haut fonctionnaire, qui déplore que cette importante novation ait jusqu'à présent été mal perçue en France. Il est vrai que le système actuel de répartition des primes, avec limitation du nombre de bêtes à l'hectare, favorise la France par rapport à la plupart des autres états membres (100 % du cheptel français est primé contre 27 % du cheptel néerlandais !) et que la nouvelle formule d'enveloppe en fonction de la production permettra un certain rééquilibrage. Cela concourt aux réticences françaises.

Les tentatives faites pour limiter les subventions versées aux gros fermiers et instiller une certaine justice dans la répartition de la manne communautaire demeurent modestes. L'argument mis en avant pour expliquer cette pusillanimité est politique : aller plus loin dans ce sens pénaliserait de manière sans doute inacceptable les grandes exploitations des Länder allemands de l'Est issues de la collectivisation. Il n'y a pas de plafonnement jusqu'à 100 000 écus par an (650 000 F) ; entre 100 000 et 200 000 écus (1,3 million de francs) les primes seraient réduites de 20 % ; au-delà de 200 000 écus, de 25 %.

Philippe Lemaître

Levée partielle de l'embargo sur la viande britannique

Les Britanniques vont pouvoir reprendre leurs exportations de viande bovine en provenance d'Irlande du Nord. Les ministres de l'agriculture des Quinze ont en effet décidé, lundi 16 mars, de partiellement lever l'embargo qui avait été imposé par l'Union en mars 1996, lorsque le gouvernement de Londres avait annoncé que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), ou maladie de la vache folle, était susceptible d'être transmise à l'homme.

Les viandes exportées devront provenir de troupeaux exempts d'ESB depuis au moins huit ans. L'embargo demeure pour l'instant applicable aux autres régions du Royaume-Uni. Cependant les autorités britanniques ont demandé que les animaux nés après le 1er août 1996 en soient dispensés. Le Comité scientifique vétérinaire a donné un avis favorable et la Commission européenne doit bientôt se prononcer. Sans être encore complètement éradiquée, l'épizootie est en forte régression. Quant aux cours de la viande, qu'elle avait fait chuter, ils ont retrouvé les niveaux d'avant la crise.

Le gouvernement grec lance un plan d'austérité

ATHÈNES
de notre correspondant

Le premier ministre socialiste grec Costas Simitis a marqué sa farouche détermination à faire de son pays un membre à part entière de l'Union européenne en demandant, et en obtenant, de ses partenaires l'intégration de la drachme dans le système monétaire européen (SME). La mesure a eu pour conséquence immédiate une dévaluation de 14 % de la devise nationale qui sera accompagnée d'un sévère train de mesures destinées à assainir l'économie et à relancer la croissance dans la perspective de l'adhésion de la Grèce à l'Union économique et monétaire (UEM), le 1er janvier 2001.

« Il s'agit d'un pas pour atteindre notre objectif final, politique et économique : la participation de la Grèce à l'UEM, notre présence sur un pied d'égalité dans l'Union européenne », a expliqué, samedi 14 mars, le chef du gouvernement dans un message à la nation. Pour M. Simitis, la Grèce a gagné, après deux mois *« de négociations dures et délicates, la confiance internationale et le renforcement de l'économie et de la monnaie dans une époque de vive spéculation financière »*.

Cela a été possible, a-t-il expliqué, par l'amélioration des indices économiques, et particulièrement celui de l'inflation, qui a été réduite à 4,3 % en février dernier. *« Il n'y a pas de changement de cap »*, a assuré M. Simitis, affirmant que la dévaluation aura *« des conséquences positives sur le développement en donnant un élan important à la compétitivité des produits grecs, en diminuant les taux d'intérêt, accroissant ainsi les investissements et l'emploi »*. *« Nous sommes confrontés à la nécessité de diminuer l'inflation de 4,3 % aujourd'hui à 2 % environ à la fin de 1999 ; cet objectif indispensable pour stabiliser l'économie et renforcer la croissance constitue le billet pour le succès final »*, a-t-il ajouté, en demandant l'*« aide de tous les Grecs »*.

Dimanche, le ministre de l'économie et des finances, Yannos Papantoniou, a annoncé les mesures d'accompagnement de la dévaluation, qui représentent une véritable cure d'austérité pour les deux prochaines années. Le plan porte d'abord sur la relance des privatisations, qui, depuis plusieurs années, marquaient le pas. Onze entreprises publiques, dont l'OTE, le géant grec des télécom, l'entreprise des eaux, les organismes des ports du Pirée et de Salonique, deux filiales d'Olympic Airways ainsi que l'entreprise publique des pétroles seront privatisées d'ici à la fin de 1999. Trois à quatre banques contrôlées par le secteur public seront aussi vendues. Ces privatisations devraient rapporter 300 milliards de drachmes (840 millions d'écus) en 1998 et en 1999. Le plan prévoit aussi une réduction des dépenses publiques de 200 milliards de drachmes (560 millions d'écus) jusqu'en 1999 reposant sur la réduction des investissements publics au profit d'une plus grande participation du secteur privé.

« CRIME CONTRE L'ÉCONOMIE »

M. Papantoniou a annoncé deux réformes du marché du travail, sur la flexibilité du temps de travail et sur le système de protection sociale. Il a lancé un appel aux salariés du secteur privé pour qu'ils se contentent cette année d'une augmentation de salaire égale à l'inflation pour ne pas commettre *« un crime contre l'économie »*. C'est évidemment sur le terrain social que les socialistes grecs auront le plus de mal à faire accepter leurs nouvelles mesures d'austérité. La puissante Confédération des travailleurs grecs (500 000 membres), pourtant contrôlée par l'appareil socialiste, a immédiatement condamné l'ensemble du plan gouvernemental.

C'est toutefois à ce prix que la Grèce, *« une exception jusqu'ici montrée du doigt »*, a souligné M. Simitis, peut accéder à l'UEM. Il s'agit pour le premier ministre d'*« un objectif national »* permettant à son pays de *« faire partie des centres de décision, de renforcer sa position pour défendre ses questions nationales, d'être dans la première vitesse de l'Europe »*.

Didier Kunz

Dublin se rapproche de l'euro

AVEC LA DÉCISION prise, samedi 15 mars, par le comité monétaire de l'Union européenne de réévaluer de 3 % la livre irlandaise, Dublin a franchi une étape décisive sur la route de l'euro. Cet ajustement, qui consacre la rupture monétaire avec Londres, était rendu nécessaire par la vigueur de la monnaie irlandaise au sein du Système monétaire européen (SME).

Alors que toutes les autres devises du SME avaient convergé vers leurs cours pivots, la *« punt »* en restait éloignée. Dopée par la force de l'économie irlandaise et par la prime de taux d'intérêt offerte à Dublin, elle cotait, sur les marchés, largement au-dessus de son taux central. Une telle anomalie posait problème dans la mesure où, selon toute vraisemblance, les cours centraux du SME serviront de référence pour établir les parités bilatérales de conversion avant le passage à l'euro. La réévaluation de 3 % de la livre irlandaise met fin à cette distorsion.

Après avoir réaligné son taux de change, Dublin doit maintenant réajuster sa politique monétaire et ramener ses taux d'intérêt au niveau de ceux observés dans les pays de la zone mark. Le taux directeur de la banque centrale d'Irlande se situe actuellement à 6,19 %, contre 3,30 % en Allemagne et en France. Ce mouvement de convergence s'annonce délicat compte tenu de l'imbrication étroite des économies irlandaise et britannique et de la connexion historique des monnaies des deux pays. La question est de savoir si, compte tenu du très grand dynamisme de la croissance irlandaise (+ 8 % de hausse du produit intérieur brut en 1997), l'assouplissement massif et rapide de la politique monétaire à Dublin ne risque pas de se traduire par l'apparition de tensions inflationnistes dans le pays. *« Il faut éviter une progression significative de l'inflation en 1999 »*, a reconnu, dimanche, le ministre irlandais des finances, Charlie McCreevy.

Pierre-Antoine Delhommais

Le texte du Vatican sur la Shoah déçoit la communauté juive

L'Eglise est soupçonnée de vouloir blanchir Pie XII et de se disculper

Venant d'Israël et de la communauté juive, des critiques ont accueilli la publication par le Vatican, lundi 16 mars, d'un texte intitulé *Souvenons-nous : une réflexion sur la Shoah*. Ce document est accusé de blanchir Pie XII et de disculper l'Eglise en niant toute relation directe entre la tradition antijuive du christianisme et l'antisémitisme des nazis. (Lire aussi le texte intégral du document page 14.)

LES PREMIÈRES réactions enregistrées dans la communauté juive, et en Israël, *expriment une déception* qui est à la mesure des espoirs qu'avait suscités la trop longue attente d'un document promis depuis onze ans (*Le Monde* du 17 mars). « *La synthèse historique qui nous est proposée manque singulièrement de vision* », déclare Henri Hajdenberg, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). D'autres réactions aux Etats-Unis (Congrès juif mondial, Ligue anti-diffamation) soulignent les « *ambiguïtés* » du document rédigé par la commission romaine pour les relations avec les juifs, accompagné d'une solennelle lettre d'approbation du pape.

Ce texte comporte une clarification *et une omission* qui ne seront pas du goût de tous ses lecteurs. Jamais l'Eglise catholique *n'avait* été aussi nette dans l'affirmation qu'il n'existe pas de relation de cause à effet entre l'antijudaïsme chrétien des origines et l'antisémitisme nazi du XX[e] siècle. Celui-ci a des racines sociologiques et politiques qui lui sont propres (ce qu'aucun historien ne conteste) et que le Vatican rappelle, comme la théorie de l'inégalité des races ou l'exacerbation du nationalisme qui, après la défaite de 1918, prit en Allemagne des « *formes extrémistes* ». « *La Shoah fut le fruit d'un régime moderne tout-à-fait néo-païen. Son antisémitisme a ses racines en dehors du christianisme* », affirme le document.

Faut-il déduire de cette dissociation que l'Eglise cherche, sinon à se disculper, au moins à atténuer sa part de responsabilité dans la montée de l'antisémitisme au XX[e] siècle ? C'est une interprétation avancée dès la sortie de ce document, mais elle semblera excessive au regard du paragraphe qui suit : « *Il est aussi possible de se demander si la persécution nazie des juifs n'a pas été facilitée par les préjugés enracinés dans quelques esprits et cœurs chrétiens, qui les ont rendus moins sensibles, ou même indifférents, aux persécutions lancées contre les juifs.* »

Autrement dit, si responsabilité de l'Eglise il y a dans la Shoah, elle ne serait pas à rechercher du côté d'une éventuelle complicité avec l'idéologie nationale-socialiste. Celle-ci avait ses ressorts spécifiques et prêchait même, poursuit le document, « *des théories contraires à l'enseignement constant du christianisme sur l'unité de la race humaine et sur l'égale dignité de tous les peuples et races* ». En revanche, cette responsabilité est bien présente dans l'accumulation des préjugés et des griefs antijuifs, dans les stéréotypes transmis de siècle en siècle par un enseignement chrétien erroné. Ils ont créé ce « *climat d'hostilité et de méfiance* » à l'égard du juif, qui a eu des conséquences absolument tragiques.

A la mise en œuvre des premières mesures d'exclusion et des déportations, cet antijudaïsme d'origine chrétienne a assoupi les consciences, paralysé toute réaction, empêché que des voix chrétiennes ne s'élèvent avec plus de force. Une telle explication ne convainc pas les responsables juifs qui affirment qu'en rejetant tout lien direct entre l'antijudaïsme chrétien et l'antisémitisme nazi, l'Eglise cherche à dégager sa responsabilité dans l'événement de la Shoah.

La principale omission d'un texte trop superficiel au plan historique touche au rôle de Pie XII pendant la guerre. La communauté juive attendait au moins un début d'explication sur le « *silence* » d'un pape informé de la mise en œuvre de la solution finale ou une promesse d'ouverture complète des archives de l'Eglise sur la période de la guerre – aujourd'hui, la consultation de ces archives est bloquée à 1922 et ne peut intervenir pour les années suivantes. Or la déclaration du Vatican se contente de rappeler des interventions de Pie XII contre le totalitarisme et la « *déification de l'Etat* », ainsi que les opérations de sauvetage de juifs entreprises sous son règne par quelques représentations diplomatiques du Saint-Siège.

Les juifs s'estiment déçus et lésés. Si les historiens demeurent divisés sur le cas de Pie XII, on était en droit, disent-ils, d'attendre plus d'audace dans l'examen des responsabilités au plus haut niveau de la hiérarchie catholique, une fois connus les discriminations et le programme d'extermination. Le document rappelle l'action héroïque de quelques rares prélats, en Allemagne comme en France, mais il aggrave le malaise en restant très évasif, voire muet, sur la compromission ou la lâcheté du plus grand nombre. A cet égard, dans un contexte national particulier, la déclaration de l'épiscopat français du 30 septembre 1997 à Drancy était plus courageuse et explicite.

Il reste que c'est la première fois qu'au niveau universel, l'Eglise appelle au repentir de tous ses membres pour les torts commis, par lâcheté ou insouciance, dans cette « *tragédie innommable* » de la Shoah : « *L'Eglise catholique exprime sa profonde douleur devant la défaillance de ses fils et de ses filles de tout âge.* » C'est un acte collectif de repentance (*teshouva*) qui est exigé et une demande de pardon adressée à la communauté juive après un holocauste que le pape qualifie, dans sa lettre d'accompagnement, de « *tache indélébile* » dans l'histoire du siècle finissant. A cet égard, le document complète et dépasse les initiatives de « repentance » prises dans des pays comme l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie ou la France. Il engage des Eglises et des pays qui s'estimaient étrangers à cette querelle de famille européenne (en Inde, au Proche-Orient, en Afrique) et qui avaient exprimé des inquiétudes et des réserves sur les projets du pape de relecture critique de l'histoire de l'Eglise.

Le document rappelle qu'un chrétien ne pourra plus jamais arguer de la tradition théologique de son Eglise pour défendre des positions antisémites. Même si ce texte reste marqué de trop de prudences pour satisfaire entièrement ceux qui, comme Henri Hajdenberg en France, l'attendaient comme la « *dernière pierre* » d'un édifice de réconciliation judéo-chrétienne qu'avait amorcé, au début des années 60, le concile Vatican II et consolidé un homme comme Jean Paul II.

Henri Tincq

Accueil critique en Israël

Les autorités religieuses, en Israël, se disent déçues par le document du Vatican : « *Je m'attendais à davantage qu'une excuse générale* », a déclaré Israël Lau, grand rabbin ashkénaze, rescapé du camp de Dachau. Le rabbin David Rosen, directeur de l'office israélien de la *Ligue antidiffamation*, membre de la commission de liaison entre juifs et catholiques, a déploré que le texte « *n'aille pas assez loin* » et soit « *en deçà* » des déclarations de l'épiscopat français. Ephraïm Zuroff, directeur du centre Wiesenthal de recherches sur le nazisme, aurait souhaité que « *le Vatican reconnaisse que l'antisémitisme chrétien a conduit à la Shoah et s'exprime sur les filières de l'Eglise qui ont permis aux criminels nazis de s'enfuir* ». En France, le grand rabbin Joseph Sitruk s'est réjoui de l'« *acte courageux* » du Vatican mais il a espéré que d'« *autres gestes* » suivent dans le même sens. Henri Hajdenberg, président du CRIF, a estimé que « *sans accepter de lien avec les racines de l'idéologie nazie, l'Eglise ne peut écarter toute filiation entre l'antisémitisme de la première moitié du XX[e] siècle et l'antijudaïsme chrétien* ».

Paris autorise ses militaires à témoigner devant le TPI

LA HAYE
de notre correspondant

Même s'il affirme être venu aux Pays-Bas pour « *faire le tour, calmement et méthodiquement, des questions importantes avec nos partenaires néerlandais* », et bien qu'il n'ait réservé qu'une heure et demie au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, avait un objectif en se rendant, lundi 16 mars, à La Haye : celui d'assouplir des relations plus ou moins crispées entre la France et les Pays-Bas, et, d'autre part, entre Paris et le TPI. Hubert Védrine s'est engagé à autoriser « *les officiels et les officiers français* » à venir témoigner devant la juridiction internationale. Le déblocage est clair si l'on se souvient que Paris s'opposait il y a peu à tout témoignage et que le ministre de la défense, Alain Richard, dénonçait « *la justice-spectacle* » que pratiquerait le TPI (*Le Monde* du 15 décembre). Il n'est donc officiellement plus question d'exiger un traitement différent pour les militaires français de celui appliqué aux autres contingents.

Toutefois, Hubert Védrine n'a pas caché que la France fera appel à toutes les possibilités offertes par le règlement de preuves et de procédures en vigueur au TPI. « *Nous nous servirons de la gamme complète offerte par le TPI, en accord avec les juges et le bureau du procureur* », insistait-on dans l'entourage du ministre. Ainsi, Paris pourra utiliser certains articles – dont l'article 70, déjà appliqué dans le procès du général Blaskic – permettant la non-divulgation « *d'informations communiquées à titre confidentiel* », et ouvrant la porte au huis clos. Ce recours résulterait d'un accord entre le bureau du procureur et les supérieurs hiérarchiques des témoins « *les plus sensibles* », confie-t-on au Tribunal. Selon son porte-parole, Christian Chartier, l'accord passé lundi s'applique également au Tribunal pour le Rwanda.

LES DOSSIERS FRANCO-NÉERLANDAIS

En ce qui concerne les relations bilatérales entre les deux fondateurs de l'Union européenne, les progrès se situent plutôt dans la nuance et dans le ton. Les relations ont connu « *leur point bas il y a deux ou trois ans* », a reconnu le ministre néerlandais des affaires étrangères, Hans van Mierlo, en faisant explicitement référence à la querelle sur la politique néerlandaise en matière de toxicomanie et aux critiques à l'encontre de la reprise des tests nucléaires. Mais les deux partenaires ont mis de l'eau dans leur vin. Sans revenir sur leur approche unique et libérale en matière de drogue, les Néerlandais prennent de plus en plus en considération les conséquences pour les pays voisins, et notamment pour le nord de la France. Et Paris s'est fait plus discret, évitant de dénoncer en public le « *laxisme* » de La Haye.

Depuis, douaniers, policiers et magistrats ont créé des groupes de travail « *qui fonctionnent* », reconnaît-on de part et d'autre. « *Il y a trois ans, c'était la méfiance totale. Aujourd'hui, on coopère* », dit on côté français. Désireux d'entériner une pratique qui a fait ses preuves, les ministres ont annoncé la signature prochaine de lettres d'intentions qui « *formalisent ces multiples contacts* ». Cependant, Hubert Védrine a clairement indiqué que la France n'est pas encore prête à appliquer aux Pays-Bas le traité de Schengen. L'ouverture totale des frontières du Nord reste soumise à l'adoption et à l'application de lois réclamées par Paris, restreignant la culture du cannabis aux Pays-Bas (*nederwiet*) et permettant d'accroître la lutte contre le trafic transfrontalier.

Autre point de friction : la candidature de Jean-Claude Trichet à la présidence de la Banque centrale européenne. Les Néerlandais ont leur propre candidat, mis en avant par les gouverneurs des banques centrales nationales et soutenu par un grand nombre de pays de l'Union. Hubert Védrine a rappelé qu'une telle nomination est « *du ressort des gouvernements et ne doit pas découler d'une cooptation* ». Une décision pourrait intervenir « *peu avant le sommet européen du mois de mai* ». Quant à Hans van Mierlo, il espère que « *l'amélioration des relations bilatérales influencera la décision* » du gouvernement français.

Alain Franco

Lire aussi notre éditorial page 16

Nouveau gouverneur de la Banque du Japon après un scandale financier

TOKYO
de notre correspondant

Le premier ministre Ryutaro Hashimoto a nommé, lundi 16 mars, un nouveau gouverneur à la tête de la Banque du Japon. Masaru Hayami, ancien président de l'une des trois organisations patronales (Keisai Doyukai), remplacera Yasuo Matsushita, démissionnaire à la suite de l'arrestation, mercredi, du sous-directeur du service du marché des capitaux de la banque, soupçonné de corruption passive.

Cette affaire, dont M. Matsushita assume la responsabilité, survient après une série de scandales dans lesquels est impliqué le ministère des finances. Elle entame un peu plus la crédibilité des autorités monétaires et financières. Il n'est pas certain que la nomination de M. Hayami, qui doit être approuvée par le cabinet le 20 mars, remédie au malaise provoquée par la mise au grand jour de la « corruption structurelle » du système financier nippon.

Cette nomination constitue cependant une rupture avec la tradition consistant à placer à la tête de la banque centrale un homme du cénacle des finances. Après avoir fait une partie de sa carrière en tant qu'administrateur de la banque, M. Hayami a suivi l'itinéraire habituel des hauts fonctionnaires : « parachuté » dans le privé, il a pris la direction de la maison de commerce Nissho Iwai, dont il fut président. A 72 ans, il revient à la banque centrale.

Si le journal des milieux économiques *Nihon keizai* accueille favorablement cette nomination et forme l'espoir que M. Hayami jouira d'une « *influence comparable à celle de son homologue de la Réserve fédérale américaine* », l'*Asahi* est critique, sinon acerbe. Qualifiant d'« *étrange* » la nomination d'« *un homme du passé* » à la tête de la banque alors qu'il aurait fallu « *un nouveau saké pour un nouveau récipient* » (contrairement au vin, le saké ne se conserve pas), le quotidien estime que la nomination de M. Hayami « *est le fruit d'un processus d'élimination des autres candidats* » et qu'elle « *révèle la pauvreté politique et le caractère retardataire de l'administration au Japon* ».

Philippe Pons

Boris Eltsine doit rester « partiellement alité »

MOSCOU. Le sommet de la Communauté des Etats indépendants (CEI), qui devait se tenir, jeudi 19 mars à Moscou, a été reporté à une date ultérieure en raison de la maladie de Boris Eltsine, a annoncé, mardi, le service de presse de la présidence ukrainienne à Kiev, cité par l'agence Interfax-Ukraine. La réunion, qui avait déjà été annulée, en janvier, a été repoussée à la fin du mois d'avril. Le Conseil des médecins du président russe a confirmé que le chef de l'Etat se remettait d'une « *infection respiratoire aiguë* » et lui a prescrit, mardi, pour la deuxième journée consécutive de rester « *partiellement alité* » dans sa datcha de Gorki-9, située à l'ouest de Moscou. Tous ses engagements officiels ont été annulés, a indiqué le service de presse du Kremlin. – *(AFP.)*

Election en Arménie : le président par intérim en tête

EREVAN. Après dépouillement de 13 % des bulletins de vote, le premier ministre et président par intérim, Robert Kotcharian arrivait, avec 39,8 % des voix, en tête du premier tour de l'élection présidentielle anticipée qui s'est déroulée en Arménie, lundi 16 mars. L'ex-chef de l'Arménie soviétique, Karen Demirtchian, était en deuxième position avec 26 % des suffrages, un score qui pourrait augmenter après le décompte des voix dans la capitale. Le chef du PC actuel, Serguei Badalian venait en troisième position (18,4 %), suivi par Vazgen Manoukian, ex-membre du Comité Karabakh. Ce dernier, associé à M. Demertchian et trois autres des 12 candidats en lice, a dénoncé, une heure avant la clôture du scrutin, « *l'atmosphère de menaces et falsifications* » qui aurait « *caractérisé tout le processus électoral* ». Un avis qui ne semblait pas partagé par la majorité des nombreux observateurs internationaux sur place. – *(Corresp.)*

Appel à de nouvelles manifestations dans toutes les villes du Kosovo

PRISTINA. Les Albanais du Kosovo ont été appelés à manifester pacifiquement, mercredi 18 mars, dans toutes les villes de la province. L'appel a été lancé par leur dirigeant, Ibrahim Rugova, et les partis politiques albanais de la province. Les manifestations – qui se dérouleront à quatre jours des élections « *présidentielle* » et « *législatives* », non reconnues par Belgrade et que les formations politiques ont convoquées – seront placées sous le mot d'ordre « *contre la violence et la terreur serbes pour la paix, la liberté et l'indépendance* ». Lundi, deux cents femmes albanaises et leurs enfants ont manifesté devant le siège des Nations unies à Genève contre les « *persécutions et les massacres au Kosovo* ». La manifestation silencieuse s'est déroulée alors que s'ouvrait au palais des Nations la 54[e] session de la Commission de l'ONU des droits de l'homme. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **IRAK : Bagdad a besoin de 690 millions de dollars** en pièces détachées et pour la production d'électricité, afin de pouvoir exporter les quantités de brut qu'il est autorisé à vendre dans le cadre de l'accord « *pétrole contre nourriture* », a déclaré le président du comité des affaires énergétiques au parlement irakien, Monzer El Alousi. Une équipe d'experts de la firme néerlandaise Saybolt se trouve en Irak pour évaluer, à la demande du Conseil de sécurité, les besoins en nouveaux équipements, pièces détachées et réparations nécessaires. – *(AFP.)*

■ **KOWEÏT : l'émir Jaber Al-Ahmad Al-Sabah** a accepté, lundi 16 mars, la démission du gouvernement présentée la veille, mais il a reconduit dans ses fonctions de premier ministre le prince héritier Saad Al-Abdallah Al-Sabah et lui a demandé de former un nouveau cabinet. Le gouvernement a présenté sa démission après le dépôt au Parlement d'une motion de censure contre le ministre de l'information Saoud Nasser Al-Sabah. – *(Reuters.)*

■ **ALGÉRIE : huit civils, dont deux femmes et cinq enfants, ont été assassinés** au cours de trois attaques de groupes armés islamistes, ont indiqué lundi 16 mars les services de sécurité et la presse privée. Dimanche, les services de sécurité avaient annoncé l'assassinat de quatre civils près d'Oran. Un quotidien privé avait rapporté que dix personnes avaient été tuées lors du mitraillage d'un marché par un groupe armé jeudi dans la région de Tiaret, dans l'ouest du pays. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE : deux ressortissants français, Paul et René Foulquier** ont été enlevés à Puerto Lopez, dans le département de Meta, au sud-est de Bogota, a annoncé, lundi 16 mars, la police colombienne. Les deux Français ont été enlevés par un groupe d'hommes armés dans un hôtel dont ils seraient les propriétaires. – *(AFP.)*

■ **PÉROU : les sept membres du Conseil de la magistrature** ont démissionné en bloc, lundi 16 mars, pour dénoncer une loi réduisant leurs prérogatives. La loi, adoptée la semaine dernière par le Congrès, où les partisans du gouvernement sont majoritaires, modifie les procédures de sanction des juges, désormais sous l'autorité directe du Ministère public. – *(Reuters.)*

■ **AFGHANISTAN : deux factions opposées aux Taliban,** au pouvoir à Kaboul, ont conclu, dimanche 15 mars, un cessez-le-feu à Mazar-i-Sharif (nord). Les combattants ouzbèkes du général Abdoul Rachid Dostom ont conclu cet accord avec la milice chiite pro-iranienne Hezb-i-Wahdat, après plusieurs jours de combats pour le contrôle de la ville la plus importante d'Afghanistan non encore contrôlée par la milice islamiste des Taliban. – *(AFP.)*

■ ***PHILIPPINES :* des représentants du gouvernement philippin et de la rébellion communiste** ont signé, lundi 16 mars au cours d'une cérémonie publique à La Haye, un accord portant sur le « *respect des droits de l'homme et du droit international* ». Cet accord est considéré comme une avancée notable dans la mise sur pied d'un plan de paix et la conclusion d'un cessez-le-feu qui mettraient fin à trente ans d'insurrection. – *(AFP.)*

L'OCDE planche à nouveau sur l'AMI

PARIS. Le groupe de négociations de l'OCDE a entamé, mardi 17 mars, une nouvelle session de deux jours de discussions sur l'Accord multilatéral sur les investissements (AMI). Le 18 février, les représentants de « *haut niveau* » de 29 pays de l'OCDE s'étaient séparés sans parvenir à trouver un compromis sur un texte susceptible d'être approuvé par les ministres fin avril. Bien qu'au Château de la Muette, on estime que la question de l'exception culturelle, qui était l'un des points de désaccord entre les parties, est « *largement réglée* », il est quasiment certain qu'aucun accord ne sera trouvé d'ici à la fin avril, comme il était prévu initialement. L'objectif des négociateurs est plus désormais de faire aux ministres des propositions de calendrier et de méthode, voire d'élargir graduellement le cadre des négociations vers l'OMC, comme le réclame notamment la France, que de finaliser le texte d'un traité sur la libéralisation des investissements directs.

ELECTIONS Le Parti socialiste et ses partenaires de la majorité plurielle négocient, depuis lundi, la répartition des places dans les exécutifs régionaux conquis par la gauche. ● LIONEL JOSPIN participera, mardi, au bureau national du PS. ● LES VERTS ne devraient pas maintenir la candidature de Marie-Christine Blandin à la présidence du Nord - Pas-de-Calais mais obtiendraient plusieurs vice-présidences, dont une en Ile-de-France. ● LE PCF pourrait briguer la présidence de la Picardie. ● LA GAUCHE craint que plusieurs régions lui échappent si la droite s'allie localement avec le Front national. François Hollande a appelé le RPR et l'UDF à mettre fin à toutes « *tractations* ». ● L'EXTRÊME GAUCHE fait une entrée remarquée dans les conseil régionaux avec vingt élus pour Lutte ouvrière et trois pour la Ligue communiste révolutionnaire.

La gauche négocie en son sein de nouveaux équilibres régionaux

S'ils abandonnent la présidence du Nord - Pas-de-Calais, les écologistes devraient obtenir plusieurs vice-présidences. Le PC espère diriger la Picardie. Mais les discussions avec les socialistes sont compliquées par l'incertitude sur le comportement de la droite vis-à-vis du FN

LA GAUCHE « PLURIELLE » va consacrer l'essentiel de sa journée du mardi 17 mars à discuter de la répartition des présidences de région où elle a obtenu une majorité relative. François Hollande réunissait, le matin, un secrétariat national avant de présider, dans l'après-midi, un bureau national réuni, à sa demande, en présence de Lionel Jospin. Le rééquilibrage des exécutifs régionaux sera au centre des travaux. Dès dimanche soir, le premier ministre a téléphoné à la plupart des présidentiables PS dans les régions réputées gagnables.

Le premier secrétaire du PS et le premier ministre partagent la même analyse des scrutins du 15 mars. M. Hollande a souligné, lundi, qu'il y a « *maintien du rapport de forces politiques depuis les élections législatives de juin 1997* ». Sans évoquer le recul de la gauche plurielle qui, avec 36,48 %, perd 5,27 points par rapport aux législatives, le député de Corrèze juge que, dans une configuration différente, « *il n'y a rien d'étonnant au fait que le score de la gauche plurielle soit différent de ce qu'il était en juin dernier. Mais si on regarde les deux blocs principaux, gauche et droite, on voit bien une avancée significative de la gauche* ».

BONNES CANTONALES

« *Quelles que soient les totalisations* », ajoute M. Hollande, la gauche plurielle « *a fait cinq points de mieux que la droite républicaine* » et « *a donc gagné les élections régionales* ». Cette analyse, partagée par Matignon, est consolidée par le premier tour des élections cantonales où, avec un scrutin majoritaire et non proportionnel, la gauche a réalisé ses meilleures cantonales depuis trente ans. Elle a obtenu 43,94 %, soit 1,69 point de plus qu'aux législatives. De plus, observe-t-on au PS et à Matignon, le vote qui s'est porté sur l'extrême gauche aux régionales n'a pas profité au PC (9,84 %) aux cantonales mais plutôt au PS (24 %). Le premier ministre comme les dirigeants socialistes en tirent la conclusion que le PC n'est pas fondé à demander au gouvernement « *d'aller plus loin* » dans les réformes. « *Il ne doit y avoir ni pause ni précipitation* », a souligné M. Hollande pour qui « *les résultats des élections vont dans le sens de la poursuite de l'action engagée, c'est à dire changer le pays dans la durée* ».

C'est sur ces bases que les premières discussions entre le PS et ses partenaires se sont engagées lundi. Chargé des relations extérieures et des fédérations au secrétariat national du PS, Jean-Christophe Cambadélis a reçu, le matin, une délégation des Verts comprenant Yves Cochet, Alain Lipietz, Jean-Luc Bennahmias et Catherine Grèze. La règle soufflée par Guy Hascoët, la semaine dernière à Lille, qui voulait que « *toute délégation verte se rendant au PS comporte au moins un "ch'ti" dans sa composition* » a souffert quelques incartades. Les Verts fondent leur analyse sur le fait que, « *avec une moyenne de 7,8 % sur nos 720 candidats aux élections cantonales* » [où ils ont recueilli au total 3,46 %], ils sont « *le troisième parti de la majorité* ».

Visiblement, les Verts ont révisé à la baisse leurs exigences, y compris pour la présidence du Nord-Pas-de-Calais, qu'ils ne semblent plus revendiquer. Lors d'une conférence de presse, lundi à Paris, Marie-Christine Blandin, la présidente sortante, a jugé qu'il était trop tôt pour se déclarer irrévocablement candidate à sa succession ou pour appeler les écologistes à voter pour Michel Delebarre le 20 mars. « *L'arbitrage n'est pas encore fait* », a-t-elle souligné. Tout en dressant un portrait du futur président exigeant à l'égard du maire de Dunkerque – « *quelqu'un capable de travailler dans des assemblées un peu conflictuelles – le contraire de l'hégémonie –, quelqu'un qui est à plein temps, donc qui n'a qu'un seul mandat, qui fait fonctionner la collégialité de l'exécutif* » –, elle a affirmé qu'elle n'imaginait pas « *qu'une seule voix des écologistes puisse activement ou passivement contribuer à l'émergence d'une alternance de droite dans le Nord- Pas-de-Calais* ».

Les Verts, qui rencontraient de nouveau le PS mardi, semblent donc se résigner à avoir quelques vice-présidences dans les conseils régionaux, en insistant pour en obtenir une en Ile-de-France. Le Parti radical de gauche, qui voit s'éloigner la Corse, est revenu à la charge en Midi-Pyrénées, au profit d'un élu du Tarn-et-Garonne, alors que Jean-Michel Baylet, non présent sur la liste, avait renoncé à revendiquer la présidence. Baroud d'honneur ? Le Mouvement des citoyens, qui lui aussi a peu de chances de présider la Franche-Comté, où la droite compte sur les chasseurs, se découvre aussi des appétits en Picardie, convoitée par le PC. Georges Sarre cherchait à en discuter avec Robert Hue.

« MONNAIE DE SINGE »

Pierre Blotin, après une réunion du bureau national du PC, a rencontré, dans l'après-midi, M. Cambadélis. Le Parti communiste est le seul partenaire du PS qui devrait se voir proposer, en plus de vice- présidences, une présidence d'une région, qui devrait être la Picardie. Sauf que, difficulté supplémentaire dans des négociations déjà compliquées, les partenaires du PS redoutent d'être payés en « monnaie de singe ». Que se passera-t-il si le PS promet des présidences ou des places dans des exécutifs dans des régions où, à la faveur d'une alliance avec le Front national, la droite réussit à en conserver la direction ? « *On a l'espoir d'avoir onze présidents mais on peut se retrouver avec cinq ou six* », confie M. Hollande.

Dans la soirée de lundi, le premier secrétaire du PS s'est adressé aux responsables de la droite pour leur demander de « *mettre un terme aux alliances que s'apprêtent à nouer certains de leurs élus au plan local* », en pensant notamment à la Haute-Normandie, au Languedoc-Roussillon, à l'Aquitaine, à la Picardie, ou à Rhône-Alpes. « *Je lance un appel solennel aux dirigeants de droite*, a affirmé M. Hollande, *pour qu'ils réaffirment clairement dans les heures qui viennent leur refus de toute alliance ou compromission avec le Front national et d'arrêtent immédiatement les tractations en cours au plan local.* » En Poitou-Charentes, où il y a équilibre droite-gauche, Philippe Marchand, candidat de la majorité plurielle à la présidence de la région, craignant que l'élection ne soit faussée par le jeu du Front national, a écrit, mardi, à Jean-Pierre Raffarin, candidat du RPR et de l'UDF, pour lui proposer, avant le 20 mars, « *une primaire* ». En excluant de ce scrutin ceux du FN, les conseillers régionaux choisiraient le candidat à la présidence. Le vaincu renoncerait à être ensuite candidat.

Michel Noblecourt

Lutte ouvrière et Ligue communiste révolutionnaire, les sœurs ennemies du trotskisme

VINGT CONSEILLERS régionaux pour Lutte ouvrière (LO), trois pour la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) : au delà d'une référence politique partagée – le trotskisme –, les deux formations, qui se disputent l'espace protestataire à gauche, n'ont pas grand chose de commun. Ni grand chose à se dire : l'expérience des cellules communes LO-LCR a jusqu'à présent tourné court. Si ces frères ennemis du trotskisme évitent soigneusement tout commentaire désobligeant l'un sur l'autre, les réserves sont réelles. Pour le militant de LO, la LCR représente ce gauchisme soixante-huitard étudiant, « intello », dont il se méfie. Pour celui de la Ligue, le « moine-soldat » de LO est décidément trop intégriste.

De culture ouvriériste, LO – ou, plutôt, l'Union communiste (trotskiste), nom officiel de l'organisation qu'incarne Arlette Laguiller, émanation de l'Union communiste internationaliste créée en 1938 – garde de ses origines un fonctionnement et un vocabulaire emprunts de bolchévisme des années 20.

Selon un ancien de LO, les militants ne sont pas plus d'un millier, triés sur le volet au terme d'un parcours initiatique soigneusement balisé et dont l'intensité varie selon l'origine sociale du postulant. « *Accroches* » dans les cafés, lectures obligées, vente de l'hebdomadaire *Lutte ouvrière* scandent l'apprentissage. Les pseudonymes permettent de se reconnaître, comme d'autres rites d'appartenance : pas de mariage, port de la barbe prohibé.

Curieusement, LO a fait le plus tôt et avec assiduité le choix de l'« *électoralisme* ». Mme Laguiller est candidate à chaque élection présidentielle depuis 1974. En 1995, elle a atteint son meilleur score avec 5,3 % des voix. Elle évoque, de nouveau, à cette époque, l'idée d'un « *grand parti des travailleurs* », pour mieux expliquer, ensuite, que la classe ouvrière n'y est pas prête.

« LE PRODUIT D'UN HOMME »

De fonctionnement quasiment sectaire, LO – qui est d'abord « *le produit d'un homme* », explique encore cet ancien militant de l'organisation – a peur de grandir. Discrètement présent dans les meetings, « Hardy », le gourou de l'organisation, âgé de soixante-neuf ans, continue à préserver le caractère clandestin et auto-centré de LO.

La LCR, elle, abandonne peu à peu les pseudonymes, siège officiellement à Montreuil, diffuse *Rouge*, *Les Cahiers du féminisme*, la revue théorique *Critique communiste* et revendique 2 000 adhérents. Quand LO refuse, par définition, de participer à toute structure unitaire, la LCR a choisi depuis 1995 de dialoguer avec la gauche gouvernementale. Ses militants sont présents dans le milieu associatif, que dédaigne LO qui, plus orthodoxe, préfère continuer à diffuser « *ses feuilles de boîte* » dans les entreprises. Si LO finit par participer aux défilés des sans-papiers et des chômeurs, elle n'accompagne pas, ni n'aide ces mouvements, au contraire de la LCR.

Les résultats du 15 mars montrent les limites auxquelles sont confrontées aujourd'hui ces deux organisations. LO, qui revendique désormais « *le vrai vote communiste* » et a obtenu ses meilleurs résultat dans les bastions ouvriers du PCF, refuse pour autant toute dérive vers des pratiques gestionnaires. Avec ses conseillers régionaux, dont sept qui, dans le Nord-Pas-de-Calais, peuvent faire ou défaire la gauche, la direction de LO se trouve face à des situations inédites pour elle. « *De quoi provoquer une troisième crise interne* », pronostique l'historien du trotskisme, Pierre Broué.

La LCR, elle, se cherche encore. Elle hésite encore entre le rôle « *d'aiguillon* » du gouvernement, quitte à froisser sa base, et celui d'organisation révolutionnaire. Ses militants viennent de refuser le changement de nom de leur organisation, par crainte d'une dérive sociale-démocrate. Pourtant moins assidue des scrutins que LO, la LCR goûte à l'électoralisme, tout en découvrant que le vote d'extrême gauche du 15 mars a profité davantage à Lutte ouvrière – très discrète sur les sans-papiers – qu'à ses propres militants, pourtant plus visibles, depuis deux ans, aux côtés des « sans ».

Malgré toutes les différences entre les deux organisations, le potentiel de voix de l'extrême gauche devrait, un an avant les élections européennes, accélérer les réflexions et les rapprochements au sein de la gauche radicale. Nul doute, en effet, que LO et la LCR souhaitent cultiver pour ce scrutin leurs différences avec la gauche « plurielle ». Et pour la seconde – qui évite, aujourd'hui plus que jamais, toute critique à l'encontre de son aînée – tenter de se poser enfin en relais « anti-maastrichtien » du mouvement social.

Ariane Chemin

« Where is Arlette ? »

CE SONT les observateurs étrangers qui sont les plus surpris. Lundi 16 mars au matin, leurs rédactions les interpellaient au sujet de cette nouvelle spécificité française et, sur le Minitel, chez leurs confrères, ils cherchaient partout Arlette Laguiller. Lutte ouvrière ? « *Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18* », ont répondu les mieux informés. De petits malins ont téléphoné à Montreuil, au local de sa petite sœur trotskiste, la Ligue communiste révolutionnaire : « *Are you Mrs Laguiller ? Where is Lutte ouvrière ?* »

En vain. Car Lutte ouvrière, qui compte désormais vingt conseillers régionaux en plus de sa dizaine de conseillers municipaux, est une organisation clandestine. Les militants continuent à ne passer leurs appels téléphoniques qu'à partir de cabines publiques. Aux journalistes, Mme Laguiller donne rendez-vous dans des cafés, en compagnie de Jean-Pierre Vial et d'Henriette Mauthey, « *chargée du secrétariat d'Arlette Laguiller* ». Autant dire que, s'ils acceptent de se montrer, ces trois-là n'ont guère de pouvoir. Mme Laguiller est bien membre de la direction de l'organisation, mais la porte-parole ne décide rien.

Lundi, évidemment, il a fallu gérer l'ensemble des demandes d'interviews. Répondre aux télévisions, qui voulaient « montrer LO ». On a donc rusé et proposé des rendez-vous « *à l'extérieur* », « *qui arrangent un peu tout le monde* ». Au conseil régional d'Ile-de-France, par exemple, où les caméras et les photographes se sont retrouvés pour filmer la nouvelle conseillère entourée des deux autres élus, Daniel Lioubowny (Seine-et-Marne) et Jean-Louis Gaillard (Seine-Saint-Denis). « *Ça ne m'impressionne pas. Avec les travailleurs, nous avons investi des lieux beaucoup plus importants* », a-t-elle répondu en souriant sur le perron.

Toute la journée, on a entend Mme Laguiller en boucle sur LCI et France-Info. Elle y a répété le programme de LO, qui, depuis vingt-cinq ans, tient à peu près dans les mêmes mots. La petite musique d'Arlette se nourrissait lundi de quelques analyses des scores du PCF : il y a des « *mécontents du Parti communiste* », qui ne se sont pas plus retrouvés dans les candidats « huïstes » que dans ceux de l'aile gauche du parti, précise-t-elle, peut-être parce que cette dernière entretient des relations étroites avec une organisation trotskiste rivale, le Parti des travailleurs. Mais quand même, des militants troskistes dans les palais régionaux ! « *Les bolcheviks siégaient bien à la Douma tsariste, non ?* »

Ar. Ch.

« Lettre ouverte à Madame Martine Aubry, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité »

Paris, le 18 mars 1998

Madame la Ministre,

Les orthophonistes exercent une profession de santé dont la mission sociale est essentielle dans notre société confrontée à des problèmes d'exclusion. En effet, de plus en plus d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes âgées, nécessitent des soins d'orthophonie pour leur permettre d'éviter la marginalisation, l'échec scolaire, voire l'illettrisme, l'exclusion professionnelle et sociale.

Notre profession a toujours su être un partenaire loyal avec ses tutelles, et principalement avec l'assurance maladie. Or, aujourd'hui, en particulier avec la mise en place des Ordonnances d'avril 96 visant à réformer la sécurité sociale, l'orthophonie prend de plein fouet les conséquences d'une maîtrise des dépenses qui s'annonçait qualitative et qui se révèle, comme nous le craignions, simplement comptable. Cette dérive pernicieuse qui fait en sorte que le médecin est le seul ordonnateur des dépenses, d'une part, non seulement occulte toutes les réformes urgentes et nécessaires de reconstruction de notre système de santé, mais d'autre part, revient aussi à mépriser les responsabilités thérapeutique, économique et éthique des autres professionnels de santé non-médecins. Par ailleurs, une maîtrise des dépenses fondée sur l'intéressement du prescripteur aux économies réalisées sur ses prescriptions ne peut prendre en compte les réels besoins de soins. Enfin, la place omnipotente donnée au médecin dans la chaine thérapeutique nie de fait, dans un esprit de coordination des soins, la reconnaissance des compétences spécifiques des professionnels de santé. L'évolution considérable des sciences ne peut plus conférer à une seule discipline, fut-elle médicale, l'ensemble des savoirs.

Vous le comprendrez, Madame La Ministre, les orthophonistes sont en colère. Ils se sentent injustement pénalisés. En effet, depuis de longues années, malgré les séances de travail avec les administrations de tutelle, malgré l'agrément de notre convention nationale avec les caisses d'assurance maladie, malgré les audiences auprès des cabinets ministériels, tous les dossiers de notre professions sont bloqués ; il s'agit principalement de la déontologie, du statut légal devenu obsolète, de la non reconnaissance de la durée effective des études initiales, du refus d'accorder le cadre A à nos hospitaliers ; il s'agit de la rémunération de nos actes qui n'a connu qu'une seule revalorisation en dix années d'exercice ; il s'agit de la négociation des avenants à la convention nationale qui doivent donner aux orthophonistes une part de la responsabilité de la maîtrise de leurs dépenses ; il s'agit, encore, de l'aide équitable des caisses à la télétransmission des feuilles de soins.

Ce ne sont pas, Madame la Ministre, des revendications corporatistes qui visent à obtenir des avantages particuliers à notre profession mais de véritables et urgents besoins dont le souci majeur est l'amélioration continue de la qualité de la distribution des soins dans un système qui nécessite, plus que jamais, une complémentarité effective des compétences et donc, la reconnaissance, par les autorités de tutelle, des responsabilités qui y sont liées. C'est pourquoi, les orthophonistes manifesteront leur mécontentement aux côtés des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et orthoptistes à l'occasion des actions qu'ils ont communément décidées.

Ils vous demandent, Madame la Ministre, de les entendre et de prendre rapidement en considération leurs demandes.

Ils vous prient de croire à l'assurance de leur haute considération.

Le Conseil d'Administration
de la Fédération Nationale des Orthophonistes
2, rue des deux gares - 75010 Paris.

7

Le Front national propose à la droite un « programme minimum »

Au terme d'une réunion du bureau politique du parti d'extrême droite, Jean-Marie Le Pen a accepté de retirer la « préférence nationale » des conditions mises à d'éventuels accords pour la présidence des conseils régionaux

Alors que certains responsables locaux de l'opposition RPR-UDF envisagent d'accepter les voix du Front national pour conserver la présidence de conseils régionaux où la gauche détient la majorité relative des sièges, le bureau politique du Front national a fait connaître, par la voix de Jean-Marie Le Pen, lundi 16 mars, les six conditions qu'il met à d'éventuels accords. Après une discussion qui a opposé Bruno Mégret, délégué général du parti d'extrême droite, à des proches de M. Le Pen, ce dernier a accepté de ne pas faire figurer la « préférence nationale » parmi ces conditions. Le Front national se donne ainsi l'apparence de faire des concessions pour attirer vers lui les élus de droite tentés par une alliance, tandis que les dirigeants du RPR et de l'UDF s'efforcent de faire respecter partout la consigne de non-compromission avec l'extrême droite. Celle-ci entend se servir, pour parvenir à *diviser* la droite, non seulement de la pression sur les conseils régionaux, mais aussi de celle *qu'elle* peut exercer au second tour des élections cantonales.

LE FRONT NATIONAL veut aller au bout du rôle qu'il s'est attribué : celui du « sauveur » potentiel d'une droite en difficulté, avec l'objectif avoué... de la faire éclater. Réuni lundi 16 mars, le bureau politique du FN a décidé de proposer un soutien aux candidats de droite *« mis en danger par les socialo-communistes »* pour la présidence des conseils régionaux, à condition qu'ils acceptent de s'engager sur un certain nombre de leurs revendications. Celles-ci sont au nombre de six et ont été présentées par Jean-Marie Le Pen, après la réunion du bureau, lundi, à 18 h 30, comme un *« programme minimum »*, ne retenant que *« ce sur quoi devrait se manifester le plus large accord de bon sens »*.

Le marché, mis noir sur blanc dans une *« déclaration »* lue par le président du Front national, stipule ainsi que les candidats au soutien de l'extrême droite devront inscrire dans leur programme : le *« refus de toute hausse d'impôts et une décrue fiscale sur l'ensemble du mandat »* ; une *« priorité concrète à la sécurité, notamment dans les lycées et les transports »* ; la *« défense de l'identité culturelle française et régionale et le refus de la dictature du conformisme de gauche sur la culture »* ; la *« défense de l'emploi par le développement de l'apprentissage et l'amélioration des politiques de formation professionnelle »* ; un *« fonctionnement de l'assemblée régionale selon le principe de la représentation proportionnelle de tous les groupes, notamment à la direction des commissions et dans les délégations »* ; une *« réforme des commissions de marchés dans le sens d'une plus grande transparence »*.

Dans cette déclaration, le Front national feint de croire que le refus d'accord avec lui ne pouvait pas être le résultat d'un choix, mais celui d'un *« chantage »*, d'un *« diktat »* émanant d'une gauche présentée comme *« minoritaire »* en dépit de sa victoire apparente. Il ne manque pas de préciser, également, que cette offre de marché a été décidée *« en dépit des griefs légitimes des électeurs* [du Front national] *contre les appareils responsables de la situation actuelle »*. Autrement dit, malgré les reproches de la base à l'encontre de la droite sur sa décision d'avancer les élections législatives en 1997, mais aussi sur ses attaques contre le FN et ses orientations politiques.

En agissant ainsi, le parti de M. Le Pen veut faire d'une pierre deux coups : apparaître comme celui qui, jusqu'au bout, aura tenté de faire barrage à la gauche et, en même temps, semer la zizanie entre ceux qui estiment préférable d'avoir aux commandes des institutions régionales des représentants de partis démocratiques et républicains et ceux qui sont prêts à s'allier avec l'extrême droite pour sauver leur siège ou écarter la gauche. Il ne cache pas qu'il espère ainsi attirer – sur ses bases – des élus et électeurs déboussolés.

Cette déclaration n'a pas fait l'objet d'un vote mais a été approuvée par consensus. Elle a été rédigée au cours de la réunion du bureau politique par Jean-Marie Le Pen, Jean-Yves Le Gallou, candidat à la présidence de l'Ile-de-France, et Bruno Mégret. Deux sujets ont fait l'objet d'une discussion animée : la non-prise en compte de la *« préférence nationale »* dans le *« programme minimum »* et le *« soutien sans participation »*, formule empruntée à l'histoire, celle du Parti communiste français au temps du Front populaire, en 1936, et actuellement appliquée par les communistes italiens.

« UN TEXTE PRAGMATIQUE »

Les tenants du *« ni droite ni gauche »* – parmi lesquels figure Samuel Maréchal, le gendre de M. Le Pen, responsable du Front national de la jeunesse, adjoint au secrétaire général, Bruno Gollnisch – souhaitaient retenir la *« préférence nationale »*. Sensible à leur revendication, M. Le Pen a toutefois décidé de ne pas la satisfaire, après avoir écouté l'argumentation de M. Mégret. Pour le délégué général, en effet, à partir du moment où le Front national veut apparaître comme conciliateur, il doit éviter d'inclure dans son programme des clauses jugées inacceptables par des élus de droite. Or, l'application de la *« préférence nationale »* nécessite une modification de la législation française, combat que peu de représentants de la droite sont prêts à mener.

Plusieurs membres du bureau politique ont regretté, par ailleurs, que leur parti décide de soutenir des candidats de droite sans demander de participation à la gestion des conseils régionaux. La déclaration stipule que *« le Front national ne demande aucune prébende pour lui-même »*. Là encore, après une explication de texte de MM. Mégret et Le Gallou, la décision a été prise de ne pas entrer dans le jeu de la cogestion. *« Nous nous devions de rester dans la logique décidée en juin 1997 »*, explique le délégué général. A l'époque, M. Le Pen avait rassuré ses militants, qui craignaient que certains – et parmi eux M. Mégret – ne soient tentés par des alliances hâtives avec la droite.

Pour ce qui concerne le second tour des élections cantonales, la consigne est de proposer le « un contre un », autrement dit de pratiquer le désistement réciproque quand celui-ci sera demandé. Partout ailleurs, le Front national maintiendra ses candidats. Compte tenu du grand nombre de cantons où le parti d'extrême droite peut se maintenir – trois cent seize –, liberté a été donnée aux responsables fédéraux d'arranger les éventuels accords.

Certains, aujourd'hui, au Front national, présentent la *« déclaration de Jean-Marie Le Pen »* comme une *« cote mal taillée »* ou bien comme *« un texte pragmatique »* ; mais tous soulignent, en s'en félicitant, que, pour la première fois, leur parti a voulu montrer qu'il a *« le désir d'aboutir »*. Histoire de mieux rejeter la faute sur les responsables de la droite si la gauche sort victorieuse lors de l'élection des présidents de conseils régionaux ou au soir du second tour des cantonales.

Christiane Chombeau

Les hésitations des présidents de région de droite sortants

COMMENT faire face au soupçon d'un accord avec le FN ? Charles Millon a choisi la version la plus vive. Interrogé, lundi 16 mars, sur son attitude face au Front national, le président sortant du conseil régional de Rhône-Alpes, visiblement exaspéré, a rétorqué : *« Je pense que sur le Front national, je n'ai aucun geste à montrer, compte tenu de ce que j'ai fait depuis dix ans. »*

Déjà, l'ancien ministre de la défense a conclu un accord avec 4 élus divers droite dissidents. Parmi ceux-ci figurent Gérard Dezempte, maire de Charvieu-Chavaggnieu, que M. Millon avait exclu de ses listes et qui est connu pour son comportement intransigeant à l'égard des immigrés de sa commune. Mais l'ancien député RPR Marc Fraysse, réélu dimanche soir conseiller régional, a tenté de pousser le président sortant à aller plus loin : *« Il y a parmi les élus du FN des gens qui sont prêts à nous rejoindre si on leur montre qu'on a du courage. »*

En Languedoc-Roussillon, le président sortant, l'UDF-DL Jacques Blanc avait déjà passé, en 1986, un accord avec le FN dont, dit-il aujourd'hui, il *« ne rougit pas »*. Depuis dimanche, il a trouvé une formule qui ne lève aucun soupçon : *« Je ne signerai ni alliance, ni accord, mais je ne récuserai aucune voix et je respecterai tous les élus. »*.

En Haute-Normandie, Antoine Rufenacht a trouvé une parade plus subtile. Dimanche soir, le président RPR du conseil sortant semblait avoir renoncé à être candidat. Mais il a finalement appelé les élus de sa liste à ne pas siéger vendredi, jour fixé par le code électoral pour l'élection à la présidence de la région. Faute d'atteindre le quorum nécessaire, l'élection serait reportée au lundi 23 mars, après le second tour des cantonales qui restent des objets de négociations possibles avec le FN.

« ON VERRA BIEN »

En Aquitaine, le RPR Jacques Valade, après avoir évoqué la possibilité d'un *« contrat d'exécutif »* avec le Front national, s'est rétracté. Désormais, il explique : *« Arithmétiquement, il y a des tas d'alliances possibles. Je présenterai vendredi un projet pour l'Aquitaine. Nous allons faire cela de la façon la plus démocratique et puis on verra bien qui se détermine sur ce programme. »*

En Franche-Comté, la tentation ne vient pas directement du candidat RPR-UDF à la présidence, Jean-François Humbert qui assure ne pas *« rechercher d'alliance »*. Mais pour être à égalité avec la gauche, la droite a besoin de la voix d'un chasseur, René Mars, ancien membre du FN, qui prône la discussion avec les 9 élus du Front national. *« On ne peut pas marginaliser un mouvement qui a fait un tel score »*, affirme-t-il.

En PACA, les leaders de la droite restent fermes. François Léotard, qui avait annoncé dimanche soir sa candidature à la présidence, a finalement renoncé, et la droite devrait se contenter d'une candidature de témoignage. En Picardie et en Bourgogne, enfin, où le FN est en position d'arbitre, le RPR Charles Baur et l'apparenté UDF Jean-Pierre Soisson, déjà élu en 1992 avec les voix du Front national, ont jusqu'ici redoublé d'adresse pour... éviter toutes les questions.

Raphaëlle Bacqué

La pression de l'extrême droite dans les cantons

LE SECOND TOUR des élections cantonales, dimanche 22 mars, ne va pas installer dans les départements la situation inextricable qui prévaut dans les conseils régionaux depuis le 15 mars, en raison du mode de scrutin. Au pouvoir depuis juin 1997 seulement, Lionel Jospin pouvait difficilement placer la réforme du scrutin régional comme une des ses priorités absolues, à moins d'un an du scrutin. La droite, malgré les réflexions successives d'Edouard Balladur et d'Alain Juppé lorsqu'ils étaient à Matignon, n'a rien engagé, depuis 1993, pour modifier ce mode de scrutin.

Le mode d'élection majoritaire uninominal à deux tours qui est celui des cantonales écarte, très largement, le risque des majorités relatives et du chantage exercé par des minorités. Indépendantiste ici, chasseurs là, et plus souvent élus d'extrême droite. Le Front national peut maintenir ses candidats dans 316 cantons. Si le parti de Jean-Marie Le Pen ne peut, évidemment, espérer aucune présidence de département, il aura, cependant, au soir du second tour, un nombre accru de conseillers généraux : cinq actuellement. De plus, il peut, dans un nombre très limité de départements, embarrasser la majorité sortante, en fragilisant son avance en sièges. C'est le cas, par exemple, dans le Vaucluse ou dans l'Oise.

Dans le Vaucluse, la droite disposait de quinze sièges et la gauche de neuf dans le conseil sortant. Sur les douze cantons renouvelables, la droite a déja un conseiller réélu et le Front national peut se maintenir dans sept cantons, avec un espoir dans gagner un, voire deux. Au terme du second tour, la droite risque de ne disposer que d'une voix de majorité. Le même cas de figure se présente dans l'Oise, où sur les vingt cantons renouvelables, l'extrême droite peut se maintenir dans seize. A moins que les appels du pied de Jean-François Mancel, président (RPR) du conseil général, dans sa direction, l'incite à baisser la pression.

Dans le Nord – un des cinq départements, avec l'Allier, les Alpes-de-Haute-Provence, le Pas-de-Calais et la Haute-Saône, qui peut facilement passer de droite à gauche –, la présence de candidats du Front national, au second tour, dans treize cantons sur trente-neuf non pourvus dimanche 15 mars, hypothèque les chances de Jacques Donnay, exclu du RPR, de conserver la présidence. Dans le Tarn, département dirigé par la gauche, le député RPR Jacques Limouzy a appelé, mardi 17 mars, dans un communiqué, les électeurs de Castres à *« ne pas permettre l'élection d'un socialiste et à ne pas rester à la maison »* dans un canton où le Front national se retrouve face à la gauche. Le candidat d'extrême droite est Bernard Antony, chef du file du FN en Midi-Pyrénées.

Dans d'autres cantons, l'extrême droite peut, sur le papier, espérer avoir des élus, sans toujours favoriser le basculement du conseil général. Le Parti socialiste, qui a appelé, lundi 16 mars, *« l'ensemble de ses candidats à se désister pour le candidat de gauche arrivé en tête »* au premier tour, peut tabler sur le gain d'autres départements, comme l'Aisne, la Creuse, l'Essonne et le Gers. S'agissant du Finistère, la probabilité est plus faible car un tel basculement implique la perte de dix cantons par la droite.

Olivier Biffaud

Les candidats à la présidence doivent déclarer leurs orientations politiques

LABORIEUSEMENT examinée par le Parlement entre octobre et février, validée par le Conseil constitutionnel le 6 mars et promulguée le 7 mars, la loi relative au fonctionnement des conseils régionaux va s'appliquer, dès cette semaine, lors de l'élection des présidents de région. A l'origine, ce texte était destiné à permettre à des exécutifs régionaux ne disposant que de majorités relatives de faire, malgré tout, adopter leur budget. Si un projet de budget est repoussé par le conseil régional, le président de celui-ci pourra, désormais, en présenter une nouvelle version qui sera considérée comme approuvée, sauf si une motion de défiance est adoptée par une majorité des membres de l'assemblée régionale.

Avant même la mise en œuvre éventuelle de cette réforme, notamment dans trois régions qui n'ont pas encore adopté leur budget pour 1998 et peuvent le faire jusqu'au 30 avril (Centre, Ile-de-France et Rhône-Alpes), une autre disposition de la loi devra être appliquée pour l'élection des présidents de région, en principe vendredi 20 mars. La loi introduit, en effet, l'obligation pour tout candidat à la présidence de remettre aux membres du conseil régional, *« préalablement à chaque tour de scrutin »*, *« une déclaration écrite présentant les grandes orientations politiques, économiques et sociales de son action pour la durée de son mandat »*. Cette déclaration doit être remise aux membres du conseil régional *« par l'intermédiaire du doyen d'âge »*, qui préside, de droit, la séance d'installation.

Introduite à l'initiative des députés socialistes et destinée à empêcher, autant que possible, la préparation d'alliances discrètes entre la droite républicaine et le Front national, cette disposition avait soulevé l'opposition très vive de bon nombre de parlementaires de droite. Ce fut notamment le cas de Jacques Blanc, député UDF-DL et président sortant de la région Languedoc-Roussillon, de Jean-Pierre Raffarin, sénateur (UDF) de la Vienne et président sortant du conseil régional de Poitou-Charentes, de Christian Estrosi, député RPR et chef de file de la droite aux régionales dans les Alpes-Maritimes, de Renaud Donnedieu de Vabres, député UDF-DL et chef de file de la droite aux régionales en Indre-et-Loire. Autant de régions où la droite est aujourd'hui en situation très délicate.

Même si la présentation par les candidats à la présidence de leurs orientations politiques *ne doit donner lieu à « aucun débat »*, elle impose un minimum de transparence. On pourra *mesurer*, dès vendredi, l'efficacité de cette mesure de dissuasion.

Gérard Courtois

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES

(Chiffres du *Monde*)	MÉTROPOLE				DOM				NATIONAL			
Inscrits	38 669 193				941 629				39 610 822			
Votants	22 442 513				516 983				22 959 496			
Abstentions	41,96 %				45,10 %				42,04 %			
Blancs et nuls	4,59 %				7,91 %				4,66 %			
Exprimés	21 412 454				476 087				21 888 541			
FAMILLES POLITIQUES	Nombre de voix obtenues	Suffr. expr. (%)	Inscrits (%)	Nombre de sièges	Nombre de voix obtenues	Suffr. expr. (%)	Inscrits (%)	Nombre de sièges	Nombre de voix obtenues	Suffr. expr. (%)	Inscrits (%)	Nombre de sièges
Total gauche	7 812 222	36,48	20,20	676	195 102	40,98	20,72	69	8 007 324	36,58	20,21	745
dont div. g.	244 667	1,14	0,63	21	49 286	10,35	5,23	15	293 953	1,34	0,74	36
Total droite	7 677 289	35,85	19,85	648	198 093	41,61	21,04	68	7 875 382	35,98	19,88	716
dont div. d.	983 364	4,59	2,54	85	37 267	7,83	3,96	6	1 020 631	4,66	2,58	91
Extrême droite	3 316 665	15,49	8,58	277	1 863	0,39	0,20	-	3 318 528	15,16	8,38	277
dont FN	3 270 118	15,27	8,46	275	1 863	0,39	0,20	-	3 271 981	14,95	8,26	275
Extrême gauche	938 796	4,38	2,43	27	6 992	1,47	0,74	16	945 788	4,32	2,39	43
dont LO	782 695	3,66	2,02	19	2 825	0,59	0,30	-	785 520	3,59	1,98	19
Divers écologistes	591 806	2,76	1,53	7	-	-	-	-	591 806	2,70	1,49	7
Divers	1 075 876	5,02	4,78	36	74 037	15,55	7,86	5	1 149 913	5,25	2,90	41
dont CPNT	569 910	2,66	1,47	31	-	-	-	-	569 910	2,60	1,44	31

[illegible]	FRANCE ENTIÈRE		
Inscrits	39 281 860		
Votants	22 771 552	57,96 %	
Exprimés	21 710 611	55,26 %	
Abstentions	16 510 308	42,03 %	
Liste	Voix	%	Sièges
Ext gauche	942 010	4,33 %	24
Com.	234 655	1,08 %	19
Maj. plurielle	6 154 317	28,34 %	594
PS	713 916	3,28 %	83
Div. g.	367 728	1,69 %	35
Écologistes	1 132 691	5,21 %	22
Régionalistes	227 155	1,04 %	25
Divers	891 125	4,10 %	34
Droite	6 129 380	28,23 %	611
Div. droite	1 628 841	7,50 %	107
FN	3 261 174	15,02 %	275
Ext. droite	27 611	0,12 %	0







Languedoc-Roussillon : Jacques Blanc entretient les non-dits pour sauver sa présidence

MONTPELLIER
de notre correspondant

Dans l'entourage de Jacques Blanc, on aime à se rappeler 1992 ; alors que tout le monde donnait battu le président sortant (UDF-DL) du conseil régional du Languedoc-Roussillon, il avait réussi à construire sur le fil une majorité qui lui avait permis de conserver son fauteuil en se passant du Front national. Aujourd'hui, l'exercice s'annonce autrement plus délicat. M. Blanc ne dispose plus du réservoir de voix annexes (écologistes notamment) qui lui avait permis d'élargir sa majorité, les électeurs ayant envoyé au conseil régional trois blocs clairement identifiés : un groupe de gauche « plurielle » composé de trente et un élus, un groupe de droite de vingt-deux membres, et treize élus du Front national. S'y ajoute un chasseur des Pyrénées-Orientales.

REPORTAGE

Récusant tout accord avec l'extrême droite, il entend rassembler sur son « projet »

Si l'on se fie aux déclarations des uns et des autres, un soutien de l'extrême droite semble peu probable. Alain Jamet, le président du groupe FN à l'assemblée régionale, a assuré qu'il n'apporterait pas ses voix à M. Blanc s'il n'y avait pas un accord passé au grand jour et comportant deux clauses : une réduction des impôts de 20 % sur six ans, l'ajout dans les priorités régionales de la sécurité dans les lycées. Jean-Claude Martinez, membre du bureau politique du FN et élu dans l'Hérault, est tout aussi net. Il réclame un accord *« dans la clarté »*, c'est-à-dire *« que nous nous assoyions à une table et* [que] *nous prenions la mesure du rapport des forces électorales des uns et des autres »*. Or M. Blanc a toujours dit qu'il refuserait tout accord.

La clé du vote de vendredi réside, en fait, dans les non-dits. Car si M. Blanc affirme qu'il ne signera pas d'accord, il ne récuse pas pour autant les voix du FN. Et si le parti de Jean-Marie Le Pen exige cet accord, il se garde bien d'exiger un texte écrit. Les conditions qu'il énonce sont d'ailleurs *a priori* recevables par la droite modérée.

UN CAP SYMBOLIQUE

Le président sortant a donc soigneusement préparé le terrain en usant de nuances subtiles. Il martèle qu'il est un *« président sortant avec un bilan et un projet sur lequel il appartiendra à chacun de se déterminer »*. Il suffirait donc que ce projet intègre certaines des exigences du FN pour que ce dernier puisse envisager de soutenir M. Blanc, sans pour cela qu'un accord soit formalisé. L'essentiel pour l'instant, explique M. Martinez, est de franchir un cap symbolique. Certes, un rapprochement entre la droite et le FN ne manquerait pas de provoquer des fissures à droite, ce qui pourrait priver M. Blanc de voix précieuses. Mais, là encore, tout est affaire de calcul. Raymond Couderc (UDF-DL), maire de Béziers, n'a, pour sa part, jamais caché que des voix qui n'auraient pas fait l'objet d'un marchandage avec le FN n'auraient rien d'infamant. D'autres élus, plus réticents à tout type d'alliance avec le FN, se montraient déjà moins sourcilleux, lundi 16 mars dans l'après-midi.

M. Blanc pourrait donc prendre le pari d'une élection très serrée vendredi prochain. D'autant plus qu'il spécule sur de possibles défections dans le camp du postulant de la gauche à la présidence, Georges Frêche, maire socialiste de Montpellier. Si la personnalité de M. Frêche est parfois contestée chez ses propres amis, la menace d'une sanction du PCF après une campagne tendue avec le PS semble s'éloigner. Arrivés derrière les socialistes dans les trois départements de la région où ces deux partis n'avaient pu s'entendre (Gard, Hérault, Lozère), les communistes sont désormais en mauvaise posture pour négocier la présidence du Languedoc-Roussillon. On les voit mal endosser la responsabilité d'un échec de la gauche devant une possible alliance entre la droite et le Front national. Josianne Collerais, tête de liste PCF dans l'Hérault, confirme d'ailleurs qu'*« il est clair qu'on ne prendra pas le risque de faire voter pour la droite, et encore moins pour l'extrême droite »*. Le PCF n'en revendique pas moins une gestion *« collégiale et collective »*, dont les contours devraient faire l'objet d'ultimes discussions avec le PS avant l'élection du président du Languedoc-Roussillon.

Jacques Monin

Les chefs de la droite s'efforcent d'empêcher toute alliance avec le FN

Des élus locaux sous surveillance des états-majors parisiens

À BORDEAUX, un lendemain des élections régionales, le sénateur (RPR) Jacques Valade, président sortant du conseil régional d'Aquitaine, évoque au micro de Sud-Radio la possibilité de proposer un *« contrat d'exécutif »* pour retrouver une majorité. Il ne s'agit pas d'une *« alliance politique »*, précise-t-il, mais, bien entendu, toutes les voix sont les bienvenues, celles des chasseurs comme celles du Front national . Une heure plus tard, le sénateur dément. Entre temps, il a reçu un long coup de téléphone de Philippe Séguin.

Dans l'opposition, ils sont quelques-uns, comme le sénateur Valade, à être surveillés de près pendant toute la semaine : Jacques Blanc, ancien président (UDF-DL) du conseil régional du Languedoc-Roussillon, qui persiste à dire que toutes les voix sont bonnes à prendre, Antoine Rufenacht, ancien président (RPR) du conseil régional de Haute-Normandie, ou encore Charles Baur, ancien président (UDF-FD) du conseil régional de Picardie, qui, dès dimanche, a reçu une mise en garde de la part de François Bayrou. Les principaux responsables des partis de droite se sont engagés à ce qu'il n'y ait pas d'accord, *« ni sur la table, ni sous la table »*, avec le Front national. Ils s'y emploient.

Blessé par son échec en Provence-Alpes-Côte d'Azur, François Léotard a opéré deux volte-face en trois jours : après avoir annoncé, jusqu'à la fin de la campagne, qu'il ne serait pas candidat à la présidence du conseil régional s'il n'avait pas de majorité, le président de l'UDF a indiqué, dans la nuit de dimanche à lundi, qu'il serait finalement candidat, puis il est revenu sur cette dernière décision dans la journée de lundi. Redoutant que tel ou tel de ses colistiers se prête au jeu du Front national, M. Léotard a précisé qu'il soutiendrait un candidat *« qui aura clairement marqué son refus de s'allier au Front national »*.

Cette stratégie est partagée par le président du RPR. Afin de ne pas laisser face à face la gauche et le FN, au moins au premier tour de l'élection des présidents de conseils régionaux, la droite devrait donc présenter, vendredi 20 mars, jour de cette élection, des *« candidatures de témoignage »*, qui auront aussi la vertu de fixer les voix de ses élus.

« Tout le monde a bien compris que l'intérêt de l'opposition nationale était de poursuivre sa rénovation autour des valeurs qui la rassemblent, et non de faire des alliances qui ne pourraient que se traduire par son affaiblissement », a expliqué le porte-parole du RPR, François Fillon, lundi, sur France-Info. L'organisation de l'opposition constitue le second sujet de préoccupation des dirigeants des partis de droite depuis qu'Edouard Balladur a paru prôner, dimanche soir, une recomposition du RPR et de l'UDF. L'ancien premier ministre, qui assure avoir été *« mal compris »*, a précisé, lundi sur TF 1, qu'il ne fallait *« pas forcer à la création d'une entité nouvelle qui serait artificielle »*.

Se mettre au travail pour retrouver un corps de doctrine

Les responsables du RPR se sont en fait mis d'accord sur une proposition minimale : la relance de l'inter-groupe RPR-UDF de l'Assemblée nationale, qui, jusqu'ici, ne s'est véritablement réuni qu'une fois, avant le débat sur l'immigration et le code de la nationalité. Jean-Louis Debré, président du groupe RPR, a annoncé, lundi, qu'il prendrait très rapidement des initiatives en ce sens pour *« améliorer la coordination »* avec le groupe UDF, présidé par M. Bayrou. Celui-ci y est favorable, comme à toute démarche qui permettrait de favoriser la cohérence de l'opposition sans l'obliger à parler d'une seule voix. Le secrétaire général du RPR, Nicolas Sarkozy, exprime le même sentiment : *« Si la gauche plurielle gagne, je ne vois pas pourquoi l'opposition devrait être condamnée à l'uniformité. »*

M. Balladur va même un peu plus loin lorsqu'il rappelle qu'il avait été l'un des initiateurs des états généraux de l'opposition, entre 1990 et 1993. *« La gauche ne soulève pas l'enthousiasme, la droite ne suscite pas l'adhésion »*, observe-t-il. L'opposition doit donc se mettre au travail pour retrouver un corps de doctrine.

Cette invitation prend la forme d'un rappel à l'ordre dans la bouche du président des Amis de Jacques Chirac, Bernard Pons. Déplorant que la droite soit *« molle »*, le député de Paris demande aux dirigeants de l'opposition, dans un entretien publié mardi 17 mars par *Le Figaro*, de *« se mettre autour d'une table et* [de] *travailler à l'élaboration d'un véritable corps de doctrine »* qui devrait être prêt, selon ses vœux, *« d'ici trois, quatre mois »*. En revanche, ce proche du président de la République estime qu'une véritable recomposition de l'opposition ne peut s'envisager qu'à l'occasion d'une élection présidentielle.

En l'absence de Charles Millon, occupé à se constituer une majorité au conseil régional de Rhône-Alpes, les habituels promoteurs de la fusion du RPR et de l'UDF, Renaud Dutreil, député (UDF-DL) de l'Aisne, et Patrick Labaune, maire (RPR) de Valence, se sont pourtant à nouveau manifestés. S'ils avaient eu quelque écho l'été dernier, ils ont peu de chance, cette fois, d'être entendus. M. Séguin considère que l'épisode de la fusion est dépassé. Il s'apprête à reprendre le processus de rénovation du RPR interrompu par sa longue campagne pour les élections régionales et cantonales, à mettre en œuvre la nouvelle organisation interne adoptée lors des assises des 31 janvier et 1er février et, déjà, à réfléchir à la préparation des élections européennes de 1999. M. Séguin, qui a toujours insisté sur la durée en affirmant que la véritable échéance pour l'opposition serait les prochaines élections législatives, n'est pas pressé pour bâtir un programme clefs en mains.

Alain Madelin, président de Démocratie libérale, est également disposé à consacrer le temps et l'énergie qu'il faudra pour convertir le plus grand nombre aux idées libérales qu'il professe. Une première convention des libéraux devrait avoir lieu au mois d'avril. M. Léotard s'est également prononcé, lundi, pour le maintien des deux formations de l'opposition, mais aussi pour un *« renouvellement profond des idées »*. Mais toute cette tâche de rénovation idéologique serait compromise dès le départ si des élus de droite décidaient, pour sauvegarder leur propre situation, de s'ouvrir au Front national.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

Elus de la dernière pluie, reines d'un jour

CE SONT les étranges petits matins de la vie politique. La tension de la veille et de plusieurs semaines de campagne est retombée, les urnes ont finalement rendu cet avis tant sollicité, tant redouté. Lundi 16 mars au matin, dans chaque équipe, on a analysé les résultats, fait et refait les comptes des voix et, dans beaucoup de régions, le résultat est là, ambigu : la défaite annoncée n'a pas eu lieu, la victoire n'est pas, pour autant, assurée.

RÉCIT

Rarement les élus issus de « petites » listes auront été autant sollicités

Elle tient à une, deux voix. Et des années de combat politique, des bilans de mandat, des pages entières de professions de foi, de programmes, d'engagements, viennent soudain se fracasser sur une simple réalité arithmétique : la voix d'un Chasseur, celle d'un indépendantiste de la Ligue savoisienne, d'un dissident de gauche ou de droite, décideront, le 20 mars, de l'avenir et de la couleur politique de la région. Ce sont les rois et les reines d'un jour : ils étaient obscurs, les voilà en pleine lumière. Ils avaient parfois été rejetés, voici qu'on les sollicite et les flatte. Ils avaient peu à espérer, on leur promet tout.

● **Pigeons-ramiers et fantasmes historiques en Rhône-Alpes.** Jusqu'au dimanche 15 mars, Alain Roure, quarante-quatre ans, agent technique d'internat, était simplement adjoint au maire d'Ailhon, un village de 320 habitants près d'Aubenas, en Ardèche. Alain Roure est d'abord militant de la chasse. Il fait partie de ceux qui attendent, fusil chargé, les pigeons ramier en haut du col de l'Escrinet. Une directive européenne interdit de chasser ces oiseaux quand ils volent vers leurs lieux de nidification. Alain Roure et ses amis n'ont que faire de Bruxelles. Il faut croire que leur combat a quelque écho dans ce département : dimanche, la liste CNPT a obtenu 10,36 % des suffrages exprimés, et un élu : Alain Roure. Conscient de son *« rôle-clef »* au conseil régional Rhône-Alpes, il veut *« négocier au mieux »*, *« c'est le but du jeu »*, lâche-t-il, faisant état de *« contacts au plus haut niveau »*. Avec gourmandise, il dresse la liste de ses centres d'intérêt : l'aménagement du territoire, l'agriculture, l'environnement et le tourisme...

Radios et télévisions se bousculent à sa porte : Patrice Abeille est épuisé mais pas mécontent que l'on prête ainsi *« tant d'attention »* à la Ligue savoisienne, mouvement indépendantiste dont il est le cofondateur et le secrétaire général. A quarante-quatre ans, ce normalien de la rue d'Ulm, qui gère maintenant une maison d'hôte au bord du lac d'Annecy, est devenu conseiller régional de Rhône-Alpes. Il tient, lui aussi, le sort du futur président dans sa main. La Ligue savoisienne, fondée en 1994, revendique *« quatre mille adhérents »* et l'indépendance de la Savoie, à la manière de la Ligue lombarde. *« Un gouvernement provisoire »*, basé à Genève, a été constitué, dont Patrice Abeille est le chef.

Pour l'élection du président, Charles Millon (UDF) ou Jean-Jack Queyranne (PS), *« pas question de s'abstenir »*, affirme-t-il. Il faudra attendre vendredi matin pour connaître de quel côté il votera : *« Les télés m'ont dit qu'elle seront toutes là »*.

● **La revanche du maire et le retour des Chasseurs en Poitou-Charentes.** *« Notre voix va compter »* : Gilles Parnaudeau, maire de Vasles (Deux-Sèvres), qui conduit une liste de maires étiquetée divers gauche, mais comprenant des élus de tous bords, prend sa *« revanche »*. Sa liste, que le président sortant (UDF) de la région, Jean-Pierre Raffarin et son adversaire socialiste, l'ancien ministre de l'intérieur, Philippe Marchand, ont pris de haut pendant la campagne, tient aujourd'hui les deux élus dans un mouchoir de poche. *« On nous classe à gauche mais... »*. M. Parnaudeau n'en dira pas plus. D'ici au 20 mars, il s'attend à avoir *« tous les jours au téléphone »* les deux candidats, *« anxieux »*. M. Raffarin l'a appelé pour le féliciter, lundi, mais il avait été devancé de quelques minutes par M. Marchand.

Après le maire, les Chasseurs. Ils sont deux, élus en Charente-Maritime et en Charente. Dimanche, la majorité sortante RPR-UDF a obtenu vingt élus, auxquels viennent se greffer quatre voix (divers droite et Mouvement pour la France), soit vingt-quatre. La gauche « plurielle », avec vingt-trois élus, revendique le même nombre en misant sur l'élu de la *« liste des maires »*. Comme en 1992, les Chasseurs peuvent donc faire la pluie et le beau temps en Poitou-Charentes. Cela avait déjà valu à l'un des deux, Gérard Fontenay, une vice-présidence dans le conseil sortant.

Ils n'ont *« rien contre »* ni Jean-Pierre Raffarin, ni Philippe Marchand. Ils se disent absolument a-po-li-ti-ques. Le conseil régional, ce n'est pas *« l'Assemblée nationale »*, explique M. Fontenay. Tout dépendra finalement des *« propositions »* des deux adversaires. Les deux chasseurs sont en revanche très « contre » certains *« intégristes Verts »*, membres de la liste de la gauche « plurielle », ce qui donne un sérieux avantage à M. Raffarin. Sauf si M. Marchand se rendait à leur condition expresse – le refus d'accorder tout poste *« à responsabilités »* ou une *« vice-présidence »* à un écologiste –, le dénouement semble acquis en Poitou-Charentes.

● **La valeur du vieux.** A égalité des voix, c'est le plus âgé des candidats à la présidence qui l'emporte. Duel de quadragénaires en Franche-Comté, où la droite et la gauche ont obtenu le même nombre de sièges : Christian Proust (MDC), quarante-neuf ans, l'emporterait sur Jean-François Humbert (UDF), quarante-six ans. En Rhône-Alpes, où les deux listes ont recueilli soixante sièges chacune, la région pourrait reposer sur la dizaine de petits jours qui séparent la naissance, le 2 novembre 1945, de Jean-Jack Queyranne (PS), de celle, le 12 novembre de la même année, de Charles Millon (UDF). Lorsqu'on a la malchance d'être le cadet des têtes de liste, on peut toujours sauver son camp en sortant le doyen de tous les élus. Cela fait partie des bonnes vieilles recettes électorales. A l'heure de la composition des listes, entre deux dosages politiques, géographiques, professionnels, sexuels, historiques, il fallait penser au vieux. Le vieux, c'est le dernier recours lorsque toutes les tentatives de débauchage ont échoué.

Récit du service France

La gauche progresse à Paris, y compris dans les arrondissements gérés par la droite

La majorité municipale est mise à mal dans le sud et l'ouest de la capitale

Paris a donné aux régionales une nette avance au candidat de la droite RPR-UDF, Edouard Balladur. Le résultat par arrondissements confirme l'enracinement de la gauche dans les six arrondissements qu'elle gère, mais aussi une progression de sa zone d'influence par rapport aux législatives, puisqu'elle est majoritaire dans le 14e, à égalité dans le 12e, et en forte progression dans le 5e.

LE RPR PARISIEN retient des régionales que l'ancrage à droite de la capitale s'est vérifié, puisqu'elle a donné une nette majorité à Edouard Balladur (39,61 % contre 35,49 % à son adversaire socialiste). En revanche, le premier secrétaire de la fédération du PS, Jean-Marie Le Guen, souligne une *« progression généralisée partout de la gauche »*, notamment par rapport aux législatives.

Dans les six arrondissements passés à gauche aux dernières municipales, Marie-Pierre de La Gontrie obtient une large majorité, avec un record dans le 3e (46,28 %), suivi des 11e (45,31 %), 19e (44,36 %) et 20e (43,85 %) arrondissements. Surtout, le PS estime que le scrutin régional prolonge le résultat des législatives, en donnant, dans des circonscriptions passées à gauche en 1997, de bons résultats : c'est le cas du 13e, qui avait participé à l'élection de deux députés PS, où la gauche obtient 43,55 % des voix, contre 31,11 % à M. Balladur, mais aussi du centre de Paris, où Laurent Dominati avait été élu député de peu devant Dominique Bertinotti (PS).

Hormis le 1er arrondissement, peu peuplé, qui donne près de 7 points d'avance à la droite sur la gauche, les 2e et 4e, gérés par des maires de droite, ont, aux régionales, donné la préférence à la gauche avec, respectivement, 43,66 % et 41,04 % des suffrages. La polémique née de la contestation de l'élection de M. Dominati, finalement validée par le Conseil constitutionnel, semble avoir laissé des traces dans l'électorat de cette circonscription, constituée des quatre premiers arrondissements parisiens.

Le résultat dans le 5e arrondissement, fief de la droite, et plus précisément du maire de Paris, Jean Tiberi, traduit un avertissement de l'électorat de droite à ses représentants à l'Hôtel de Ville : M. Balladur ne devance que d'un point la liste socialiste, qui, avec 38,71 %, réalise 3 points de mieux que sa moyenne sur la capitale. Lyne Cohen-Solal, adversaire de M. Tiberi aux législatives, en 3e place sur la liste de la gauche plurielle, ne cache pas sa satisfaction devant ce résultat inattendu.

Droite et gauche sont aussi à quasi égalité dans le 12e arrondissement, tandis que le 14e, qui avait élu Nicole Catala (RPR) à l'Assemblée, donne 3 points d'avance à la gauche. En réaction à ce glissement vers la gauche de l'électorat parisien, les arrondissements de l'Ouest ont massivement fait bloc derrière M. Balladur.

P. S.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES PAR ARRONDISSEMENT À PARIS

Arrondissement	RPR-UDF (%)	Gauche plurielle (%)	Front national (%)	Extrême-gauche (%)	Ecologistes (%)	Divers droite (%)	Divers (%)
1	41,32	34,74	11,69	3,18	3,95	3,95	1,18
2	32,47	43,66	10,37	4,33	3,29	3,95	1,93
3	31,06	46,28	8,20	4,76	4,26	3,39	2,06
4	36,29	41,04	9,12	3,86	3,59	3,98	2,14
5	39,82	38,71	8,19	3,77	4,15	3,42	1,95
6	45,80	33,13	8,82	2,30	3,90	4,38	1,67
7	58,57	20,05	11,14	1,46	2,90	4,49	1,39
8	59,18	17,82	13,18	1,65	2,65	4,30	1,22
9	39,60	35,70	11,14	4,03	3,49	3,95	2,09
10	29,88	42,14	12,61	5,83	4,24	2,81	2,51
11	28,53	45,31	10,82	6,12	4,06	2,91	2,26
12	37,37	37,27	11,81	4,26	3,96	3,67	1,65
13	31,11	43,55	11,00	5,18	4,14	2,97	2,04
14	36,52	39,34	10,41	4,23	4,25	3,43	1,83
15	48,84	29,18	10,31	2,78	3,72	3,72	1,45
16	64,47	14,64	12,08	1,19	2,25	4,23	1,13
17	49,71	25,30	12,85	2,90	3,72	3,98	1,53
18	29,87	40,22	14,85	6,02	4,11	2,79	2,14
19	27,79	44,36	14,12	5,23	3,41	2,75	2,34
20	27,02	43,85	13,88	6,34	3,93	2,64	2,34

Les nationalistes corses ont payé leurs divisions aux élections territoriales

Les plus radicaux siègeront à l'Assemblée

BASTIA
de notre correspondant

La lutte fratricide engagée depuis 1995 entre factions rivales, le scissionnisme chronique des formations clandestines ou politiques, les révélations judiciaires sur des dérives criminelles de droit commun et autres affaires crapuleuses ont, semble-t-il, eu un coût politique moindre, pour les responsables nationalistes, que leur présentation en ordre dispersé : les résultats du premier tour des élections à l'Assemblée de Corse, dimanche 15 mars, se soldent par l'élimination de cinq des six listes en présence. Le seuil des 5 % de suffrages exprimés, imposé pour être présent au second tour, leur aura été fatal.

Pourtant, le total des suffrages recueillis à l'époque flamboyante des précédentes élections, en 1992 – *les deux seules listes nationalistes* en compétition avaient alors obtenu 13 sièges sur 51 –, n'était supérieur que de 5 700 voix au résultat des six listes de dimanche. Cela représente à peine 3,75 points d'écart par rapport au premier tour d'il y a six ans. En outre, en 1992, l'abstention avait été deux fois moins importante que cette année (17,18 % contre 31,45 %).

Quelle leçon les nationalistes défaits pourront-ils tirer de l'échec politique de leur participation au jeu des institutions ? Les partisans d'une « recomposition » de la mouvance par la lutte armée clandestine auront-ils gain de cause, face à ceux qui prônaient le même objectif, mais par le biais du débat public ?

La réponse est d'autant moins aisée que ceux qui, aujourd'hui, sont les seuls à avoir les moyens de siéger à l'Assemblée de Corse continuent d'affirmer leur *« solidarité politique »* avec le FLNC-canal historique, organisation clandestine réputée la plus radicale. *« Nous regrettons l'absence d'autres listes nationalistes à la prochaine Assemblée de Corse. Notre objectif reste la souveraineté nationale de la Corse, nous poursuivrons sans faille et avec détermination notre stratégie »*, commente Jean-Guy Talamoni, chef de file de Corsica Nazione, la liste de A Cuncolta nazionalista.

« Nous ne changerons pas un iota à la composition de la liste Corsica Nazione » pour le second tour, prévient le porte-parole du groupe (le statut de la Corse de 1991 autorise les listes qualifiées pour le second tour à intégrer des candidats issus de celles éliminées au premier tour). La précision est inutile dans le cas des cinq autres listes, qui avaient déjà annoncé, à l'instar de la la tête de liste A Manca Naziunalista (la Gauche nationaliste), leur *« refus de s'associer de près ou de loin »* à leur « frère ennemi ».

Même discours du côté de la liste Corsica Viva, proche du FLNC créé le 5 mai 1996, dernier-né des groupes clandestins. Dès lors, l'impasse semble se profiler. La « recomposition » évoquée par les uns et les autres pourrait se muer en une « mobilisation » au bénéfice d'une ou de plusieurs organisations armées rivales.

De son côté, Edmond Simeoni (UPC), dont la liste est éliminée parce qu'elle ne franchit pas, d'un cheveu, la barre des 5 % – il lui manque une quarantaine de voix –, a décidé d'en appeler au Conseil d'Etat pour demander l'annulation des élections. Une autre action judiciaire, au pénal, est menée à l'initiative du dirigeant autonomiste, qui dénonce environ 200 inscriptions sur les listes électorales, enregistrées ces derniers mois, et qu'il estime frauduleuses. M. Simeoni souhaite ainsi démontrer que la sincérité du scrutin a été altérée de plusieurs façons et donner une nouvelle chance à sa liste.

Michel Codaccioni

Concertation adaptée

Le secteur public hospitalier corse revendique des moyens budgétaires supplémentaires et des dérogations aux normes de fonctionnement. Le Syndicat des travailleurs corses (STC) fait pression, à chaque occasion de concertation, par des opérations de blocage de l'aéroport d'Ajaccio, du dépôt pétrolier de Vazzio ou, encore, du port de commerce. Bernard Kouchner et Emile Zuccarelli ont convenu d'une méthode de négociation associant, à Paris, les dirigeants des hôpitaux et le STC. *« Nous sommes plus confiants maintenant, car Paris recherche des solutions adaptées aux spécificités corses »*, confiait, lundi 16 mars, la délégation du STC.

La droite d'Ile-de-France hésite à présenter un candidat à la présidence

LE RPR ET L'UDF d'Ile-de-France, désormais principale force de l'opposition régionale, ont très vite réagi à leur défaite en se réunissant, dès lundi 16 mars au matin, sous l'égide d'Edouard Balladur, dans les locaux du groupe RPR de l'Assemblée nationale. Comme il l'avait répété tout le temps de sa campagne, M. Balladur a confirmé devant les élus qu'il ne se présentera pas, le 20 mars, à la présidence du conseil régional d'Ile-de-France.

L'utilité d'une réunion rapide de la droite francilienne a été démontrée par les quelques hésitations individuelles qui se sont exprimées, à huis clos, sur l'éventualité d'un accord avec le Front national. Le groupe UDF, animé par Bernard Lehideux, a même dû faire acter par un vote le principe du refus de faire élire qui que ce soit avec une voix du Front national. M. Lehideux, candidat à la présidence du groupe UDF, qui doit se constituer le 19 mars au conseil régional, a reconnu que sa famille politique n'était pas unanime sur ce point, en assurant que le problème est désormais réglé.

L'UDF a adopté un autre principe : celui d'une présence de la droite lors de l'élection du président du conseil régional, afin de marquer le terrain et de ne pas donner l'impression à l'électorat de droite que le débat politique se résume désormais à un combat entre le socialiste Jean-Paul Huchon, et le président du groupe Front national, Jean-Yves Le Gallou, qui a annoncé sa candidature.

ÉVITER LE PIÈGE

« On ne peut pas accepter sans rien faire d'entrer pour vingt ans dans l'opposition », plaide une nouvelle conseillère régionale UDF de l'Essonne, Marie-Hélène Aubry.

L'éventualité de présenter un candidat, autre que M. Balladur, à la présidence, présente un risque, que le groupe RPR n'a pas manqué de souligner : celui d'offrir au groupe d'extrême droite l'occasion, par un savant jeu d'abstentions et de répartitions de ses 36 voix sur plusieurs candidats, de piéger la droite républicaine. L'éventualité de présenter plusieurs candidats à la présidence pour déjouer les calculs du Front national est évoquée, mais elle rencontre des résistances dans la mesure où le RPR et l'UDF ont présenté des listes d'union.

« Il faut attendre que l'unité de chaque groupe se soit faite avant de trancher », estime M. Lehideux, en expliquant que la décision sera prise au matin du 20 mars, lors de la réunion d'un inter-groupe précédant la première séance plublique du nouveau conseil régional. Le RPR, doit choisir mercredi son président, entre Roger Karoutchi, proche de Philippe Séguin, Didier Julia, vétéran de la Seine-et-Marne, et Eric Raoult, élu de Seine-Saint-Denis.

Pascale Sauvage

DÉPÊCHES

■ **RETRAITES : les pensions versées par l'Arrco (Association des régimes de retraite complémentaire) à neuf millions d'allocataires** seront revalorisées de 1,2 % à compter du 1er avril 1998, a décidé, lundi 16 mars, le bureau du conseil d'administration de cet organisme géré par le patronat et les syndicats. Compte tenu de l'effet report de la dernière augmentation intervenue en avril 1997 (+ 0,8 %), indique l'Arrco, *« cette revalorisation conduit à une augmentation en 1998 de 1,1 % en moyenne annuelle »*.

■ **HÔPITAUX : la confédération Force ouvrière a estimé**, lundi 16 mars, que la situation dans les hôpitaux, notamment en termes d'effectifs et de conditions de travail, *« crée des tensions telles que les établissements ont de plus en plus de difficultés à assumer pleinement leur mission de service public »*. Dans un communiqué, elle apporte son soutien à la fédération FO des services publics et de santé, qui appelle à une *« action »*, mardi 17 mars, dans les hôpitaux pour protester contre *« l'augmentation insuffisante des crédits accordés aux hôpitaux publics »*.

■ **ASSURANCE-MALADIE : le président de la Mutualité française, Jean-Pierre Davant,** se prononce contre toute tentative de réclamer un *« impôt pauvreté »* aux mutualistes pour financer la couverture complémentaire maladie des exclus. Dans un entretien publié, lundi 16 mars, par *Le Quotidien du médecin*, il juge qu'*« il appartient à l'Etat d'y contribuer principalement »*. Il rejette ainsi la récente proposition de Jean-Marie Le Guen, député (PS) de Paris, de créer un fonds de mutualisation financé par les réserves des organismes complémentaires, que M. Le Guen a évaluées à 50 milliards de francs.

GUADELOUPE

RÉGIONALES (41)

CONSEIL SORTANT : 2 PCG, 3 PPDG, 6 PS, 5 div. g., 3 ind., 1 UDF, 12 RPR, 9 div. d. (*prés. : Lucette Michaux-Chevry, RPR, a. min., sén.*).

ext. g. : Gérard Séné.

PCG : Mona Cadoce, s.

PS : Jacques Gillot (div. g.), c.g., m. du Gosier.

div. g. (1) : José Toribio, c.g., m. du Lamentin.

div. g. (2) : Félix Proto (PS diss.).

Verts : Maurice Anselme.

UDF : Amédée Adélaïde (div. d.).

RPR : Lucette Michaux-Chevry, s., a. min., sén., pr. c.r., m. de Basse-Terre.

div. d. : Simon Ibo, c.m. de Pointe-à-Pitre.

ind. : Roland Thésauros, s.

div. (1) : Octavie Losio.

div. (2) : Edouard Deher-Lesaint.

div. (3) : Jacques Lurel.

I., 259 904 ; A., 45,40 % ; E., 131 293.

RPR	63 065	(48,03)	25 élus
PS	32 148	(24,48)	12 élus
div. d.	7 525	(5,73)	2 élus
PCG	6 941	(5,28)	2 élus
div. g. (1)	6 509	(4,95)	
ind.	5 390	(4,10)	
div. g. (2)	4 262	(3,24)	
Verts	1 746	(1,32)	
UDF	1 196	(0,91)	
ext. g.	922	(0,70)	
div. (1)	906	(0,69)	
div. (3)	640	(0,48)	
div. (2)	43	(0,03)	

1992. – *I., 225 794 ; A., 41,49 % ; E., 121 589.* UPF (Michaux-Chevry, RPR), 35 590 (29,27 %), *15 élus* ; PS (Jalton), 21 226 (17,46 %), *9 élus* ; PS diss. (Larifla), 18 706 (15,38 %), *7 élus* ; PPDG (Moutoussamy, ex-PC), 13 108 (10,78 %), *5 élus* ; PCG (Cadoce), 7 096 (5,84 %), *3 élus* ; UPLG (Thesauros), 6 673 (5,49 %), *2 élus* ; div. d. (Fleming, app. RPR), 4 762 (3,92 %) ; div. g. (Toribio), 3 664 (3,01 %) ; div. (Gedeon), 3 608 (2,97 %) ; RPR diss. (Captant), 3 527 (2,90 %) ; LO (Senè), 1 081 (0,89 %) ; div. (Charles), 974 (0,80 %) ; div. (Lauriette), 887 (0,73 %) ; LCR (Ganot), 687 (0,57 %).

CANTONALES (22)

CONSEIL SORTANT : 3 PCG, 6 PPDG, 7 PS, 12 div. g., 1 UDF, 4 RPR, 9 div. d., 1 ind. (*prés. : Dominique Larifla, div. g., m. de Petit-Bourg*).

Les Abymes-1

Élu : Eric Jalton, PS, c.r., c.m. d'Abymes.

Rosan Fanhan, PS, n.s.r.p.

Anse-Bertrand

Ballottage. José Moustache, RPR, 1 286 ; *Alfred Dona-Erie, ind., m. d'Anse-Bertrand*, 1 284 ; Victor Arthein, PCG diss., 1 172 ; Jean-Marie Hubert, ind., 1 090.

Éliminés. Emmanuel Velin, PS, 78.

Jean Barfleur, ind., m. de Port-Louis, n.s.r.p.

Baie-Mahault

Réélue : Marcelle Chammougon, div. d., m. de Baie-Mahault.

Capesterre-Belle-Eau-1

Ballottage. Jean-Yves Ramassamy, RPR, c.m. de Capesterre-Belle-Eau, 1 386 ; Léo *Andy, div. g., s., d., 733.*

Éliminés. Alain Lacavé, div. g., 533 ; Joseph Maurice-Peroumal, PS, 252 ; Joseph Gaza, div. d., 30.

Capesterre-Belle-Eau-2

Réélu : Joël Beaugendre, div. d., c.r., m. de Capesterre-Belle-Eau.

La Désirade

Réélu : Emmanuel Robin, div. g., m. de La Désirade.

Goyave

Ballottage. *Jean-Emmanuel Laguerre*, div. d., 844 ; Frantz Ségor, div. g., s., c.m. de Goyave, 610.

Éliminés. Ferdy Louisy, div. g., c.m. de Goyave, 406 ; Aristide Louisor, PS diss., 341 ; Antoine Sahai, PS, 104 ; Pierre-Eugène Adonai, RPR, c.m. de Goyave, 72 ; Flavien Raboteur, div. g., 22.

Lamentin

Réélu : José Toribio, div. g., m. de Lamentin.

Morne-à-l'Eau-1

Réélu : Julien Chovino, PCG, m. de Morne-à-l'Eau.

Morne-à-l'Eau-2

Ballottage. Favrot Davrain, PS, s., c.r., 1 089 ; Jean Bardail, div. g., c.r., 816 ; Franck *Garain*, div. d., c.r., c.m. de Morne-à-l'Eau, 686.

Éliminés. Jean-Claude Lombion, PCG, c.m. de Morne-à-l'Eau, 221 ; Lubin Ogoli, ind., 160 ; *Marius Filomin*, PS diss., 62 ; *Cerdain* Luce, RPR, 31.

Le Moule-1

Réélue : Gabrielle Louis-Carabin, RPR, c.r., m. du Moule.

Le Moule-2

Ballottage. Jean Anzala, div. d., 984 ; Christian Couchy, PS, 324.

Éliminés. Eugène-Félix Desbois, RPR, 279 ; *Jean-Franck Guizonne, div. g.*, 270 ; Hugues Razan, ind., 251 ; Marcienne Annicette, div. d., 134 ; Damien Oxybel, div. g., 53.

Guy Beaubois, div. g., n.s.r.p.

Petit-Bourg

Ballottage. Dominique Larifla, div. g., s., sén., pr. c.g., m. de Petit-Bourg, 2 193 ; Ary Brousillon, ind., 1 130.

Éliminés. Serge Chicot, div. d., 723.

Pointe-à-Pitre-1

Ballottage. Lucien Parize, PPDG, s., c.m. de Pointe-à-Pitre, 1 055 ; Eric René, div. d., 343.

Éliminés. Tony Jabbour, div. d., 295 ; Eliane Clotilde-Vespasien, div. g., 250 ; Ernest Daninthe, PCG, c.m. de Pointe-à-Pitre, 245 ; Alain Sorèze, PS diss., c.m. de Pointe-à-Pitre, 146 ; Marlène Mélisse-Miroite, PS, 84.

Pointe-à-Pitre-2

Réélu : Daniel Genles, PPDG, c.m. de Pointe-à-Pitre.

Pointe-à-Pitre-3

Réélu : Alain Semiramoth, PPDG, c.m. de Pointe-à-Pitre.

Pointe-Noire

Réélu : Claude Guillaume, RPR, c.r., m. de Pointe-Noire.

Saint-Barthélemy

Élu : Michel Magras, div. g.

Saint-Martin-1

Ballottage. Louis-Constant Fleming, RPR, s., 1 006 ; Louis Mussington, div. g., 860

Saint-Martin-2

Ballottage. Guillaume Arnell, div. g., 1 210 ; Aline Hanson, div. d., 839.

Robert Weinum, div. d., n.s.r.p.

Saint-Claude

Réélu : Simon Barlagne, UDF, c.r., c.m. de Saint-Claude.

Trois-Rivières

Ballottage. Albert Dorville, div. g., s., m. des Trois-Rivières, 1 305 ; Eugenio Jean-Louis, div. d., c.r., 1 221.

Éliminés. Nérée Bourgeois, div. g., c.r., m. de Vieux-Fort, 572 ; Charles Glaude, ind., 433 ; Sony De Souza, PS, 360 ; Alex Cléon, div. g., 171 ; Joseph Devarieux, FN, 45.

IMMIGRATION A l'approche de la fin de l'opération de régularisation engagée par le gouvernement et prévue pour le 30 avril, les mouvements de protestation de collectifs d'étrangers sans papiers se multiplient. ● DEUX ÉGLISES sont occupées. Une manifestation aura lieu, mercredi 18 mars, devant l'église Saint-Ambroise, à Paris, qui fut occupée il y a deux ans. *« La réponse* [aux demandes de régularisation] *ne doit pas être donnée dans les limites imposées par la loi mais dans l'optique de la solidarité »*, estime Jean-François Berjonneau, responsable de la Pastorale des migrants. ● LES CONDITIONS d'application de la circulaire de régularisation sont jugées trop restrictives par des associations d'aide aux étrangers. Les disparités seraient fortes entre les préfectures. ● UN BILAN PROVISOIRE montre que la moitié des demandes de régularisation ont été rejetées.

Les refus de régularisation relancent les mouvements de sans-papiers

Alors que des églises sont occupées avec le soutien de responsables catholiques, des associations d'aide aux étrangers contestent les conditions d'application, jugées trop restrictives, de la circulaire Chevènement

ÉGLISES OCCUPÉES, évacuation policière, manifestations de solidarité. Le ministre de l'intérieur s'y attendait ; des sans-papiers s'y préparaient. Depuis dix jours, des étrangers, qui n'ont pas bénéficié de l'opération de régularisation lancée en juin 1997 par Jean-Pierre Chevènement, ont quitté le terrain des guichets de préfecture pour celui de l'opinion publique.

Après la cathédrale d'Evry (Essonne), où 42 Africains sont installés depuis le 7 mars avec la bénédiction de l'évêché, l'église Saint-Pierre du Havre (Seine-Maritime) a été investie, samedi, par une vingtaine de sans-papiers qui ont été accueillis par le curé de la paroisse. *« Beaucoup de ces étrangers sont déjà bien intégrés à la société française et ont des raisons sérieuses de vouloir y vivre ; d'autres se savent menacés de mort dans leur pays »*, a plaidé, lundi 16 mars, M[gr] Joseph Saudreau, évêque du Havre. Il souhaite que *« la situation dramatique des sans-papiers soit étudiée ou réexaminée avec le maximum de bienveillance et de fraternité »*.

Dimanche matin, c'est une centaine de « déboutés » de la circulaire Chevènement qui ont pris possession de Notre-Dame de la Gare à Paris (13e arr.). Dès le lendemain, au petit matin, ils en ont été délogés par la police et interpellés pour vérification d'identité (*Le Monde* du 17 mars).

« PETITS SAINT-BERNARD »

Hantise de la place Beauvau, la multiplication de *« petits Saint-Bernard »*, autrement dit de grèves de la faim désespérées dans des églises, ne s'est pas réalisée. Mais les animateurs du mouvement de 1996 ont bien l'intention de se rappeler au souvenir des autorités en célébrant, le 18 mars, par une marche aux lampions nocturne, le deuxième anniversaire de leur irruption dans l'église Saint-Ambroise, à Paris (11e). Comme les associations de soutien aux immigrés, ils constatent que l'approche du 30 avril, échéance fixée pour la fin de l'examen des dossiers par les préfectures, exacerbe l'anxiété. Les décisions d'investir les lieux de culte semblent être prises localement, avec le soutien de collectifs de militants d'extrême-gauche, sans stratégie centrale, mais sur la base d'une revendication unique : régularisation de *« tous les sans-papiers »*.

Au ministère de l'intérieur, on s'efforce d'afficher la plus parfaite sérénité, en analysant les occupations d'églises comme *« une modalité particulière du droit de manifester »*. L'intervention policière presque immédiate, lundi, dans l'église Notre-dame de la Gare, propriété de la Ville de Paris, puis l'interpellation des personnes qui tentaient de manifester devant le palais de justice, indiquent cependant la ferme volonté d'éviter la constitution d'abcès de fixation. Mais, en investissant des bâtiments de construction récente à Evry et au Havre, les sans-papiers semblent avoir tenu compte du fait que les églises édifiées après la loi de séparation de l'Église et de l'Etat de 1905, sont la propriété des diocèses et sont donc mieux protégées contre l'expulsion.

Le parallèle avec le mouvement de 1996 a pourtant ses limites. A une situation de total blocage gouvernemental a succédé un contexte de régularisation sur critères, évidemment plus favorable aux sans-papiers, mais politiquement piégé pour le gouvernement. Comment le ministère de l'intérieur va-t-il traiter les déboutés ?



« Le gouvernement va se condamner à castagner. Il n'a pas prévu de porte de sortie. Des clandestins vont retourner à la clandestinité et se battre », avertit Jean-Pierre Alaux, responsable du Gisti, dont les permanences juridiques destinées à aider les sans-papiers ont été multipliées

Si la circulaire Chevènement semble avoir été globalement mise en œuvre de façon loyale par l'administration, de lourdes disparités entre départements sont soulignées. Certaines préfectures, comme celle de la Seine-Saint-Denis, sont épinglées par les associations : entretiens limités à la remise d'un dossier, rejets signifiés par lettre-type sans considération des documents fournis... L'interprétation du texte a par ailleurs donné lieu à des instructions restrictives du ministère. Ainsi, les déboutés du droit d'asile doivent prouver qu'ils ont possédé un titre de séjour de six mois pendant l'instruction de leur dossier, ce qui exclut la plupart d'entre eux. *« Voilà ce qui remplit les églises ! »*, dénonce le Gisti.

Quelques milliers de recours hiérarchiques s'entassent déjà au ministère. Après quatre mois de silence de l'administration, viendra le temps d'éventuels recours devant les tribunaux administratifs, qui feront la fortune des avocats mais risquent de s'étirer sur une année au moins, en raison de l'encombrement des juridictions. Certains déboutés comptent sur la nouvelle loi Chevènement, dont le vote définitif doit intervenir le 8 avril à l'Assemblée nationale, et qui doit entrer en vigueur en juin, pour appuyer leur recours. Le nouveau texte comporte en effet des dispositions permettant au gouvernement de régulariser sur la base de critères légèrement plus généreux que ceux de la circulaire.

Que la régularisation traine en longueur n'est pas *a priori* pour déplaire au ministre de l'intérieur. Les dizaines de milliers de sans-papiers recalés doivent faire en principe l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière. L'opération est facilitée par le fait que tous les candidats à la régularisation figurent désormais sur le fichier spécialisé du ministère de l'intérieur.

Mais ces décisions ne sauraient être prises en bloc. Car éloigner rapidement par la force 50 000 ou 70 000 personnes n'est à la portée d'aucun Etat démocratique. Les obstacles matériels, juridiques et politiques se cumulent. Même au temps de Charles Pasqua et de Jean-Louis Debré, le nombre de reconduites effectives n'a jamais dépassé 12 000 par an, soit au maximum 27 % des mesures décidées. Il faudra toute la pédagogie de Jean-Pierre Chevènement pour expliquer que, ouverture sur le monde, démocratie et droits de l'homme obligent, la France va continuer à vivre avec un volant de quelques dizaines de milliers de vrais clandestins.

Ph. B.

Accords et rejets des demandes s'équilibrent

Au total, 150 000 étrangers ont déposé une demande de régularisation, dans le cadre de l'opération engagée par le ministère de l'intérieur. Ce chiffre a révélé une partie de l'iceberg des clandestins, que le ministère de l'intérieur évalue à 300 000 personnes, une estimation inchangée depuis des années. Sur les 150 000 personnes qui ont joué le jeu de la circulaire, la moitié sans doute pourraient recevoir une réponse négative. Il s'agira pour l'essentiel d'hommes célibataires ou sans charges de famille en France, ceux-là mêmes qui sont par ailleurs le plus facilement mobilisables pour des mouvements revendicatifs. Les situations des familles ont en effet été largement régularisées.

Selon le bilan provisoire dressé à la fin du mois de février, 62 000 dossiers de régularisation ont été traités par les préfectures, se partageant entre 32 344 régularisations accordées, et 30 053 rejets. Les cas les plus épineux devraient être tranchés en fin d'opération.

TROIS QUESTIONS À...
JEAN-FRANÇOIS BERJONNEAU

1 Vous êtes prêtre et directeur du service national de la Pastorale des migrants, pensez-vous que l'attitude de l'Eglise catholique a changé à l'égard des sans-papiers, entre l'évacuation policière de l'église Saint-Ambroise à Paris en 1996, et l'accueil qui leur est réservé aujourd'hui à Evry et au Havre ?

L'arrivée à l'improviste des sans-papiers à Saint-Ambroise avait été comme un coup de tonnerre. Elle avait pris au dépourvu une communauté chrétienne absolument pas préparée, sans qu'aient pu être mises en place les médiations nécessaires à une compréhension mutuelle. Aujourd'hui, je préfère parler d'accueil plutôt que d'occupations d'église. En s'engageant, comme à Saint-Hippolyte à Paris, à Toulouse, Tours ou Saint-Denis, des communautés ont tiré des enseignements. On peut aujourd'hui s'appuyer sur cette histoire pour affirmer qu'il y a une nécessité d'accueil pour les sans-papiers.

2 Cela signifie-t-il que l'Eglise soutient la revendication d'une régularisation *« pour tous les sans-papiers »* ?

Non, l'évêque du Havre demande *« la régularisation la plus large possible des sans-papiers »* et appuie l'idée d'un réexamen des dossiers. A Evry, il y a accueil mais pas soutien à une renégociation tant que la demande sera celle d'une *« régularisation globale »*. L'Eglise n'a pas compétence pour examiner des dossiers mais elle doit faire vivre la parole du Pape : *« A la question "qu'as-tu fait de ton frère ?", la réponse ne doit pas être donnée dans les limites imposées par la loi mais dans l'optique de la solidarité. »*

3 Que répondez-vous aux personnes qui préféreraient voir des sans-papiers africains ailleurs que dans des églises ?

Certes, les églises ne devraient pas être les seuls lieux de médiation. Mais lorsque des gens se présentent dans une église, les responsables des communautés paroissiales réalisent que leur donner asile fait partie non seulement du devoir d'hospitalité, mais que l'identité même des communautés chrétiennes est en cause. Il faut expliquer cette situation à des gens qui ont du mal à la comprendre, et se rappeler que lors de l'occupation de Saint-Bernard, un travail d'explication et d'ouverture fantastique avait été réalisé entre la paroisse et les Africains.

Propos recueillis par Philippe Bernard

La colère des plongeurs du phare du Planier

ILE DU PLANIER
de notre correspondant régional

Il a salué de son œil lumineux tous ceux qui, passant par Marseille, quittaient l'Europe et tous ceux qui venaient par mer trouver refuge ici. Le phare du Planier signale l'entrée de la baie phocéenne depuis 1320, première date connue de l'installation d'un gardien de phare sur ces quelques rocs désolés. Détruit par les Allemands en août 1944, une colonne lisse de 60 mètres fut de nouveau jetée vers le ciel pour guider les marins : sa lumière troue la nuit jusqu'à 28 miles nautiques – 52 kilomètres – et balaye la rade toutes les cinq secondes.

En 1992, l'administration des phares et balises, après avoir automatisé son signal, rapatriait les quatre gardiens qui l'habitaient en alternance. Elle abandonnait aux oiseaux, aux embruns et à d'éventuels squatters du dimanche les bâtiments somptueux que les Compagnons du devoir avaient, à côté du phare, érigés en pierre blanche de Cassis dans les années 50. Puis, cherchant un occupant, elle trouvait un groupe de plongeurs qui savaient que les eaux entourant le Planier recèlent des trésors : faune et flore, mais surtout épaves de tous les siècles.

Ces passionnés de l'association Mer et soleil imaginaient que les deux longs corps de bâtiments, offrant une vue stupéfiante sur le large, la ville et sa ceinture de montagnes, pourraient devenir un exceptionnel centre de plongée. Un dortoir, trois studios, une salle de restauration, un groupe électrogène et un désalinisateur d'eau furent installés là, à une demi-heure du petit port des Goudes, à l'extrême sud de Marseille. Des plongeurs s'y rendent, mais des poètes aussi, et on a même entendu les saxophones d'André Jaume.

Hélas, Aimé Bergero, âme de cette renaissance, plongeur et amoureux fou de son île, est entré en guerre avec quelques-unes des administrations responsables de ce morceau du domaine maritime. Il n'a jamais obtenu qu'une autorisation d'occupation temporaire jusqu'en 1994 – même si le loyer fut encore honoré en 1997. Or la préfecture des Bouches-du-Rhône vient de prendre un arrêté ordonnant la fermeture *« des installations sur l'île du Planier, exploitées par la société Tiboulen du Planier »*, chargeant *« toutes autorités de police ou de gendarmerie de l'exécution »*.

« OCCUPATION ILLICITE »

Touché au vif, Aimé Bergero excipe de sa bonne foi, montre les conventions signées avec les phares et balises. Il rappelle qu'il avait obtenu un accord de la ville en 1994. Il dit encore le travail nécessaire pour réhabiliter ce chef-d'œuvre d'architecture de pleine mer. Et il explique toutes les nuits passées, parfois rudes et solitaires, pour que subsiste ce lieu légendaire. La préfecture, elle, rappelle *« l'occupation illicite du domaine public maritime »*. Elle exige, entre autres documents, *« un rapport d'organisme agréé concernant les bâtiments »*. Elle soutient surtout qu'elle n'est en rien opposée à M. Bergero, mais qu'elle demande simplement que toute chose soit faite dans les règles, ces règles que M. Bergero et ses amis assurent, en vain, avoir respectées. Ceux qui ont emprunté un bateau-taxi pour aller passer une journée là-bas, sous le soleil exactement, savent seulement que cet îlot, si loin, si proche est comme un rêve inaccessible et voisin.

Michel Samson

La version policière remise en cause dans le meurtre du jeune Abdelkader

UN RAPPORT balistique révélé par *Libération* contredit la thèse de la légitime défense avancée par les deux policiers de la brigade anti-criminalité (BAC) qui avaient abattu Abdelkader Bouziane, un adolescent de seize ans de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), le 17 décembre 1997 à l'issue d'une course-poursuite (*Le Monde* daté 21-22 décembre). Réalisé par deux experts à la demande de la juge d'instruction, Isabelle Goanvic, il indique que les quatre balles tirées par les policiers ont été tirées alors que la voiture était déjà passée devant eux, et que si deux tirs semblaient viser le bas du véhicule, les deux autres balles, provenant de la même arme, ont été tirées à hauteur de tête.

■ **ÉDUCATION : les enseignants des collèges et lycées de Seine-Saint-Denis** devaient à nouveau manifester, mardi 17 mars à Paris, devant le ministère de l'éducation nationale afin d'obtenir un *« véritable plan de rattrapage »* pour leur département. Vendredi 13 mars, environ 2 000 professeurs et parents d'élèves avaient déjà manifesté sur le même thème (*Le Monde* daté 15-16 mars).

■ **MEURTRE : le corps de Caroline Legentil, une jeune femme de 25 ans enlevée** le 5 mars à Lille, a été retrouvé enterré dans un bois, lundi 16 mars au soir, près de La Bassée (Nord), sur les indications d'un Français interpellé lundi en Belgique et placé en garde à vue à Bruxelles en compagnie d'un autre Français. Deux autres personnes ont été interpellées lundi à Avesnes-sur-Helpe (Nord). Ces quatre hommes sont connus des services de police français pour des affaires d'escroquerie. Une demande de rançon avait été adressée à la famille de la jeune fille.

■ **JUSTICE : un ancien journaliste de TF 1, Aymar du Chatenet, a été condamné en appel,** lundi 16 mars, à six mois de prison avec sursis et à 20 000 francs d'amende pour avoir tenté, en 1993, de diffuser un faux qui impliquait le PDG de France 2 dans l'affaire Botton. En première instance, le tribunal correctionnel avait prononcé une relaxe. Aymar du Chatenet a annoncé son intention de se pourvoir en cassation.

Me Zaoui insiste sur la spécificité du « crime administratif »

Pour l'avocat, le « crime de bureau » est caractérisé par l'éloignement entre le bureaucrate et sa victime. Il a souligné au cours de sa plaidoirie que « l'assassin envoie sa victime sur les lieux du meurtre. L'anonymat de la mort est total. Personne n'a tué, personne n'a de sang sur les mains »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

A la suite de son confrère Alain Lévy, Michel Zaoui est le dernier des avocats de la partie civile à plaider, lundi 16 mars. Après lui, dira-t-il, viendra *« l'appréhension terrible* [du] *silence qui couvrira les voix des parties civiles »*. L'intervention de Me Zaoui, chacun le sait depuis l'aube du procès, doit saisir la spécificité de la notion de crime contre l'humanité. Le crime contre l'humanité un et indivisible, jugé au procès de Klaus Barbie, puis de Paul Touvier – auxquels assista l'avocat –, exposé, ici, en un cours magistral de plus de trois heures, pour le distinguer aux yeux des jurés du simple crime de droit commun.

L'avocat, qui représente trois associations de déportés et la Fédération des sociétés juives de France, veut tout d'abord évoquer les questions qui entourent ce *« crime singulier »*, *« des questions que tout le monde se pose »*. La notion du temps, notamment, inhérente à l'imprescriptibilité. *« Le temps n'a pas prise sur le crime contre l'humanité*, explique-t-il. *Il ne fait pas œuvre d'oubli. Il va permettre, au contraire, d'accéder à la mémoire.* [Or], *ce temps joue en faveur de l'accusé, qui s'éloigne jour après jour de son crime et dresse le mur de sa vie d'homme avec tous les signes apparents d'une vie exemplaire et honorable. »*

Il relève que Simone Veil, ancienne déportée, a exprimé son désaccord avec le fait de juger si tard. *« Je ne partage pas du tout cette analyse. Je ne veux pas débattre avec elle, je la respecte. Je m'incline. Mais quand c'est Maurice Papon qui invoque Simone Veil, je dis non. »* Pour Me Zaoui, l'imprescriptibilité se justifie d'autant plus que *« les véritables organisateurs n'ont pas été jugés à la Libération »*, alors que la mentalité ne s'y prêtait pas. *« La mémoire de la guerre se voulait militaire*, analyse-t-il. *On jugeait l'intelligence avec l'ennemi, la trahison de la patrie. Déporter des juifs, ce n'était pas un acte contre la France. »* Et il questionne : *« Les victimes ont été niées une première fois il y a cinquante ans. Voudrait-on les nier une deuxième fois en leur disant qu'il est trop tard pour juger ? C'est une discussion de salon. Les victimes demandent réparation dans une cour d'assises et non dans les livres d'histoire. »*

AU CŒUR DE SON SUJET

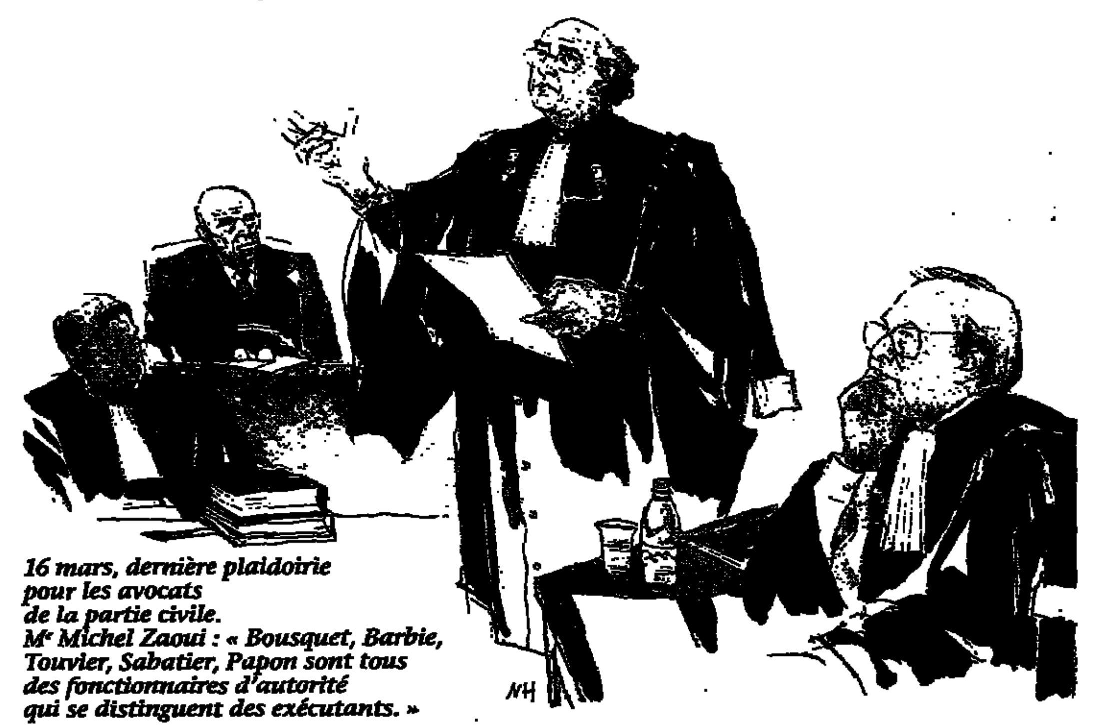
Calé droit à un mètre en retrait du pupitre à la barre, regardant fixement la cour, Me Zaoui en vient au cœur de son sujet : à la différence du crime de droit commun, individuel, explique-t-il, le crime contre l'humanité est un *« crime collectif »*, *« un crime d'Etat* [qui] *inverse toutes les lois morales de l'Etat »*. Or, rappelle-t-il en substance, Maurice Papon servait le régime de Vichy qui, engagé sur la voie de la collaboration d'Etat, avait négocié, le 2 juillet 1942, la participation de la police et de l'administration françaises aux déportations de juifs dans le cadre des accords Oberg-Bousquet.

« Allemands et Français se découvraient des ennemis communs – communistes, gaullistes, francs-maçons, juifs. René Bousquet [NDLR : secrétaire général à la police de Vichy] *donna comme consigne aux préfets d'appliquer cette politique et de la transmettre hiérarchiquement. »* Et de demander : *« Où est ici la contrainte ? Où sont les baïonnettes dans le dos ? C'est dans le cadre de cette collaboration d'Etat que va s'accomplir le crime contre l'humanité. »* Il cite les principaux instruments de la persécution : le fichier des juifs, les listes, le camp d'internement de Mérignac, *« un réservoir humain dans lequel Papon n'aura qu'à puiser à la demande »*.

LE DROIT ADMINISTRATIF

Ce « crime administratif », que l'orateur baptise également *« crime de bureau »*, se distingue par *« l'éloignement du bureaucrate de sa victime »*. *« Dans un crime de droit commun*, explique Me Zaoui, *l'assassin va au-devant de sa victime. Dans le crime contre l'humanité, c'est l'inverse. L'assassin va envoyer sa victime sur les lieux du meurtre. L'anonymat de la mort est total. Personne n'a tué, personne n'a de sang sur les mains. »* Et il conclut : *« Le nazisme avait une philosophie de l'action criminelle et une bureaucratie de l'action criminelle. Vichy n'avait pas de philosophie criminelle, mais disposait bien cependant d'une bureaucratie criminelle. »*

Dans ce cadre, l'avocat soutient que *« ce n'est pas la signature qui fait la démonstration de la responsabilité »*, mais la seule implication *« dans la chaîne de responsabilité de la mise en œuvre du crime »*. A trop coller au droit administratif, comme voudrait, selon lui, le faire la défense, *« on donne la sensation d'une immunité, d'une impunité totale, d'une totale irresponsabilité pénale »*. Or, dit-il, *« le crime contre l'humanité se découpe en une infinité d'actes criminels indissociables les uns des autres. Il s'agit d'un crime collectif. Maurice Papon, qu'il le veuille ou non, a participé à cette chaîne de mort »*.



16 mars, dernière plaidoirie pour les avocats de la partie civile. Me Michel Zaoui : « Bousquet, Barbie, Touvier, Sabatier, Papon sont tous des fonctionnaires d'autorité qui se distinguent des exécutants. »

Me Zaoui lit alors une analyse des organisations qualifiées de criminelles faite par Edgar Faure, procureur général adjoint pour la France au tribunal de Nuremberg, en 1946. *« La responsabilité de l'un quelconque des dirigeants supérieurs au sujet d'une action criminelle déterminée n'exige nullement que l'on produise une pièce ou un document signé de cette personne elle-même, ou la mettant en cause par une désignation nominale. Le fait qu'un tel document existe ou n'existe pas dépend du hasard. La responsabilité du dirigeant supérieur est directement établie par le fait qu'une action criminelle a été réalisée d'une façon administrative par un service dont la hiérarchie aboutissait à ce dirigeant. » « Il existe un circuit continu de l'autorité qui constitue un circuit continu de la responsabilité »*, synthétise Michel Zaoui.

Puis il veut, en juriste, démontrer *« l'élément intentionnel »* du crime. *« Papon ne savait pas tout, mais il ne savait pas rien »*, résume-t-il. Il rappelle qu'en droit, la Cour de cassation a tranché en janvier 1997 : s'il faut pour déclarer coupable un criminel contre l'humanité qu'il ait adhéré à une idéologie hégémonique, cette condition n'est pas nécessaire pour son complice. *« Dans les actes de Maurice Papon*, considère Me Zaoui, *il y a un plan concerté auquel il a adhéré. Il est au cœur des choses, dans le quotidien des rafles et des déportations. »* Et il tranche : *« S'il ne savait pas à quoi étaient destinés les juifs, il savait au moins à qui il les abandonnait. »*

Alors, la voix fluide et égale du plaideur s'attarde sur une constatation de laquelle il tire une conviction. *« Tout cela ne s'est pas passé en trois jours. Agir à ce point-là, c'est le vouloir. »*

« UN PLAN CONCERTÉ »

Il explique : *« En arrivant* [en juin 1942] *à la préfecture, Maurice Papon trouve des objectifs à atteindre. Le 7 juillet, Maurice Sabatier rend compte d'une réunion des préfets régionaux* [à Paris] *de laquelle il ressort que les Allemands réclament quarante mille juifs de la zone occupée et dix mille juifs de la zone libre. Qu'est-ce cela sinon un plan concerté ? »*

Et l'avocat conclut : *« Il y a une volonté de saucissonner le dossier. Cette posture montre que l'on n'a rien compris, que l'on n'a pas perçu les ravages du crime administratif. »* Alors, sans parler explicitement de peine, comme l'avait fait, jeudi 12, Me Alain Jakubowicz, Me Zaoui montre clairement sa préférence. *« Bousquet, Barbie, Touvier, Sabatier, Papon sont tous des fonctionnaires d'autorité qui se distinguent des exécutants. Est-ce que ce sont des coefficients administratifs qui vont faire le verdict ? Quel sens aurait un dosage d'apothicaire pour faire des différences ? »*

Jean-Michel Dumay
Dessin : Noëlle Herrenschmidt

Me Lévy : « La mort était donnée à Auschwitz, mais la vie cessait à Mérignac »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

Au nom de la Fédération nationale des déportés internés et résistants patriotes (FNDIRP), Alain Lévy assène sa « vérité », afin de démontrer que, la triple complicité d'arrestation, de séquestration illégales et d'assassinat est manifestement établie. Il y a longtemps que les jurés n'avaient pas ainsi saisi leurs stylos. Maurice Papon écoute. *« A partir du moment où Maurice Papon a accepté de prendre la responsabilité du service des questions juives*, dit-il, *il acceptait de fait la collaboration nécessaire qui devait se faire entre lui et son service et la police allemande. Il acceptait donc le risque qu'on lui reproche un jour une complicité des crimes de la Gestapo. »*

La tenue du fichier juif suffit à ses yeux pour asseoir la complicité d'arrestations. *« Le fichier et les listes sont l'arme du crime »*, affirme-t-il. Les fichiers du Commissariat général aux questions juives et ceux des Allemands ont été constitués à partir d'éléments du fichier de la préfecture. De plus, *« la pratique de Maurice Papon et de son service est conforme à la politique de collaboration de Vichy qui n'a jamais refusé que soient communiquées aux Allemands les listes de juifs »*. Quant aux sauvetages avancés par la défense, il s'agit, dit-il, d'*« une véritable opération de brouillage »*. *« Papon était en guerre non pas contre les Allemands, mais contre les juifs »*, assure le plaideur. *« Certes, la mort était donnée à Auschwitz, mais la vie cessait à Mérignac. »*

UNE AUTORITÉ DE FAIT

Outre les pouvoirs de police que lui aurait conférée dans les faits la délégation de signature sur les services nés de la guerre, Maurice Papon avait également, selon Me Lévy, une autorité de fait sur le camp de Mérignac en ce qui concerne l'internement des juifs. Pour valider sa vision du dossier, l'avocat mentionne une douzaine d'internements, qui ne sont pas directement liés aux faits reprochés à l'accusé, mais qui se trouvent au dossier. Il remarque que les autorités allemandes s'adressaient dans la pratique au service des questions juives pour obtenir des renseignements. La complicité d'assassinat résulte, selon Me Lévy, *« de la participation de Maurice Papon et de ses subordonnés à la désignation des personnes à déporter et à l'organisation matérielle des convois »*. *« Les soi-disant personnes épargnées*, observe l'avocat, *sont en fait des personnes qui n'entraient pas dans les critères de la déportation. »* Me Lévy rappelle que Maurice Papon a confessé connaître le *« sort cruel »* des déportés, *« qui allaient dans les camps inéluctablement à la mort*, précise Me Lévy, *car on y mourait de faim, par épuisement au travail, de misère physiologique ou de mauvais traitements»*.

Puis l'avocat hausse le ton pour vilipender *« ce grand technocrate de la collaboration sans crise ni état d'âme »*, qui fit preuve, selon lui, d'un *« zèle remarquable »* et d'une *« conscience professionnelle monstrueuse »*. *« Après cinq mois d'audience, tout confirme que Maurice Papon est un menteur et un lâche. Menteur quand il réfute toute responsabilité dans tout le processus de répression antijuive, lâche quand il essaie de mettre la responsabilité de ses forfaits criminels sur le dos d'un mort, le préfet Sabatier »... « C'est vous l'imposteur, le menteur, le lâche ! »*, s'exclame Maurice Papon, aussitôt rappelé à l'ordre par le président qui indique, comme il l'avait déjà fait vendredi, qu'il peut l'expulser. *« C'est un lâche »*, reprend alors de plus belle Me Lévy.

« Son rôle n'est pas quasi-anecdotique, dit-il, contrecarrant l'opinion de Serge Klarsfeld. *C'est un rouage essentiel de la persécution. Il est complice de la politique criminelle de Vichy, lui-même complice des nazis. »* Me Lévy s'interroge sur la peine qui pourrait être prononcée contre l'accusé. *« Faut-il distinguer entre ceux chez qui résident l'impulsion criminelle et les autres ? Y-a-t-il une différence de degré entre les actes d'un Klaus Barbie et ceux d'un Maurice Papon ? »*

Comparant la déportation, en avril 1944, des quarante-quatre enfants d'Izieu (Ain), ordonné par le gestapiste lyonnais, et celle des deux cent vingt enfants déportés dans les convois au départ de Bordeaux, Me Lévy affirme : *« C'est bien le même crime. Et la même réponse doit être apportée aux bourreaux et à leurs complices. » « Quel menteur ! »*, lâche à nouveau Maurice Papon.

J.-M. D.

En Israël, un procès qui apparaît comme une histoire « trop française »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

VU DE L'ÉTRANGER

Juger l'indicible dans un tribunal « est tout simplement impossible »

« Adolf Eichmann est mort, John Demjanjuk est libre, Maurice Papon ne serait qu'un tueur de cent vingt-septième catégorie qui n'intéresse pas le public israélien. » Professeur d'histoire juive à l'université de Haïfa, auteur de plusieurs ouvrages remarqués sur Israël et la Shoah, Judith Baumel n'entend évidemment pas, avec cette phrase lapidaire, minimiser la tragédie vécue par les juifs de France. Elle veut simplement expliquer pourquoi, selon elle, le procès Papon a été *« si peu couvert »* par la presse locale.

Les trois chaînes de télévision israéliennes, c'est vrai, n'ont donné que peu d'écho au procès. En six mois, les débats de Bordeaux n'ont été montés à la « une » de la presse écrite qu'une ou deux fois. Les analyses et les éditoriaux ont été extrêmement rares et certaines publications comme le journal de la droite anglophone, *The Jerusalem Post*, ou le magazine libéral *The Jerusalem Report*, se sont assez souvent contentées d'informer épisodiquement leurs lecteurs *via* la reproduction de dépêches d'agences de presse internationales.

D'autres, comme le *Yedioth Aharonot* ou *Haaretz*, se sont pourtant montrés plus opiniâtres. *« J'ai publié une trentaine d'articles autour de ce sujet et je suis descendu plusieurs fois à Bordeaux pour couvrir le procès lui-même »*, rappelle Nizan Horowitz, le correspondant du prestigieux quotidien à Paris. Si, comparés à la couverture médiatique donnée en France, ces efforts peuvent apparaître chiches, c'est d'abord, de l'avis général, parce que le procès Papon est surtout *« une histoire très française »*.

« Si la France, à l'occasion de ce procès, peut faire son examen de conscience, affronter et débattre de son passé vichyste, c'est très bien », remarque l'historien Tom Seguev, auteur de l'incontournable *Septième million*, une somme sur « les Israéliens et le génocide » (éd. Liana Lévi). Mais pour beaucoup de juifs d'Israël, la France n'est pas, en dépit des crimes vichystes, associée à la destruction des Juifs d'Europe. *« L'Allemagne, la Pologne, la Hollande, avec l'histoire d'Anne Frank, sont des pays où le moindre événement lié à la Shoah est immédiatement répercuté dans notre presse*, explique Judith Baumel. *La France, pour l'Israélien moyen, c'est David Lévy* [l'ancien ministre francophone des affaires étrangères], *et David Lévy* [né au Maroc], *ce sont les sépharades* [les Juifs orientaux] *qui n'ont pas été concernés par l'Holocauste. Donc... »* Qu'on ne s'y trompe cependant pas : l'historienne de Haïfa déplore le *« peu d'intérêt »* localement accordé par la profession à la dimension française de la Shoah.

UN COURS SPÉCIAL

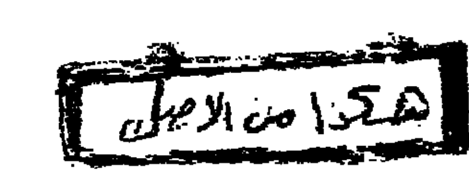
En 1961, le procès d'Eichmann mit fin au grand silence qui s'était refermé, notamment en Israël, sur les survivants de la Shoah. *« Sa fonction thérapeutique*, écrit Tom Seguev, *a amorcé un processus d'identification avec la tragédie des victimes et des survivants »* qui se poursuit aujourd'hui. *« Depuis les années 80*, ajoute-t-il, *la Shoah est devenue un thème central de la littérature, de la poésie, du théâtre, du cinéma et de la télévision »* en Israël. Chaque année, des milliers d'écoliers sont envoyés en visite dans les ruines des camps de la mort. Chaque année, vingt-cinq mille jeunes, étudiants ou lycéens, suivent pendant trois semaines le cours spécial intitulé « Enseigner l'Holocauste » dispensé par l'institut commémoratif de Yad Vashem. Bref, le génocide est progressivement *« devenu un élément majeur de l'identité israélienne »*.

Pourtant, si le retentissant échec du procès de John Demjanjuk en 1991 n'a pas altéré ce phénomène, il a peut-être, d'après Judith Baumel, *« lassé l'opinion »*. *« Les gens sont fatigués de l'Holocauste et la tendance actuelle, dans un pays où nous avons fort à faire avec le présent et l'avenir, est que tout cela c'est du passé, déjà trop utilisé, trop débattu. »* John Demjanjuk est cet américain d'origine ukrainienne qui fut condamné à mort en 1988 à Jérusalem parce que des survivants de Treblinka, parmi d'autres, l'avaient identifié comme étant « Ivan le terrible », monstrueux bourreau en chef de ce camp d'extermination. Trois ans plus tard, au vu de nouvelles données concernant la véritable identité du « boucher de Treblinka », Demjanjuk fut acquitté et renvoyé aux Etats-Unis.

L'affaire laissa un goût d'autant plus amer dans la bouche de ceux qui avaient voulu refaire *« un procès exemplaire »* du nazisme, que beaucoup d'experts locaux restent convaincus que l'intéressé, qui a récupéré la nationalité américaine, exerça, *« sans doute »*, la fonction de garde-chiourme dans un autre camp de concentration nazi. De l'impossibilité, cinquante ans après, de prononcer une justice « juste» ?

Nul n'imagine évidemment de laisser libre et impuni un criminel mais le procès Papon, nous ont confié tous nos interlocuteurs, *« est d'abord celui d'un homme »*. Pour Tom Seguev, l'exemplarité de ce type d'affaire serait aléatoire. *« La cour de justice n'est pas le forum idéal pour affronter le passé ou procéder à un examen de conscience national. »* Juger l'indicible dans un tribunal *« est tout simplement impossible »*. *« Aucun système légal au monde, pas même le nôtre, n'est de taille à y résister. La dimension même de l'Holocauste écrase tout. »* En clair, estime Judith Baumel, *« nous sommes maintenant convaincus que la justice ne pourra jamais être rendue. Et finalement, c'est peut-être pourquoi nous sommes peu intéressés par ce genre de procès... »*

Patrice Claude



Décès

– Jean-Michel
et Danièle Braunschweig,
son fils et sa belle-fille,
Stéphane et Flore Braunschweig,
Julien et Stéphanie Braunschweig,
ses petits-enfants,
Lila et Ariane,
ses arrière-petites-filles,
Jean et Marie-Claire de Léamont,
Philippe et Guillemette de Corneillan
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Denise BRAUNSCHWEIG,
née DEMAY,

survenu le 14 mars 1998, dans sa quatre-vingtième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 19 mars, à 9 h 45, au cimetière du Montparnasse, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

15, rue Méchain,
75014 Paris.

– M. et Mme Jean-François Bedin,
ses enfants,
Laurent Bedin,
son petit-fils,
Mme Noémie Victor,
sa sœur,
Ses neveux, nièces et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Mme Patrice BUSSEAU,
née Antoinette VICTOR,

survenu à Paris, le 15 mars 1998, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Une bénédiction sera donnée le jeudi 19 mars, à 8 h 30, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, 252, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

Une messe sera dite en l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Dissay (Vienne) le *même jour, à 15 heures, suivie de* l'inhumation au cimetière.

– Mme Charles Carrière,
son épouse,
Les docteurs Françoise Carrière
et Pierre-Michel Nicolas et leur fils,
M. et Mme Jean Carrière
et leurs enfants,
M. et Mme Patrick Trescartes
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Serge Périchon,
leurs enfants et petits-enfants,
ses beau-frère, sœur, neveux, nièces et petits-neveux,
M. et Mme *Eloi* Bernat,
leurs enfants et petits-enfants,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Charles CARRIÈRE,
chevalier de l'ordre
de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
officier des Palmes académiques,
ancien secrétaire général
de l'EHESS,

survenu le 13 mars 1998, à l'âge de soixante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 mars, à 14 h 30, en l'église de Lapanouse de Cernon (Aveyron).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président,
Le bureau,
Le conseil d'administration,
Le conseil scientifique,
Les enseignants,
Et tous ses collaborateurs de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles CARRIÈRE,
chevalier de la Légion d'honneur,
secrétaire général
de l'EHESS de 1982 à 1996.

– Le 15 mars 1998, au terme d'une longue maladie et de quarante années parmi nous,

Frédéric DI GUISTO

nous a quittés et précédés dans la Vie.

Claire,
son épouse,
Caroline, Raphaël, Anne-Lise
et Marc-Antoine,
ses enfants,
Ses parents et amis,
vous invitent à vous associer à leur peine et à leur espérance, lors de la messe de ses obsèques qui sera célébrée le mercredi 18 mars, à 15 h 30 at the Church of the Immaculate Conception, Farm Street Jesuit Church, 114 Mount Street, London W1Y6AH ou lors de la prière qui précédera son inhumation, à l'église de Saint-Cast (Côtes-d'Armor), le samedi 21 mars, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes, mais que vos dons viennent aider la recherche de l'ARTBC Internationale, BNP Villejuif 293, Cpte : 293 1516530.

8 Saint Mary's Place London W85UE.

– Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

Mme Fernand Parade, née Jeanne Pilosu,
son épouse,
Jacqueline Marie,
Michèle Parade,
ses filles,
Pierre-Yves, François, Alexandre et Christophe,
ses petits-enfants,
Les familles Parade, Pilosu, Marie, Collombon, Lambert,
Parents, alliés et amis,
font part du décès de

M. Fernand PARADE,
capitaine au long cours,
chevalier du Mérite maritime,

survenu à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Port-de-Bouc, suivies de l'inhumation au cimetière de Port-de-Bouc.

– M. et Mme Guy de Crecy,
M. et Mme Bernard Cieutat,
ses enfants,
M. et Mme *Martin Lecomte,*
Jean-Baptiste, Louis, Jeanne, Sophie,
M. et Mme Jean Held,
Renaud, Louise,
M. et Mme Jean de Crecy,
Juliette,
M. et Mme Guillaume Kessler,
Célia,
M. Pierre-André Cieutat,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Me Joseph Cieuta et Mme,
Mme Roland Cieutat
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André CIEUTAT,

survenu le 14 mars 1998, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Les obsèques seront célébrées en l'église Notre-Dame des Bourtoulets, à Lannemezan (Hautes-Pyrénées), le jeudi 19 mars, à 15 heures.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Lannemezan.

Ils rappellent le souvenir de

Juliette,

son épouse.

14, avenue Charles-Péguy,
92330 Sceaux.
15, rue Alasseur,
75015 Paris.

– Mme Guy Fasso,
son épouse,
Sybille Fasso et Sylviane Monaldi,
Bruno et Evelyne Fasso,
Timothy et Carine Wood,
ses enfants,
Hélène, Alice, Yannis, Emilie, Louise *et Marie,*
ses petits-enfants,
Yves et Suzanne Peron,
sa sœur et son beau-frère,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Guy FASSO,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec palme,
X32,

survenu brutalement le 14 mars 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 19 mars, à 10 h 30, en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e.

– Le président,
Le délégué général,
Le bureau et les membres de l'association Villes et territoires méditerranéens,
ont la profonde tristesse de faire part du *décès de leur ancien président* (1994-1997),

Paul-Marc HENRY,
ambassadeur de France,

survenu le 9 mars 1998, à Séguret (Vaucluse).

Une messe sera célébrée à sa mémoire, *le vendredi 20 mars, à 11 heures, à Paris,* en l'église Saint-Louis des Invalides.

24, rue Montgrand,
13006 Marseille.

– Les familles Lewin, Menegaux et Farruch
ont la douleur de faire part du décès de

Albert LEWIN,
ancien combattant,
ancien résistant,

survenu le 15 mars 1998, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 19 mars, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

11 *bis*, rue Jean-Leclaire,
75017 Paris.

– Nous avons la tristesse d'annoncer le *décès subit de*

Chantal MOREAUX,
née ALLIOT,
psychologue,

survenu le 14 mars 1998.

De la part de
Jean-Eric Moreaux
et Catherine, née Kalck,
ses enfants,
Ses frères et sœurs
et leurs conjoints,
Des familles Alliot, Briatta, Chatelus, Durand, Moreaux.

Une messe sera célébrée à son intention, le vendredi 20 mars, à 17 h 45, en l'église Saint-Lambert (crypte), rue Gerbert, Paris-15e.

4, rue Armand-Moisant,
75015 Paris.
53, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly.

– Donnemarie-Dontilly (Seine-et-Marne). Villeneuve-la-Guyard (Yonne).

Me André Fromentin,
son cousin germain,
Et Mme André Fromentin
ont le regret de faire part du décès de

Mme Denise ROUIF,

survenu à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), le 14 mars 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques auront lieu le mercredi 18 mars, à 14 h 45, en l'église de Villeneuve-la-Guyard (Yonne).

BP 11.
77520 Donnemarie-Dontilly.

– Mme Jacques Poulain,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et son arrière-petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Jacques POULAIN,
chirurgien à Bayeux,
professeur
à la faculté de médecine de Caen,
membre de l'académie de chirurgie,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 mars 1998, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

La messe d'inhumation sera célébrée le mercredi 18 mars, à 15 heures, en l'église Saint-Patrice de Bayeux (Calvados), où *l'on se réunira.*

Conformément à ses volontés, son corps sera incinéré.

Un registre pourra recevoir vos témoignages de sympathie.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Royale,
14400 Bayeux.

– Mme Renée Puissochet,
son épouse,
Eliane et Jean-Pierre Puissochet,
Janine et Alain Puissochet,
ses enfants,
Hélène et Louis Lebrun,
Victor et Pierre Lebrun,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. René PUISSOCHET,

survenu à Montpellier, le 13 mars 1998, dans sa *quatre-vingt-treizième* année.

Les obsèques ont eu lieu le 17 mars, dans l'intimité familiale, aux Costes-Gozon (Aveyron).

Les Costes-Gozon,
13400 Sainte-Affrique.
67, boulevard Raspail,
75006 Paris.

– Marseille. Paris. Le Havre.

Mme Raymond Uzan,
son épouse,
Elizabeth et Bernard Lion,
Jacqueline Uzan,
Michel Uzan,
ses enfants,
Jean François Lion,
Bérangère et *Olivier* Benatar,
Sacha et Gil Guez,
ses petits-enfants,
Mme Jonas Bismuth
et ses enfants,
M. et Mme André Uzan et leurs enfants,
Les familles Uzan, Yana, Bismuth, Lion, Cohen Tanugi, Darmouni, Lumbroso,
Les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de leur très aimé,

David Raymond UZAN,

survenu le 12 mars 1998, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les obsèques ont eu lieu le 13 mars, à Marseille.

– Françoise Villiers-Moriamé,
son épouse,
Frédéric Villiers-Moriamé
et Pervenche Berès,
Christine Villiers-Moriamé,
Rémi et Anne-Laure Villiers-Moriamé,
Hélène Villiers-Moriamé,
ses enfants,
Stanislas, Romain, Dimitri, Aude, Adrienne, Constance,
ses petits-enfants,
Les familles Frinault, Jacob, Villiers-Moriamé,
ont la tristesse de faire part du décès de

Claude VILLIERS-MORIAMÉ,

le 13 mars 1998.

La cérémonie religieuse et l'inhumation auront lieu dans la plus stricte intimité familiale, le 20 mars.

5, rue Cassette,
75006 Paris.

– M. Henri Tournan,
son époux,
ancien sénateur du Gers,
Françoise et Patrick Join,
sa fille et son gendre,
Florence,
sa *petite-fille,*
Les familles Rimoldy, Zuccole, Tournan et Hoerter,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymonde TOURNAN,
née ZUCCOLE,

survenu le 13 mars 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 18 mars, à 10 h 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Montadet (Gers).

24, boulevard Raspail,
75007 Paris.

Anniversaires de décès

– Une pensée pour

Jacques BOURDANTON

décédé le 16 mars 1993.

– Le 18 mars 1988, disparaissait, à Rome,

Jean-Pierre CHARVÉRON,
ENA 1977-1979,
sous-préfet,
sous-directeur
au ministère de l'intérieur.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

19, allée de Charlieu,
42600 Montbrison.

Pierre MUSSO,
28 mars 1971 - 18 mars 1992.

« Ne me secouez pas, je suis pleine de larmes. »

Messes anniversaires

– En souvenir de

Jacques ROLAND,

décédé il y a un an, la messe du dimanche 22 mars 1998, à 11 heures, en l'église Saint-Eustache, Paris-1er, sera célébrée à son intention.

Conférences

SUPERPHÉNIX : pourquoi ?
par Georges Vendryes,
le jeudi 19 mars 1998, à 18 h 30.
Salle A de l'Ecole des mines,
9, rue Pierre-Nicole,
Paris-5e.
Conférence organisée
par l'Association des anciens élèves
du DEA de physique
des réacteurs nucléaires.
Entrée libre.

Communications diverses

– **Les Journées du judaïsme marocain (suite)**

Mercredi 18 mars 1998, 19 h 30. Témoignages : La communauté juive de Meknès et de Marrakech.

21 heures : **« Hommage à Sa Majesté Mohamed V ».**

Sous la présidence de S.E. Mohamed Berrada, ambassadeur du royaume du Maroc en France, avec Robert Assaraf, président du CRIM, et Haim Zafrani, professeur émérite à l'université Paris-VIII.

PAF. Au Centre communautaire de Paris, 5, rue de Rochechouart, Paris-9e.

Métro : Cadet.

Renseignements et programme détaillé au 01-49-95-95-92.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 19 mars, à 20 h 30 : P. Aidenbaum, maire du 3e : M. D. Laury : **« Un hiver à voix basse »** (éd. Calmann-Lévy). Tél. : 01-42-71-68-19.

Le secret des Hénokiens

Ce sont les plus vieilles entreprises familiales du monde. Aujourd'hui, elles sont moins d'une centaine à avoir surmonté les guerres, les crises, les modes et les problèmes de succession depuis au moins deux siècles. Enquête sur ce club très fermé de capitalistes vertueux

ILS ont un arbre généalogique touffu, souvent un musée, parfois un château, et toujours le portrait à l'huile d'un aïeul légendaire. Riches, ils ne le montrent pas. Peu connus et heureux de l'être, ils voyagent, travaillent beaucoup et vivent simplement dans leurs fiefs, loin des grandes capitales et de leurs tentations. Tous ont, vissé au cœur, l'amour du produit, de la « fabrique », de la belle ouvrage, mais leurs bureaux, leurs usines, sont truffés d'informatique. Dans l'entreprise, on les appelle par leur prénom : *« Monsieur François », « Monsieur Hervé »*, etc. Normal, ils y vivent depuis l'enfance, comme avant eux leur père, leur grand-père, leur arrière-grand-père, etc. Ils sont vingt-sept, regroupés dans une association, les Hénokiens (du nom d'Hénok ou Enoch, patriarche biblique), devenue presque un club d'amis. Ils sont branchés sur le Net : henokiens.com…

Ce sont les patrons des plus vieilles entreprises familiales du monde. Les immortelles de l'industrie. Deux cents ans au minimum, parfois beaucoup plus – la doyenne, japonaise, affiche mille trois cents ans ! Les héritiers de sept, quinze, vingt générations de patrons de même lignée, toujours propriétaires d'au moins 51 % du capital, toujours aux commandes, toujours prospères. Pour eux, les Peugeot, Fiat, Michelin sont des jeunots. Bon pied, bon œil, les Hénokiens sont un miracle, *« statistiquement, une anomalie »*, assure Patrick Fridanson, historien spécialisé. En règle générale, la moitié des entreprises disparaissent dans les cinq premières années de leur existence, les trois quarts ne survivent pas à la première succession, le reste est emporté par la fameuse loi « des trois générations » : le grand-père crée, le fils développe, le petit-fils mange tout…

Les Hénokiens, eux, durent. De siècle en siècle, de guerre en guerre, de crise en crise, ils s'adaptent et sortent toujours du giron familial l'homme de la situation qui sauve l'entreprise, l'emploi et la lignée. Leur histoire est émaillée d'innovations, de reconversions ou de mutations providentielles. Quel est leur secret ? La plupart ne se sont jamais posé la question. *« Pour rester sur le marché, il faut faire les choses le mieux possible. La meilleure qualité au meilleur prix. Après, il faut un peu de chance »*, commente simplement Ugo Gussalli Beretta, PDG de la fabrique d'armes du même nom, 471 ans d'âge, 2 000 salariés, la plus célèbre et la plus grande des entreprises de l'association, avec Marie Brizard.

« C'est du pot, confirme, malicieux, Georges Hugel, président d'honneur de Hugel et fils, 358 ans d'âge, le dernier des grands producteurs-négociants de vin d'Alsace, *les anciens ont toujours pris la bonne décision au bon moment. » « Un miracle »*, renchérit Louis Latour, septième du nom, le plus « jeune » des Hénokiens (200 ans d'âge), lui aussi négociant, mais en Bourgogne, *« la longévité en soi est un atout, le nom devient un fonds de commerce ». « Le passé, on ne s'en occupe pas tellement. On se dit : Il faut continuer ! »*, explique Michel Viellard, président de Viellard et Migeon (VMC), 318 ans d'âge, un groupe diversifié, deuxième producteur d'hameçons du monde. Pour un peu, ils s'excuseraient !

Le secret des Hénokiens reste à découvrir. Un mystère qui vaut son prix, la jeunesse éternelle, l'élixir de jouvence version économie. Car ce ne sont pas, comme l'assure la théorie anglo-saxonne, des « séquoias géants », déjà momifiés, voués à une mort certaine s'ils ne sont pas repris. Au contraire, tous sont des PME, et des plus dynamiques, qui innovent, investissent, exportent, beaucoup même, qui créent ou maintiennent des emplois – à vie, bien entendu ! Les murs sont vieux, mais les machines neuves et l'ingénierie financière n'a pas de secret pour eux. S'ils ne sont que vingt-sept (onze Italiens, neuf Français, trois Allemands, deux Japonais, un Néerlandais, un Espagnol), plus une vingtaine d'autres repérés dans le monde, et probablement aut…t d'inconnus, soit au maximum une petite centaine d'entreprises familiales bicentenaires, ce n'est pas un hasard. Chacun dans sa spécialité est le plus ancien survivant d'une vieille tradition.

Deux cents ans et plus, cela ramène loin en arrière. Au temps où la France et l'Angleterre dominaient le monde. Les Etats-Unis naissaient. L'Europe frémissait aux clameurs de la Révolution française. L'industrie balbutiait, portée par la première révolution industrielle et par les marchands qui transformaient les artisans en ouvriers de manufactures. Les anciens métiers se mécanisaient : textile, verre, forges et travail des métaux, cuir, bois, papier, armes, etc. Les Hénokiens sont tous issus de ces secteurs traditionnels, comme des activités liées à la terre (vins et spiritueux, confiserie) ou au commerce (négoce, transports).

Londres est alors la plus grande Bourse du monde, les fusions y sont déjà très actives : outre-Manche, la petite entreprise est gobée dès qu'elle pousse. En France, au contraire, en Allemagne, et surtout en Italie, prospèrent des poches d'industries très anciennes, où les PME regroupées en districts sont longtemps épargnées par les ravages du capitalisme à l'anglo-saxonne. C'est le berceau de nos Hénokiens, tous liés à un terroir, à une région, à un village… même lorsqu'ils l'ont quitté depuis longtemps. Lors du siège de 1870, les joailliers Mellerio, d'origine italienne, sont installés à Paris depuis deu cen soixant ans. Pourtant, à l'approche des troupes prussiennes, Jean-François Mellerio renvoie femme et enfants dans le village d'origine de la famille, Craveggia, près du lac Majeur, et reste à Paris pour garder la boutique…

> « Il faut continuer, être à la hauteur.
> Ce n'est pas si facile.
> Nous avons plus de responsabilités vis-à-vis
> de nos prédécesseurs et de nos descendants »

GARDONNE, village industrieux niché dans un repli de montagne, à cinq lieues de Brescia, est l'archétype du district industriel. Le Val Trompia était riche en fer. On y a fabriqué des fusils depuis la Renaissance, au gré des besoins de la République de Venise. En 1526, Bartolomeo Beretta n'était qu'un maître de canons parmi beaucoup. Douze générations plus tard, son descendant Ugo, un homme trapu aux allures de patriarche, est le maître incontesté de la vallée… et du marché mondial des armes légères. Auberge, école, cinéma, immeubles, tout ici porte la griffe de l'entreprise. Au premier étage d'un manoir néogothique, qui abrite le siège (jadis la famille), l'ancien magasin a été transformé en musée : mille pièces, des premiers mousquetons jusqu'au 92 FS de l'armée américaine, sans oublier « le » pistolet de James Bond.

Dans la salle du conseil trône le portrait de Pietro Beretta, grand-père d'Ugo et « héros » familial, qui au début du siècle a transformé la « fabrique » en vraie industrie. Un personnage comme en comptent toutes les dynasties d'Hénokiens. Apre au gain, infatigable – à l'âge de soixante-dix ans, il travaillait encore jusqu'à minuit. Inventif, mais prudent : dans un immense coffre-fort, à côté de son bureau, s'entassait l'équivalent d'un an de salaires. *« Il me disait : "Quoi qu'il arrive, je paie mes ouvriers" »*, raconte Ugo. Leçon du passé : *l'entreprise reste très peu* endettée, l'autofinancement, comme pour tous les Hénokiens, étant la règle. *« La priorité a toujours été l'investissement, les bénéfices venaient après »*, dit Ugo.

Beretta investit, bon an mal an depuis dix ans, 10 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 120… Ça se voit dans les ateliers, curieux mélange de high-tech et de savoir-faire ancestral. D'un côté, des artistes graveurs comme Julio Timpiné, dont la famille manie depuis deux cents ans le burin pour les Beretta ; de l'autre, des chaînes robotisées crachant plus de mille armes par jour. Leçon du passé encore : la fourniture des armées, par nature irrégulière, ne représente jamais plus d'un tiers des ventes. Instruits par des siècles de hauts et de bas, les Beretta ont misé sur le marché civil. C'est certainement ce qui les a sauvés. Si Beretta est probablement la plus vieille entreprise industrielle du monde, c'est le fruit non du hasard, mais d'une sagesse séculaire, qu'on retrouve chez tous les Hénokiens.

Cette rigueur s'exprime aussi bien dans la conduite des affaires que dans la discipline familiale. Car le miracle est double. *« Il faut gérer une entreprise et une famille, ce n'est pas toujours facile,* soupire François Mellerio. *Si l'entreprise croît trop vite, la famille ne peut plus suivre, mais si elle régresse, elle meurt. »* Dilemme connu. Seuls les Hénokiens l'ont résolu. Par une cohésion, un code de conduite, qui transcendent les jalousies, les querelles inévitables, ne serait-ce que le choix, crucial, du dirigeant. Eliminer les moutons noirs, trier, puis imposer les meilleurs, chaque clan a ses méthodes, elles font toujours des perdants. *« Pour traverser les siècles,* explique Pina Amarelli, dont le mari dirige la dernière fabrique de réglisse calabraise, *il faut une éthique familiale, qui implique parfois des sacrifices personnels. »*

Jusqu'ici, assure François Mellerio, *« l'intérêt supérieur de l'entreprise l'a toujours emporté, mais toutes les successions sont difficiles… »* Vendre ses parts est souvent plus rentable, surtout lorsqu'on est exclu de la gestion… et que le fisc s'en mêle ! Priorité à l'entreprise ou à la famille ? *« En fait, il faut marier les deux : que l'entreprise subsiste très correctement, et que la famille soit satisfaite de la chose,* explique Georges Hugel. *C'est de plus en plus difficile avec les nouvelles générations. Maintenant, ils distribuent des dividendes. On ne l'avait jamais fait ! »*

Le secret des Hénokiens est finalement tout bête : ce sont des capitalistes vertueux, ou en tout cas plus vertueux que les autres. Soucieux de l'entreprise et de sa pérennité plus que de l'intérêt personnel des membres du clan. *« L'entreprise est une raison de vivre »*, dit Pina Amarelli. Des capitalistes responsables, qui se sentent investis d'une mission et ne cherchent pas la réussite individuelle, encore moins la gloire. *« Des anti-Berlusconi »*, ajoute Pina. Modestes par nature, puisqu'ils ne sont qu'un maillon de la chaîne : *« Il faut continuer, être à la hauteur. Ce n'est pas si facile,* dit Ugo Beretta. *Nous avons plus de responsabilités vis-à-vis de nos prédécesseurs et de nos descendants. »*

Des capitalistes, enfin, qui pensent à long terme, indifférents aux caprices ou aux tentations des marchés financiers, aussi méfiants vis-à-vis des banquiers que des hommes politiques, jaloux surtout de leur indépendance. Dans l'industrie au tournant du siècle, tous ont construit des centrales hydroélectriques, pour l'autonomie. Quitte à y perdre… Beaucoup ont acheté des forêts, des champs, des immeubles. Par sécurité, pour les revendre en cas de besoin. Dans les années 60, lorsque tous les réglissiers renonçaient, ruinés par la concurrence américaine, les Amarelli ont choisi de rester. *« On a préféré l'industrie à l'agriculture. Pour investir, nous avons vendu des terres,* dit Pina Amarelli. *C'était le bon choix. Aujourd'hui, la réglisse a le vent en poupe. »*

LA famille Viellard et Migeon, dernière descendante des maîtres de forges de Belfort, a, elle aussi, vendu beaucoup de terres et d'actifs pour surmonter la grande crise des années 30, puis reconstruire les ateliers de tréfilage détruits par la guerre. Pendant des lustres, les héritiers de Juvénal Viellard, fondateur de la lignée, ont renoncé aux dividendes pour moderniser le groupe et conserver ses salariés. La production d'hameçons, lancée au début du siècle « par représailles » (*sic*) contre un concurrent indélicat, a subi des dizaines d'années de pertes avant d'être redressée par Christophe Viellard, cousin de Michel, le PDG. Aujourd'hui, c'est l'une des filiales les plus rentables et le deuxième producteur mondial…

Rigueur, simplicité, morale, on les retrouve jusque dans la vie de tous les jours, les comportements. Tous issus de familles protestantes ou catholiques, très croyantes, les Hénokiens ne sont pas, c'est un euphémisme, des flambeurs. *« Parpaillots comme nous sommes, nous avons une sainte horreur des dettes ! »*, plaisante Georges Hugel. Un sou est un sou, une bouteille, une bouteille, un hameçon, un hameçon. *« J'ai toujours eu une vie agréable, mais sans exagération. J'ai deux maisons, une voiture, mais pas de Ferrari, de yatch, ni de chevaux, et je ne joue pas à Monte Carlo »*, résume Angelo Barovier, président de Barovier et Toso, la plus ancienne verrerie d'art de Murano… et d'ailleurs ! 702 ans d'âge et pas une ride. Chez les Barovier, chacun paye les vases qu'il offre à ses amis, comme les Amarelli règlent chaque année scrupuleusement toutes les boîtes de réglisses qu'ils ont consommées… *« Le règlement doit être le même pour tous, et surtout il faut l'appliquer,* explique Georges Hugel. *Le patron doit être là un quart d'heure avant et au moins un quart d'heure après. Moi, j'aimais travailler seul, j'y passais mes week-ends. Bien que gros fumeur, je ne fumais pas, c'était interdit. »*

> Pour eux,
> les Peugeot,
> Fiat, Michelin
> sont des jeunots.
> Bon pied, bon œil,
> les Hénokiens
> sont un miracle,
> « statistiquement
> une anomalie »

Presque trop beaux pour être vrais. Les Hénokiens sont l'exception, ils pourraient être aussi des modèles. Ils n'y ont jamais pensé. *« Pour durer, soyons discrets »*, répond Louis Latour…

Véronique Maurus
Dessin : Jacques Valot

Il faut réviser le procès Sofri, au nom du bon sens

Suite de la première page

Je ne citerai que deux arguments-types. Les négationnistes essaient de prouver que le *Journal* d'Anne Frank était un faux (en s'appuyant sur le fait évident qu'il a subi divers processus d'édition). L'un de leurs points forts est : les clandestins de Prinsengracht étaient obligés de brûler leurs déchets, et la fumée noire de la cheminée aurait dû attirer l'attention des voisins, qui auraient pu signaler le phénomène à la Gestapo. Il est invraisemblable que personne ne s'en soit aperçu.

L'argument est imparable, si ce n'est qu'il présuppose que le *Journal* raconte des choses fausses ; en réalité, il ne tient pas compte d'un fait capital : quelqu'un a fini par s'en apercevoir et en a informé la Gestapo, puisque, fût-ce avec quelque retard, les clandestins ont été découverts.

Second argument : un survivant des camps d'extermination dit qu'à Treblinka il y avait une montagne de vêtements haute de 35 à 40 mètres. Les négationnistes arguent qu'une montagne d'une telle dimension serait l'équivalent d'un immeuble de quinze étages, que les vêtements ne pourraient être amassés à une telle hauteur sans l'aide d'une grue, qu'elle aurait un invraisemblable diamètre d'environ 140 mètres et une base de 4 805 mètres carrés. Il n'y avait pas de place pour cette montagne dans le camp. D'où la conclusion : le témoin ment.

L'argument, mathématiquement parfait, est rhétoriquement faible, car il ne tient pas compte du fait que toute personne – surtout si elle vient de réchapper d'une expérience atroce, ou, plus encore, si elle l'évoque au bout d'un certain temps – tend à construire des hyperboles. C'est comme si quelqu'un, à propos d'une de ses expériences, nous disait que ses cheveux se sont dressés sur sa tête et que nous argumentions en nous fondant sur des principes scientifiques pour démontrer que les cheveux ne peuvent se placer en position verticale rigide. C'est évident : avec cette hyperbole, le témoin entendait affirmer que ce qu'il a vu était terrible et qu'il a éprouvé de la peur. C'est là-dessus qu'il faut discuter si l'on veut raisonner au nom du bon sens.

Etudier la logique du négationnisme peut se révéler bien plus important que s'obstiner à prouver que quelque chose s'est effectivement produit. En effet, la négation de ce quelque chose s'annule par la façon perverse dont on raisonne sur les preuves et les indices. Et l'on peut prouver qu'un jugement est erroné lorsqu'on réussit à mettre en lumière, dans les plis de l'argumentation, l'existence du pré-jugé.

L'article de l'historien Carlo Ginzburg « *Sofri, la justice humi*liée » (*Micromega*, 2, 1997), que j'ai lu en même temps que son livre *Le Juge et l'Historien*, écrit à la suite du premier procès Sofri, se réfère, me semble-t-il, à l'argumentation des négationnistes. Le problème du négationnisme – je ne parle pas des révisionnistes, plus prudents, car on peut toujours discuter du nombre des victimes de l'Holocauste, six ou cinq millions, cela fait moralement peu de différence –, c'est qu'on peut contester ou interpréter de façon différente n'importe quelle preuve, à partir du moment où l'on est persuadé qu'au départ il n'y a pas eu d'Holocauste.

Je ne suis pas imprudent et cynique au point de comparer l'affaire Sofri à l'Holocauste. Ce serait comparer entre une affaire judiciaire concernant trois personnes et une gigantesque tragédie historique. Mais je me suis intéressé aux modes de raisonnement. Les modes de raisonnement peuvent être les mêmes, qu'il s'agisse de démontrer que les chrétiens doivent être jetés aux arènes ou de condamner Sacco et Vanzetti, indépendamment de la *quantité* d'êtres humains en jeu.

Les arguments de Ginzburg sont convaincants même pour quelqu'un qui, comme moi, n'a pas été lié à Sofri par un militantisme commun ou une longue fréquentation. Ils concernent toute personne qui entend raisonner au nom du bon sens. En effet, le procès, ou, mieux, les procès Sofri (quand je parle de « l'affaire », le nom de Sofri vaut comme synecdoque pour indiquer aussi Bompressi et Pietrostefani) semblent avoir été menés au mépris non des lois, mais de cette lumière naturelle qui nous conduit à affirmer – en maintes occasions de la vie – que quelqu'un qui dit avoir eu les cheveux

En admettant qu'il soit coupable, les raisons qui ont conduit à le déclarer coupable sont mauvaises. Et cela devrait préoccuper tout le monde, y compris les partisans de la culpabilité de Sofri

qui se sont dressés sur la tête entend signifier son épouvante et que tout le reste n'est qu'un jeu pervers, comme le fait de vouloir démontrer qu'Achille ne rejoindra jamais la tortue. L'argument d'Achille a une grande valeur philosophique (il nous a conduits à penser l'analyse infinitésimale et les fractales), mais, quant à la réalité de tous les jours, notre lumière naturelle – c'est-à-dire le bon sens – nous dit qu'Achille est plus rapide que la tortue.

Pour parler plus simplement, toute personne raisonnant avec bon sens a le sentiment que Sofri a été condamné pour de mauvaises raisons. En disant « *de mauvaises raisons* », j'entends laisser une chance aux partisans de la culpabilité de Sofri. En admettant qu'il soit coupable, les raisons qui ont conduit à le déclarer coupable sont mauvaises. Et cela devrait préoccuper tout le monde, y compris les partisans de la culpabilité de Sofri : une société civile et civilisée ne peut admettre que l'on condamne quelqu'un – fût-ce à juste titre – en se fondant sur des raisonnements erronés. Il en va de nous tous. Tout le problème est là. Quand cela se produit, une société doit réclamer à cor et à cri la révision du procès.

Pourquoi les procès Sofri ont-ils tant ému l'opinion publique, y compris celle qui ne se sent pas proche des accusés ? Pour ces mêmes raisons – en dépit de la différence d'enjeu politique – qui amenèrent une (petite) partie de l'opinion publique à se mobiliser

Je n'ai pas simplement la conviction « morale » que ce procès ne s'est pas déroulé correctement. Je formule une hypothèse que je crois raisonnable en me fondant sur les données des procès que je connais, chose bien différente

à propos du procès Braibanti. Un obscur professeur de province – dont je n'ai jamais fait la connaissance, ni avant ni après – avait été accusé de « *détournement de mineurs* » pour avoir séduit et débauché deux jeunes hommes (je dis bien, deux jeunes adultes) en les amenant à vivre avec lui un rapport homosexuel et – pire encore ! – à partager une vie de bohème et des idées allant « *du marxisme* à l'athéisme du philosophe juif (*sic*) Baruch Spinoza ».

Il semblait très difficile de qualifier le *délit* de « *détournement* » en général, quand il y avait eu tout au plus abus de confiance, et il restait à savoir si le fait d'amener un adulte à avoir des relations sexuelles pouvait être défini comme un abus. Mais là n'était pas le seul problème : il était apparu très clairement à ceux qui avaient suivi l'affaire et lu les centaines de pages des actes et du verdict final que ce procès avait été mené en violant les règles de la logique et du raisonnable : causes prises pour les effets, et vice versa, sélection d'étranges indices défavorables à l'accusé (il s'occupait de la vie des fourmis, ses tiroirs contenaient des objets curieux, étranges, incongrus), etc.

La frange de l'opinion publique qui s'est mobilisée sur l'affaire a fait la seule et unique chose qu'elle pouvait ou devait faire : elle a *examiné minutieusement* les documents et dénoncé les vices de procédure, mentaux avant d'être juridiques. Braibanti a fini par être acquitté en appel. Il ne fut pas nécessaire de dire s'il était sympathique ou non, si on approuvait ou pas ses idées et ses tendances sexuelles : tout simplement, le délit n'existait pas – sauf à dire que l'homosexualité en est un – et c'était là un des éléments sur lesquels le jugement s'embrouillait de manière monstrueuse.

Pourquoi rappeler cet épisode ? Parce que les interventions pensées et ciblées sur l'essentiel – le procès était vicié – ont fini par *influer dans le sens d'un réexamen* plus équilibré de l'affaire. En revanche, *si la rue avait été le* théâtre de manifestations d'homosexuels réclamant la libération de Braibanti parce qu'il était un des leurs, je pense qu'il serait encore en prison. Je ne dis pas qu'il aurait été juste de réagir ainsi ; je dis simplement que cela se serait passé ainsi.

Revenons-en à Sofri. Nombre d'interventions en sa faveur, quoique diversement « habillées », ont été du type « *moi, je le connais bien, il n'aurait pu faire une chose pareille* ». Je les trouve sinon dommageables, du moins inutiles. Dans n'importe quel procès, l'argument de la certitude morale est très faible, pour la simple et bonne raison que, au nom d'un principe universel, tout délinquant, une seconde avant de commettre son forfait, n'est pas encore un délinquant (sauf pour qui prône la théorie de la délinquance atavique). Quant à l'argument de l'accusé gentil garçon, affectueux et estimé de tous, c'est celui qu'utilisent toutes les mères quand leur fils a été cueilli la main dans le sac.

Les certitudes morales ont une grande valeur à titre personnel, mais aucune sur le plan juridique. Le pire, ce n'est pas qu'elles ne vaillent rien, c'est que, lorsqu'elles deviennent plébiscitaires et insistantes, elles risquent de nuire, car les juges tendent à résister à ce qu'ils ressentent *comme une pression psychologique* effectuée par ceux qui sont *en relation de complicité* avec les accusés. Je formule ici, d'une manière plus élaborée, l'idée : « *Dieu me garde de mes amis.* »

Il ne s'agit pas là d'une de mes extrapolations romanesques : on a vu que les manifestations de solidarité morale en faveur de Sofri ont souvent été vécues comme l'œuvre d'un groupe de pression de Lotta continua, très puissant et uni malgré la diaspora qui a conduit certains de ses membres à droite, d'autres au centre et d'autres encore à ce peu de gauche qu'autorise la géographie politique actuelle.

Ces réserves sur la défense du style « *je le connaissais bien* » sont sans doute une de mes réticences personnelles. Toutefois, je crois que, pour une accusation de crime, soit on a les preuves de l'innocence de l'accusé – et on doit les présenter sans délais aux *magistrats ; soit on n'a rien* d'autre que des convictions morales – et on doit alors savoir qu'elles n'ont aucune valeur juridique. Tout au plus peut-on insinuer qu'un procès est vicié, car les jurés se sont laissé influencer par des convictions morales qui, en l'occurrence, s'appellent des *préjugés : et ces pré-jugés*, il faut les concevoir comme un élément négatif, et non pas positif. Le partisan des garanties juridiques n'agit pas parce qu'il est persuadé de l'innocence de quelqu'un : il agit pour que soit respecté le droit de cette personne à un jugement rapide et équitable.

Autre argument passionnel qui a *beaucoup circulé : il est injuste* de condamner un homme pour *un crime commis il y a vingt ans*, quand sa vie a désormais changé. *Argument* absurde, car il reviendrait à établir, d'une manière générale, que le temps éteint le délit. L'ambiguïté passionnelle de cet argument tient au fait qu'il est employé par ceux qui proclament l'innocence de Sofri et qui pourtant, le voulant libre parce qu'innocent, sont prêts à concéder sa culpabilité pourvu qu'on reconnaisse qu'il est devenu meilleur avec le temps. De nouveau, « *Dieu me garde de mes amis.* »

Tout aussi ambigus sont les appels au président de la République pour qu'il leur accorde la grâce, et je trouve juste et honorable que les accusés soient les premiers à refuser une solution de ce genre. En soi, l'argument est évident : si je me déclare innocent, je ne peux demander la grâce : je veux que mon innocence soit reconnue. M'accorder la grâce, c'est impliquer ma culpabilité. Pour la troisième fois, « *Dieu me garde de mes amis.* »

Il y a eu aussi des solidarités intéressées. Sofri a été et est encore utilisé cyniquement comme un coin à enfoncer dans la magistrature afin de la désavouer ; sa grâce est un passe-partout pour en obtenir d'autres et remettre à *zéro les compteurs d'une série de* procédures judiciaires.

Ainsi, coincé entre amis impulsifs et ennemis rusés, Sofri est destiné à écrire pendant très longtemps encore des épisodes de son emprisonnement en dernière page de la revue *Panorama*.

Et comment fait-on dans une société civile ? On fait ce que fit Zola pour Dreyfus, non pas en clamant que Dreyfus était très sympathique, mais en faisant le procès du procès, ce qui est le droit/devoir d'une opinion publique non hystérique. C'est exactement ce qu'a fait Carlo Ginzburg après le jugement de 1990. C'est pourquoi il est beaucoup plus important de lire ou relire ce livre et d'en publier de larges extraits dans les journaux et revues, plutôt que de signer des appels à n'en plus finir. Même si Ginzburg, dès le départ, affiche très loyalement ses convictions (ou mieux, pourrait-on dire, la faiblesse de ses convictions), en affirmant que la première raison qui le pousse à écrire est son amitié pour Sofri, il ne parle plus, après cette introduction, en termes émotifs ; il analyse les dépositions, les interrogatoires, les indices, les preuves et les contre-preuves, et tout lecteur reste perplexe devant un tel procès, où les preuves sont évaluées à l'aune d'un principe très préoccupant : chaque témoignage ou indice de la *défense est récusé s'il diffère* des témoignages du repenti accusateur.

Carlo Ginzburg va plus loin : il *compare les procédés interprétatifs* utilisés par les juges avec ceux *qu'emploierait un historien sérieux* pour confronter les témoignages dont il dispose. Ginzburg se refuse à penser que les deux procédés coïncident, et il nous le démontre. A la fin, il met en lumière une incompatibilité entre les procédés d'une enquête historique et ceux du procès et de la sentence.

Voilà pourquoi j'ai évoqué au début la possibilité d'une analyse logique de l'argumentation négationniste. Il y a une analogie entre les arguments visant à démontrer qu'un crime n'a pas été commis et ceux qui visent à démontrer qu'un crime a été commis : la faiblesse de leur argumentation. Dans certains cas, davantage encore que le droit des accusés ou des victimes, on doit garantir le droit, je ne dis pas de *la raison, mais du bon sens*. Il me semble que les arguments utilisés *dans le procès Sofri sont* contraires au bon sens.

Une telle façon de procéder est celle que l'on attend d'un homme de culture qui voudrait intervenir dans une affaire politique ou judiciaire. Ne pas exprimer des croyances, analyser les modes de raisonnement.

Evidemment, la leçon tirée du livre de Ginzburg n'a pas été accueillie avec assez d'attention, mais cela nous confirme dans l'idée que la seule chose sensée à faire est d'avancer dans la même *direction. J'ai appris qu'un éditeur* a l'intention de publier le jugement. *Je ne sais s'il s'agit de* tout l'ensemble, car le volume *risque d'atteindre des dimensions* rebutantes.

Quoi qu'il en soit, c'est certainement sur ce plan-là que nous devons aller de l'avant, et c'est l'unique grâce que les condamnés peuvent espérer – même si j'ai conscience que cela rallonge les délais. Mais il s'agit de savoir si on veut la justice et une garantie de justice, ou si on veut donner la preuve de son bon cœur. Pour ma part, je n'ai jamais vu d'injustices réparées grâce au bon cœur, même pas dans le cas d'un voleur repenti qui aurait restitué son butin. On doit continuer sur la trace de Ginzburg : obliger l'opinion publique à reconnaître qu'il faut *réviser le procès*.

Codicille. Je n'ai pas simplement la conviction « *morale* » que le procès Sofri ne s'est pas déroulé correctement. Je formule une hypothèse que je crois raisonnable en me fondant sur les données des procès que je connais – chose bien différente. Je voudrais (et je suis prêt à travailler et à faire travailler d'autres personnes en ce sens) que l'hypothèse soit rendue plus convaincante par un examen exhaustif de chacun des actes du procès. Mais je ne peux faire comme si ma réaction aux données que je *connais n'était pas orientée d'une* manière ou d'une autre (comme dans tout projet de recherche) par quelque pré-jugé. En effet, même si je n'ai pas de pré-jugés affectifs, j'ai des pré-jugés rationnels. Parler de pré-jugé rationnel n'est pas un oxymore : on *commence toujours* à analyser quelque chose en ayant formulé en son for intérieur l'ébauche d'un raisonnement induisant à penser qu'il est sensé d'avancer telle hypothèse plutôt que telle autre.

Voici donc les raisons « narratives » de mon pré-jugé. Le terme « narratif » n'est pas à prendre en un sens réducteur. Je suis de ceux qui pensent que les conditions narratives président à tout acte de compréhension des choses non seulement au niveau historique, mais aussi au niveau perceptif : pour comprendre n'importe quel phénomène, nous essayons de reconnaître une séquence plus ou moins « cohérente ».

Si, au milieu d'un pré, ce printemps, une fleur a poussé que je n'avais jamais vue auparavant, il est plus cohérent et « *économique* » *d'imaginer qu'un agent* naturel a transporté une graine *en ce lieu l'automne dernier*, plutôt que de se dire qu'un jardinier *fantôme est venu la planter nuitamment*. La première histoire est plus vraisemblable que la seconde et on doit la formuler comme hypothèse en premier.

Venons-en à l'histoire de Sofri et de Lotta continua. Quiconque a lu le journal *Lotta continua* en son temps, indépendamment du fait qu'il partageait ou combattait ses idées, s'est aperçu d'une caractéristique typique de ce journal et de ce mouvement. Tandis que les autres publications de 68 affichaient en général un langage doctrinal (comme pour un bulletin interne destiné aux militants) ou, dans les cas les plus sauvages, se perdaient en invectives, *Lotta continua* a inventé une formule journalistique nouvelle, dans l'emploi du langage, le lexique, la syntaxe, la conception des titres. Ce n'est *absolument pas un* hasard si une très grande partie des ex-leaders du mouvement sont devenus des figures du journalisme (et cela explique, entre autres, pourquoi la solidarité envers Sofri a été si médiatisée).

Lotta continua avait inventé une formule journalistique, singulière dans le panorama soixante-huitard, que nous pourrions définir, sans offense, comme « persuasive ». Son langage était médiatique, il avait, des mass media, la caractéristique la plus importante : le lecteur devait être rhétoriquement *persuadé, frappé, séduit*, convaincu ; il ne fallait jamais *présupposer le consensus*, il fallait le produire. Etre persuasif – *j'irais jusqu'à dire* (et toujours sans offense) : garder l'œil sur l'audimat, voilà ce qui rendait *Lotta continua* différent des autres journaux de mouvement de l'époque.

Or, quel était le projet politique de Lotta continua quant à l'affaire Calabresi ? Il me paraît évident et acceptable, quoi qu'on pense de l'affaire Calabresi : le mouvement voulait délégitimer Calabresi, le traîner sur le banc des accusés pour avoir tué Pinelli, ou du moins convaincre le plus de gens possible que Calabresi était coupable et, avec lui, délégi*timer le pouvoir dont il était le* symbole désigné. On peut accuser Lotta continua d'avoir choisi le mauvais symbole, d'avoir été impitoyable et impie, d'avoir construit son propre coupable, de l'avoir fait au point de pousser beaucoup de monde à le haïr viscéralement, on peut l'accuser de tout, mais il faut reconnaître que tel était son but.

C'est pourquoi Lotta continua avait besoin de Calabresi vivant et culpabilisé à l'extrême. La présence de Calabresi était même devenue la condition de sa propre survie. Et comme les ré*dacteurs du Journal* et les leaders du mouvement avaient un grand sens médiatique, ils ne pouvaient ignorer que Calabresi assassiné deviendrait exactement l'opposé de ce qu'ils voulaient, une Vic-

Lotta continua avait besoin du commissaire Calabresi vivant et culpabilisé à l'extrême. La présence de Calabresi était même devenue la condition de sa propre survie

time, non plus le Méchant, mais le Héros. Du moins, c'est ce que suggèrent le bon sens et le sens journalistique. Certes, cela n'exclut pas la folie, mais, jusqu'à présent, il ne me semble pas que, dans le procès Sofri, on ait fait jouer la maladie mentale. Je veux dire que, si aujourd'hui un mystérieux assassin posait des bombes en série dans les cinémas, nous pourrions soupçonner un tas de gens, jusqu'aux plus insoupçonnables, mais les derniers que nous devrions soupçonner seraient les producteurs et les gérants des salles. Ils n'auraient aucun intérêt à cela ; au contraire, ils seraient les premiers à souffrir du phénomène.

Je conçois que le raisonnement « *Calabresi leur était utile vivant, pour le tuer symboliquement, et non pas mort, ce qui les aurait obligés à le plaindre* » peut sembler très *cynique*. Il l'est, du moins dans la mesure où est cy*nique tout raisonnement réaliste*. Jusqu'à preuve du contraire, nous *sommes amenés à supposer que* Sofri et ses camarades agissaient *de manière réaliste. Cela n'exclut* pas que nous ayons sous-évalué *le fait que certains lecteurs* pouvaient les lire sous un autre angle et obéir ensuite à un instinct de vengeance. Mais c'est une autre histoire, sur laquelle Sofri lui-même a fait son autocritique.

Je considère comme raisonnable, pour ce crime-là comme pour tous les crimes, de recourir (entre autres) à l'argument « *à qui profite le crime ?* » Or, le procès et le jugement construisent une histoire où les protagonistes commettent une sorte de suicide collectif. Ce n'est pas là une histoire cohérente.

Certes, dans la vie, nous avons une foule d'histoires incohérentes. Mais ce soupçon d'incohérence me semble être une bonne raison pour relire l'histoire, car, *telle qu'elle nous a été* racontée, elle nous semble beaucoup trop *mal ficelée. Et, pour juger* de la cohérence d'une histoire, le repenti Marino peut être un témoin parmi tant d'autres, pas une autorité.

Umberto Eco

La déclaration du Vatican sur la Shoah

Tout en niant un lien de cause à effet entre l'antijudaïsme historique des chrétiens et l'antisémitisme des nazis, le texte « Souvenons-nous : une réflexion sur la Shoah » exprime à la communauté juive les « regrets » de l'Eglise catholique pour « la méfiance et l'hostilité » dont les juifs ont été victimes de la part des chrétiens. « Le Monde » publie le document dans son intégralité

I – La Shoah et le devoir de mémoire

Le XXe siècle touche à sa fin et un nouveau millénaire de l'ère chrétienne est près d'arriver. Le 2000e anniversaire de la naissance de Jésus-Christ appelle tous les chrétiens et invite vraiment tous les hommes et toutes les femmes à chercher à discerner dans le déroulement de l'histoire les signes du travail de la *Divine Providence ainsi que les façons par lesquelles l'image du* Créateur dans l'homme lui-même a été défigurée.

Cette réflexion concerne un des domaines principaux par lequel les catholiques puissent prendre sérieusement à cœur les appels que le pape Jean Paul II leur a adressés dans sa lettre apostolique de 1994 *Tertio Millennio adveniente* : « *Il convient qu'à la fin du deuxième millénaire du christianisme l'Eglise devienne plus consciente de l'état pécheur de ses enfants, en rappelant toutes les époques de l'histoire où ils se sont éloignés de l'esprit du Christ et de son Evangile, et au lieu de présenter au monde le témoignage d'une vie inspirée par les valeurs de la foi, ont fait preuve de modes de pensée et d'action qui constituaient de véritables formes de contre-témoignage et de scandale.* »

Ce siècle a été le témoin d'une innommable tragédie qui ne pourra jamais être oubliée : la tentative du régime nazi d'exterminer le peuple juif avec la mort conséquente de millions de juifs. Femmes et hommes, vieux et jeunes, enfants et bébés ont été persécutés et déportés pour la seule raison de leur origine juive. Certains ont été immédiatement tués tandis que d'autres ont été humiliés, malmenés, torturés et privés entièrement de leur dignité humaine et ensuite assassinés. Très peu de ceux qui sont entrés dans les camps ont survécu et ceux qui en ont échappé sont restés marqués à vie. Ce fut la Shoah. C'est un fait majeur de l'histoire de ce siècle, un fait qui nous concerne encore aujourd'hui.

Face à cet horrible génocide, que les dirigeants des nations et des communautés juives ont trouvé difficile à croire au moment même où il était impitoyablement mis en application, personne ne peut rester indifférent, l'Eglise encore moins que tous, en raison de ses liens étroits de parenté spirituelle avec le peuple juif et son souvenir des injustices du passé. La relation de l'Eglise avec le peuple juif est différente de celle qu'elle partage avec toute autre religion. Cependant, il ne s'agit pas seulement d'évoquer le passé. L'avenir commun des juifs et des chrétiens exige que nous nous rappelions qu'« *il n'y a pas d'avenir sans mémoire* » (*Jean Paul II, allocution à la synagogue de Rome, 13 avril 1986*). L'histoire elle-même est *memoria futuri*.

En adressant cette réflexion à nos frères et sœurs de l'Eglise catholique à travers le monde, nous invitons tous les chrétiens à nous rejoindre et à méditer sur la catastrophe qui est advenue au peuple juif et à l'impératif moral pour s'assurer que, jamais plus, l'égoïsme et la haine ne prospèrent jusqu'au point de semer tant de souffrance et de mort. Plus particulièrement, nous invitons nos amis juifs dont « *le destin terrible est devenu un symbole des aberrations dont l'homme est capable quand il se retourne contre Dieu* » (*Jean Paul II, allocution aux chefs de la communauté juive de Budapest, 18 août 1991*) à nous écouter avec générosité de cœur.

II – Ce dont nous devons nous souvenir

Tandis qu'il porte son témoignage unique au "Saint Israël" et à la Torah, le peuple juif a beaucoup souffert à plusieurs époques et en de multiples lieux. Mais la Shoah a été certainement la pire souffrance. L'inhumanité avec laquelle les juifs ont été persécutés et massacrés durant ce siècle dépasse la capacité des mots à l'exprimer. Tout cela leur a été fait pour la seule raison qu'ils étaient juifs.

La seule ampleur du crime pose beaucoup de questions. Historiens, sociologues, philosophes politiques, psychologues et théologiens essaient tous d'apprendre davantage sur la réalité de la Shoah et sur ses causes. Il reste beaucoup de recherches à faire. Mais un tel événement ne peut être mesuré par les critères ordinaires de recherche historique seule. Il appelle à une « mémoire morale et religieuse » et, plus particulièrement auprès des chrétiens, une très sérieuse réflexion sur ce qui l'a provoqué.

Le fait que la Shoah ait eu lieu en Europe, c'est-à-dire dans des pays de longue tradition chrétienne, pose la question de la relation entre la persécution nazie et les attitudes des chrétiens envers les juifs à travers les siècles.

III – Les relations entre juifs et chrétiens

L'histoire des relations entre juifs et chrétiens est dramatique. Le pape Jean Paul II a reconnu ce fait dans ses appels répétés aux catholiques à s'interroger sur leur attitude à l'égard du peuple juif. En effet, le bilan de ces relations sur deux mille ans a été plutôt négatif.

A l'aube du christianisme, après la crucifixion de Jésus, les disputes ont émergé entre l'Eglise primitive et le peuple juif et ses responsables qui, dans leur dévotion à la Loi, se sont opposés, violemment parfois, aux annonceurs de l'Evangile et aux premiers chrétiens. Dans l'Empire romain païen, les juifs étaient protégés légalement par des privilèges accordés par l'empereur et, au départ, les autorités n'ont pas fait de distinction entre communautés juive et chrétienne. Bientôt, cependant, les chrétiens ont encouru les persécutions de l'Etat. Plus tard, lorsque les empereurs eux-mêmes se sont convertis au christianisme, ils ont commencé d'abord par garantir les privilèges des juifs. Mais les foules chrétiennes qui ont attaqué les temples païens ont parfois agi de même avec les synagogues. Non sans être influencées par certaines interprétations du Nouveau Testament au sujet du peuple juif dans son ensemble. « *Dans le monde chrétien – je ne dis pas de la part de l'Eglise en tant que telle –, des interprétations erronées et injustes au sujet du peuple juif et sa prétendue culpabilité ont circulé depuis trop longtemps, engendrant des sentiments d'hostilité envers ce peuple. De telles interprétations du Nouveau Testament ont été définitivement rejetées par le deuxième Concile du Vatican* » (*Jean Paul II, discours au symposium sur les racines de l'antijudaïsme, 31 octobre 1997*).

Malgré l'enseignement chrétien de l'amour pour tous, même pour ses ennemis, la mentalité prédominante à travers les siècles a pénalisé les minorités et ceux qui étaient de quelque manière que ce soit « différents ». Les sentiments d'antijudaïsme chez certains chrétiens et le fossé qui existait entre l'Eglise et le peuple juif ont conduit à une discrimination généralisée qui a abouti parfois aux expulsions ou aux tentatives de conversions forcées. Dans une grande partie du monde chrétien, et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, ceux qui n'étaient pas chrétiens n'ont pas toujours joui d'un statut juridique entièrement garanti. Malgré ce fait, les juifs se sont accrochés à leurs traditions et coutumes communautaires partout dans l'espace chrétien. Par conséquent, ils étaient objet de suspicion et de méfiance. En temps de crises comme la famine, les guerres, les épidémies et les tensions sociales, la minorité juive était parfois prise comme bouc émissaire et devenait la victime de violences, de pillages et même de massacres. A la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe, les juifs en général avaient acquis un statut égal à celui des autres citoyens dans la plupart des Etats et certains d'entre eux occupaient des positions influentes dans la société. Mais dans ce même contexte historique, notamment au XIXe siècle, s'établit un nationalisme faux et exacerbé. Dans un climat de changements sociaux significatifs, les juifs étaient souvent accusés d'exercer une influence disproportionnée à leur nombre. Ainsi a commencé à s'étendre, à différents degrés à travers l'Europe, un antijudaïsme qui était essentiellement plus sociologique que religieux.

En même temps, des théories qui niaient l'unité de la race humaine ont commencé à apparaître en affirmant une diversité des races à l'origine. Au XXe siècle, le national-socialisme en Allemagne a utilisé ces idées comme la base pseudo-scientifique pour une distinction entre les races soi-disant nordiques-aryennes et les races supposées inférieures.

En outre, une forme extrémiste de nationalisme était mise en avant en Allemagne par la défaite de 1918 et les conditions exigeantes imposées par les vainqueurs, avec pour conséquence que beaucoup ont trouvé dans le national-socialisme une solution au problème de leur pays et ont coopéré politiquement avec ce mouvement.

L'Eglise en Allemagne répliqua en condamnant le racisme. La condamnation apparut d'abord dans la prédication de quelques membres du clergé, dans l'enseignement des évêques catholiques et les écrits de certains journalistes catholiques laïcs. Déjà, en février et mars 1931, le cardinal Bertram de Breslau, le cardinal Faulhaber et les évêques de Bavière, les évêques de la province de Fribourg ont publié des lettres pastorales condamnant le national-socialisme, avec son idolâtrie de la race et de l'Etat.

> « L'Eglise catholique désire exprimer sa profonde douleur devant la défaillance de ses fils et de ses filles de tout âge. Ceci est un acte de repentance puisque, comme membres de l'Eglise, nous sommes liés aux péchés aussi bien qu'aux mérites de tous ses enfants »

Les célèbres sermons de l'Avent du cardinal Faulhaber de 1933, l'année même de l'arrivée au pouvoir du national-socialisme, auxquels ont assisté non seulement des catholiques mais aussi des protestants et des juifs, exprimaient clairement le rejet de la propagande antisémite nazie. Dans le sillage de la Nuit de cristal, Bernhard Lichtenberg, prévôt de la cathédrale de Berlin, disait des prières publiques pour les juifs. Il mourut plus tard à Dachau et a été déclaré bienheureux.

Aussi, le pape Pie XI condamna le racisme nazi de façon solennelle, dans son encyclique *Mit brennender Sorge*, qui était lue dans les églises allemandes le dimanche de la Passion 1937, une étape qui a eu pour conséquence des attaques et des sanctions contre des membres du clergé. S'adressant à un groupe de pèlerins belges, le 6 septembre 1938, Pie XI affirma : « *L'antisémitisme est inacceptable. Spirituellement, nous sommes tous des sémites.* » Pie XII, dans sa toute première encyclique, *Summi Pontificatus*, du 20 octobre 1939, attira l'attention contre les théories qui niaient l'unité de la race humaine et contre la déification de l'Etat, qu'il voyait comme menant à une véritable « *heure de ténèbres* ».

IV – L'antisémitisme nazi et la Shoah

Ainsi nous ne pouvons pas ignorer la différence qui existe entre l'antisémitisme, basé sur les théories contraires à l'enseignement constant de l'Eglise sur l'unité de la race humaine et sur l'égale dignité de tous les peuples et races, et les sentiments traditionnels de méfiance et d'hostilité que nous appelons antijudaïsme, dont les chrétiens ont aussi été coupables, malheureusement.

L'idéologie national-socialiste est allée encore au-delà, en ce sens qu'elle refusa de reconnaître toutes réalités transcendantes comme la source de vie et le critère du bien moral. En conséquence, un groupe humain, et l'Etat avec lequel il était identifié, s'est arrogé un statut absolu et s'est déterminé à reconsidérer la véritable existence du peuple juif, un peuple appelé à témoigner du Dieu unique et de la Loi de l'alliance. Au niveau de la réflexion théologique, nous ne pouvons pas ignorer le fait que beaucoup, dans le parti nazi, montrèrent une aversion pour l'idée d'une divine providence agissant dans les affaires humaines, mais donnèrent des preuves bien déterminées de haine dirigées contre Dieu lui-même. Logiquement, une telle attitude mène également à un rejet du christianisme, et à un désir de voir l'Eglise détruite ou au moins assujettie aux intérêts de l'Etat nazi. C'était cette idéologie extrême qui devint la base des mesures prises, d'abord pour chasser les juifs de leurs foyers, et ensuite pour les exterminer.

La Shoah était le fruit d'un régime moderne tout à fait néopaganiste. Son antisémitisme a ses racines en dehors du christianisme, et en poursuivant ses objectifs il n'hésita pas à s'opposer à l'Eglise et à persécuter également ses membres. Mais il est possible de se demander si la persécution nazie des juifs n'a pas été facilitée par les préjugés enracinés dans quelques esprits et cœurs chrétiens. Est-ce que le sentiment antijuif, parmi les chrétiens, les rendit moins sensibles, ou même indifférents, aux persécutions lancées contre les juifs par le national-socialisme lorsqu'il prit le pouvoir ?

Toute réponse à cette question doit prendre en compte le fait que nous traitons de l'histoire de l'attitude de personnes et de leurs manières de penser, qui sont sujettes à de multiples influences. De plus, beaucoup de personnes étaient tout à fait ignorantes de la « solution finale » qui était rendue effective contre un peuple tout entier ; d'autres personnes avaient peur pour elles-mêmes et pour ceux qui leur étaient proches ; certains prirent avantage de la situation, et d'autres encore furent menés par l'envie. Une réponse nécessite d'être donnée au cas par cas. Pour ce faire, il est cependant nécessaire de savoir ce qui a précisément motivé les personnes dans une situation déterminée.

D'abord, les chefs du IIIe Reich cherchèrent à chasser les juifs. Malheureusement, les gouvernements de certains pays occidentaux de tradition chrétienne, y compris certains d'Amérique du Nord et du Sud, furent plus qu'hésitants à ouvrir leurs frontières aux juifs persécutés. Bien qu'ils ne pouvaient prévoir jusqu'où les hiérarchies nazies iraient dans leurs intentions criminelles, les chefs de ces nations étaient conscients des épreuves et des dangers auxquels étaient exposés les juifs vivant dans les territoires du IIIe Reich. La fermeture des frontières à l'émigration juive dans de telles circonstances, qu'elle soit due à une hostilité antijuive ou au soupçon, à la lâcheté politique ou à un manque de perspicacité politique, ou à la suffisance nationale, pèse lourdement sur la conscience des autorités en question.

Dans les pays où les nazis entreprirent des déportations de masse, la brutalité qui entourait les mouvements forcés de personnes démunies aurait dû laisser supposer le pire. Est-ce que les chrétiens donnèrent tout le secours possible à ces êtres persécutés, et en particulier aux juifs persécutés ?

Beaucoup le firent, mais d'autres non. Ceux qui aidèrent à sauver la vie de juifs, autant que cela était en leur pouvoir, jusqu'à mettre en péril leur propre vie, ne doivent pas être oubliés. Durant et après la guerre, les communautés juives et les chefs de ces communautés exprimèrent leurs remerciements pour tout ce qui avait été fait pour eux, y compris ce que le pape Pie XII fit personnellement ou par l'intermédiaire de ces représentants pour sauver des centaines de milliers de vies juives. Beaucoup d'évêques catholiques, de prêtres, de religieux et de laïcs ont été placés à l'honneur pour cette raison par l'Etat d'Israël. Cependant, comme le pape Jean Paul II l'a reconnu, à côté d'un tel courage d'hommes et de femmes, la résistance spirituelle et l'action concrète d'autres chrétiens n'étaient pas telles qu'on aurait pu l'espérer de la part de serviteurs du Christ. Nous ne pouvons pas savoir combien de chrétiens des pays occupés ou régis par le pouvoir nazi ou leurs alliés furent scandalisés par la disparition de leurs voisins juifs et ne furent néanmoins pas suffisamment forts pour élever des voix de protestation. Pour les chrétiens, cette lourde charge de conscience de leurs frères et sœurs durant la seconde guerre mondiale doit être un appel à la repentance.

Nous regrettons profondément les erreurs et les défaillances de ces fils et filles de l'Eglise. Nous faisons nôtre ce qui est dit dans la déclaration du Concile Vatican II, *Nostra Aetate*, qui affirme sans ambiguïté : « *L'Eglise, attentive à son patrimoine commun avec les juifs et poussée par l'amour spirituel de l'Evangile et non par des considérations politiques, regrette vivement la haine, les persécutions et les manifestations d'antisémitisme dirigées contre les juifs en tout temps et de toute source.* »

Nous rappelons et restons fidèles à ce que le pape Jean Paul II adressa aux chefs des communautés juives de Strasbourg en 1988, déclarant : « *Je répète une nouvelle fois avec vous la plus ferme condamnation de l'antisémitisme et du racisme, qui sont opposés aux principes du christianisme.* » L'Eglise catholique, par conséquent, répudie toute persécution contre tout peuple ou groupe humain de quelque lieu que ce soit, et en tout temps. Elle condamne absolument toutes les formes de génocide, aussi bien que les idéologies racistes qui les suscitent.

Revenant sur ce siècle, nous sommes profondément attristés par la violence qui a enveloppé des groupes entiers de personnes et de nations. Nous nous rappelons en particulier le massacre des Arméniens, les innombrables victimes en Ukraine dans les années 30, le génocide des Gitans, qui fut également le résultat des idées racistes, et de semblables tragédies qui eurent lieu en Amérique, en Afrique et dans les Balkans. Nous n'oublions pas non plus les millions de victimes de l'idéologie totalitaire en Union soviétique, en Chine, au Cambodge et ailleurs. Nous n'oublions pas encore le drame du Moyen-Orient, dont les éléments sont bien connus. Au moment même où nous menons cette réflexion, beaucoup d'êtres humains sont encore victimes de leurs frères.

V – Vers un futur commun

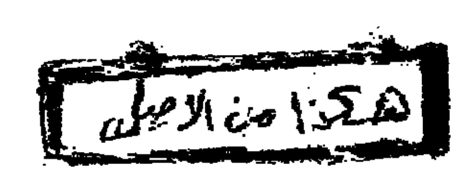
Regardant le futur des relations entre les juifs et les chrétiens, en premier lieu, nous appelons nos frères et sœurs catholiques à renouveler leur conscience des racines hébraïques de leur foi. Nous leur demandons de garder en esprit que Jésus était un descendant de David ; que la Vierge Marie et les apôtres appartenaient au peuple juif ; que l'Eglise tire substance de la racine de ce bon olivier sur laquelle se sont greffées les branches sauvages des païens (*Rm 11, 17-24*) ; que les juifs sont nos frères bien aimés et à vrai dire, et en un certain sens, qu'ils sont nos « frères aînés ».

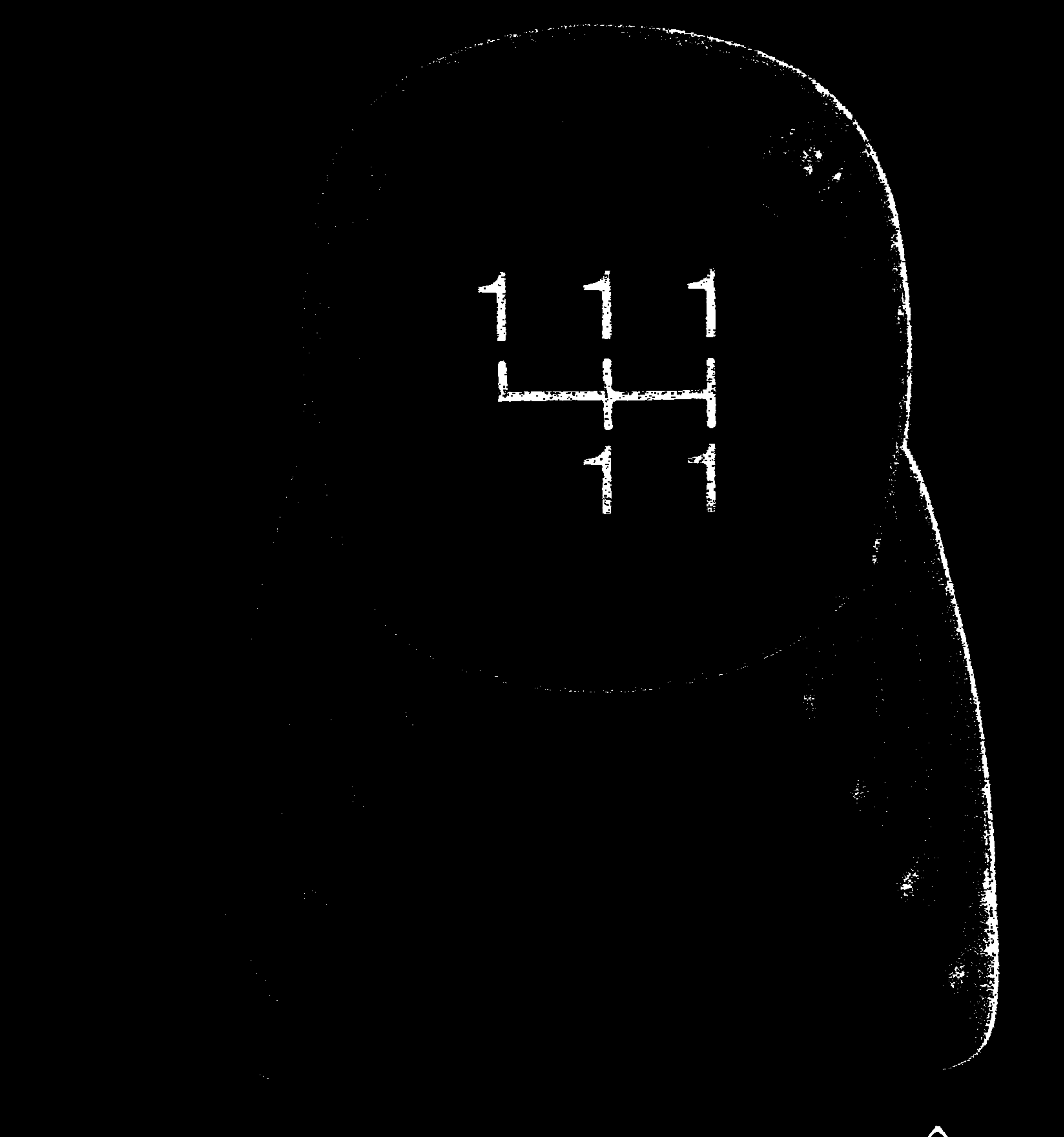
A la fin de ce millénaire, l'Eglise catholique désire exprimer sa profonde douleur devant la défaillance de ses fils et de ses filles de tout âge. Ceci est un acte de repentance (*Teshouva*), puisque, comme membres de l'Eglise, nous sommes liés aux péchés aussi bien qu'aux mérites de tous ses enfants. L'Eglise approche avec un profond respect et une grande compassion l'expérience d'extermination, la Shoah, subie par le peuple juif durant la seconde guerre mondiale. Ce ne sont pas là de simples mots, mais à vrai dire un engagement qui lie et engage pour le futur : « *Si nous n'avons pas un ardent désir de justice et si nous ne nous engageons pas nous-mêmes pour assurer que le mal ne domine pas le bien comme il le fit pour des millions d'enfants du peuple juif, nous risquerions de causer une nouvelle fois la mort des victimes des morts les plus atroces. L'humanité ne peut permettre que ceci se reproduise.* » (*Jean Paul II, allocution aux délégués des conférences épiscopales pour les relations avec le judaïsme, 6 mars 1982.*)

Nous prions afin que notre douleur devant la tragédie que le peuple juif a subie dans notre siècle mène à une nouvelle relation avec le peuple juif. Nous souhaitons transformer la conscience des péchés passés en une ferme résolution à construire un nouveau futur dans lequel il n'y aura plus d'antijudaïsme parmi les chrétiens ou de sentiments antichrétiens parmi les juifs, mais plutôt un respect mutuel partagé, comme ce qu'il convient à ceux qui adore l'unique créateur et Seigneur, et ont un père commun dans la foi, Abraham.

Enfin, nous invitons tous les hommes et femmes de bonne volonté à réfléchir profondément sur la signification de la Shoah. Les victimes, depuis leur tombeau, et les survivants, à travers le vif témoignage de ce dont ils ont souffert, sont devenus une voix retentissante appelant l'attention de toute l'humanité. « *Rappeler au souvenir cette terrible expérience, c'est devenir pleinement conscient de l'avertissement salutaire qu'il engendre. On ne peut plus permettre que la graine altérée de l'antijudaïsme et de l'antisémitisme prenne racine dans le cœur humain.* » (*Commission du Saint-Siège pour les relations avec le judaïsme, notes sur la manière correcte de présenter les juifs et le judaïsme pour l'enseignement et la catéchèse de l'Eglise catholique, 24 juin 1985.*) »

★ Document de la Commission romaine pour les relations avec les juifs. Traduction non officielle par le secrétariat de l'épiscopat français pour les relations avec le judaïsme.






air Liberté

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. *Télécopieur* : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Timide retour au TPI

LA France vient, enfin, de mettre officiellement un terme à la mauvaise querelle qu'elle avait engagée en novembre 1997 avec le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPI), en annonçant, lundi 16 mars, que les officiers français iront s'exprimer devant ce tribunal s'il requiert leur témoignage. Le ministre de la défense, Alain Richard, avait affirmé en novembre 1997 que l'armée ne se plierait *« jamais »* à ces requêtes et provoqué un émoi certain en qualifiant de *« justice-spectacle »* l'activité du TPI. Il n'avait été démenti ni par l'Elysée ni par Matignon.

Cette position n'était pas tenable. D'abord parce qu'elle est contraire à la loi qui fait de la coopération avec le TPI une obligation des Etats. Mais, surtout, en paraissant vouloir entraver l'établissement de la vérité sur des crimes qui violent la conscience de l'humanité, la France n'a récolté que l'incompréhension et une avalanche de très lourds soupçons.

Il était temps de changer d'attitude. Il est dommage que le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, en annonçant ce changement de cap, se soit entêté sur un argument fallacieux : il ne faut pas, a-t-il dit, *« mettre sur le même plan témoins et inculpés »*. Les anciens « casques bleus » appelés à témoigner à La Haye n'ont jamais été et ne seront pas traités par le TPI comme des criminels de guerre ni comme des complices ; ils sont logés à même enseigne que tous les témoins, y compris les victimes du nettoyage ethnique, violées, torturées, endeuillées et qui ont le courage de venir s'exposer aux questions des avocats de la défense.

M. Védrine a, en outre, choisi, un exemple particulièrement malheureux en citant Tom Karremans, le commandant du bataillon de « casques bleus » néerlandais stationnés à Srebrenica en juillet 1995. Appelé à s'exprimer à La Haye, il raconta sans ciller comment, faute d'appui militaire extérieur, il ne s'occupa plus que de protéger ses hommes au point de rendre même quelques menus services d'intendance au général Mladic, qui organisait le massacre. Tom Karremans, c'est vrai, n'est pas sorti personnellement grandi de cette déposition publique. Mais la vérité sur Srebrenica ne méritait-elle pas ce témoignage ? Ce que le général Janvier ou d'autres auraient à dire n'est-il pas, en fait, plus digne d'un soldat ? Enfin, les militaires n'ont-ils pas tout à gagner, à propos de la Bosnie du moins, à exposer l'impossible situation dans laquelle les ont placés les politiques ?

La France est dans une situation paradoxale : pays le plus généreusement disponible pour envoyer ses soldats sur des terrains lointains, elle est en même temps celui sur lequel pèsent aujourd'hui les plus lourds soupçons, sources de possible discrédit. Comment s'en laver, sinon en acceptant de jouer le jeu de la vérité ? Elle le fera sans doute pour la Bosnie. Elle n'y est, semble-t-il, pas du tout résolue pour le Rwanda, où les soupçons sont plus graves et sans doute plus justifiés. Au total, on est encore très loin du compte.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le traité de Bruxelles

LE TRAITÉ qui sera signé cet après-midi à Bruxelles entre la Grande-Bretagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg est d'abord un traité d'assistance mutuelle. Il contient aussi des clauses économiques, sociales, culturelles qui permettent de dire qu'il constitue un véritable pacte occidental. L'union qu'il établit entre cinq nations doit s'étendre à tous les domaines, elle forme un noyau qui pourra s'élargir de manière à englober une partie de plus en plus vaste de notre continent.

Après un préambule, où s'expriment le souci d'interdire à l'Allemagne tout renouvellement de sa politique d'agression ainsi que le désir des contractants de coopérer loyalement et de coordonner leurs efforts pour développer la prospérité de l'Europe occidentale, le premier article est consacré au redressement économique. Les signataires s'engagent à le favoriser, à s'abstenir de toute politique qui pourrait susciter des conflits entre leurs économies respectives, à organiser et à accorder leurs systèmes de production.

D'autres clauses stipulent qu'ils s'appliqueront à élever le niveau d'existence des peuples intéressés, à développer les institutions sociales, à multiplier entre eux les relations culturelles. Dans les articles qui suivent se trouvent précisées les conditions de l'assistance que les cinq nations devront se prêter en cas d'agression. Cette assistance, conforme à l'article 51 de la charte des Nations unies, est automatique si l'agression se produit en Europe, précédée d'une consultation si elle a lieu dans un autre continent.

(18 mars 1948.)

Encéphalogramme plat *par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française*

IL ARRIVE que la rencontre de deux nouvelles sans rapport entre elles confère à l'actualité un sens qu'on n'attendait pas. Ainsi de la fausse alerte au météore et de la forte abstention aux élections régionales

Donc, nous l'avons échappé belle : un météore géant devait forer notre planète, vers 2028. Les mers noieraient des plaines entières. Un nuage de poussière nous plongerait dans la nuit. Qui sait si nous ne sauterions pas tous ensemble ? Fin de l'aventure humaine. Pas de suite au prochain numéro.

La perspective avait de quoi allécher ceux qui auraient approché les cent ans à l'heure du bing-bang. Ce qui désolait Ionesco, dans la mort, c'est qu'elle le prenne tout seul, et pas les autres. Que personne ne nous survive atténuerait la frustration. L'égalité parfaite serait enfin réalisée, pour quelques secondes.

Et puis non : erreur ! Le cataclysme terminal a été décommandé. Calculs refaits, il n'aurait pas lieu au prochain siècle, ni au suivant ; dans quelques millions d'années, peut-être. Aucun des vivants d'aujourd'hui, en tout cas, ne le verrait. C'était une consolation, une autre manière d'égalité.

La réputation des futurologues en a pris un coup, pendant quelques heures. Celle des économistes est intacte, n'étant plus à défaire – leur façon d'être exacts est de se tromper toujours –, mais, de la part d'astronomes, l'erreur a surpris. On était habitués, de leur part, à une belle ponctualité. Qu'ils programment les marées « du siècle » – qui reviennent plutôt tous les deux ans, *mais ce sont les syndicats de tourisme qui l'exigent !* – ou qu'ils annoncent éclipses et comètes chevelues, leurs prévisions se réalisaient à la seconde près. Le « bureau des longitudes », au nom si digne de Giraudoux, n'est pas le genre à se raviser. Alors, qui a menti, pour l'astéroïde qu'on disait plus menaçant que des millions d'Hiroshima ? Les journaux, encore eux ?

Le vrai est que personne ne fait plus attention à ces annonces fracassantes, ni aux démentis qui suivent. Si les couples princiers se font et se défont, si le cancer et le mal de dos sont sur le point d'être vaincus, si les cheveux des chauves repoussent, *on se dit que les gazettes* spécialisées dans l'invérifiable ont eu besoin de ces petits coups de fouet pour gonfler leurs ventes. La technique du virtuel a donné au *scoop-bidon* un statut nouveau de passe-temps sans conséquence.

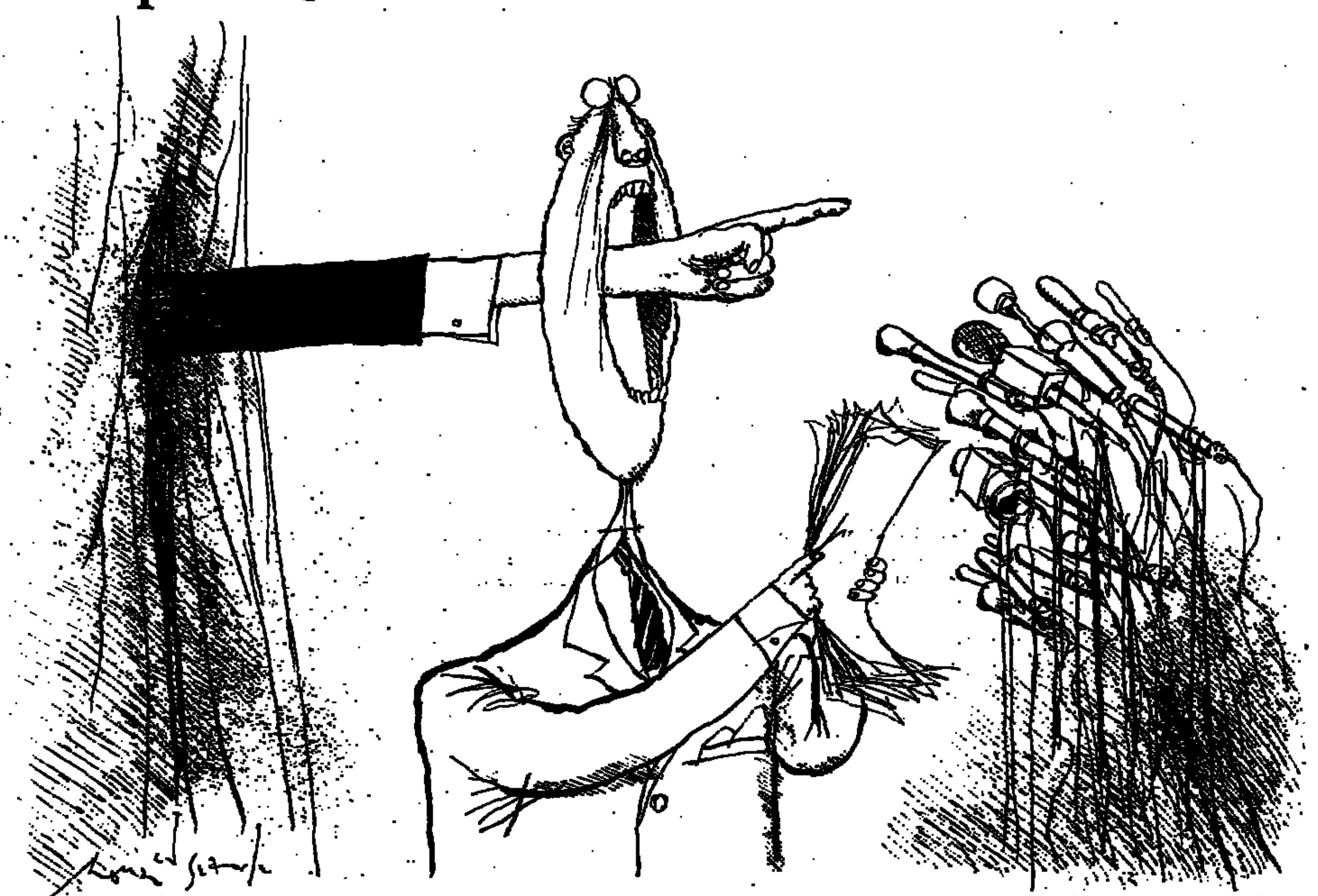
Les mots connaissent la même dépréciation amusée. Il est admis qu'ils ne servent plus à approcher le réel, mais à vendre des produits, à orienter les achats, à discréditer la concurrence, à faire envie. Et c'est là que s'éclaire l'abstentionnisme aux régionales du 15 mars. Il découle directement de la perte de confiance dans les discours, du krach intervenu dans la Bourse aux programmes. Non seulement les leaders politiques ne sont plus pris au sérieux, mais ils croient si peu à leurs propres paroles qu'ils se dispensent d'en inventer de nouvelles. Les soirées électorales ont atteint le degré zéro du débat : *« C'est çui qui l'dit qui l'est ; tu t'es pas regardé ; je ne vous ai pas interrompu »...*

Un truc passe-partout tient lieu de rhétorique : l'euphémisation systématique de ce que je propose, et la disqualification préalable de ce qu'avance mon adversaire. La même mesure s'appelle *flexibilité* pour qui la défend, et *précarité* pour celui qui la combat. Les riches de la planète présentent leur strict intérêt aux pauvres comme la seule voie vers l'avenir. Et ça marche. Ainsi se bâtissent les *empires* : en vendant de la *mondialisation* pour tous.

On connaissait l'exemple-type du dénigrement par le jeu sur les mots : qu'est-ce que la *pornographie* ? C'est l'érotisme des autres. Ce modèle a contaminé le peu qui reste de confrontation politique. Les idées des autres s'appellent *idéologie*. La pensée de l'autre a nom : *pensée unique*, etc.

Vu le rythme d'abêtissement de la vie publique, qu'en restera-t-il quand surgira le météore de la fin de partie ? Un bafouillis de CM2 ; un encéphalogramme plat comme la Beauce.

Porte-parole *par Ronald Searle*



La révision des programmes de défense, un casse-tête

LE GOUVERNEMENT met la dernière main à ce que son ministre de la défense, Alain Richard, a appelé pudiquement la *« revue »* des programmes d'armement. Une revue ou, plus exactement, un nouvel examen – de fond en comble – de la programmation militaire 1997-2002, qu'un prochain conseil de défense présidé par le chef de l'Etat devra entériner et qui est un véritable casse-tête. En effet, cette *« revue »* radicale et sans tabous a été décidée parce qu'il est aujourd'hui patent que les grands programmes d'équipement nucléaire, spatial ou classique, arrêtés par le gouvernement précédent, ne sont plus cohérents avec les moyens financiers susceptibles d'être consacrés à la défense nationale pour les quatre années à venir.

Contrairement à une idée reçue, la chute du budget d'équipement des armées françaises a véritablement commencé en 1990, au lendemain du démantèlement du mur de Berlin. Et le déclin, depuis, continue de façon inexorable non seulement dès la loi de finances initiale de chaque année, mais aussi en cours d'année, quand, durant l'application de ce texte adopté par le Parlement, des corrections à la baisse sont apportées avec des « gels », des reports qui *deviennent vite des annulations*, avec des redéploiements internes, voire des suppressions pures et simples de crédits. Ainsi, par exemple, pour un montant global initial de 81 milliards de francs, le budget d'équipement 1998 de la défense, déjà sous la menace d'une annulation de 2 milliards aujourd'hui en discussion, se situe à 8 milliards de francs au-dessous de ce que prévoit la loi de programmation militaire – elle-même en baisse de 20 milliards par an par rapport à des engagements antérieurs – et il est, exprimé en valeur 1998, de 37 milliards inférieur aux crédits de 1990.

PEAU DE CHAGRIN

Pour complaire à leur ministre qui voulait y voir plus clair et qui a lancé, à cette fin, la *« revue »* des grands programmes d'armement, les états-majors, la délégation aux affaires stratégiques, le secrétariat général pour l'administration des armées et ses services financiers ont donc remis en chantier le travail qu'ils avaient déjà dû faire, sous le gouvernement précédent, pour bâtir la programmation militaire sexennale. Désormais, les programmations pluriannuelles, dont la France s'enorgueillit d'avoir eu l'idée au début des années 60 et qui inspirent d'autres pays aujourd'hui, ont des durées éphémères : leur première année d'exécution, et encore !

Mais, cette fois-ci, l'exercice est singulièrement ardu. La professionnalisation coûte plus cher qu'on ne l'avait imaginé parce qu'il faut embaucher du personnel de carrière, des civils et des engagés, suite à la suppression de *la conscription, et qu'il faut savoir* reclasser les cadres invités à quitter l'uniforme et à se reconvertir. Dans ces conditions, les crédits de fonctionnement explosent et le budget d'équipement, déjà fortement comprimé, doit subir de nouvelles coupes pour que « l'enveloppe » de la défense demeure dans une austérité déterminée par la nécessité, voire l'urgence d'autres investissements.

Or, dans le même temps où les dépenses d'équipement militaire se réduisent comme peau de chagrin, deux contraintes particulièrement pesantes vont à l'encontre de cette évolution. D'une part, la décision de restructurer l'industrie de défense oblige le gouvernement à lui donner, sous la forme de plans de charge garantis, du grain à moudre dans l'espoir d'amortir la fatalité des diminutions brutales d'emplois et de la mettre en position de force pour négocier des alliances avec des groupes européens. D'autre part, la construction de l'Europe de la *sécurité conduit la* France à ne pas abandonner les programmes d'armement en coopération, qui représentent plus du tiers du catalogue national, et même, comme l'admet M. Richard, à privilégier les projets d'accords avec ses *grands partenaires européens*.

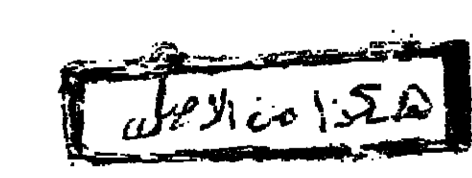
LIGNE ROUGE

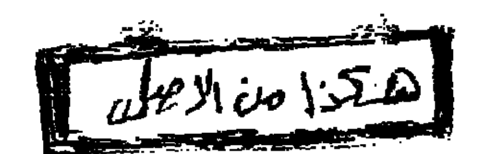
Autant vouloir résoudre la quadrature du cercle. Ce qui explique, d'une certaine manière, que le ministère de la défense ait, à destination de l'Elysée et de Matignon, retenu la perspective de présenter une *« revue »* qui marque une ligne rouge, en quelque sorte. Cette ligne rouge passe entre, d'un côté, la facture incompressible à payer – le *« noyau dur »* des armements –, dont il faudra prendre la responsabilité politique face aux contribuables, et, de l'autre, l'addition des programmes qui peuvent être très sensiblement réduits en volume, retardés ou encore abandonnés.

Le casse-tête, c'est celui de devoir d'ores et déjà pressentir, dans l'environnement international actuel et futur, quelles sont les missions que les armées françaises ne *seront plus en état de remplir*, une fois dépouillées d'une partie des panoplies d'armement nécessaires pour les mener à bien. Il s'agit là d'un choix éminemment politique, qui dépasse les compétences des états-majors et les intérêts des industriels. Car ce choix engage le seul Etat, dans sa responsabilité *régalienne de défense*.

De ce point de vue, la *« revue »* des programmes d'armement est loin d'être un exercice innocent ou neutre qui aurait pour enjeu les simples finances de l'institution de défense. Au-delà des armées, elle engage la place et le rôle de la France sur la scène internationale. Pour l'heure, le dossier a été soumis à Matignon, qui est en charge de la politique de défense et dont on attend les ultimes arbitrages juste après les *élections* régionales. Il devra ensuite être transmis l'Elysée : le chef de l'Etat, en dernière analyse, décide seul de l'emploi éventuel des forces armées sur des théâtres d'opérations, même s'il est apparu, depuis peu, à l'Assemblée nationale un mouvement de députés désireux de contrôler, selon une formule qui reste à trouver, de telles initiatives présidentielles. Entraînant une révision probable des missions des armées par ses choix drastiques, la *« revue »* des programmes d'armement peut devenir une pierre d'achoppement dans la cohabitation.

Jacques Isnard





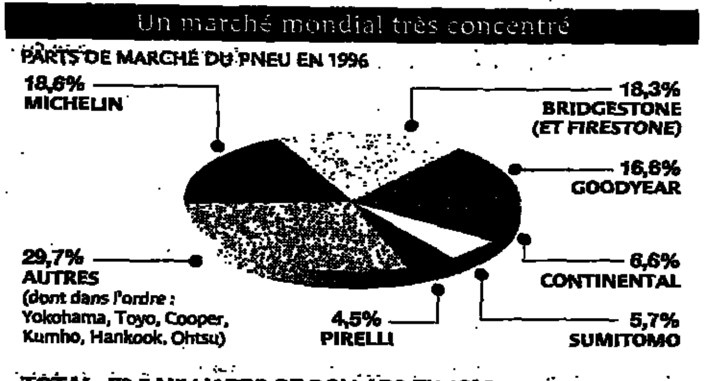
PNEUMATIQUE Redevenu depuis 1996 le numéro un mondial du pneumatique, *Michelin* a continué à gagner des parts de marché en 1997 et à *améliorer* sa rentabilité. ● LE BÉNÉFICE NET consolidé part du groupe a atteint l'an dernier 3,88 milliards de francs, en hausse de 34 % sur 1996. ● UNE PERFORMANCE un peu inférieure aux espoirs des analystes. L'action Michelin perdait du coup 5 % à l'ouverture mardi à la Bourse de Paris. ● LE PAYSAGE de l'industrie mondiale du pneu est en train de se simplifier considérablement. Michelin, Bridgestone et Goodyear sont les seuls à être présents sur tous les marchés et se livrent à une concurrence sans merci. ● LES NOUVEAUX PROCESSUS de fabrication et notamment la machine révolutionnaire C3M de Michelin, qui permettent de réduire considérablement l'espace, le temps et le personnel *nécessaires à la production, sont* au cœur de la guerre commerciale.

Michelin a consolidé l'an dernier sa position de numéro un mondial

Le fabricant français de pneumatiques a enregistré en 1997 une hausse de 34 % de son résultat net, à 3,88 milliards de francs. Il a augmenté l'an dernier son chiffre d'affaires de 11,9 %, à 79,7 milliards de francs

BIBENDUM est un centenaire heureux : Michelin, que le célèbre bonhomme incarne, a annoncé mardi 17 mars avoir amélioré son résultat net consolidé part du groupe de 34 % en 1997, à 3,88 milliards de francs. C'est d'abord en prenant des parts de marché que l'entreprise de Clermont-Ferrand a amélioré sa compétitivité. Son chiffre d'affaires a progressé de 11,9 % à 79,7 milliards de francs.

« La croissance a été forte en Amérique du Nord, mais aussi en Europe, dans un contexte de reprise vigoureuse, à partir du second trimestre, notamment des marchés poids lourds », développe-t-on chez Michelin. L'Amérique du Sud et le Japon ont également été des zones de progression. En Asie du Sud-Est et en Corée, en revanche, le groupe a subi les conséquences de la crise asiatique : ses ventes y ont baissé de 4 %, mais elles ne représentent encore que 6,8 % du chiffre d'affaires du groupe. *« Nous continuons à miser sur l'Asie, qui reste à terme une zone de forte croissance »*, considère-t-on chez Michelin.



Michelin a repris depuis 1996 la place de numéro un mondial qu'il avait perdue en 1995.

Michelin a, par ailleurs, poursuivi la réduction de ses coûts d'exploitation. La montée en puissance progressive du C3M, la fameuse machine révolutionnaire à produire des pneus du groupe, y a contribué même si son utilisation reste relativement très faible. En 1997, Michelin a profité, pour la première année pleine, de sa réorganisation initiée début 1996. Le groupe a adopté une logique *produit-marché, avec pour objec*tif d'augmenter sa réactivité et d'accélérer la prise de décision.

DÉSENDETTEMENT

Le groupe a poursuivi sa politique de désendettement : fin 1997, la dette représentait 0,65 fois les fonds propres, soit deux fois *moins qu'en 1996. Les frais finan*ciers ont diminué de 20 %. Mais les effets de change, notamment les monnaies asiatiques, ont alourdi la charge financière nette du groupe, passée de 1,4 à 1,5 milliard de francs. Le paysage de l'industrie mondiale du pneu est en train de se simplifier considérablement. D'un côté, Michelin, Bridgestone et Goodyear sont présents sur tous les marchés et tous les produits et se livrent à une concurrence sans merci. De l'autre, il y a des fabricants de pneus qui travaillent essentiellement sur des niches. *« C'est le cas, par exemple, de l'américain Cooper »*, estime Eric Bourdais de Charbonnière, directeur financier de Michelin. Entre ces acteurs globaux et ces spécialistes, il existe aujourd'hui encore quelques entreprises généralistes de taille moyenne dont bon nombre d'observateurs pensent qu'elles sont destinées à être rachetées par les *« Big Three »* du pneu . C'est le cas de Pirelli et de Continental en Europe, de Sumitomo, Toyo et Yokohama au Japon.

« Pirelli est déjà engagé dans une stratégie de niche : l'entreprise italienne se retire du poids lourd et se concentre sur ses points forts, notamment les berlines haut de gamme », estime un analyste. Continental veut rester généraliste et signe des accords pour combler ses lacunes. Ainsi l'équipementier allemand a-t-il passé un accord de coopération avec Michelin. Quant à Sumitomo, il est déjà quasiment marié à Goodyear, et les spéculations vont bon train sur son rachat prochain. En février 1997, les deux groupes ont signé un accord, valable jusqu'au 31 décembre 2000 : ils produiront l'un pour l'autre dans leur pays respectif des pneus de remplacement pour quelque 2 millions de véhicules. Les mois à venir seront décisifs.

V. Ma.

La guerre des nouveaux processus de fabrication sévit entre les grands manufacturiers

C3M. Que se cache-t-il derrière ce sigle mystérieux, dont la signification reste aujourd'hui inconnue ? *« Une bombe atomique »*, estime Jean-Pierre Vuillerme, directeur de la sécurité et des relations extérieures du groupe. Intoxication ? Rares sont ceux aujourd'hui en mesure de répondre. Même chez Michelin, ils ne sont que quelques-uns à avoir vu la fameuse machine, qui d'après François Michelin, cogérant du groupe, *« tient dans sa salle à manger »* et révolutionne la production des pneus. Et ceux qui sont dans le secret se sont engagés au silence absolu. Les autres n'ont eu droit qu'à un court film de présentation du procédé, sur lequel la machine *apparaissait...* bâchée.

Seul le principe du C3M y était expliqué : en l'alimentant en fils textiles et en câbles d'acier enrobés d'un mélange de gommes, on récupère à la sortie des pneus. Les étapes intermédiaires, et donc les stocks, disparaissent. L'espace, le temps et le personnel nécessaires à la production sont considérablement réduits. *« Avec C3M, on gagne 80 % de place, 50 % de consommation d'énergie et 90 % du temps global de fabrication du pneu »*, développe-t-on chez Michelin. Sur le coût de la machine et ses conséquences sociales, le groupe ne dévoile rien. Mais d'après une étude commandée par le comité d'entreprise, un site C3M demande un investissement de 250 millions de francs et emploie 130 salariés en trois équipes de huit.

« Cinq minutes suffisent à comprendre un système, donc à le copier et mettre nos employés au chômage, alors qu'il faut dix ans à nos ingénieurs pour développer une nouvelle machine », ne cesse d'asséner François Michelin, pour justifier la discrétion devenue légendaire du groupe. Les concurrents, eux, cherchent par tous les moyens à percer à jour le nouveau secret de Michelin... sans succès. De leur aveu, le système C3M est bel et bien révolutionnaire. Mais son secret reste entier.

« Certains de nos concurrents ont proposé beaucoup d'argent à certains salariés qui étaient dans la confidence », raconte M. Vuillerme. Quand Michelin a implanté ses premières machines C3M sur le site de Saint-Priest, près de Lyon, des touristes japonais ont tout d'un coup manifesté un intérêt sans limite pour l'usine. Postés devant ses portes, ils se sont lancés dans des décomptes passionnants du nombre d'allées et venues des camions et des ouvriers. Michelin décide de les prendre à leur propre jeu et organise des rotations aléatoires dans tous les sens avec des camions vides ou pleins et des changements d'équipe bidons. *« Les usines C3M bénéficient d'une surveillance au niveau de la défense nationale »*, développe M. Vuillerme.

Le développement de C3M se fait progressivement et lentement. Aujourd'hui sept usines (une en Suède, deux aux Etats-Unis, quatre en France) sur un total de 76 en sont équipées. Une huitième, probablement au Brésil, devrait bientôt être construite. *« On utilise le C3M pour des produits de niche – par exemple les pneus neige en Suède – et pour accompagner les constructeurs à l'étranger*, explique-t-on chez Michelin. *Nos usines traditionnelles sont efficaces et ne sont pas toutes amorties. Nous n'avons aucun intérêt aujourd'hui à les éliminer. »* En tous cas, à force de brandir la menace C3M, Michelin a probablement poussé la concurrence à accélérer ses recherches. L'enjeu est de taille. Les fabricants de pneus sont confrontés à une demande très diversifiée et fluctuante, alors que leurs usines sont conçues pour des productions de grande série. *« Sur C3M, il suffit de changer le programme informatique pour modifier le type de pneu produit »*, explique-t-on chez Michelin, où l'on cherche désormais à développer le C3M pour les pneus poids lourds.

LA CONCURRENCE AUSSI

Le japonais Bridgestone dit également avoir mis au point un système automatisé de fabrication en série. Installée sur le site japonais de Tochigi en avril 1992, *« cette technologie avancée robotisée commandée et contrôlée par ordinateurs associe directement la préparation des différents matériaux de base à la fabrication des pneumatiques, des opérations effectuées jusqu'alors séparément et nécessitant force interventions humaines »*, explique Bridgestone : *« D'un investissement de près de 125 millions de francs, cette ligne nécessite l'intervention de six hommes seulement et permet la production de 75 sortes de pneus différentes. »* Le fabricant japonais de pneumatiques ne dit pas s'il a installé ce nouveau « process » dans d'autres usines.

L'allemand Continental a annoncé en mars 1997 un nouveau concept de production permettant une plus grande flexibilité : la carcasse du pneu qui est fabriquée en grande série dans une usine traditionnelle est ensuite acheminée dans une mini-usine MMP (*Modular manufacturing process*), où il est achevé en fonction de la demande.

Mais la grande menace vient probablement, pour l'instant, de Goodyear, qui a annoncé en février qu'il avait l'intention de *« passer de 13 milliards de dollars de chiffre d'affaires à 23 milliards d'ici à 2003, en partie grâce au nouveau procédé de fabrication révolutionnaire Impact* (Integrated manufacturing precision assembled cellular technology). *Impact va permettre, d'ici cinq ans, d'améliorer la productivité de 155 % avec une flexibilité accrue, de réduire les coûts de main-d'œuvre de 35 % et les coûts de matières premières de 15 %. Impact pourra passer à une fabrication d'une dimension, d'un type de pneu à un autre en quelques minutes, permettant de répondre immédiatement aux besoins du marché »*, a déclaré le deuxième fabricant de pneumatiques mondial. Dans l'industrie du pneu, tous les coups sont permis.

Virginie Malingre



Une nouvelle invention : le pneu qui ne déjante plus

LES GROSSES berlines blindées ont une faiblesse : les pneus. Michelin, toujours au service de ses clients, a trouvé la solution : le PAV, ou pneu à accrochage vertical. Ce dernier, qui sera commercialisé d'ici à la fin de l'année, en première monte sur un véhicule à sortir, que le fabricant de pneumatiques ne veut pour l'instant pas révéler, possède cette vertu extraordinaire de ne pas déjanter quand il crève. Présenté pour la première fois au Salon de Genève de mars 1997, il a tout de suite excité la curiosité : *« Les premiers à s'y intéresser faisaient probablement partie de la Mafia. Nous avons reçu des demandes étranges, du type : le PAV s'adapte-t-il sur des Mercedes blindées ? »*, se rappelle Eric Bourdais de Charbonnière, directeur financier de Michelin.

Mais Michelin a bien l'intention de trouver d'autres clients que la Mafia. *« Nous voulons imposer le PAV comme standard mondial »*, explique-t-on dans le groupe. Pour cela, Michelin est même prêt à faire une mini-révolution : partager son savoir-faire avec un de ses concurrents, quitte à lui accorder la licence. Pour permettre au PAV d'atteindre la masse critique commerciale, Michelin a le choix entre ses deux principaux concurrents : Goodyear et Bridgestone. Le premier développe actuellement un pneu, l'EMT (Extended Mobility Tyre), aux vertus similaires à celles du PAV et pourrait donc être un partenaire idéal pour Michelin. Bridgestone, lui, ne semble pas s'intéresser à cette voie. En attendant, Michelin continue à chercher de nouvelles idées. *« Et pourquoi pas un pneu sans jante ? »*, ironise un cadre du groupe. Pourquoi pas ?

V. Ma.

LVMH lance les parfumeries Sephora aux Etats-Unis

MOINS D'UN AN après l'avoir rachetée pour 1,6 milliard de francs, le groupe LVMH (Louis Vuitton - Moët-Hennessy) lancera, en juin prochain, la chaîne de parfumeries Sephora aux Etats-Unis. Bernard Arnault l'a annoncé, mardi 17 mars, en présentant les comptes 1997 de LVMH qu'il préside. Le bénéfice net part du groupe a progressé de 23 % en 1997, à 4,528 milliards de francs. Le chiffre d'affaires affiche une hausse de 54 %, à 48 milliards, qui traduit l'intégration d'acquisitions récentes comme le réseau de magasins Duty Free Shoppers (DFS).

Un premier magasin Sephora de 1 000 mètres carrés, sur le modèle de celui de 1 500 mètres carrés ouvert en décembre 1996 sur les Champs-Elysées, sera inauguré au début de l'été à New York. Il sera rapidement suivi de *« dix à quinze ouvertures en 1998, l'objectif étant que Sephora atteigne un chiffre d'affaires aux Etats-Unis de l'ordre d'un milliard de dollars d'ici à 2001-2002 »*, a expliqué au *Monde* M. Arnault.

Sephora, désormais présidé par Daniel Richard, l'ex-PDG des Trois Suisses, a réalisé en 1997 un chiffre d'affaires supérieur à 1,4 milliard de francs, en hausse de 25 %. LVMH, qui se dit très satisfait de son acquisition, a discrètement racheté en février les murs du mégastore parisien, pour plus de 200 millions de francs, car le loyer était... indexé sur le chiffre d'affaires !

Cette offensive de LVMH dans son nouveau métier, la distribution, a aussi un caractère défensif pour Duty Free Shoppers (DFS), le premier distributeur mondial de produits de luxe, racheté fin 1996. C'est en effet DFS qui s'est vu confier le développement de Sephora outre-Atlantique. *« Ils ont mis leur meilleure équipe sur le projet »*, affirme M. Arnault. La chaîne française de parfumeries doit ainsi participer au rééquilibrage du chiffre d'affaires de DFS, 14 milliards de francs en 1997, quasi-totalement réalisés en Asie.

SORTIR D'ASIE

Touché de plein fouet par la crise asiatique, DFS a vu sa rentabilité s'effondrer en 1997. Le résultat opérationnel a été divisé par trois entre 1996 et 1997, tombant à 600 millions de francs, soit une marge de moins de 4,5 %, contre 15 % en 1995 et 12,3 % en 1996, année où LVMH en a pris le contrôle pour 13,1 milliards. En dollars, DFS a accusé une chute de 16 % de son chiffre d'affaires l'an dernier (– 4 % en francs).

Grâce à Sephora, DFS se voit assigner pour objectif de réaliser, à l'horizon 2000, environ un tiers de ses ventes hors de l'Asie, contre 10 % aujourd'hui. En attendant, les dirigeants américains, laissés en place par M. Arnault, *« ont déjà commencé à prendre des mesures pour rétablir la rentabilité »*, affirme-t-il : fermeture accélérée des magasins les moins rentables, notamment dans les aéroports, au profit de galeries commerciales de centre-ville.

« DFS doit retrouver une rentabilité de 13 % dans les trois ans », estime le PDG de LVMH. DFS continuera cependant de se développer en Asie : un accord vient d'être signé avec un groupe coréen pour constituer une société commune contrôlée par DFS.

« La Corée est l'un des pays les mieux placés pour se sortir rapidement de la crise, estime M. Arnault. *Nos affaires n'y ont jamais aussi bien marché qu'en ce moment. Depuis que la monnaie a été dévaluée, les touristes japonais et chinois affluent. »*

Pascal Galinier

Le groupe Lagardère prépare la relève des générations

JEAN-LUC LAGARDÈRE avait annoncé, au mois d'octobre, qu'il n'entendait plus gouverner seul le groupe qui porte son nom, et qui regroupe l'électronique militaire de Matra et les activités d'édition d'Hachette. Cette mesure avait été présentée, à l'époque, comme une réponse aux critiques faites à la forme adoptée par le groupe Lagardère, celui d'une commandite dirigée par un unique gérant commandité.

On s'attendait alors à ce que le PDG s'entoure d'un triumvirat composé de son fils, Arnaud, de Philippe Camus, le spécialiste financier de la maison, et de Noël Forgeard, le responsable des activités de défense, qui a notamment piloté la candidature du groupe Lagardère à la privatisation de Thomson-CSF. Ce dernier ayant, depuis, quitté l'entreprise pour diriger Airbus, ce sont seulement deux nouveaux gérants dont le conseil de surveillance du groupe Lagardère devait approuver la nomination le 17 mars. Le même jour devaient être présentés les résultats 1997, caractérisés par un bénéfice proche de 1,4 milliard de francs, en hausse de 36 % par rapport à celui de 1996.

Formellement, le conseil de mardi devait approuver trois décisions : la prolongation, pour une durée de six ans, du mandat de Jean-Luc Lagardère à compter du 30 décembre 1998 ; la nomination de la société Arco, détenue par Arnaud et Jean-Luc Lagardère, comme gérant du groupe Lagardère ; et la représentation d'Arco par ses mandataires sociaux, Arnaud Lagardère et Philippe Camus.

« Jean-Luc Lagardère est en bonne santé et il s'intéresse à ses affaires », tient-on à préciser au siège du groupe. Le moment n'est pas encore venu pour M. Lagardère de prendre du recul : il a fêté ses soixante-dix ans le mois dernier, et l'âge limite pour exercer les fonctions de gérant est de quatre-vingts ans. Toutefois, c'est bien l'apprentissage de son fils qu'il s'agit de poursuivre, sous la houlette de M. Camus, qui monte ainsi en grade dans la hiérarchie du groupe.

A.-M. R.

Microsoft lancera son logiciel Windows 98 à la mi-mai

Le calendrier prévu a été respecté

LES ENQUÊTES judiciaires dont il fait l'objet, aux Etats-Unis et en Europe, n'empêcheront pas le groupe américain Microsoft de commercialiser, selon le calendrier qu'il avait prévu, la nouvelle version de son système d'exploitation, baptisée Windows 98. Celle-ci sera disponible le 15 mai, pour les fabricants d'ordinateurs personnels (PC), afin qu'ils puissent l'installer sur leurs équipements d'ici au 25 juin, date à laquelle le logiciel Windows 98 sera officiellement commercialisé auprès du grand public, selon l'agence de presse Bloomberg. Cette dernière indique que ce calendrier a été présenté, lundi 16 mars à San Francisco (Californie), par la direction du premier fabricant mondial de logiciels lors d'une conférence réunissant ses partenaires industriels (fabricants d'ordinateurs, développeurs de logiciels, distributeurs).

Windows 98, qui sera vendu 45 dollars (environ 270 francs) aux fabricants de PC et 100 dollars (environ 600 francs) au grand public, devrait être proposé en deux versions : l'une fera apparaître à l'écran une icône permettant l'accès au réseau et aux services Internet, l'autre non. Microsoft tient ainsi compte du premier verdict rendu par la justice américaine, fin 1997, dans le cadre de ses investigations sur ses pratiques commerciales. Le juge chargé du dossier avait exigé de la firme de Seattle qu'elle ne lie pas la vente de son logiciel d'accès à Internet, Explorer, à celle de son système d'exploitation.

Le lancement de Windows 98 devrait donner lieu à une grande manifestation le 4 avril : Microsoft prévoit notamment une démonstration en direct de son nouveau produit, qui sera diffusée, via satellite, dans 38 cinémas aux Etats-Unis et au Canada. Selon la firme, plus de 34 000 clients sont déjà enregistrés pour cet événement. Selon les analystes, les ventes de Windows 98 sur la première année de commercialisation pourraient atteindre 400 à 500 millions de dollars.

Philippe Le Cœur

Bernard Esambert, membre de la Commission des opérations de Bourse

« A terme, les fonds étrangers constituent un danger, si le capitalisme français ne prend pas le relais »

Bernard Esambert a remis récemment un rapport dans lequel il prône un changement législatif pour permettre aux entreprises de racheter leurs actions. Cette mesure serait, selon lui, un des moyens pour faire face à la pénurie de capitaux en France. L'afflux des fonds étrangers a permis de compenser ce manque. La création de fonds de pension français s'impose pour mettre à l'abri des groupes désormais très vulnérables.

Bernard Esambert, soixante-trois ans, a été au début des années 70 conseiller technique de Georges Pompidou. Défenseur d'une politique économique ouverte et volontariste, il a, par la suite, été PDG de la Compagnie financière Edmond de Rothschild. Il est désormais vice-président du conseil de surveillance du groupe Lagardère, président de la banque Arjil et vice-président du groupe Bolloré, ainsi que membre du collège de la Commission des opérations de Bourse.

« Le gouvernement est sur le point de permettre aux entreprises de racheter 10 % de leur capital sans pénalité fiscale. C'est une mesure que vous aviez préconisée dans un récent rapport pour la Commission des opérations de Bourse (COB). Pourquoi ?

– S'il ne s'agissait que de diminuer le capital des entreprises pour leur permettre d'augmenter mécaniquement le prix de leurs actions et d'enrichir leurs actionnaires, la mesure n'aurait guère d'intérêt. Mais le rachat des actions par les entreprises a un autre mérite, qui m'a poussé à préconiser cette mesure. Il permet de remettre sur le marché des capitaux que les groupes immobilisent inutilement. Le marché saura mieux les utiliser et les répartir qu'eux. C'est un des moyens de faire face à la pénurie de capital constante en France.



BERNARD ESAMBERT

– Aux vues de la hausse continue du marché boursier, ces derniers mois, il semblerait que la France ne manque pas de capitaux...

– Nous sommes actuellement sauvés par l'afflux de capitaux anglo-saxons. Les fonds de pension étrangers sont devenus une source essentielle de financement pour nos groupes. Ils détiennent près du tiers du capital français et jusqu'à 50 % de certains groupes cotés au CAC 40. Sans eux, nous aurions été dans l'impossibilité, ces dernières années, de soutenir notre maigre croissance.

» Mais le problème français reste entier. L'épargne française est importante, mais, par le biais des organismes de placement collectif, elle est toujours investie sous forme très liquide. C'est la différence essentielle entre la France et les autres pays anglo-saxons. Nous n'avons pas encore fait la constatation que les actions offrent un taux de rendement beaucoup plus élevé que toute autre forme de placement. Sur deux siècles, un franc investi en action a rapporté 8 % par an, en obligation 4 % et à court terme 2 %. Les Américains le savent bien : 60 % de leur épargne est placée en actions. En France, les actions font toujours peur. Il y a un problème de pédagogie, auquel s'ajoute le problème de la gestion de la retraite par répartition, qui ne favorise pas la constitution d'une épargne longue. Ce qui nous conduit à être le pays à avoir le moins de fonds propres.

– Ce manque de capitaux français a-t-il des conséquences visibles ?

– Nous passons notre temps à répartir la pénurie. Les noyaux durs, lors de la première privatisation, sont nés de cette contrainte. Faute de pouvoir trouver suffisamment de capital sur le marché, on a organisé une sortie en concertation avec des groupes qui avaient des moyens financiers. Cette consolidation a perpétué une solidarité de groupes et conduit à un certain laxisme de gestion. Même s'il existe des améliorations, les règles du rapport Viénot sur le gouvernement d'entreprise ne sont pas toujours suivies. Tous ont été d'accord pour mettre en place des comités d'audit ou de rémunération, qui n'empiètent pas réellement sur le pouvoir. En revanche, la résistance subsiste sur les noyaux durs. En dépit de quelques déclarations de principe, ils se défont bien moins vite que prévu, bien qu'ils soient peu rémunérateurs.

» Seule consolation, la pénurie n'a pas empêché les groupes français d'investir à l'étranger. Nous contrôlons 75 % du potentiel économique en France et 25 % de ce potentiel à l'étranger. Il existe donc une certaine symétrie. C'est essentiel pour le maintien d'une souveraineté économique.

– Au-delà des grands groupes, la situation pèse-t-elle sur notre développement ?

– La contrainte est partout. La pénurie constante de capital en France nourrit le malthusianisme économique. Selon une étude interne de la COB, 1 600 entreprises souhaiteraient s'introduire en Bourse, mais ne le font pas. Faute de capital suffisant sur le marché, elles craignent d'être mal valorisées.

» Le cas du capital-risque et du capital-développement est encore plus dramatique. La pénurie y est flagrante, ce qui nous prive de toute force de frappe. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de dossiers à financer. Il existe des projets d'une certaine dimension, autour de 10 millions de francs, mais ils ne trouvent pas preneur. Tout notre système conduit à un saupoudrage et non à soutenir des affaires d'une certaine ambition. S'il y avait ce capital prêt à s'engager, je suis sûr que cela créerait des vocations. De plus, la part affectée en France aux entreprises débutantes est plus faible qu'ailleurs. Aux Etats-Unis, 25 % des fonds récoltés pour le capital-risque vont vers les entreprises en voie de création. Les PME y sont surcapitalisées. Quelquefois, les investisseurs s'engagent alors même qu'il n'y a aucune production, aucun résultat, comme le prouve la cotation au Nasdaq de certaines entreprises faisant de la recherche sans avoir encore de débouchés. En France, on attend plus de trois ans, c'est-à-dire la fin des années périlleuses, avant de s'engager. Cela brime toute création.

– Le poids des fonds étrangers dans l'économie française constitue-t-il un danger ?

– A court terme, l'effet est très bénéfique. Ils ont apporté un avantage certain aux groupes français. Ils jouent un rôle accru dans la définition de nouvelles règles du capitalisme. Leur pression morale incite les entreprises à mieux se gérer. Malgré les réticences, les dirigeants de grands groupes commencent à reconnaître le concept de création de valeur. Cette évolution se passe sans provoquer de crise. La France pèse très peu dans leur stratégie, à peine 0,5 % de leurs encours. Cela ne justifie pas, à leurs yeux, une infrastructure très développée. Notre spécificité les intimide aussi un peu : les fonds de pension votent peu dans les assemblées générales, à l'inverse des Etats-Unis, où ils sont très actifs.

» Mais il existe un vrai danger à long terme. Si aucune épargne longue française ne prend le relais, dans quelques années, par le jeu naturel des placements, les investisseurs étrangers ne détiendront plus 50 %, mais 60 %-70 % du capital des premiers groupes français. Si certains d'entre eux intéressent à un moment des concurrents étrangers, je ne donne alors pas cher de leur avenir.

– Les OPA inamicales ne semblent pas très faciles en France, comme on l'a vu lors de la prise de contrôle des AGF...

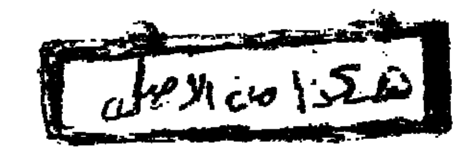
– Le cas des AGF a peut-être donné ce sentiment. Mais c'est un épiphénomène. Il retardera un peu le mouvement, mais ne créera pas de renoncement. L'insuffisance de capital en France apparaîtra, un jour, dans toute son ampleur. Moins de huit groupes ont une capitalisation boursière supérieure à 100 milliards de francs. Cela veut dire que des centaines d'entreprises cotées sont à la merci d'une attaque boursière. Les OPA risquent d'être toujours gagnantes, car les fonds étrangers, qui n'ont pas à se préoccuper de problème d'indépendance économique, apporteront leurs actions sans problème, surtout si l'attaquant est un de leurs concitoyens.

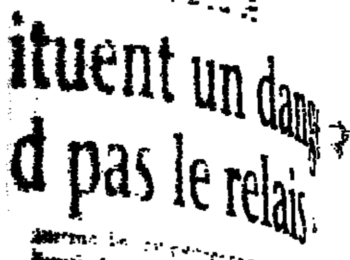
» Il existe deux solutions pour s'en sortir. Donner de l'appétit aux Français pour les actions et créer un véritable actionnariat populaire. Il faut arriver à créer des fonds de pension, conçus pour être des compléments équitables du système de répartition. Nous avons beaucoup de retard en la matière, raison de plus pour démarrer très vite. »

Propos recueillis par Martine Orange

GEC intéressé par l'électronique de défense de Lockheed et Northrop

LE GROUPE D'ÉLECTRONIQUE britannique GEC pourrait se porter acquéreur d'une partie des activités de défense des américains Lockheed Martin et Northrop Grumman, selon le quotidien britannique *The Times* du 17 mars. GEC serait en mesure de mobiliser 1,2 milliard de livres de trésorerie (12 milliards de francs) et 4 milliards de livres de crédit. Un porte-parole de GEC a confirmé que *« les activités américaines seraient un complément logique pour la branche GEC-Marconi »*. Les deux groupes américains avaient été informés, la semaine dernière, de *« l'opposition fondamentale »* des autorités de la concurrence américaines à leur fusion qui leur conférerait une position de monopole dans plusieurs domaines (*Le Monde* du 10 mars). La vente de certaines activités pourrait permettre de lever cet obstacle.





L'empire suédois Wallenberg adopte des règles du jeu plus internationales

Management. Comment le groupe tente d'améliorer sa valeur boursière

Ancien patron de la société d'électromécanique ABB, Percy Barnevik dirige depuis un an Investor, principale holding du groupe Wallenberg. Il veut mettre les filiales de ce groupe, dont Electrolux et SKF, au standard anglo-saxon. Parmi ses premières décisions : la nomination d'administrateurs recrutés chez Sony, Caterpillar ou BP.

STOCKHOLM
de notre correspondant

Les réformes promisessont désormais en cours au seinde l'empire Wallenberg, qui conrôle des entreprises représentant près de la moitié de la valeur de la Bourse de Stockholm. Percy Barnevik, le nouvel homme fort de cette dynastie industrielle et financière, avait dessiné les contours de son projet devant la presse le 23 janvier. Rajeunissement et internationalisation des directionset revitalisation de la valeur boursière des sociétés du groupe sontles motsclés de la « révolution di velours » engagée par celui qui fit nommé l'an dernier à la tête d'Investor, la principale holding des Vallenberg.

L'ancien patron de la multinationale helvético-suédoise Asea Brown Boveri (ABB) a pour obsession le profit. Aussi fu-il irrité, à son arrivée, de constate les faibles performances de ceraines des firmes contrôlées par Investor. D'où la proposition de M. Barnevik d'injecter dans les ouages une dose de management à l'anglo-saxonne.

Première traductionconcrète de cette nouvelle orientation, le géant de l'électroménager Electrolux, l'un des fleurons de l'empire, a procédé le 10 mars à une manoeuvre destinée à séduire les investisseurs étrangers. De nombreuses entreprises suédoises possèdent un double système d'actionnariat, selon lequel les titres « A » confèrent des droits de vote beaucoup plus importants *que les titres « B »*. Ainsi Investor et Incentive, une autre holding des Wallenberg, contrôlent-elles jusqu'à présent 93,6 % des droits de vote à Electrolux, tout en ne détenant que 3,9 % de son capital... Conscient de *« la perception de plus en plus négative »* de cette situation par les investisseurs étrangers, Electrolux a décidé d'équilibrer le système.

DU SANG FRAIS

Désormais, chaque action B équivaudra à un dixième de droit de vote, contre un millième actuellement. Ce changement devrait *« stimuler un intérêt croissant en faveur des actions B »* et renforcer la valeur boursière des deux types de titres, puisque leurs *« prix de cotation sont interdépendants »*, estime Electrolux. Les Wallenberg ne détiendront plus alors que 22,3 % des droits de vote. Tandis qu'un fonds de pension américain, qui possède 7,3 % du capital d'Electrolux, aura la satisfaction de voir ses droits de vote passer de 0,3 % à 5,8 %. Il reste à voir si cette modification sera élargie à Ericsson (télécommunications) et à SKF (leader mondial des roulements à billes).

Autre mesure orchestrée par le très influent Percy Barnevik, l'arrivée de sang frais et non suédois dans les conseils d'administration de la constellation Wallenberg. Annoncée le 13 mars, cette bordée de nominations fait entrer à la direction d'Electrolux le Japonais Nobuyuki Idei, patron de Sony, et le Néerlandais Karel Vuursteen, de Heineken ; à SKF l'Allemand Helmut Werner, l'ex-patron de Mercedes, et le Suisse Vito H. Baumgartner, de Caterpillar ; à Scania (poids lourds) l'Allemand Rolf Stomberg, ancien chef de British Petroleum pour l'Europe. *« Ce ne sont pas seulement des individus étrangers que nous accueillons, mais aussi des représentants de réseaux »*, s'est félicité M. Barnevik.

Ce mouvement s'inscrit, selon lui, dans une tendance générale à l'internationalisation des directions d'entreprise. *« Mais nous n'en sommes qu'au commencement. Dans des petits pays comme les Pays-Bas, les dirigeants se nomment les uns les autres dans différents conseils d'administration. Et, en Allemagne, on veut que les membres de ces conseils soient germanophones »*, note-t-il. Autre nouveauté, deux femmes de moins de cinquante ans font leur apparition : les Suédoises Ulla Litzén à SKF, et Peggy Bruzelius à Scania, où deux anciens PDG d'Electrolux abandonnent leurs sièges. Mais il est encore trop tôt pour dire si le changement de génération au sein de conseils d'administration plus efficaces et de taille réduite, promis par M. Barnevik en janvier, aura vraiment lieu.

Benoît Peltier

Les agences bancaires ont encore de beaux jours devant elles

Une étude du cabinet de conseil en organisation KPMG souligne que la clientèle française est attachée au contact direct au guichet avec son banquier

LES FRANÇAIS n'aiment pas confier leur argent à quelqu'un qu'ils ne « connaissent » pas. Pour gérer leurs problèmes financiers, ils continuent donc à préférer le guichet bancaire à tout autre mode d'accès, Minitel, téléphone ou ordinateur.



EXPERTISE

Forts de ce constat, les consultants du cabinet KPMG-Peat Marwick, conseil en organisation, sont convaincus que les réseaux d'agences ont encore un bel avenir devant eux en France. Ils resteront le *« point d'ancrage principal de la relation client-banque ou assureur en France »*. C'est ce qui ressort d'un rapport d'enquêtes achevé en janvier 1998, que vient de publier le cabinet.

Y aurait-il une exception française en la matière ? Pour KPMG-Peat Marwick, c'est clair : *« Dans les pays étrangers, la relation bancaire semble beaucoup moins dépendre des contacts humains, l'attention se portant sur le produit. »* De fait, les huit premières banques britanniques ont fermé un quart de leurs guichets en moins de dix ans et ont développé des centres d'appels, employant des centaines d'opérateurs qui reçoivent plusieurs dizaines de milliers d'appels téléphoniques chaque jour. En France, en revanche, la contraction du nombre de guichets bancaires est restée très limitée (– 1,5 % entre 1986 et 1996) et cache une disparité : les banques mutualistes ont continué à renforcer leur réseau (+ 6,8 % de guichets pour les Banques populaires entre 1993 et 1996), tandis que les banques AFB ont réduit le leur.

Ce poids des agences et de la relation *intuitu personae* est un sérieux avantage pour les banques à réseau, mais n'assure pas pour autant leur avenir. Car si les nouveaux canaux de distribution de produits financiers, notamment le téléphone, se développent moins vite qu'à l'étranger, ils sont tout-de même de plus en plus utilisés par de nouveaux entrants sur ce marché.

CONCURRENCE

Peat Marwick cite certains intervenants étrangers, comme les assureurs britanniques Norwich et Commercial Union, l'américain *General Electric ou les prêteurs immobiliers* Abbey National et Woolwich. Les sociétés financières de la grande distribution comme Cofinoga (groupe Galeries Lafayette), Cetelem (groupe Paribas), qui gère la carte Aurore, ou S2P, la filiale de Carrefour, se développent également sur un marché où se bousculent aussi les vépécistes, comme Finaref, filiale de La Redoute, Cofidis (groupe Trois Suisses), ou les filiales financières des constructeurs automobiles.

Tous ces concurrents des réseaux bancaires attaquent leur clientèle en mettant d'abord en avant un produit performant. Puis ils utilisent des fichiers d'information très complets et bien segmentés pour développer leurs relations avec leurs clients.

Pour garder leur avantage, les banques doivent réagir vite, souligne le rapport de Peat Marwick. Elles doivent d'abord élargir les horaires d'ouvertures d'agences, notamment pendant midi et le samedi. Elles doivent mieux former leurs équipes et les concentrer vers la relation clientèle. Elles doivent continuer à développer les nouveaux canaux de distribution, de l'informatique à la TV interactive, pour battre les « spécialisés » sur leur propre terrain, et mieux utiliser leurs fichiers clients pour améliorer leur service et le conseil. Mais, surtout, elles doivent redéfinir le rôle de leurs guichets. Doivent-ils être des *« machines à vendre »* ou *« vendre de manière sélective en intégrant des préoccupations de maîtrise de risques et de gestion patrimoniale pour le client »*, s'interroge Peat Marwick. Le consultant penche évidemment pour la deuxième solution.

Mais pour transformer leurs guichets, en transférant davantage de responsabilités aux commerciaux des agences, les banques doivent investir massivement en formation et en bases de données. Des contraintes qui vont s'ajouter aux coûts d'adaptation à l'euro et au passage à l'an 2000 et seront lourdes à gérer.

Sophie Fay

Bernard Grassi, « le pape de l'inspection du travail »

NANTES
de notre correspondant

Certains collègues de Bernard Grassi l'appellent malicieusement « le pape de l'inspection du travail ».

PORTRAIT

L'association Villermé, qu'il préside, surveille sans complaisance la politique de l'emploi

Beaucoup ont été formés par lui et se souviennent de sa passion volubile pour ce métier. Pourtant, la plupart d'entre eux ne restent en « section d'inspection » qu'une dizaine d'années avant de *« jeter l'éponge pour rejoindre des postes moins exposés, lassés d'affronter l'agressivité patronale et la solitude face à une hiérarchie administrative ocupée à d'autres tâches, et un pouvoir politique résistant rarement auxpressions du monde économique »*, reconnaît M. Grassi, qui préside l'asociation Villermé. Deux cent cinquante inspecteurs du travail, soit un sur deux, y adhèrent.

Agé de cinquante-deux ans, Bernard Grassi a choisi de rester inspecteur du travail sur le terrain. En poste au sein de la première section de la direction départementale de Loire-Atlantique, cela fait vingt-quatre ans qu'il endosse chaque jour le costume de « voltigeur de la République », selon le terme d'Aristide Briand. L'association Villermé a été fondée en 1982 pour *« réfléchir à l'efficacité des pratiques professionnelles, au bien-fondé des règles du droit et intervenir dans le débat public »*. La réduction du temps de travail en fournit l'occasion. D'autant que la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, aurait désavoué, lors d'une réunion interne, six inspecteurs du travail ayant contrôlé les horaires de travail de cadres.

De là à penser que la ministre donne aux groupes industriels visés des gages pour obtenir d'eux des négociations sur les 35 heures, il n'y a qu'un pas que l'association Villermé ne veut pas franchir, tout en adressant à Martine Aubry une lettre ouverte sans équivoque : *« Si de telles informations s'avéraient exactes (...), elles justifieraient le dépôt d'une plainte auprès de l'Organisation internationale du travail (...). Il appartient au ministre du travail de faire obstacle aux pressions patronales. Cette attitude serait en outre et surtout incompréhensible, à un moment où les plaintes des cadres auprès de l'inspection du travail se multiplient, où les médecins du travail s'inquiètent et interpellent les inspecteurs sur les risques pour la santé que représente le niveau de surcharge atteint par ces salariés, où la dissimulation du temps de travail de cette catégorie atteint des sommets et constitue un gisement d'emplois significatifs. »*

REMISE EN CAUSE

L'exemple récent de Thomson-CSF Radars et Contre-Mesures (*Le Monde* du 31 janvier), dont le directeur des ressources humaines était venu parler en novembre 1997 devant l'association Villermé, en offre l'illustration.

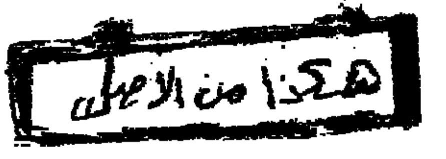
Bernard Grassi explique représenter ses collègues *« dans un besoin d'expression qui ne peut se réaliser autrement. Car les directeurs départementaux et régionaux du travail sont accaparés par la mise en œuvre de la politique de l'emploi. Et au ministère, il y a plusieurs directeurs, jouant chacun leur jeu vis-à-vis de l'inspection »*. Quant aux ministres, rares sont ceux qui trouvent grâce aux yeux des inspecteurs du travail. Martine Aubry partait avec un capital favorable dû à son passage à la direction des relations du travail. Les choses ont bien changé. D'abord suivie avec intérêt, la politique de l'emploi fondée sur l'insertion, que Mme Aubry *« a menée à un niveau jamais atteint »*, est aujourd'hui profondément remise en cause par l'association : *« L'effort de l'Etat devrait être réorienté sur les conditions de la créations d'emplois, et en particulier sur la réduction du temps de travail. »* Mais pas au prix d'entorses au droit du travail actuel, prévient M. Grassi, qui estime que la transparence des temps travaillés et la mise à plat des coûts de cette réduction sont les conditions indispensables de son succès.

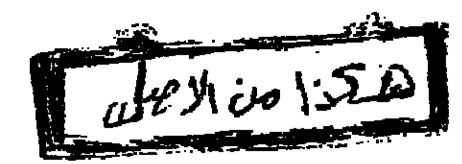
Bernard Grassi reçoit des appels de jeunes confrères moins aguerris : *« En région parisienne, où on les envoie souvent commencer leur carrière, ils sont assaillis de demandes de licenciement économique de délégués syndicaux. Ici, je n'en ai quasiment pas. Les employeurs savent qu'ils ne peuvent me raconter n'importe quoi. »* Et la ministre de l'emploi sait à qui il a à faire.

Adrien Favreau

1968 - B.Beamon
8,90 m

1965 - R.Boston
8,35 m





7

Le groupe britannique Pearson se recentre sur les médias

La nouvelle PDG, l'Américaine Marjorie Scardino, a cédé la filiale de logiciels vidéo Mindscape, pour mobiliser l'entreprise sur ses métiers d'origine, comme en témoigne la nouvelle formule du « Financial Times »

LONDRES
de notre correspondant

Après avoir modifié sa maquette au début du mois de mars, le *Financial Times* a encore développé sa couverture des marchés et ses pages boursières dans le second cahier du quotidien aux pages saumon. Les caractères ont changé, les pages semblent plus aérées. *« Nous espérons que vous apprécierez ces changements. Si vous voulez exprimer votre opinion, écrivez-nous ou envoyez-nous un e-mail à* letters.editor@ft.com », écrivait le 3 mars le rédacteur en chef économique, Martin Dickson.

Ce nouveau toilettage entre dans la stratégie d'internationalisation du quotidien économique britannique, qui vend désormais près de la moitié de ses exemplaires à l'étranger (son tirage moyen en janvier était de 332 748 exemplaires, dont 179 316 vendus au Royaume-Uni). Son prix de vente est de 80 pence (8 F) depuis le 16 mars, ce qui en fait le quotidien le plus cher d'Europe. En même temps, le groupe Pearson – dont font partie le *FT* et *The Economist*, mais aussi *Les Echos*, les éditions Penguin ou le musée de cire Madame Tussaud – poursuit sa réorganisation amorcée avec l'arrivée aux commandes début 1996 de l'Américaine Marjorie Scardino.

Celle-ci a pris ces derniers mois plusieurs importantes décisions stratégiques. Elle a d'abord acheté en octobre All American Communications, qui produit la série à succès « Baywatch », pour 373 millions de dollars (2,3 milliards de francs). Elle s'est ensuite séparée de ses intérêts dans l'édition de publications professionnelles (presse juridique et médicale) – dont tout récemment *FT Law and Tax* – pour 130 millions de livres (soit 1,3 milliard de francs). Elle a cédé 6,3 % dans la Société européenne des satellites, pour près de 1,6 milliard de francs.

Elle vient aussi de se débarrasser d'un boulet, considéré par beaucoup comme la plus grosse erreur du groupe, en revendant sa filiale de logiciels informatiques et de publication de CD-ROM, Mindscape. L'affaire a été rondement menée avec la société américaine The Learning Company pour 150 millions de dollars.

L'acquisition en 1994 de Mindscape pour 503 millions de dollars avait été considérée à l'époque comme un gros coup pour Pearson, qui comptait développer ses activités d'éditions dans le domaine informatique. Mindscape produisait des programmes éducatifs mais surtout des jeux comme *MegaRacer* ou *Panzer General II*. La déconvenue avait été rapide, les déficits avaient plongé, affectant les résultats du groupe. En 1996, Mindscape avait perdu 45 millions de livres et, l'année dernière, n'a dégagé qu'un infime bénéfice. C'était assez pour le revendre sans trop de pertes.

FIN D'UNE ERREUR DE PARCOURS

Le bilan de cette aventure est lourd. Le *FT* avoue qu'elle a coûté au groupe 212 millions de livres ; ses concurrents, qui ont consacré beaucoup de place à la vente de Mindscape, évaluent, comme *The Independent*, cette perte à 260 millions. Mais, en même temps, la fermeté avec laquelle Mme Scardino a su tailler dans les branches mortes, ou pas assez profitables, de Pearson ont impressionné les analystes de la City.

Ainsi, ses actions ont immédiatement gagné 24 pence pour atteindre le taux record de 943 pence. Le soulagement de voir la fin d'une sérieuse erreur de parcours – dont la responsabilité a souvent été attribuée à l'ancienne direction du président, lord Blakenham, et de son directeur-général, Sir Frank Barlow –, et les espoirs mis dans la nouvelle gestion expliquent ce rebond.

Sir Frank, interrogé par *Le Monde*, a reconnu que l'achat de Mindscape avait été *« une erreur »* et que la méthode adoptée par son successeur avait été *« fort avisée. Elle a fait une très belle affaire en vendant. Elle n'a pas pris de décisions précipitées comme certains le lui suggéraient. Elle devrait se livrer à d'autres cessions quand elle le jugera opportun, en fonction de critères de rentabilité »*.

Sir Frank, qui reste membre du conseil d'administration de *The Economist* et se défend d'avoir été à l'origine de l'affaire Mindscape, pense que le groupe Pearson devrait graduellement se recentrer dans les médias. Car si, selon lui, les journaux généralistes continuent leur déclin, ce n'est pas le cas de la presse économique. En particulier de son fleuron français, le quotidien *Les Echos*.

La réorganisation du groupe Pearson a commencé à porter ses fruits. Lundi 16 mars, à la City de Londres, Mme Scardino a annoncé une hausse de 15 % du résultat d'exploitation du groupe qu'elle dirige, passé de 281,3 millions de francs en 1996 à 323,2 millions de livres (soit environ 3,2 milliards de francs) l'an dernier tandis que le chiffre d'affaires a progressé de 4,9 % pour s'établir à 2,2 milliards de livres. Le groupe a indiqué que 1998 avait « *bien commencé* ».

Patrice de Beer

« Les Echos » sont prêts à acquérir des journaux économiques

UN AN après avoir publié ses premiers résultats déficitaires, le groupe Les Echos a nettement redressé la barre, après l'échec d'*Argent magazine*. Le directeur général Olivier Fleurot, qui a succédé à Gille Brochen fin 1996, a présenté lundi 16 mars les résultats de 1997 : un chiffre d'affaires de 748,3 millions de francs (contre 679 millions en 1996) et surtout un résultat net d'exploitation de 90,8 millions, contre un déficit de 3,5 millions en 1996. La branche économique et financière (*Les Echos, Enjeux*) représente un chiffre d'affaires de 577,7 millions de francs.

Ces résultats s'inscrivent, selon M. Fleurot, dans *« un regain de la presse quotidienne nationale »*. Il souligne la bonne tenue des *Echos*, qui affiche une diffusion totale payée de 110 512 exemplaires (+ 4 %). Les ventes en kiosques (23 500 exemplaires) ont progressé de 16 %. *« C'est la première fois qu'une élection a un vrai impact sur* Les Echos », souligne-t-il.

La hausse de la publicité commerciale est, en volume, de 49 %. Elle est due à l'augmentation des publicités couleurs, depuis la mise en place d'une nouvelle rotative, et au succès de l'opération de couplage *« Plein Cadre »*, avec *L'Equipe* et *Le Monde*. Selon Olivier Fleurot, *« Plein Cadre »* représente *« 40 % de l'accroissement publicitaire »*, en 1997. La publicité financière a augmenté de 6,1 %.

La rentabilité a été améliorée par une diminution des coûts. A titre d'exemple, Olivier Fleurot a expliqué que *« l'achat du papier était décidé au niveau mondial par le groupe Pearson qui ne compte plus que deux fournisseurs »*. Le groupe compte poursuivre son développement dans les lettres professionnelles et dans le multimédia. 20 000 personnes consulte chaque jour le site, dont la partie payante, lancé en octobre 1997, compte 1 000 consultations.

INCERTITUDES SUR LE MÉDICAL

La réorganisation de Pearson a des conséquences sur le groupe français et notamment sur sa branche médicale, dont la maison-mère s'est désengagée. L'information médicale (*Panorama du médecin*, *Concours médical*, *Revue du praticien*) représente un chiffre d'affaires de 170,5 millions de francs, en léger retrait par rapport à 1996. Son résultat est bénéficiaire. *« Il n'y a pas de discussions aujourd'hui avec qui que ce soit, sur la branche médicale »*, explique Olivier Fleurot. Il précise qu'il n'a *« pas de pression »* de Pearson pour la vendre, mais que, *« si un groupe important se présente, pour lequel la presse médicale est plus stratégique que pour Pearson, on négociera avec eux. La presse médicale n'est pas aujourd'hui un axe prioritaire de Pearson »*.

S'il veut développer encore le quotidien et réfléchit à un supplément pour le week-end, avec le journal du vendredi. Olivier Fleurot ne cache pas d'autres ambitions : *« Nous sommes prêts à faire des acquisitions cette année dans le domaine de l'information économique. On nous a proposé de devenir actionnaire du* Point *et de* L'Express, *nous avons refusé. Si demain,* L'Expansion *était à vendre, nous regarderions le dossier de près. De même avec des titres de Desfossés international* [La Tribune, Investir]. *On est l'un des rares groupes en France à pouvoir développer un deuxième quotidien, plus financier et plus international. »*

Alain Salles

Bruxelles s'oppose aux plates-formes numériques uniques en Italie et en Allemagne

Ces projets empêcheraient une concurrence réelle sur le marché naissant de la télévision à péage

APRÈS l'Allemagne, la France et l'Espagne, *c'est au tour de l'Italie* d'être dans le collimateur de Bruxelles. Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence, vient à nouveau de faire connaître son opposition ferme à la création d'une plate-forme unique de programmes numériques dans la péninsule.

Dans une lettre signée par Alexander Schaub, directeur général à la concurrence, et adressée au ministère italien des télécommunications, M. Van Miert indique que le projet de plate-forme commune réunissant la RAI, Telecom Italia, Mediaset, Cecchi Gori et Telepiù *« ne peut qu'aboutir à empêcher une concurrence réelle sur le marché naissant de la télévision à péage en Italie »*.

En novembre 1997, Canal Plus, propriétaire à 90 % de Telepiù, et les principaux opérateurs italiens *du téléphone et de la télévision* avaient annoncé la mise au point d'un *« memorandum of understanding »*. Selon cet accord de principe, la plate-forme numérique commune serait détenue par Telecom Italia (40 %), Canal Plus (30 %), RAI (10 %), Cecchi Gori (10 %) et Mediaset (10 %) (*Le Monde* du 4 novembre 1997). A la différence de l'Allemagne, où la CLT-UFA et le groupe Kirch avaient entamé la commercialisation de leur projet numérique commun avant d'en informer Bruxelles, les signataires italiens, plus prudents, attendaient l'aval de la Commission européenne avant de s'engager.

Plus qu'un coup d'arrêt, la lettre de Bruxelles est un *« avertissement préalable »*, signalent Vincenzo Maria Vita, sous-secrétaire d'État aux communications et Michel *Thoulouze, directeur général de* Canal Plus chargé de l'international. Un coup de semonce *« pas très grave »*, ajoute même le patron de l'international de la chaîne cryptée. Selon lui, *« les négociations sont actuellement retardées »* entre les différents partenaires italiens à la demande de la *RAI* et de Telecom Italia après que ces deux sociétés ont changé de management. Dans les faits, la mise au point de la Commission européenne viserait principalement Telecom Italia.

Contrairement au souhait de Bruxelles, *« il n'y a toujours pas de second opérateur de téléphone fixe ni de troisième opérateur de téléphone mobile »* en Italie, fait-on savoir à Milan. Un blocage imputé à Telecom Italia, *« l'ennemi de Karel Van Miert »*.

L'annonce d'un éventuel blocage de Bruxelles pourrait avoir *tué dans l'œuf la plate-forme* numérique unique italienne. Toutefois, Michel Thoulouze veut rester optimiste. Selon lui, la solution pourrait passer par des *« accords bilatéraux »*, *« une des clefs étant la séparation entre câble et le satellite »*. Ainsi, *« la RAI pourrait signer des accords avec des satello-opérateurs et des câblo-opérateurs »*. De son côté, le ministère de la communication préférerait des accords séparés : le premier aurait trait au contrôle d'accès et à la gestion des capacités satellitaires, le second porterait sur les programmes.

ALTERNATIVE

Selon un observateur, l'échec de la plate-forme unique serait lié au *refus de Telecom Italia de laisser à* Canal Plus la gestion des abonnés et la maîtrise des droits de retransmission. Poussés par l'opposition de la Commission européenne, la RAI et Cecchi Gori, propriétaire de Telemontecarlo, sembleraient décidés à constituer une plate-forme *numérique* alternative.

Déjà, Cecchi Gori a annoncé le lancement d'une dizaine de chaînes thématiques. Pour sa part, la *RAI* aurait décidé de constituer Newco, société dédiée à la télévision numérique, qui pourrait faire place à d'autres actionnaires comme Cecchi Gori et Telecom Italia. Selon le quotidien *Il Sole-24 Ore*, l'américain DirecTV ou le bouquet Télévision par satellite (*TPS*) pourraient aussi y participer.

Hostile au monopole en Italie, la Commission européenne l'est aussi en Allemagne. Après avoir bloqué le projet de fusion de la *chaîne* Premiere avec DF1, bouquet de programmes numériques du groupe Kirch, Karel Van Miert a déclaré au *Spiegel* du 16 mars : *« On ne peut actuellement exclure l'hypothèse d'une interdiction »* de cette fusion. Selon lui, un éventuel feu vert *« ne peut être envisagé sans d'importantes conditions et obligations »*, c'est-à-dire que Bruxelles pourrait exiger de *« supprimer certains droits d'exclusivité »*. Pour les droits sportifs, M. Van Miert plaide pour *« la vente de sous-licences, sous certaines conditions »*.

Guy Dutheil

Les reporters d'images de France 2 menacent de se mettre en grève

LES JOURNALISTES reporters d'images (JRI) de France 2 vont-ils provoquer une crise dans la rédaction de cette chaîne ? *« L'arrivée d'Albert du Roy à la tête de l'information avait fait naître un vrai espoir. Or nous constatons qu'il a presque toujours fait de mauvais choix. La manière dont nous travaillons est de moins en moins satisfaisante, que ce soit sur le plan matériel ou déontologique »*, explique l'un d'eux.

L'exaspération de cette catégorie de journalistes chargés des prises de vue a abouti, vendredi 13 mars, à une « Lettre ouverte adressée à Albert du Roy », directeur général adjoint de la chaîne, chargé de la rédaction, et au dépôt d'un préavis de grève par quatre syndicats de journalistes (SNJ, CFDT, CGT, FO). Ce préavis, qui appelle les journalistes à cesser le travail à partir du jeudi 19 mars, a pour but d'obtenir l'ouverture de négociations sur le projet rédactionnel lancé par Albert du Roy à l'automne 1997.

Ce dernier a reçu les représentants des syndicats et devait recevoir les JRI mardi 17. Une assemblée générale de la rédaction de France 2 pourrait avoir lieu mercredi 18 mars. Par ailleurs, les rédacteurs du service Vie contemporaine ont, eux aussi, rédigé une lettre pour protester contre la manière dont certains sujets sont traités, notamment celui sur l'euthanasie. Pour la direction de la chaîne, la tâche sera difficile.

Même si le texte du préavis mentionne les salaires et le plan de carrière, l'essentiel des revendications porte sur des thèmes qualitatifs, notamment les conditions d'exercice de la profession et les questions déontologiques. Les soixante-quinze JRI, qui ont le sentiment d'être mal considérés par leurs confrères, constituent un groupe assez homogène.

Des incidents récents les ont placés en première ligne de la contestation. Ce fut notamment le cas lors de la diffusion des images sur le guide de montagne des Orres (Hautes-Alpes) menotté et tenu en laisse par les gendarmes : c'est contre la volonté du JRI chargé de filmer cet événement que ces images ont été diffusées.

FORME DE « SOUS – TF 1 »

« Entre la mort de Diana, la mise en examen pour pédophilie du maire de Chablis ou le guide des Orres, le traitement que nous faisons des faits divers est de moins en moins rigoureux. On va toujours au plus populiste », regrette un autre journaliste reporter d'image. Dans leur « Lettre ouverte à Albert du Roy » du 13 mars, les JRI expliquent : *« Tous les jours, sur le terrain, nous constatons la dégradation de l'image de France 2 auprès du public. Le journal s'enlise dans une glu en forme de " sous – TF 1 et de* France-Soir *" mélangés. Choix des sujets, hiérarchie des informations, traitement et présentation, à chaque étape, on privilégie la facilité racoleuse et la médiocrité. »*

Comme d'autres journalistes de la rédaction de France 2, les JRI sont critiques l'égard de Daniel Bilalian et d'Hervé Ponchelet, respectivement présentateur et rédacteur en chef du « 20 heures ». Ils les jugent incapables de mener à bien la réforme élaborée par Albert du Roy et ils reprochent au présentateur de jouer un rôle trop important dans le choix des sujets du journal télévisé.

Françoise Chirot

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ : Wells BDDP**, filiale américaine du groupe franco-britannique BDDP-GGT, n'existera plus le 13 mai. Les 133 personnes de l'agence devraient rejoindre les autres filiales d'Omnicom (BBDO, DDB Needham et TBWA/Chiat Day), nouveau propriétaire du réseau. La perte du budget Procter & Gamble avait précipité la chute de Wells BDDP et provoqué l'OPA amicale d'Omnicom sur BBDP-GGT (*Le Monde* du 29 janvier).

■ **Havas Advertising**, premier groupe européen, a acquis 75 % de l'agence Audour Soum & Associés créée en 1985 par Jean-Pierre Audour et Evelyne Soum. Cette agence fusionnera avec Hémisphère Droit, qui emploie désormais 68 personnes pour une marge brute prévisionnelle de 70 millions de francs.

■ **Le réseau de conseil média Carat**, filiale du britannique Aegis, a réalisé un chiffre d'affaires consolidé d'environ 48 milliards de francs en 1997. Sa part de marché est désormais de 12 % en Europe.

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **BTR : le conglomérat britannique** a annoncé, lundi 16 mars, la vente de Formica, sa société de matériaux agglomérés et de sa filiale australienne de matériaux de construction pour *650 millions de livres* (6,5 milliards de francs).

● **COMPAQ : le premier fabricant mondial** d'ordinateurs personnels (PC) a annoncé lundi 16 mars qu'il fera, aux Etats-Unis, cadeau à ses clients *professionnels de* moniteurs – écrans de 37,5 centimètres de diagonale –, normalement vendus 300 dollars (1 800 francs).

● **PANASONIC : les salariés de l'usine de Longwy** (Meurthe-et-Moselle), qui doit *cesser son activité* le 31 mars, ont repris lundi 16 mars l'occupation de l'entreprise pour obtenir un plan social « *valable* », a-t-on appris de source syndicale.

● **CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE :** Royal Caribbean Cuise Ltd a commandé deux paquebots, les plus grands jamais construits en France, et a pris deux options.

FINANCE

● **CAISSE DES DÉPÔTS : CDC-Gestion et CDC Trésor,** deux filiales de la Caisse spécialisées dans la gestion d'*actifs financiers, vont être* rapprochées pour former CDC Asset Management Europe, dirigée par Daniel Roy (ex-Paribas).

RESULTATS

■ **MICHELIN : le groupe a annoncé** avoir réalisé un chiffre d'affaires de 79,7 milliards de francs en 1997 (+11,9 %) et un résultat net de 3,88 milliards (+34 %). (*Lire page 17.*)

■ **LVMH : le groupe de Bernard Arnault** a réalisé un chiffre d'affaires de 48 milliards de francs (+54 %) et un résultat net de 4,52 milliards de francs (+23 %) (*Lire page 17.*)

■ **DIAGEO : le groupe né de la fusion de Guiness et GrandMet** a réalisé un chiffre d'affaires de 12,39 milliards de livres (139 milliards de francs), en baisse de 7,8 % et un résultat net de 1,95 milliards (19 milliards de francs), en hausse de 1,6 % en 1997

■ **CIBA SPÉCIALITÉS CHIMIQUES :** le groupe suisse, a annoncé lundi 16 mars un bénéfice avant coûts de restructuration de 571 millions de francs suisses (2,35 milliards de francs) pour 1997, en hausse de 84 %. Le résultat d'exploitation (avant charges de restructuration) a augmenté de 71 % à 854 millions de francs suisses.

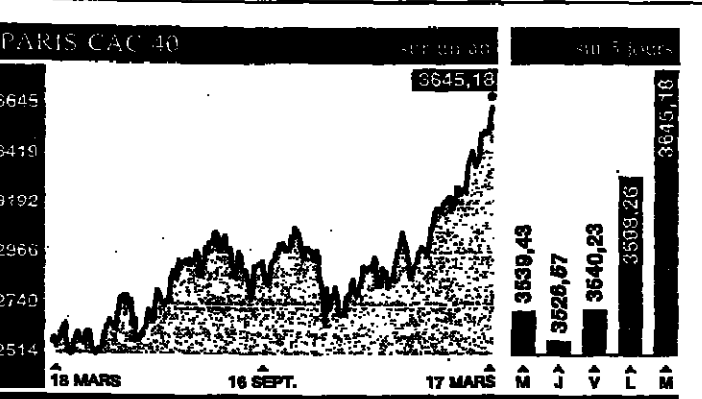
■ **CRÉDIT SUISSE : le groupe bancaire affiche un bénéfice net** de 397 millions de francs suisses (1,6 milliard de francs français) contre une perte de plus de 2 milliards en 1996. Le résultat d'exploitation a progressé de 58 % malgré une charge de 1,4 milliard de francs suisses destinée à couvrir les coûts de l'intégration de l'assureur *Winterthur et des entités* reprises à Barclays.

■ **SAMSUNG ELECTRONICS : le groupe sud-coréen a indiqué**, mardi 17 mars, que son bénéfice net a chuté de 25 % à 84 millions de dollars (512 millions de francs), alors que *son chiffre d'affaires a progressé* de 16,5 %.

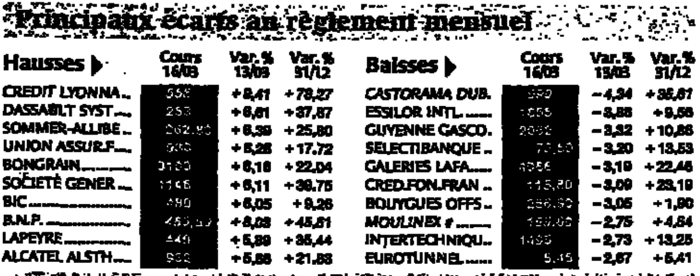
■ **NOVARTIS : le groupe pharmaceutique suisse, numéro un mondial du secteur**, a annoncé mardi une hausse de 43 % de son bénéfice net à 5,211 milliards de francs suisses (21,5 milliards de francs) pour son exercice 1997. Le chiffre d'affaires global s'est élevé à 31,180 milliards de francs suisses, en *hausse de 19 %*.

■ **JAPAN AIRLINES : la compagnie aérienne japonaise a annoncé,** mardi 17 mars, qu'elle va déprécier dans ses comptes la valeur de ses activités hôtelières et passer une provision de 97 milliards de yens (4,6 milliards de francs). JAL prévoit en conséquence d'enregistrer une perte nette consolidée de 70 milliards de yens au titre de l'exercice s'achevant fin mars.

★ Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr*



Principaux écarts au règlement mensuel

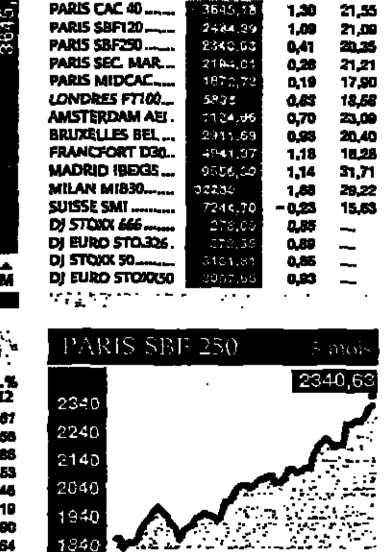


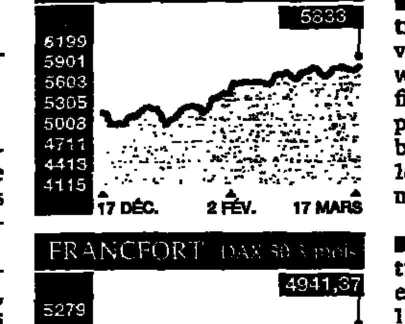
Hausses ▶	Cours 16/03	Var. % 13/03	Var. % 31/12	Baisses ▶	Cours 16/03	Var. % 13/03	Var. % 31/12
CREDIT LYONNA..	558	+8,41	+78,27	CASTORAMA DUB.	550	−4,34	+36,61
DASSAULT SYST....	253	+6,61	+37,87	ESSILOR INTL.	1555	−3,88	+9,58
SOMMER-ALLIBE..	262,90	+6,39	+25,80	GUYENNE GASCO.	2052	−3,32	+10,86
UNION ASSUR.F....	590	+6,26	+17,72	SELECTIBANQUE ..	72,50	−3,20	+13,53
BONGRAIN	3180	+6,16	+22,04	GALERIES LAFA....	4956	−3,19	+22,46
SOCIETE GENER ...	1146	+6,11	+30,75	CRED.FON.FRAN ..	115,80	−3,09	+28,19
BIC	480	+6,05	+9,26	BOUYGUES OFFS ..	[illegible]	−3,06	+1,90
B.N.P.	[illegible]	+6,08	+45,61	MOULINEX #	[illegible]	−2,75	+4,64
LAPEYRE	440	+5,89	+35,44	INTERTECHNIQU..	1435	−2,73	+13,25
ALCATEL ALSTH....	932	+5,86	+21,83	EUROTUNNEL	5,45	−2,67	+5,41

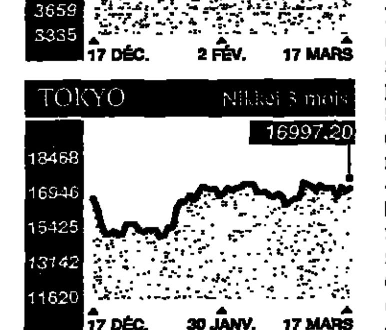
Indices boursiers

Europe 12 h 30 ▶	Cours 17/03	Var. % 16/03	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3645,18	1,30	21,55
PARIS SBF120	2424,99	1,09	21,09
PARIS SBF250	2340,63	0,41	20,35
PARIS SEC. MAR...	2184,01	0,28	21,21
PARIS MIDCAC	1872,72	0,19	17,90
LONDRES FT100	5835	0,63	18,58
AMSTERDAM AEI .	1124,06	0,70	23,09
BRUXELLES BEL	2911,69	0,95	20,40
FRANCFORT D30..	4941,37	1,18	18,28
MADRID IBEX35	[illegible]	1,14	31,71
MILAN MIB30	32234	1,68	29,22
SUISSE SMI	7244,70	−0,23	15,63
DJ STOXX 666	278,09	0,85	—
DJ EURO STO.326 .	278,39	0,89	—
DJ STOXX 50	3161,83	0,85	—
DJ EURO STOXX50	3057,53	0,93	—

Monde ▶	Cours 16/03	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	8718,85	1,35	10,25
· SP 500	1079,27	1	11,22
· NASDAQ	1756,76	0,93	13,67
BUENOS-AIRES M.	577,03	0,28	−1,52
JOHANNESBURG..	3555,60	0,87	16,58
MEXICO BOLSA	[illegible]	−1,15	−9,82
SANTIAGO IPSA	104,51	0,50	−7,16
SAO PAULO BOU..	11601	0,30	—
TORONTO FSE I...	7427,08	0,58	10,87
ASIE 10 h 15	17/03	16/03	31/12
BANGKOK SET	38,11	−0,24	45,89
HONGKONG H	11255,84	0,66	4,97
SÉOUL	59,67	−2,82	40,99
SINGAPOUR ST.	1621,26	1,08	5,98
SYDNEY ALL O.	2787,18	1,36	5,78
TOKYO NIKKEI	16997,20	0,81	11,38







LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LA BOURSE de Paris évoluait sur de nouveaux sommets mardi 17 mars après avoir inscrit la veille au soir son vingtième record de l'année. En hausse de 0,45 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait vers 12 h 20 un gain de 1,30 % à 3 644,36 points. Dès le début des transactions, l'indice CAC 40 a franchi allégrement les 3 600 points, un niveau qu'il avait dépassé la veille en cours de séance. Le marché était très actif avec un chiffre d'affaires de 5,23 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

ATHÈNES

LA BOURSE d'Athènes a accueilli par une hausse record de 7,31 % lundi la décision du gouvernement socialiste d'intégrer la drachme *dans le Système monétaire européen* et sa dévaluation de près de 14 %.

NEW YORK

POUR la première fois de son histoire, *Wall Street a terminé au-dessus* du seuil des 8 700 points, lundi 16 mars, grâce à des achats de fin de trimestre effectués par les gestionnaires de portefeuilles ainsi qu'à une détente sur le marché obligataire. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné *116,33 points (1,35 %) à 8 718,84.*

FRANCFORT

LES VALEURS allemandes ont marqué une pause, lundi 16 mars, après les records inscrits la semaine dernière. L'indice DAX des trente valeurs phares a terminé la séance officielle sur un repli de 0,12 % à 4 883,85 points. Sur Xetra, l'indice a gagné 0,68 % à 4 905,59 points.
Selon un courtier, la baisse du dollar a servi de prétexte à quelques prises de bénéfice.

TOKYO

DOUTANT de l'efficacité des mesures du programme de relance gouvernemental, les investisseurs ont préféré rester en retrait, mardi 17 mars à la Bourse de Tokyo. L'indice Nikkei a finalement terminé sur un gain de 136,06 points, soit 0,81 %, à 16 997,20 points dans des transactions réduites. Selon *les observateurs, seule* la nouvelle hausse de Wall Street a donné un coup de pouce au marché.

LONDRES

LES VALEURS britanniques ont terminé en très légère hausse, lundi 16 mars, le bon départ de Wall Street compensant la retenue des opérateurs avant la présentation, mardi devant la Chambre des communes, du budget *pour l'année* 1998-1999. L'indice Footsie a gagné 0,05 % à 5 785,1 points.

Valeur du jour : France Télécom continue de flamber

MERCREDI 18 MARS, France Télécom présentera ses résultats pour 1997, les premiers depuis l'introduction en Bourse en octobre 1997. Même si le bénéfice ne devrait pas réserver de surprise (les analystes tablent sur un résultat net situé entre 14,5 et 16,5 milliards de francs), l'action continue de flamber. Depuis l'introduction, elle s'est adjugé 80 %, et a encore grimpé de 2,60 %, le lundi 16 mars.

Les opérateurs soulignent l'importance des facteurs techniques. Avec seulement 25 % de son capital en Bourse, France Télécom représente 10 % *de l'indice* CAC 40 *et figure* en bonne place dans les indices européens Dow Jones Stoxx. Les gérants de fonds indiciels doivent donc constamment rechercher des titres. Gonzague d'Orval, analyste chez EIFB, pense que l'Etat remédiera à cette pénurie en cédant une nouvelle fraction de sa participation (75 %).

Cours de France-Télécom — en francs à Paris — 326,50 — 340, 320, 300, 280, 260, 240, 220, 200, 180 — 24/10, 21/11, 19/12, 16/1, 13/2, 18/3 — 1997

Mais les facteurs techniques n'expliquent pas tout. Un analyste remarque que le marché est agréablement surpris par la bonne résistance de France Télécom *sur son marché intérieur*. L'émergence d'une concurrence dans la téléphonie fixe (Cegetel revendique 100 000 utilisateurs) sera plus lente que prévu, et France Télécom s'y est préparé en abaissant régulièrement ses tarifs. Dans la téléphonie mobile, la filiale Itineris conserve encore la majorité d'un marché dont la taille a doublé en 1997. L'opérateur, qui passe directement en charge l'ensemble des coûts de recrutement des nouveaux abonnés dispose, dans ce métier, d'un effet levier sur ses résultats futurs. *Mais surtout, les investisseurs* commencent à apprécier la stratégie d'expansion internationale du groupe. Même si l'association Global One (regroupant France Télécom, Deutsche Telekom et Sprint) est largement déficitaire, le concept reste prometteur (offrir à des clients professionnels un service téléphonique *mondial unique*).

De plus, les analystes apprécient particulièrement l'offensive de France Télécom en Europe. En 1997 l'opérateur a entrepris un maillage serré de réseaux téléphoniques pan-européen tant dans la téléphonie mobile que fixe. Si le poids de l'international est *encore faible* (à *peine* 5 % *des ventes* sur un total de 156,7 milliards de francs), et générateur de pertes importantes, ce secteur représente un véritable relais de croissance pour l'avenir. Enfin, France Télécom renforce régulièrement ses services d'accès Internet (il vient d'ailleurs de prendre le contrôle de la société Oléane).

Cependant, les analystes s'interrogent sur la pertinence du projet de de participations croisées entre France Télécom et Deutsche Telekom. Au lieu de bloquer près de 25 milliards de francs dans le capital de Deutsche *Telekom*, ils estiment qu'il est plus judicieux d'allouer cette somme à des projets de développement communs.

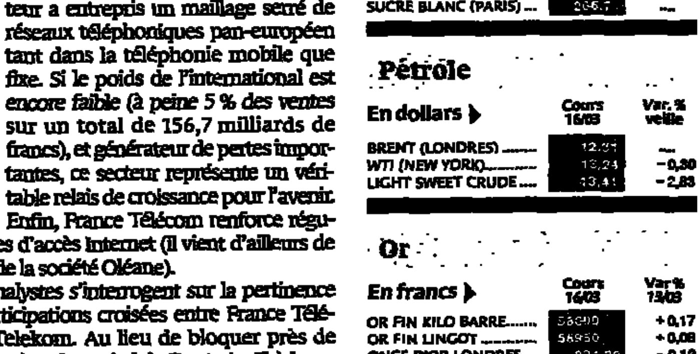
Enguérand Renault

Matières premières



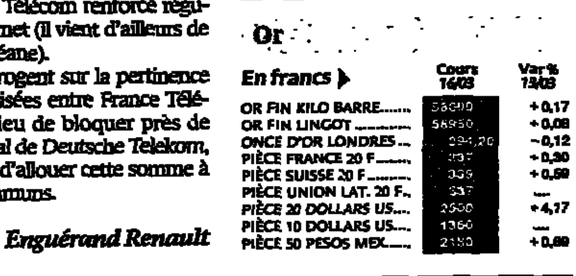
En dollars ▶	Cours 16/03	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1227,5	0,03
ALUMINIUM 3 MOIS	1474,5	0,44
PLOMB 3 MOIS	559,5	0,27
ETAIN 3 MOIS	5470	−0,31
ZINC 3 MOIS	1093	−0,18
NICKEL 3 MOIS	5545	0,36
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	6,06	−0,33
PLATINE A TERME	72500	−18,89
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	330,75	—
MAÏS (CHICAGO)	277	4,33
SOJA GRAINE	659,75	0,88
SOJA TOURT	170,4	—
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1610	−1,59
CAFÉ (LONDRES)	1713	0,88
SUCRE BLANC (PARIS)	265,7	—

Pétrole



En dollars ▶	Cours 16/03	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	12,91	—
WTI (NEW YORK)	13,24	−0,30
LIGHT SWEET CRUDE	13,41	−2,83

Or



En francs ▶	Cours 16/03	Var % 13/03
OR FIN KILO BARRE	58600	+0,17
OR FIN LINGOT	58950	+0,08
ONCE D'OR LONDRES	294,20	−0,12
PIÈCE FRANCE 20 F	337	+0,30
PIÈCE SUISSE 20 F	339	+0,59
PIÈCE UNION LAT. 20 F	337	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2590	+4,17
PIÈCE 10 DOLLARS US	1360	—
PIÈCE 50 PESOS MEX	2180	+0,69

MONNAIES

● **Dollar :** le billet vert cédait du terrain face au franc et au deutschemark, mardi 17 mars. Dès le début des échanges interbancaires, la devise américaine s'échangeait à 6,0885 francs et *1,8167* deutschemark contre respectivement 6,1064 francs et 1,8214 deutschemark lundi dans les dernières transactions entre banques. Face au yen, le dollar perdait quelques fractions, à 129,09 yens contre 129,55 yens dans les derniers échanges interbancaires de lundi. « *Le sentiment à l'égard du dollar est devenu légèrement négatif quand la devise a montré son incapacité à franchir le seuil de résistance important des 130 yens, alors que le billet vert bénéficie d'un grand nombre de facteurs positifs* », a déclaré un cambiste d'une banque européenne.

● **Franc :** le franc s'appréciait très légèrement face au deutschemark, à 3,3520 francs pour un deutschemark contre 3,3524 francs lundi en fin d'après-midi.

Cours de change

17/03 12 h 30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,11	6,65	10,16	4,13	2,97	4,71	0,34	3,35	—
DM	1,82	1,98	3,04	1,23	0,88	0,14	0,99	—	0,30
LIRE	1794,75	1958,73	2988,48	1211,85	874,06	1386,65	—	986,28	294,14
YEN	129,39	140,98	218,04	87,30	63,05	—	7,21	71,06	21,20
FLORIN	2,05	2,24	3,43	1,38	—	1,59	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,48	1,61	2,47	—	0,72	1,15	0,08	0,81	0,24
LIVRE	0,60	0,65	—	0,40	0,29	0,46	0,03	0,33	0,10
ECU	0,92	—	1,53	0,62	0,45	0,71	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	—	1,09	1,67	0,68	0,49	0,77	0,06	0,55	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 16/03 ▶	Taux J. J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,34	3,41	4,91	5,48
ALLEMAGNE	3,55	3,42	4,86	5,49
GDE-BRETAG.	7,31	7,28	5,91	5,72
ITALIE	6	5,59	5,17	5,72
JAPON	0,47	0,43	1,74	—
ÉTATS-UNIS	5,72	5,09	5,55	5,85
SUISSE	0,50	1,19	2,76	—
PAYS-BAS	3,31	3,50	4,88	5,44

Matif

Cours 12 h 30 ▶	Volume 17/03	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 JUIN 98	22600	104,23	104,07
Pibor 3 mois JUIN 98	3848	96,36	96,38

Marché des changes

Devises 17 h 35 ▶	Cours BDF 16/03	Achat 16/03	Vente 16/03
ALLEMAGNE (100)	335,31	322	346
AUTRICHE (100)	47,60	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,25	15,68	16,78
CANADA	4,22	4,04	4,64
DANEMARK (100)	87,97	82	92
ESPAGNE (100)	3,95	3,84	4,24
ÉTATS-UNIS	6,10	5,80	6,40
FINLANDE (100)	110,45	104	115
GDE-BRETAGNE	10,10	9,76	10,61
GRÈCE (100)	1,93	1,70	2,20
IRLANDE	8,41	7,84	8,78
ITALIE (1000)	3,40	3,12	3,62
JAPON (100)	4,70	4,58	4,88
NORVÈGE (100)	80,40	75,50	84,50
PAYS-BAS (100)	297,40	—	—
PORTUGAL (100)	3,27	2,90	3,60
SUÈDE (100)	78,05	70,50	80,50
SUISSE (100)	410,10	398	423

TAUX

● **France :** le marché obligataire *français était orienté à la baisse*, mardi 17 mars. Dès les premiers échanges, le contrat notionnel du Matif perdait 3 centièmes à 104,04. La veille, il avait terminé la séance sur un gain de 15 centièmes.

● **Etats-Unis :** le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, reculait à 5,852 % contre 5,893 % vendredi soir. Le rendement de référence du *marché obligataire* américain est reparti à la baisse depuis vendredi avec les déclarations d'une ancienne employée à la Maison Blanche, selon lesquelles le président Bill Clinton lui aurait fait des avances sexuelles en 1993.

● **Grande-Bretagne :** le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans s'établissait à 5,91 %, lundi 16 mars, contre 5,96 % vendredi soir. L'écart de rendement avec le Bund correspondant était de 105,1 points de base contre 108,1 points vendredi.

ÉCONOMIE

Rebond attendu de l'Asie

LES INDUSTRIELS occidentaux *misent sur le rebond économique* de l'Asie, les bénéfices à long terme de la crise actuelle étant supérieurs aux risques à court terme, selon une étude rendue publique lundi 16 mars à New York par le cabinet d'étude et de conseil Deloitte and Touche.

■ **SINGAPOUR : le Fonds monétaire international (FMI)** a *délivré, lundi 16 mars*, un satisfecit au gouvernement du pays pour la gestion de son économie dans un contexte difficile.

■ **CORÉE DU SUD : le FMI** a rejeté, lundi 16 mars, la requête de Séoul qui souhaitait réduire ses *taux d'intérêt*.

■ **L'endettement total des entreprises sud-coréennes** s'élevait à plus de 900 000 milliards de wons (3 730 milliards de francs) fin 1997 en raison des fortes pertes de change et de la faiblesse des ventes, a affirmé, lundi 16 mars, un *organisme gouvernemental*.

■ **JAPON : la production industrielle** a progressé de 2,9 % en janvier a annoncé, mardi 17 mars, le ministère du commerce international et de *l'industrie (MITI)*

■ **Masaru Hayami,** candidat choisi par le premier ministre Ryutaro Hashimoto pour présider la Banque du Japon (BoJ) a souligné, mardi 17 mars, que la première de ses tâches serait de stabiliser le yen et de restaurer la confiance *envers le système financier* de l'archipel. (Lire page 4.)

■ **Les conditions économiques** régnant actuellement au Japon sont « *très, très difficiles* », a reconnu mardi le directeur général de l'Agence de planification économique (EPA) *Koji Omi*.

■ **Le gouvernement japonais** devrait mettre en œuvre des mesures pour stimuler davantage la demande intérieure, des initiatives qui soient « *mesurables* » en termes macroéconomiques, a indiqué lundi le porte- parole de la *Maison Blanche, Mike McCurry.*

■ **INDONÉSIE : le FMI mettra** fin au programme d'aide financière si Djakarta n'applique pas les réformes économiques qui y sont rattachées, déclare son directeur général Michel Camdes*sus dans un entretien accordé* à l'hebdomadaire *Time* à paraître cette semaine.

■ **THAÏLANDE : le pays a ouvert lundi 16 mars** un nouvel organisme bancaire contrôlé par l'Etat et chargé de gérer les bons *actifs des 56 établissements financiers* du pays fermés pour faillite en décembre.

■ **FRANCE : le déficit budgétaire** à la fin janvier s'élevait à 64,4 milliards de francs, soit une augmentation de 4,4 milliards de francs par rapport à celui enregistré à la fin janvier 1997 .

■ ***ROYAUME-UNI : le gouvernement*** va instituer un code de conduite budgétaire garantissant la transparence et l'honnêteté des comptes publics, a annoncé lundi 16 mars le chancelier de l'Echiquier Gordon Brown.

■ **Le prix du baril** de pétrole Brent (qualité de référence de la mer du Nord) a poursuivi sa baisse, lundi 16 mars, sur le mar*ché de Londres, touchant son niveau* le plus bas depuis neuf ans et demi.

■ **ALLEMAGNE : la Fédération des banques privées** (BDB) a indiqué lundi 16 mars tabler sur une croissance du produit intérieur brut (PIB) d'environ 2,5 % en 1998, se montrant ainsi plus prudente que le gouvernement qui mise sur une progression comprise entre 2,5 et 3 %.

NOMINATIONS

■ **TOTAL : Jean-Jacques Guilbaud** est nommé directeur des ressources humaines et de la communication.

■ **UNITED BISCUITS : Leslie Van de Walle** est nommé directeur général de McVitie's Group, la branche biscuiterie internationale de l'entreprise.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 17 MARS

Liquidation : 24 mars
Taux de report : 3,88
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,62 %
CAC 40 : 3656,60

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	1024	1020	- 0,39	46,71
Cr.Lyonnais(T.P.)	930	928	- 0,21	44,35
Renault (T.P.)	2034	2040	+ 0,29	95,36
Rhone Poulenc(T.P)	2560	2550	- 0,39	106,28
Saint Gobain(T.P.)	1290	—	—	21,43
Thomson S.A (T.P)	980	980	—	44,45
Accor	1437	1450	+ 0,90	20
AGF-Ass.Gen.France	331,80	331,60	- 0,06	5
Air Liquide	1085	1077	- 0,73	14
Alcatel Alsthom	932	942	+ 1,07	10
Atos CA	1075	1072	- 0,27	[illegible]
Axa	613	640	+ 4,40	7,50
Bail Investis.	892	897	+ 0,56	64,40
Bazar Hot. Ville	725	735	+ 1,37	16
Bertrand Faure	449	447	- 0,44	4
BIC	480	484,40	+ 0,91	3
BIS	583	586	+ 0,51	8
B.N.P.	465,50	459,50	- 1,28	5,40
Bollore Techno.	883	901	+ 2,03	7,50
Bongrain	3100	3180	+ 2,58	61
Bouygues	884	899	+ 1,69	17
Bouygues Offs.	256,90	256,10	- 0,31	2
Bull#	66,20	67,10	+ 1,35	—
Canal +	1252	1240	- 0,95	20
Cap Gemini	686	689	+ 0,43	2

[illegible]

SGE	222,90	227,50	+ 2,06	[illegible]
Sidel	439,50	445,50	+ 1,36	[illegible]
Silic CA	944	955	+ 1,16	[illegible]
Simco	460,40	462	+ 0,34	[illegible]
S.I.T.A.	1348	1361	+ 0,96	[illegible]
Skis Rossignol	117,40	119	+ 1,36	[illegible]
Societe Generale	1146	1140	- 0,52	[illegible]
Sodexho Alliance	3895	3912	+ 0,43	[illegible]
Sogeparc (Fin)	417	419,90	+ 0,69	[illegible]
Sommer-Allibert	262,80	267	+ 1,59	[illegible]
Sophia	250,10	250	- 0,03	[illegible]
Spir Communic. #	511	505	- 1,17	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
[illegible]				
Telefonica #	245,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Toshiba #	26,55	26,40	- 0,56	0,20
Unilever act.Div.#	408	412	+ 0,98	1,63
United Technol. #	553	555	+ 0,36	1,60
Vaal Reefs #	237,50	235,40	- 0,88	9,64
Volkswagen A.G #	4368	4398	+ 0,68	22,14
Volvo (act.B) #	195	196	+ 0,51	2,25
Western Deep #	115,30	113,50	- 1,56	3,77
Yamanouchi #	143,40	143,40	—	0,39
Zambia Copper	14,10	14	- 0,70	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
MARDI 17 MARS

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		53
[illegible]		650
[illegible]		680
[illegible]		235
[illegible]		1180
[illegible]		110

Navigation (Nle)	◆	125	125
Optorg	◆	363	363
Paluel-Marmont		430,10	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)		960	942
Parfinance	◆	310	310
Paris Orleans		305	305
Promodes (CI)	◆	2095	2095
PSB Industries Ly		602	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
MARDI 17 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
GEODIS #	380	380
GFI Industries #	1399	1380
Girodet (Ly) #	26	25,20
GLM S.A.	239,40	240
Gpe Guillin # Ly	240	240
Kindy #	186,30	190
Guerbet	213	209
Hermes internat.1#	477	479,90
Hurel Dubois	848	850
ICBT Groupe #	190	190
P.C.W.	19	—
Petit Boy #	◆ 96,95	[illegible]
Phyto-Lierac #	◆ 270	[illegible]
Pochet	900	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	221	[illegible]
Radiall #	669	[illegible]
Robertet #	1175	[illegible]
Rouleau-Guichard	◆ 274,80	[illegible]
Securidev #	99,50	[illegible]
Smoby (Ly)#	574	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MARDI 17 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MARDI 17 MARS

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

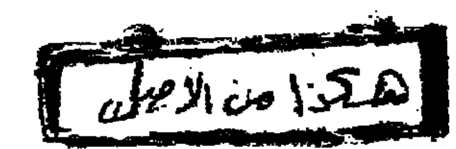
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 16 mars

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



SCIENCES A la base scientifique Dumont-d'Urville, en terre Adélie, 16 des 27 personnes qui viennent d'entamer leur hivernage jouent les cobayes volontaires pour une étude médicale portant sur la modification de la réponse immunitaire en milieu extrême et confiné. Certains facteurs – milieu « propre » et relativement stérile en raison du froid, perturbation des rythmes naturels, stress – risquent en effet d'entraîner une baisse des défenses naturelles. ● LES STATIONS DE L'ANTARCTIQUE constituent de bons modèles de ce que pourraient être les vaisseaux spatiaux et les bases lunaires ou martiennes. La NASA prospecte donc dans le continent blanc à la recherche d'un camp d'entraînement pour les futurs conquérants de la Planète rouge. ● CES ASTRONAUTES devraient, d'ici une vingtaine d'années, décoller en direction de Mars pour une mission qui durerait deux ans et demi.

Les bases de l'Antarctique servent de modèles aux missions martiennes

Du fait des conditions rudes qui y règnent, les terres du pôle Sud sont idéales pour étudier les réponses immunitaires de l'organisme en milieu isolé. Une expérience de cette nature vient de démarrer en terre Adélie avec une quinzaine de « cobayes » français

COUPÉS DU MONDE. Depuis le début du mois de mars, les 27 habitants de la base scientifique Dumont-d'Urville, en terre Adélie, sont « *prisonniers* » de l'Antarctique. Même si les télécommunications fonctionnent toujours, plus aucun bateau ne peut désormais accéder jusqu'à l'île des Pétrels, prise dans la banquise à quelques encablures du continent. En cas d'urgence, la voie des airs reste certes possible, mais il y a fort à parier qu'au cours des huit ou neuf mois qui viennent les seuls bipèdes que croiseront les hivernants de la 48e expédition polaire française seront des manchots en livrée noir et blanc.

D'ici quelques semaines, la nuit la plus longue devrait tomber sur l'Antarctique, et, si les chaleurs estivales flirtent avec le 0 °C, le mercure du thermomètre va très vite dégringoler aux alentours de – 40 °C. Sans oublier le vent, qui se pique parfois de records et peut faire des pointes à 300 km/h... Par 66 degrés de latitude sud, l'enfer gelé existe. C'est dans des conditions de vie extrêmes et dans un isolement poussé que les 27 locataires – tous des hommes – vont passer l'essentiel de 1998.

Composée d'une dizaine de scientifiques – biologistes, glaciologues, géophysiciens et météorologistes – et d'une solide équipe logistique – cuisinier, boulanger-pâtissier, médecin, mécanicien diéséliste, plombier-chauffagiste, menuisier, etc. –, la société en miniature de Dumont-d'Urville va se prêter, en plus de ses tâches habituelles, à une expérience inédite de biologie humaine.

Seize « cobayes » ont été retenus, sur lesquels le médecin du « bord », Richard Gaud, prélèvera régulièrement quelques millilitres de sang. Comme l'explique Gérard Dine, qui, parallèlement à ses fonctions d'hématologue au Centre hospitalier de Troyes, dirige l'Institut de biotechnologie (IBT) de cette ville et est l'initiateur de cette expérience, en collaboration avec l'Institut français pour la recherche et la technologie polaires (IFRTP), « *le but est d'évaluer des variations de la défense immunitaire en milieu isolé et confiné, dans un environnement où la vie biologique est restreinte* », en raison du froid « *qui stérilise beaucoup et du fait de l'absence de sol, enfoui sous la glace* ». Par ailleurs, « *la flore microbienne – virus et bactéries – est également différente de celle dans laquelle notre système immunitaire a évolué au cours des derniers millions d'années* ».

« STRESS CHRONIQUE »

Ainsi que le précise Claude Bachelard, médecin-chef des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), qui assure le suivi médical pour les expéditions polaires, « *on veut vérifier les résultats d'une étude australienne qui tendait à montrer que la réponse immunitaire humaine diminuait pendant l'hiver austral. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette baisse : la faible antigénicité du milieu, qui ferait que la réponse serait amoindrie en raison d'une moins grande sollicitation, le niveau d'éclairement, la perturbation des rythmes hormonaux et, enfin, une mauvaise adaptation psychosociale qui entraînerait un stress chronique* ».

A chaque prise de sang, le docteur Gaud, médecin des armées, qui en est à sa quatrième expédition polaire, doit effectuer deux opérations. La première consiste à séparer les cellules sanguines du sérum afin d'éviter leur dégradation. Ces échantillons, congelés à – 80 °C, seront analysés à l'IBT après leur retour en métropole début 1999. La seconde manipulation doit en revanche se faire sur place et dans l'heure qui suit le prélèvement, car il s'agit d'observer le comportement des différents constituants du sang les uns par rapport aux autres. Une étude qui ne supporte pas le vieillissement.

Grâce à un partenariat technologique avec la société biomédicale ABX, un compteur d'hématologie compact, résistant au froid, fiable et facile d'utilisation, a donc été installé dans la base Dumont-d'Urville. Cet engin est capable, à partir de seulement 0,1 millilitre de sang, d'effectuer 18 analyses différentes sur les globules rouges, les plaquettes et l'ensemble des globules blancs.

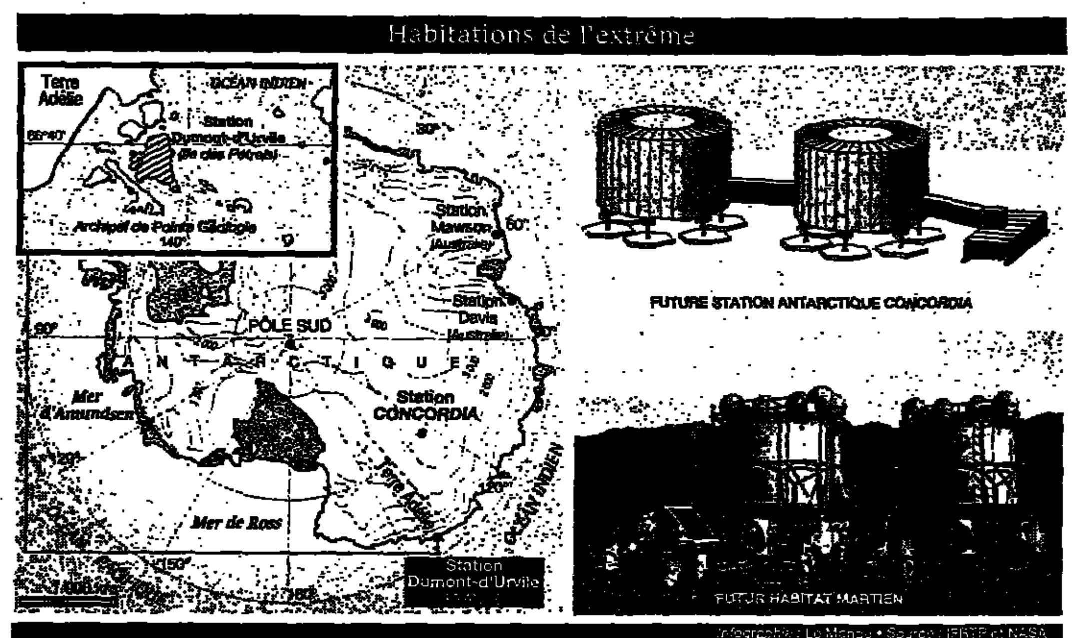
L'étude finale sera bien plus poussée que les examens de routine auxquels tout un chacun est régulièrement soumis. En effet, il ne s'agit plus de compter le nombre de globules, mais de travailler « *sur les molécules impliquées dans la défense immunitaire : les anticorps, les molécules spécifiques de l'inflammation, celles qui participent à la communication et à la croissance cellulaires* », explique Gérard Dine. Les résultats, ajoute Claude Bachelard, devraient intéresser les grandes agences spatiales comme le CNES, l'ESA ou la NASA, « *qui considèrent que les bases antarctiques sont de bons analogues aux bases planétaires du futur* ».

Deux biologistes de la NASA, Marc Shepanek et Duane Pierson, viennent d'ailleurs d'achever un séjour d'un mois dans deux bases antarctiques australiennes, Mawson et Davis. Le but de leur mission était ni plus ni moins d'évaluer la possibilité d'utiliser ces stations isolées comme camp d'entraînement pour les astronautes qui partiront à destination de Mars dans une vingtaine d'années.

Que ce soit dans leur vaisseau spatial ou dans leur base planétaire, les conquérants de la Planète rouge passeront – un peu comme les hivernants de terre Adélie – des années loin du monde « normal », sans voir un arbre ou un enfant autrement que sur un écran de télévision. Les problèmes de santé physique et psychologique se poseront dans les mêmes termes à un détail près : aucun hélicoptère de secours ne pourra aller se poser sur Mars... La NASA l'a bien compris, qui, si elle veut vraiment envoyer des hommes sur notre voisine, doit les préparer avec rigueur longtemps à l'avance.

A ce titre, la future station antarctique franco-italienne Concordia, qui sera opérationnelle en 2002-2003, pourrait se rapprocher du modèle idéal. Située à 3 500 mètres d'altitude et à plus de 1 000 kilomètres à l'intérieur du continent blanc, où les températures peuvent chuter à – 70 °C l'hiver, cette base composée de deux cylindres montés sur pilotis ressemble étrangement à l'habitat des missions martiennes que la NASA a commencé à imaginer. Coïncidence ?

Pierre Barthélémy



Située à 1 000 km à l'intérieur du continent blanc, la future station scientifique Concordia devrait être constituée de deux cylindres sur pilotis. Un habitat dont pourrait s'être inspirée la NASA pour sa future base martienne.

Deux autres études médicales

L'étude immunologique ne sera pas la seule expérience médicale réalisée sur les volontaires de la 48e expédition polaire française. Une analyse psychosociale sera également menée, qui étudiera l'adaptation de chacun à la promiscuité, à l'isolement, dans un groupe réduit de personnes avec lesquelles on n'a pas choisi de vivre. Un schéma qui se reproduira pour une mission habitée vers Mars ou dans le cas de l'établissement d'une colonie sur la Lune. Les résultats du passé ont montré que des difficultés d'adaptation pouvaient engendrer un stress chronique et des modifications du comportement. Autre problème crucial dans un monde où une nuit de plusieurs mois peut perturber les rythmes biologiques, la qualité du sommeil sera aussi au menu des observations grâce à l'utilisation de matelas spéciaux enregistrant les mouvements des dormeurs, ce qui permettra de reconstituer les phases de leur sommeil.

Le ptérosaure avait les pieds plats

COURAIENT-ILS sur leurs pattes arrière comme des poulets ? Marchaient-ils sur les pointes de leurs quatre pieds, comme vaches et chevaux ? Ou bien se dandinaient-ils, pataudś comme des ours ? Après des décennies de valse-hésitation, les paléontologues semblent sur le point d'arrêter leur position. De la taille d'une corneille, le ptérosaure *Dimorphodon* foulait le sol... de ses quatre pieds plats. Une démarche de plantigrade dont témoignent les ossements que vient d'exhumer l'équipe américaine de James Clark (université George-Washington) sur le site mexicain de Tamaulipas, dans une couche stratigraphique datant d'environ 150 millions d'années.

Reptiles volants dans le ciel préhistorique, les ptérosaures étaient étroitement apparentés aux dinosaures. Comme eux, ils s'épanouirent entre le Trias et le Jurassique, pour disparaître à la fin du Crétacé, il y a 65 millions d'années. Corps léger, crâne étroit, tous présentaient la même singularité anatomique : le quatrième doigt de chacun de leurs membres antérieurs, démesurément long, était relié à leur flanc par une grande et souple membrane. Au repos, ces ailes pouvaient se replier. Déployées, elles pouvaient atteindre, chez les plus grands d'entre eux – les ptérodactyloïdes –, une envergure de 12 mètres.

Au sol, ces ailes de géant restaient-elles repliées le long du corps, laissant les ptérosaures courir sur leurs pattes arrière ? Participaient-elles à une marche quadrupède, les pattes avant piétinant maladroitement le sol ? De ces deux hypothèses, aucune n'avait jusqu'alors pu être confirmée. Extrêmement légers, les os de ptérosaure ont en effet la particularité d'être creux : l'épaisseur de leur paroi n'excède pas le millimètre. On en retrouva plusieurs squelettes, parfois presque complets, mais pour ainsi dire en deux dimensions, leur fragile ossature tout aplatie par le poids des sédiments. Quand il s'agit de réaliser une analyse anatomique fine, c'est gênant.

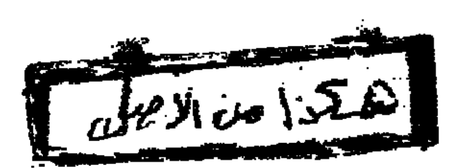
MÉANDRES ÉVOLUTIFS

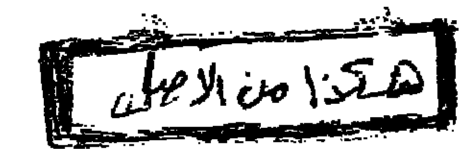
Ces dernières années, pourtant, les indices s'accumulèrent. Des empreintes de pas, attribuées à des ptérosaures primitifs, menèrent les chercheurs sur la piste de la quadripédie. Quelques études anatomiques, effectuées sur l'articulation de la hanche de spécimens plus « modernes » (datant du Crétacé), plaidèrent également en faveur de la marche à quatre pattes. L'équipe de James Clark vient d'ajouter une pièce maîtresse à ce puzzle, qui rendra désormais peu crédibles les arguments des défenseurs de la bipédie. Profitant sans doute de conditions de fossilisation exceptionnelle, c'est en effet un squelette de Dimorphodon en bonne et due forme que les paléontologues américains ont cette fois mis au jour. Concentrant leur attention sur son pied arrière, ils ont détaillé l'articulation qui en relie la plante aux orteils. Leur conclusion est sans appel : sa conformation rigide ne permettait en aucun cas au reptile volant de se hisser sur ses doigts de pied, et moins encore de monter en danseuse sur ses pointes. Elle l'autorisait tout juste à se dandiner, de toute la plante de ses quatre pieds.

« *Ces travaux permettent de mieux imaginer comment les ptérosaures ont commencé à voler*, commente Eric Buffetaut, spécialiste des dinosaures au CNRS. *Bipèdes, ils auraient pu commencer par courir, puis un jour déployer leurs ailes et se mettre à planer. Quadrupèdes, ils ont sans doute acquis le vol "de haut en bas"*. » Des espèces arboricoles qui, à force de tomber de la plus haute branche, auraient finalement appris à ouvrir leurs ailes pour ralentir leur chute...

Autre enseignement de cette étude : le lien de parenté entre dinosaures et ptérosaures pourrait être plus lointain qu'on ne le supposait. En matière de locomotion terrestre, il est vrai qu'on trouve tout dans la famille des dinosaures. Les plus gros herbivores, stégosaures ou sauropodes, étaient quadrupèdes. En dépit de ses courtes pattes antérieures, l'iguanodon devait tantôt marcher sur quatre pattes, tantôt courir sur deux. Mais les dinosaures carnivores, sans exception, étaient tous bipèdes. Plus précisément digitigrades, et tous capables, du minuscule *Coelophysis* au géant *Tyrannosaurus*, de courir pour attraper leurs proies. La preuve par le pied est faite : les ptérosaures et ces dinosaures-là ne peuvent dériver de façon directe d'un ancêtre commun. Une fois de plus, les méandres évolutifs des maîtres du Jurassique échappent à notre entendement.

Catherine Vincent


هكذا من الأصل



Le monde des cadres

L'École nationale supérieure des télécommunications

recrute

6 enseignants-chercheurs

Postes à pourvoir au 1er novembre 1998

1 professeur

Sciences de l'information et de la communication (SHS)

Les candidats doivent être titulaires d'une habilitation à diriger des recherches et posséder une expérience professionnelle significative.

5 maîtres de conférences

dans les champs disciplinaires suivants :
. architecture de systèmes informatiques
. architecture de réseaux à hauts débits
. radiofréquences, antennes et propagation
. traitement des images
. sciences économiques

Les candidats doivent être titulaires d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent. Ils auront une expérience de l'enseignement dans le supérieur. Les personnes possédant une expérience professionnelle significative peuvent également postuler.

Renseignements :
B. Robinet, directeur scientifique : 01 45 81 71 77
http://www.enst.fr/actu.html

Dossier de candidature :
Lettre de motivation, curriculum vitae, titres et travaux, deux lettres de recommandation à adresser en deux exemplaires à
Monsieur le directeur de l'École nationale supérieure des télécommunications. Réf : 98/DIR/REC/EC

Date limite de dépôt des candidatures
17 avril 1998

École nationale supérieure des télécommunications
46, rue Barrault - 75013 Paris
Groupe des écoles des télécommunications
Membre du GEI Paris

Acheteurs

Groupe Industriel Automobile

France

La croissance de notre groupe, l'un des acteurs majeurs de l'automobile, nous conduit à recruter pour ses différents sites industriels en France des Acheteurs.

- Véritable interlocuteur des fournisseurs dont l'intégration est l'un des axes prioritaires de notre développement, vous avez en charge la mise en œuvre d'une relation de partenariat avec ces derniers (portefeuille 100 MF). A ce titre, vous jugez leur performance en termes de Qualité, Coût et Délais.
- Accompagnant notre croissance, vous devez aussi rechercher et sélectionner de nouveaux fournisseurs dans le cadre de projets innovants.

Avec une expérience professionnelle de 3 ans minimum dans la fonction Achats en milieu industriel, après une formation d'Ingénieur ou Ecole de Commerce, vous souhaitez mettre à profit vos compétences pour évoluer ensuite rapidement au sein de notre groupe.

Parfaitement bilingue anglais, votre connaissance d'une seconde langue (allemand) est un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet à notre Conseil H.P.L. CONSULTANTS qui vous garantit la plus grande confidentialité.

H.P.L. CONSULTANTS
CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES
DUSSELDORF - PARIS
92 BIS, BOULEVARD PÉREIRE - 75017 PARIS
Tél. 01 39 08 02 61 - Fax 01 39 08 02 14

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MISSION DE RÉFORME DE LA CARTE JUDICIAIRE

Le ministère de la Justice a créé une mission chargée d'évaluer l'état actuel de la carte judiciaire, de formuler des propositions d'adaptation et d'animer la concertation locale nécessaire à la conception et à la mise *en oeuvre de la réforme.*
A cette fin, le ministère de la Justice recrute, pour une durée de cinq ans, les experts suivants placés *sous l'autorité d'un chef de mission :*

Un(e) fonctionnaire d'État ou de la fonction publique territoriale

Il ou elle sera chargé(e) des relations avec les élus et les responsables administratifs locaux.
Qualifications requises :
- Expérience dans des fonctions d'encadrement au sein de services déconcentrés des administrations de l'Etat ou de services des collectivités territoriales.
- Compétences dans le domaine de l'organisation des structures territoriales et de l'aménagement du territoire.

Un(e) spécialiste en aménagement du territoire

Il ou elle sera chargé(e) de veiller à la cohérence d'ensemble des propositions d'aménagement de la carte judiciaire au regard des autres politiques publiques (aménagement du territoire, politique de la ville et réforme de l'Etat).
Qualifications requises :
- Expérience dans des projets de réorganisation territoriale de services publics.
- Compétence étendue dans le domaine des politiques publiques.

Un(e) démographe-géographe

Il ou elle sera responsable de l'expertise au regard des contraintes physiques (transport), *humaines (population) et économiques (emploi) des différentes hypothèses de localisation des* implantations judiciaires et de délimitation des ressorts.
Qualifications requises :
- Diplôme : bac + 5 (ingénieur géographe)
- Compétences dans les problèmes de transport, de populations et d'emploi.
- Expérience dans des projets d'organisation des structures territoriales et d'aménagement du territoire.

Un(e) statisticien-informaticien

Il ou elle sera chargé(e) en étroite liaison avec les autres membres de la mission de :
- constituer une base de données et d'établir les indicateurs utiles.
- établir des études et des modèles statistiques.
- être le correspondant des services d'études et de recherche.

Qualifications requises :
- Expérience dans des projets de nature et dimension comparables.
- Habitué(e) aux contacts à tous niveaux.
- Grande capacité d'organisation.

Pour ces postes, une connaissance du milieu judiciaire sera considérée comme un atout. De nombreux déplacements sont à envisager. Rémunération sur la base d'un contrat de catégorie A (selon *diplômes et expérience). Les lettres de motivation accompagnées d'un curriculum vitae avec photo* doivent parvenir **avant le 10 avril 1998**, au :

Ministère de la Justice
Monsieur Dominique LACAMBRE
Sous-Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales
Direction de l'Administration Générale et de l'Equipement
13, Place Vendôme - 75001 PARIS

ORGANISME ECONOMIQUE REGIONAL - Lille -

Recherche ***Son responsable (H.F.) du Rapprochement et de la Transmission d'Entreprises***

Le consultant généraliste en cession, reprise, partenariat d'entreprises, exerce des activités de conseil individuel pour des dirigeants et des repreneurs potentiels (pré-audit, mise en relation...), assure des animations (séminaires, stages). Il intervient en étroite relation avec les professionnels et les institutionnels concernés.
Responsable de service, il coordonne également des opérations liées à la création d'entreprises.

Agé de 35 ans environ, le candidat est diplômé de l'enseignement supérieur (de préférence type Ecole de Commerce ou de Gestion) et possède de bonnes connaissances en analyse financière et en droit commercial.
Une expérience professionnelle significative en conseil d'entreprises lui a procuré des capacités *d'écoute, d'analyse, d'animation et développé son sens relationnel.* Il pratique l'anglais, est autonome en bureautique.

Envoyer votre candidature : lettre manuscrite, prétentions et C.V. *(sous réf. n° 9836)* à :
LE MONDE Publicité - 21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 - 75226 PARIS Cedex 05



Recherchons cerveaux. Physique indifférent.

Filiale d'Omnicom, Optimum&Co. profite des techniques et de la puissance d'un grand groupe de communication.
De quoi soulever des montagnes dans un marché (la communication de recrutement) qui en a besoin. Nous croyons à la supériorité *de l'esprit sur la matière. Il nous manque encore quelques cerveaux créatifs.* Physique indifférent mais grosses têtes s'abstenir.

Responsable du Développement
Vous avez une expérience de 2 ans minimum de la vente de services dans le domaine des ressources humaines. Vous avez de l'ambition, de l'énergie à vendre...et à revendre. Réf. RD/LM.

Assistante Commerciale
Vous êtes responsable du suivi des annonces (réservation, production, vérification des éléments techniques, envoi des documents, facturation...). Une expérience similaire est souhaitée.
Réf. AC/LM.

Chef de Publicité Junior
Dans un premier temps, vous interviendrez à la fois en gestion et en développement. Vous vous verrez ensuite confier un portefeuille de clients. Réf. CPJ/LM.

Chef de Publicité Senior
Une expérience de 2 ans minimum en agence vous permet de maîtriser parfaitement toutes les techniques de communication appliquées au recrutement. Vous savez faire partager vos connaissances et déléguer.
Réf. CPS/LM.

Tous ces postes nécessitent une formation supérieure, la maîtrise de Word et de PowerPoint et idéalement une bonne connaissance de l'anglais. *La taille de l'agence implique d'être polyvalent et d'aimer réellement le travail en équipe. Merci d'envoyer votre candidature, en précisant la* référence du poste choisi, à Optimum&Co., Cyril Janin, 55 rue d'Amsterdam, 75391 Paris Cedex 08. Pour les candidats ayant déjà une première expérience en agence de recrutement, vous pouvez contacter Cyril Janin du 16 au 23 mars de 8 à 9 h et de 19 à 20 h au 01 53 32 54 17 (confidentialité assurée). janinc@ddbn.fr

OPTIMUM Co.

Carrières internationales

HEC ESSEC ESCP

Vous nous avez certainement rencontrés quelque part !



Le groupe CARBONE LORRAINE spécialisé dans les composants pour industries de haute technologie occupe des positions de leader mondial sur ses marchés. Avec plus de 4 milliards de francs de chiffre d'affaires et 7 000 personnes dans le monde dans près de 40 pays, nous avons l'ambition d'être un groupe performant et en forte croissance, multinational et multiculturel, partageant une culture d'entreprise forte.
Vous êtes passionné par l'industrie et le service client, vous voulez innover et entreprendre ?
Vos qualités relationnelles, votre maîtrise de l'anglais et votre aptitude à la mobilité vous permettront d'évoluer au sein de notre Groupe.

Jeunes Responsables administratifs et financiers

Brésil (Sao Paulo)
et Mexique (Monterrey)

Nous vous offrons une opportunité de premier plan : poursuivre votre carrière dans notre Groupe pour une période de 3 à 5 ans au sein de l'une de nos filiales, soit au Brésil, soit au Mexique.

Rattaché au directeur de filiale, vous êtes responsable de l'ensemble des aspects administratifs, comptables, fiscaux, financiers et informatiques. Vous définissez les objectifs et les procédures financières et comptables. Vous préparez les budgets, assurez le suivi de l'activité, réalisez et analysez les états périodiques de reporting. Vous supervisez une équipe d'environ 6 personnes.

Vous êtes jeune diplômé ou vous avez une première expérience, si possible dans un milieu industriel. Outre l'anglais, la pratique de l'espagnol ou du portugais sera un atout supplémentaire. Votre dynamisme, votre engagement personnel et votre esprit d'équipe alliés à vos capacités managériales feront la différence.

Pour nous rejoindre, merci d'adresser votre candidature, en précisant le pays choisi, à CARBONE LORRAINE, Direction des Ressources Humaines, Immeuble La Fayette, La Défense 5, TSA 38001, 92919 Paris-La Défense Cedex. http://www.CARBONELORRAINE.com

GROUPE CARBONE LORRAINE

Mondexpat S.A.

Depuis 10 ans nous sommes spécialisés dans le courtage de l'assurance offshore et le conseil financier individualisé pour les Expatriés de toutes nationalités. Nous recherchons des

CONSEILLERS FINANCIERS

Pour les expatriés du monde entier mais surtout

pour l'Afrique et Madagascar

Profil :
Vous avez connu des succès dans la vente.
Vous savez réfléchir et décider vite.
Autonome vous êtes réactif, convivial et relationnel.
Si vous avez compris que les opportunités peuvent - être encore plus nombreuses en travaillant et en vivant à l'étranger.

[redacted]

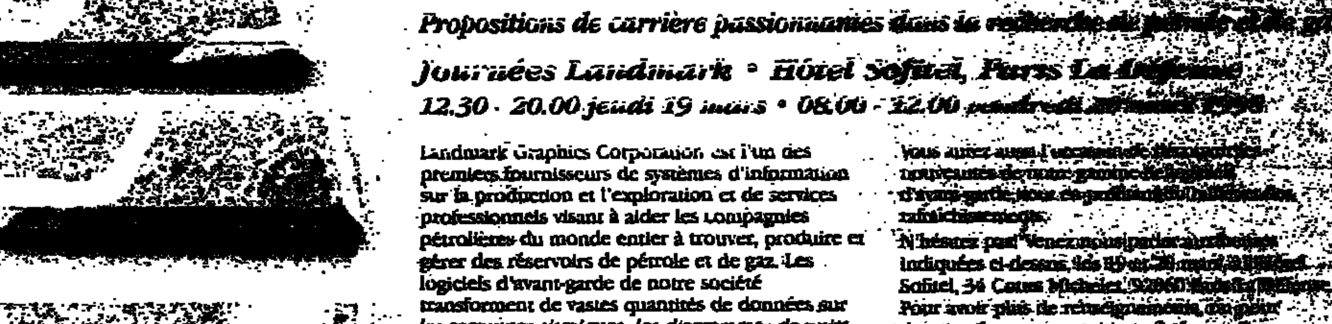
Anglais parlé apprécié.
Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience dans le domaine des services financiers, nos programmes de formation sont spécialement conçus dans le but d'assurer à nos nouveaux collaborateurs des armes pour le succès.
Nous vous offrons l'opportunité de devenir Conseiller Indépendant et de créer votre réseau de clientèle tout en faisant partie d'une organisation structurée.
Vous recevrez un soutien total et permanent de la direction dans votre région et profiterez de notre programme de formation continu.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV + photo + lettre de motivation) à : **MONDEXPAT S.A. sous réf. JP1**
1 rue Emile Kahn - 93150 Le Blanc Mesnil.

AMP

---

the place to work

VOTRE INVITATION VERS L'AVENIR



Propositions de carrière passionnantes dans la [illegible]

Journées Landmark • Hôtel Sofitel, Paris La [illegible]
12.30 - 20.00 jeudi 19 mars • 08.00 - 12.00 [illegible]

Landmark Graphics Corporation est l'un des premiers fournisseurs de systèmes d'information sur la production et l'exploration et de services professionnels visant à aider les compagnies pétrolières du monde entier à trouver, produire et gérer des réservoirs de pétrole et de gaz. Les logiciels d'avant-garde de notre société transforment de vastes quantités de données sur les secousses sismiques, les diagrammes de puits, et autres, en maquettes détaillées, sur ordinateur, de réservoirs de pétrole.

Récemment, nous nous sommes considérablement agrandis. Nous proposons donc un certain nombre de superbes opportunités à des professionnels confirmés dans le secteur de l'exploration et de la production, parlant l'anglais couramment, dans notre branche en France et dans le reste du monde. Pour avoir plus de renseignements, nous voudrions que vous vous joigniez à nous, lors de nos journées Landmark, afin de rencontrer notre équipe de direction et de discuter de vos possibilités de carrière dans l'un des domaines suivants:

Services de conseil • Services sur site • Gestion des données • Gestion des ventes/comptabilité

Vous aurez aussi l'occasion de [illegible] nouveautés de notre gamme de [illegible] d'avant-garde [illegible] rafraîchissements.

N'hésitez pas! Venez nous [illegible] indiquées ci-dessus, les 19 et 20 mars [illegible] Sofitel, 34 Cours Michelet, 92060 [illegible]. Pour avoir plus de renseignements, ou pour discuter de nos propositions de [illegible] confidentielle, composez le [illegible], ou bien envoyez votre demande à [illegible] spécialiste du recrutement, Landmark [illegible] House, 203 Brooklands Road, Weybridge, Surrey KT13 0RH, Angleterre. [illegible]

Nous avons des propositions pour des pays du monde entier.



Stavanger • Moscou • Paris • London • Dubai • Milan • Houston • Baku • Aberdeen • Cairo • Bahrain • Dal[illegible]

In der Stiftung Bauhaus Dessau
mit Sitz in Dessau
ist die Stelle einer/eines [redacted]

Direktorin/Direktors

als Vorstand der Stiftung zum nächstmöglichen Zeitpunkt zu besetzen. Die Stiftung Bauhaus Dessau verfolgt den Zweck, das Erbe des historischen Bauhauses zu bewahren, der Öffentlichkeit zugänglich zu machen und zu vermitteln sowie angesichts der Ideen, Ansätze und Wirkungen des historischen Bauhauses Beiträge zur Gestaltung der heutigen Lebensumwelt zu leisten.

Die Stiftung arbeitet hierzu in der Praxis, künstlerisch und wissenschaftlich auf den Gebieten der Urbanistik und Architektur, der Landschafts- und Umweltgestaltung, des Designs sowie der bildenden und darstellenden Künste. Sie erforscht, präsentiert und reflektiert das historische Bauhaus und dessen Wirkungsgeschichte für die Gegenwart.

Der Vorstand verwaltet die Stiftung im Sinne des Stiftungszwecks und vertritt sie gerichtlich und außergerichtlich. Gesucht wird eine Persönlichkeit, die in der Lage ist, das Bauhaus kreativ zu führen, in der Öffentlichkeit überzeugend zu vertreten, die bisher geleistete Arbeit des Bauhauses fortzuführen sowie die internationalen Kontakte auszubauen. Von Vorteil für die Bewerbung sind mehrjährige einschlägige Berufserfahrung in einer Leitungsposition sowie wissenschaftliche bzw. künstlerische Leistungen auf den o.g. Gebieten.

Die Anstellung ist auf 5 Jahre befristet, eine Wiederbewerbung ist möglich. Es wird eine außertarifliche Vergütung entsprechend der Besoldungsgruppe B5 der BbesO gewährt. Schwerbehinderte werden bei gleicher Eignung bevorzugt berücksichtigt. Bewerbungen von Frauen sind besonders erwünscht. Ihre Bewerbung richten Sie bitte mit den üblichen Unterlagen unter Angabe von Referenzen bis zum 07.05.1998 an den

Vorsitzenden des Stiftungsrates
der Stiftung Bauhaus Dessau
Herrn Kultusminister Karl-Heinz Reck
Turmschanzenstraße 32
Postfach 3780
D-39012 Magdeburg

Consultants RADIOCOM

POUR LE DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX RÉSEAUX [illegible]

SOCIÉTÉ DE CONSEIL EN TÉLÉCOMMUNICATIONS [illegible] NOUS INTERVENONS AUSSI BIEN EN EUROPE QUE SUR LES [illegible] AMÉRICAIN. NOUS RÉALISONS PLUS DE 30 % DE CHIFFRE D'AFFAIRES À L'EXPORT [illegible] RECONNUS POUR LA COMPÉTENCE DE NOS ÉQUIPES

Dans le cadre de l'attribution de nouvelles licences en Europe, nous recherchons :

- Ingénieurs Radio design
- Ingénieurs Optimisation
- Ingénieurs Transmission (design et déploiement FH)
- Ingénieurs Support outil de prédiction radio et mesures terrain
- Ingénieurs Installation/commissionning
- Ingénieurs Acceptance réseaux

Diplomé d'une école d'Ingénieurs et passionné par notre secteur d'activités, vous êtes débutant (formation assurée) ou avez une première expérience dans nos domaines de compétences.
Vous recherchez plus de diversité, d'autonomie, de dynamisme dans vos projets, nous vous proposons de réelles perspectives d'évolution en France comme à l'Etranger.
Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) sous réf. 124339 à EURO RSCG Futurs 2 rue de Marengo - 75001 Paris, qui nous le transmettra en toute confidentialité.

Groupe international,
leader mondial des services collectifs, recherche son :

Responsable Développement pour la Russie

Rattaché à la Direction Internationale, vous serez directement chargé du développement de nos activités en Russie. Après 18 mois consacrés à définir, en équipe, notre stratégie de développement et nos actions sur le terrain (période pendant laquelle vous serez basé à Paris), vous prendrez vos fonctions à Moscou et assurerez la mise en œuvre de ce projet dans la perspective d'une implantation significative de nos activités.

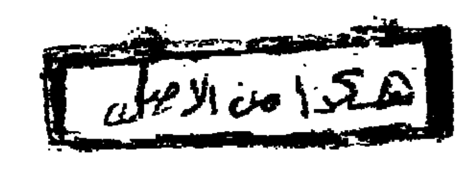
Agé de 40 ans environ, diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs, ou de Commerce avec un goût certain pour les métiers techniques, vous avez nécessairement acquis une solide expérience professionnelle en Russie, si possible dans les services industriels, en qualité de Chargé d'Affaires.

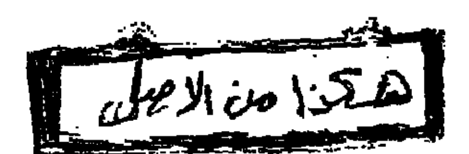
Vous parlez le *russe*. Votre tempérament d'entrepreneur, votre sens commercial et votre pugnacité garantiront votre réussite dans ce poste au sein d'un Groupe en forte expansion internationale, exigeant et attentif à l'évolution de carrière de ses cadres à potentiel.

Ce poste est à pourvoir rapidement sur Paris et requiert dans un premier temps des déplacements à l'étranger.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) en précisant sur l'enveloppe la référence 124356 à EURO RSCG Futurs - 2, rue Marengo - 75001 PARIS qui nous la transmettra.

EURO RSCG





INITIATIVES LOCALES

les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales

Cadres territoriaux



LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

recrute pour la Direction de la vie sociale (à Issy-les-Moulineaux), *par voie de détachement ou de mutation*

1 RESPONSABLE D'UNITE TERRITORIALE (H/F)

(Cadre d'emplois des attachés territoriaux)

Vous souhaitez participer au projet d'évolution de la Direction de la vie sociale (2.700 agents) dotée d'un budget de 2,3 milliards de francs.

Sous la responsabilité directe du Directeur de la vie sociale, vous aurez une mission de coordination et d'animation *des services composant l'unité territoriale (PMI, ASE, Solidarité, Santé)* :
- animer la réflexion et les opérations menées sur la zone géographique concernée,
- *organiser* les échanges réguliers entre les services,
- garantir la diffusion et l'accompagnement de l'information,
- garantir l'application des procédures et leur actualisation,
- soutenir l'organisation du partenariat local.

En qualité de délégué du Sous-directeur de la gestion et de l'organisation, vous aurez la responsabilité des moyens généraux de l'unité territoriale et vous serez le relais de la sous-direction en matière de personnel et de gestion budgétaire.

Grâce à l'expérience de terrain, vous avez acquis une réelle capacité :
- à comprendre les spécificités des secteurs techniques (petite enfance, action sociale, santé) *et les synergies à développer*,
- à utiliser les techniques de contrôle de gestion et les moyens télématiques,
- *à travailler selon une* dynamique de projet et à *situer* votre réflexion dans une approche prospective.

Pour réussir pleinement dans votre mission, vous devez posséder :
- une personnalité affirmée et accompagnée d'une forte capacité relationnelle,
- du pragmatisme et de la rigueur,
- le sens de l'écoute et de la pédagogie.

Merci d'adresser votre candidature à :

Monsieur le Président du Conseil Général - Direction des ressources humaines
Hôtel du département - 2 à 16, boulevard Soufflot - 92015 NANTERRE Cedex



recrute selon conditions statutaires, un

CHEF DE SERVICE COMMUNICATION INTERNE

Cadre A

Nous vous confions la responsabilité du service Communication interne de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg. Assisté par une équipe de 6 personnes, vous élaborez des stratégies de communication adaptées aux besoins des différents publics internes. Vous participez également, au sein de la D.R.H., à la réflexion sur notre politique de ressources humaines ainsi qu'à sa mise en place.

Vous possédez une excellente connaissance de l'administration, de ses services et de ses métiers. Fort d'une personnalité sachant allier écoute, créativité et rigueur, vous avez le goût de la communication et la connaissance de base de ses techniques. Vos capacités de gestion et d'organisation vous permettent de gérer efficacement les moyens financiers et logistiques de votre service.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et copies des diplômes) sous le n° 48LMINI98 avant le 10 Avril 1998 (dernier délai) à :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg
Service Emploi-Formation - Centre Administratif
1 place de l'Etoile - 67070 STRASBOURG Cedex

Ville de BRUNOY *(ESSONNE), 26 000 HABITANTS*

RECRUTE D'URGENCE PAR VOIE DE MUTATION, LISTE D'APTITUDE, DETACHEMENT OU CONTRACTUEL

1 ATTACHE (Titulaire d'un BAC + 3/4)

RESPONSABLE DU SECTEUR SCOLARITE ET PETITE ENFANCE

MISSIONS : - Assurer le suivi du Secteur Affaires Scolaires et Enfance, - Préparation budgétaire-Caisse des Ecoles, - Suivi des dossiers en cours relatifs à la petite enfance (crèches familiale et collective, centre de Protection Maternelle et Infantile, Centre de Planification, Haltes-Garderies), - Préparation des notes de synthèse et délibérations pour le Conseil Municipal, - Encadrement des équipes en place

APTITUDES REQUISES : AVOIR : - Le sens des responsabilités, - Le sens de l'organisation, - Des qualités relationnelles et rédactionnelles, - Un sens profond du service public, - Une connaissance de l'outil informatique (appréciée), - Des connaissances techniques sur les secteurs concernés.

Recrutement immédiat.

Adresser candidature manuscrite et curriculum-vitae à : *Monsieur le Maire Vice-Président du Conseil Général B.P. N° 83 - 91805 BRUNOY Cedex 05*

La Mairie de Viviers (Ardèche) recruté par voie de mutation ou de détachement un(e)

ATTACHÉ(E) TERRITORIAL(E)

Chargé(e) des fonctions de secrétaire général

Vous serez le collaborateur direct du Maire sur une commune classée de 2 000 à 5 000 habitants.

Vous assurerez la direction et la coordination des services administratifs et techniques. Rompu(e) aux fonctions de généraliste, vous avez une bonne maîtrise des finances locales et de la M14.

Ce poste est à pourvoir rapidement.

Merci d'envoyer lettre manuscrite, CV et photo à notre Conseil Carrières et Structures, 63 *route de Lyon*, 84000 *Avignon*.



MEDIA SYSTEM

VILLE DU HAVRE

1ère ville de Normandie (198 000 habitants),
1er port français du commerce extérieur,
1ère scène nationale de France (Le Volcan),
une université plébiscitée par ses étudiants,
la forêt et la plage en ville...
Tous les atouts réunis pour une meilleure qualité de vie

Recherche

Son Directeur
des Affaires Culturelles
(Directeur ou Administrateur Territorial)

[illegible]

Placé sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint, vous mettrez *en oeuvre sur les plans technique, administratif et financier*, la politique culturelle définie par l'Adjoint au Maire chargé des Affaires Culturelles.

- Vous assurerez la responsabilité des institutions culturelles municipales (Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique, Musées, Espace Maritime et Portuaire des Docks Vauban, Bibliothèque, Archives, Orchestre d'Harmonie, Muséum, Ecole d'Art).
- Vous proposerez, mettrez en oeuvre et suivrez la programmation culturelle municipale.
- Vous serez le correspondant des associations culturelles partenaires de la Ville, et de celles dont la Ville assure la tutelle en partenariat avec l'Etat et d'autres collectivités (Scène Nationale du Volcan, Centre Chorégraphique National du Havre et de Haute Normandie).
- Vous serez chargé du suivi des investissements et des grands chantiers culturels.

[illegible]

- Vous avez une bonne connaissance du milieu culturel et artistique, de l'Administration publique, de la gestion administrative et financière.
- Vous avez le sens des relations humaines, de l'organisation et de l'autorité.
- *Vous avez une expérience :*
  - soit dans un poste similaire,
  - soit dans l'ensemble du domaine culturel, assortie d'une expérience en gestion financière et en management.
- *Vous êtes titulaire d'un diplôme du 2ème ou 3ème cycle universitaire.*
- Vous êtes très disponible.

Recrutement par voie de mutation ou de détachement.

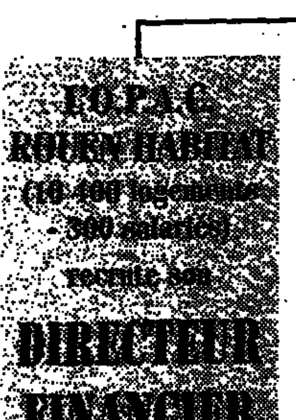
Veuillez adresser votre candidature par lettre manuscrite accompagnée d'un curriculum-vitae détaillé plus photocopies des diplômes avant le 31/03/98 à :

Monsieur le Maire du Havre
Direction des Ressources Humaines
B.P. 51 - 76084 Le Havre Cedex



VILLE DU Havre

Gestionnaires et financiers



MISSIONS : Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur Financier prépare les budgets annuels et prévisionnels, est le conseiller fiscal de l'entreprise, est chargé d'optimiser la politique des loyers et des charges et la gestion de trésorerie, doit promouvoir une gestion financière rigoureuse, est chargé de suivre les procédures de contrôle interne et de contrôle de gestion ainsi que d'élaborer les tableaux de bord de direction.

Il est chargé de l'animation de la Direction Financière et de l'Atelier d'informatique.

PROFIL : De formation supérieure (niveau BAC + 4 minimum Comptable et Gestion). Parfaite maîtrise de l'outil informatique (système central I.B.M. A.S. 400 - Progiciel IKOS - Bureautique Windows). Aptitude au management et au travail d'équipe. Doit partager les valeurs sociales de l'entreprise. Statut de droit privé. 30 - 50 ans.

Poste à pourvoir au 1er Avril 1998.

Adresser candidature et C.V. avec photo, motivation et prétentions à :
Monsieur Le Directeur Général de l'O.P.A.C
ROUEN HABITAT - B.P. 16 - 76001 ROUEN Cedex

Ingénieurs et informaticiens



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VENDÉE

RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE PRIORITAIREMENT POUR SA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT

SON CHEF DE SERVICE DE L'AGRICULTURE

cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Au sein de la direction de l'environnement et de l'aménagement qui comprend quatre autres services, vous assurerez les fonctions de chef du service de l'agriculture constitué d'une équipe de 4 personnes : 1 technicien et 3 administratifs.
Vous serez chargé de la mise en œuvre de la politique départementale en matière d'agriculture et d'aménagement foncier, des équipements des communes rurales (eau, assainissement hydraulique dans les marais et aménagement des cours d'eau, électrification, développement rural). Vous serez souvent en relation avec des partenaires extérieurs.
Vous êtes ingénieur territorial ou d'Etat et avez une bonne connaissance du monde agricole et des contraintes environnementales.
Vous possédez le sens du contact avec les élus et une bonne connaissance de l'administration. Vous avez une aptitude à la communication, à la négociation et au management d'une équipe.
Votre capacité à faire des propositions sera appréciée.

Merci d'adresser votre candidature manuscrite accompagnée d'un CV et d'une photo à M. le Directeur des Ressources Humaines, Conseil Général de la Vendée, BP 823, 85021 LA ROCHE SUR YON CEDEX.

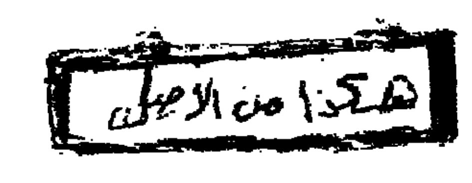
safari

Carrières européennes en entreprises

INITIATIVES LOCALES

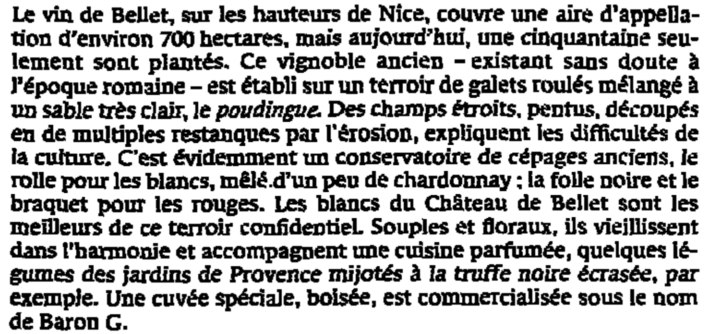
les offres d'emplois cadres des collectivités territoriales

Avis de concours de la fonction publique territoriale



Trois étoiles service compris

Montpellier entre sur la liste des villes gourmandes



DESSINS DESCLOZEAUX

LA CONFUSION et l'affolement auront escorté la sortie du Michelin 1998, dont la chancellerie, *contrairement à la coutume*, n'avait pas jugé bon de prévenir les lauréats tirés du dessus du chapeau. Plusieurs macarons de luxe se baladaient dans la nature sans que l'on sache *exactement à qui ils* appartenaient. Fuites, scoops et indiscrétions rendaient la profession nerveuse. Jusqu'à l'ultime moment – lundi 2 mars, 7 h 30 –, le Rouge *maintenait* la pression.

Il faut dire aussi que cette foutue troisième étoile ne cesse au fil des années de prendre une importance terrifiante. Véritable panneau *lumineux cosmique, elle* projette son détenteur dans les éthers, lui offrant gloire et renommée à vie. Personne ne sait comment on la mérite, personne ne saura jamais de quelle équation elle procède ni de quelle pensée sournoise ou clairvoyante elle est issue, mais son obtention est un événement désormais mondialement reconnu et universellement noté.

Au tableau d'honneur, cette année, Ducasse, *donc, qui avec deux* restaurants directement sous ses ordres et six étoiles sur l'uniforme se voit promu général en chef des batailles du futur ; Pierre Gagnaire, *qui retrouve* l'entier de ses dorures abandonnées à Saint-Etienne et reprend au répertoire national son rôle de grand turbulent éclairé ; Jacques et Laurent Pourcel enfin, deux Languedociens à l'âge et à l'âme encore tendres et qui ne se remettent que lentement du bon et mauvais tour que viennent de leur jouer les commissaires au goût de l'avenue de Breteuil.

Ils ne sont pas les seuls. Pour une ville comme Montpellier, jusqu'ici soumise à l'obligeante et dé*sinvolte sympathie des barons* gourmets du Nord, cette place d'*honneur au concours général* a résonné comme un coup de tonnerre. La secousse a été ressentie par tous, et tous en tremblent encore. Hors les murs, la nouvelle s'est propagée comme un feu de brousse, mettant les grands voisins en appétit, telle Barcelone, vieille chatte gourmande, qui n'a pas tardé à se rapprocher vivement de cette nouvelle et savoureuse tasse de lait.

JUMEAUX TROUBADOURS

Mais place aux deux héros. Pour rendre la situation plus troublante encore, ils sont jumeaux. Timides, frêles d'épaules et économes de propos. Deux troubadours *jetés* tout vifs dans les rangs des très respectés chevaliers de la Table ronde. Chez les guerriers, chez les dompteurs de médias. Leurs nouveaux compagnons se nomment Loiseau, Passard, Bocuse, Pacaud, Troisgros... Des durs. Ils le savent. Comme ils savent que leur jeu n'est pas de singer les stars stari*fiées*, *mais d'essayer de* comprendre pourquoi ce Vésuve froid qu'est le Michelin les a recouverts d'autant de nuées ardentes.

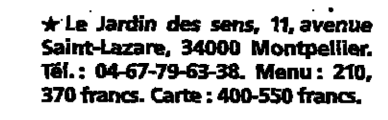
Nés à Agde, ils auront trente-quatre ans en septembre. La deuxième étoile était tombée dans l'escarcelle en 1992. Leur établissement, le Jardin des sens, se double d'un hôtel pris sous la griffe des Relais & Châteaux. Ils sont « Cuisiniers de l'année » pour le Gault-Millau 98. Et maintenant, verrou sur les marches du Grand Sud, territoire laissé sans défense, et que le Michelin, toujours habile à poser des redoutes aux frontières, vient de doter d'un octroi gourmand d'un style assez nouveau.

Maisons remarquables par ce qu'elles engagent à la fois d'historique et de mythologique sur le parcours culturel français, les trois étoiles ne peuvent être raisonnablement fréquentés que par un petit peuple d'élus qui aurait pour *mission d'entretenir le reste de la* population des vertiges qu'on y rencontre et des excès qu'on y consomme. Ici, chez les Pourcel, renversement de situation ou du *moins approche très percutante*, très baroque, d'une cuisine méticuleuse offerte au plus grand nombre et dégagée de tout souci de représentation. Public multi*confessionnel à l'attitude légère*, clientèle non soumise à l'âpre devoir de paraître : le Michelin s'est fait bluffer par deux hommes au rythme régulier, qui engagent leur *savoir-faire* sur l'idée assez neuve que la gastronomie est une affaire de société et non plus d'étalonnage social.

De leurs fourneaux sortent des *compositions étranges et* joyeuses, gain de leur travail augmenté de leur passage chez des artistes entrés dans la légende : Meneau à Vézelay, Chapel à *Mionnay, Michel Bras à Laguiole*, Trama à Puymirol. Leur carte – carte-fleuve – fait résonner les souffles du Midi sur une série d'intrigues modernes et généreuses. *Fricassée de supions aux gousses* d'ail et tomates fraîches, croustillant d'huîtres de Bouzigues frites au tourteau, encornets et ratatouille aux queues de langous*tines, filet de turbot sur émincé de* pied de porc en persillade... Des acrobates et poètes. Et qui font payer leur art à des prix jamais rencontrés dans un trois étoiles, *touche supplémentaire de leur* originalité et de leur succès.

Jean-Pierre Quélin

★ **Le Jardin des sens, 11, avenue Saint-Lazare, 34000 Montpellier. Tél. : 04-67-79-63-38. Menu : 210, 370 francs. Carte : 400-550 francs.**



La moule

Prix, taille, goût : l'huître et la moule ont peu en commun. La mulette, moule d'eau douce à l'épaisse coquille nacrée, a beau donner *elle aussi des perles, seule l'huître* passe pour un mets d'aristo, la moule reste un plat de caboulot. Il fallait avoir le cœur bien accroché ou un féroce appétit pour tâter de ce mollusque à la fin des années 30. Selon le *Larousse gastronomique* de l'époque, la consommation des moules provoquait *« chez certaines personnes particulièrement sensibles de l'urticaire »*, elle pouvait aussi *« transmettre la fièvre thyphoïde »* et, pis, *« un poison que sécrètent certaines moules malades »* pouvait provoquer *« des accidents graves et parfois la mort »*. Bon appétit ! Suivait en toute innocence pas *moins* de seize recettes différentes pour mettre en valeur ce mollusque bivalve supposé vous mener à deux doigts du tombeau.

Soixante ans plus tard, les Français ne versent plus dans ces affres. Poulette, marinière ou à la crème, plus de 120 000 tonnes de moules sont passées dans nos casseroles l'an dernier.

Ce qui a changé depuis la fin des années 30 ? L'essentiel des moules que nous consommons ne provient plus de la pêche mais de l'élevage.

Selon le Centre administratif des affaires maritimes, la France comptait, l'an dernier, 1 355 détenteurs de concessions mytilicoles. Jacques Geodfreoy est l'un d'entre eux. Ses moulières sont situées sur le littoral normand, le plus producteur d'entre tous. *Les moules qui grandissent* ici sur les bouchots, des alignements de pieux en bois de 4 à 6 mètres de haut, ne sont pas nées dans la région. *« C'est au large de la Vendée et de la Charente que les naissains sont captés au moment de la ponte (la moule n'est pas hermaphrodite contrairement à l'huître, mais clairement sexuée mâle ou femelle). Les cordes en chanvre installées à cet effet se chargent pendant un à deux mois de moules microscopiques, puis nous les rapatrions sur l'exploitation pour les installer sur les bouchots. »*

Il faut entre douze et dix-huit mois de surveillance et de soins constants pour obtenir un coquillage de taille suffisante pour la vente. En France, nous rentrons dans une période creuse. De mi-mars à mi-juin, la moule se reproduit sur nos côtes et n'est plus assez charnue pour être consommée. Ce sont les meilleurs mois pour l'importation. Les Irlandais et les Gallois nous expédient en ce moment les leurs, issues principalement de la pêche ; les Espagnols nous envoient de Galice leurs caisses de *Galoprovincialis*, une grosse moule orangée élevée sur des cordes et plus apte, il est vrai, à être farcie qu'à être cuisinée à la crème.

Les belles moules de bouchot à la chair onctueuse et parfois légèrement sucrée ne seront à nouveau cueillies sur nos côtes qu'à partir de juin.

Cette année pour la première fois, celles de la baie du Mont-Saint-Michel pourront sans doute afficher une AOC, grande première pour un produit de la mer.

Ces petites merveilles sont au mieux sans le moindre assaisonnement. Ni sel, ni poivre, ni échalotes : juste ouvertes à la vapeur, à goûter telles quelles pour découvrir leur arôme naturellement épicé.

Guillaume Crouzet

BOUTEILLE

AOC Bellet

Château de Bellet Blanc 1995

Le vin de Bellet, sur les hauteurs de Nice, couvre une aire d'appellation d'environ 700 hectares, mais aujourd'hui, une cinquantaine seulement sont plantés. Ce vignoble ancien – existant sans doute à l'époque romaine – est établi sur un terroir de galets roulés mélangé à un sable très clair, le *poudingue*. Des champs étroits, pentus, découpés en de multiples restanques par l'érosion, expliquent les difficultés de la culture. C'est évidemment un conservatoire de cépages anciens, le rolle pour les blancs, mêlé d'un peu de chardonnay ; la folle noire et le braquet pour les rouges. Les blancs du Château de Bellet sont les meilleurs de ce terroir confidentiel. Souples et floraux, ils vieillissent dans l'harmonie et accompagnent une cuisine parfumée, quelques légumes des jardins de Provence *mijotés à la truffe noire écrasée, par* exemple. Une cuvée spéciale, boisée, est commercialisée sous le nom de Baron G.

★ **Château de Bellet Blanc 1996 : 80 F la bouteille. Château de Bellet. Quartier Saint-Roman. 440, route de Saquier 06200-Nice. Tél. : 04-93-37-81-57. *Télécopie : 04-93-37-93-83.***

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE RESTAURANT-THÉÂTRE DU ROND-POINT

■ Construit à l'*endroit où les troupes russes et prussiennes campèrent* en 1815, l'ancien *« panorama »* de Davioud, devenu, sous l'impulsion de Renaud-Barrault, un théâtre mythique en 1980, revient à l'affiche avec Marcel Maréchal. Réaménagé, l'espace du foyer est traité de façon moins spartiate qu'autrefois, et offre aux dîneurs le charme de ses *grands volumes. Marcel Maréchal, dit-on, veille à la bonne tenue de la* cave. C'est à Pierre Marchesseau, l'ancien hôte du Petit-Bedon, qu'incombe la responsabilité de la carte. Un tartare de crabe et gaspacho façon Tante Louise, une côte de veau José Artur donnent la touche parisienne ; la cassolette de petits gris au lard fumé, la souris d'agneau *confit aux haricots frais du marais évoquent la table charentaise: Au* déjeuner, formule à 85 F. Menu : 149 F. A la carte, compter 220 F.

★ **Paris. 2 *bis*, avenue Franklin-Roosevelt (75008). Tél. : 01-44-95-98-44. Tous les jours (de midi à 15 heures et de 18 à 2 heures du matin).**

LES VERDIOTS

■ Patrick Perney, chef depuis une dizaine d'années, grand amateur de bordeaux, produit une cuisine du marché soignée et reconnue avec civet de biche ou suprême de pintade aux raisins, en cette fin d'hiver. Le turbot à la graine de moutarde, ou la morue fraîche rôtie à l'huile, *outre le saumon, le sandre et la noix de saint-jacques, tous produits de* la mer, sont sur la carte. Quelques entrées landaises sur fond de terroir, le jambon des Aldudes, ou bien, le croustillant de pied de porc. Dans la même gamme, la cuisse de canard aux pommes à l'ail, l'agneau rôti à la crème d'ail ou le foie gras chaud de canard aux pêches, sauce *aigre-doux, saveur de pain d'épices. Maison modeste au cadre soigné*, qui est à présent sous le vent du Grand Stade, et appréciée des supporteurs. Vin : Moulin du Bourg 1993 (100 F) sur une remarquable carte des vins. Menu : 150 F. A la carte, compter 220 F.

★ **Saint-Denis. 26, boulevard Marcel-Sembat (93200). Tél. : 01-42-43-24-33. *Fermé dimanche et lundi soir.***

Brasseries

LE BALTO

■ Paris s'éveille... Belle clientèle du soir pour une brasserie en apparence fort connue de la fanfare des Beaux-Arts, mais qui voit depuis un an un patron décidé à offrir en nocturne des plats à la commande, peu nombreux, mais variés, avec des produits frais. Sur les murs, quel*ques tableaux émouvants d'illustres inconnus, quand la maison faisait* crédit aux artistes. Escargots en entrée, l'incontournable œuf mayonnaise, ou la terrine maison. Quelques plats mijotés, c'est le cassoulet maison, ou l'excellent émincé de filet de bœuf Strogonoff. Onglet ou pavé sauce roquefort, au choix. Les desserts, tartes, mousses et *crèmes. Vins : Merlot du Pays d'Oc (57 F), ou un beau Madiran, Do*maine des Bories. Les « fanfarons » n'ont plus voix au bandonéon ; une clientèle chic côtoie le soir cette belle jeunesse fort policée par ailleurs. A la carte, compter 120 F.

★ **Paris. 15, rue Mazarine (75006). Tél. : 01-44-07-12-37. Jusqu'à 23 heures. *Fermé le dimanche.***

LE GÉNÉRAL-LECLERC

■ Il existe encore quelques lieux de gourmandise dont les habitués ne confient jamais l'adresse. Seule la trahison d'un repenti peut un jour y conduire. Comment dénicher, sinon, au Kremlin-Bicêtre, ce bar-brasserie mirobolant au cérémonial d'autrefois ? Monique a ses têtes ! *Christian s'affaire au bar, souvent animé à l'heure de l'apéro. L'on sert* ici des plats à l'ancienne. C'est ce que l'on dit lorsqu'on se moque de la diététique. Le cervelas en tranches épaisses serait-il destiné au petit déjeuner de Pantagruel ? Le saumon cru est abondant, savoureux. L'andouillette, énorme, suit, parfaitement cuite. Le rognon de veau est *saisi, entier, et présenté tel quel. Délicieux. Le morceau de bravoure*, c'est le rôti de cheval, tendre, goûteux, une viande conseillée pourtant aux personnes souffrant d'intolérance au cholestérol ! Quant aux desserts... Excellent sancerre 1996 d'Alphonse Mellot (148 F). A la carte, compter 200 F.

★ **Kremlin-Bicêtre. 17, rue du Général-Leclerc (94270). Tél. : 01-46-58-72-81. Du lundi au samedi midi. Sur réservation, le soir.**

Jean-Claude Ribaut

Le prêt-à-porter de l'hiver 1998 oppose le culte de l'abstinence à la loi du désir

Après plus de cent présentations organisées entre le 9 et le 16 mars, les défilés se sont achevés à Paris. Entre robes de cachemire minimalistes et voiles sensuels, la compétition de la saison prochaine a pris ses marques

***CACHEMIRE** imitation bure* contre jupe en cuir, mules et sabots contre talons eiffeliens, raie au milieu et cheveux lisses contre chignons et coques, jambes nues contre bas fins semés d'une poussière de diamants : le match de l'hiver 98 a commencé, opposant à travers différentes visions de *la femme deux images* pour le prochain millénaire. Entre une Amérique puritaine et des pays de l'Est où les nouveaux marchés aimantent des passions de chair et de conquête, entre culpabilité et démons tentateurs.

Entrés par la porte du couvent, les mannequins ressortent par celle de la boîte disco des années 80, comme ce Studio 54 où le *New York Magazine* fêtera son trentième anniversaire. *Avec des robes trouées fa*çon « Dieu l'a voulu », de la maille-tonneau, des Niagara de drapés noir, et des manteaux faits pour éponger la poussière avec ses larmes, Yohji Yamamoto a clôturé la semaine sainte de la mode ouverte le 9 mars par Hermès avec une mariée géante et statufiée que n'aurait pas *reniée Antonio* Miralda.

Le lendemain, Thierry Mugler envoyait sur la scène du Carrousel du Louvre des James Bond girls, divas funky et dominatrices enrobées de vinyle, caparaçonnées d'impressionnants tailleurs de reps et de grain de poudre, des sirènes de datcha en combinaison-smoking « jambe fendue », et des escort-girls en fourreau à fente iliaque et porte-jarretelles. Eva Herzigova, l'ex-Miss Wonderbra, avait retrouvé son sourire.

De recherches conceptuelles *(Watanabe) en Titanic-parties* (Dior), tous les extrêmes se sont frôlés, mettant à jour les tensions que la mode, sous son impitoyable frivolité, met en scène jusqu'à la treillimania (APC, Rykiel, Mugler, Isabel Marant). Le camouflage est de saison, alors que narguant le gris et le kaki passe-muraille, des lames de *paillettes* orange traversent comme des éclairs les tee-shirt de Jean Colonna.

Ailleurs, avec des jupes pour Peau d'âne en python havane, ou des sacs à commission en vison, l'imagerie semble plus complexe. Dans un décor couleur de sherry, Christian Lacroix, très Swing Troubadour, a remis à l'honneur la mode années 40, où des fumeuses *de Gold* Flake, *comme* la *Carla de* Marc Lambron dans *1941* (Grasset, 1997), fredonnent sous la lumière tamisée des rêves soyeux, entre pardessus de cuir découpés d'arabesques, vestes-comètes, et zinzins de jais et de chantilly chahutant le décor d'un éternel *Dernier métro*.

L'opulence se pare de brume. Avec leur fines bretelles d'or, les robes-combinaisons noir jais d'Emanuel Ungaro évoquent des boucles d'oreilles anciennes achetées à Venise. Dans un fondu enchaîné moelleux de tweeds, de références à *Dolce e Gabbana* et à la boutique « Voyages », les brillances cuivrées et les velours dévorés pourpre miroitent sur la peau.

Face à Milan la grise, c'est dans les multiples facettes du noir, que Paris retrouve sa densité, cette force de vie que les défilés d'Isabel Marant, de Christophe Lemaire ou de Xuly Bet font jaillir dans une complicité avec le public qu'ils ont le privilège d'avoir choisi.

Une semaine avant Paris, Milan, sous le choc du krach asiatique, avait fait pauvre mine. *Dans* les salles organisées en nefs, et sur les podiums réduits à des tapis de sol blanc immaculé, les lolitas dénudées de l'été s'étaient transformées en aspirantes chaisières du début des années *soixante*. Le pistolet de sac semblait s'être transformé en missel. *Paris ajoute à ce régime* sans sel une touche d'esprit et de complexité. A côté des séries monochromes de Céline et de Cerruti, couleur de pierre et de sables mouvants, le défilé de Narciso Rodriguez pour Loewe esquisse une autre sensualité, dans un *jeu d'illusion qui mêle le doux* au rugueux, l'austère au fluide, en*tretient un mystère bunuelien* sous un subtil grillage de jais et de mousseline, tandis qu'une jambe voilée vient fendre un flot de laine en procession.

Ici et là, d'asymétries en feuilletages et diagonales, on a vu le vêtement, comme les maquillages, se dédoubler, dans un jeu de métamorphoses dont Paris a le monopole, et où le défilé reprend toute sa magie, avec pour étoile Martine Sitbon. Son bestiaire fantastique s'est épuré pour devenir un jeu de verticales et d'horizontales, Mikado de velours, obliques qui tiennent le corps sans le contraindre, l'élèvent, dans un jeu *dynamique* de sensations et de couleurs posées comme des touches de fards.

La musique, signée Frederic Sanchez devient parure : souffle grinçant de Mika Vainio pour les panoplies noires du début, qui s'ouvre en chanson aux multiples échos, *« un vieux morceau de Jesus and Mary Chain repris par Primal Scream »*.

« On vient à Paris comme on va à Hollywood. C'est une mecque », dit André Léon Talley, *« editor at large »* du puissant *Vogue* américain. Sa collection préférée ? Celle de Sonia Rykiel, *« l'expression totalement française d'une femme qui est la reine de ce qu'elle fait »*. C'est à Paris que les créateurs s'exposent, révélant peut-être sous les atours de l'hiver la puissance et la fragilité d'une mode qui s'autoproclame comme péché social, alors que dans le hangar loué dans le Marais par Enrica Massei, on distribue au public venu en limousine des couvertures de survie pour admirer les cachemires qui défilent...

Le double-face et le réversible triomphent : nouveaux idéaux pour retournements de vestes en périodes troubles ? Les griffes d'un chat arrachant la broderie (Guy Laroche), le cuir légèrement vieilli *« comme battu par les intempéries »* (Loewe), les luxueuses effilochées de mohair en rouge gaspacho et blanc de Christina Ortiz chez Lanvin, en disent long sur l'image d'un luxe sous influence.

D'où le défilé tout or de l'américain Jeremy Scott, almées de pacotille, et papillotes Dallas pour une réponse de l'avant-garde officielle à sa bergère. *« Une chemise de nuit en cachemire, il n'y a rien de mieux ! Tu mets tes mains dans les poches et tu ne les ressors plus »*, dit Anne Rohart, posant dans sa robe-vareuse et son manteau-enveloppe Hermès. *« Human touch »*, lit-on dans le programme Cerruti, dont les manteaux deviennent des peignoirs, et où un haut de mousseline évoque une poche d'air à trois trous.

D'une collection à l'autre, Maggy Fraser, la rousse à la silhouette « Tour de Pise », Erin, une *grande pâleur* au long nez, Angela Lindward la boudeuse, Audrey, la nouvelle Kate Moss française, s'avancent, lèvres effacées, allure imperméable à tout hasard, toute rencontre.

« No stop, no pause, no clapping » (pas d'arrêt, pas de pause, *pas d'applaudissements*), *avait-on* écrit à l'attention des mannequins, en lettres rouges sur un tableau magnétique dans les coulisses d'un défilé très tendance, où les rédactrices de mode ont coché la jupe-serpillière de cachemire de la saison.

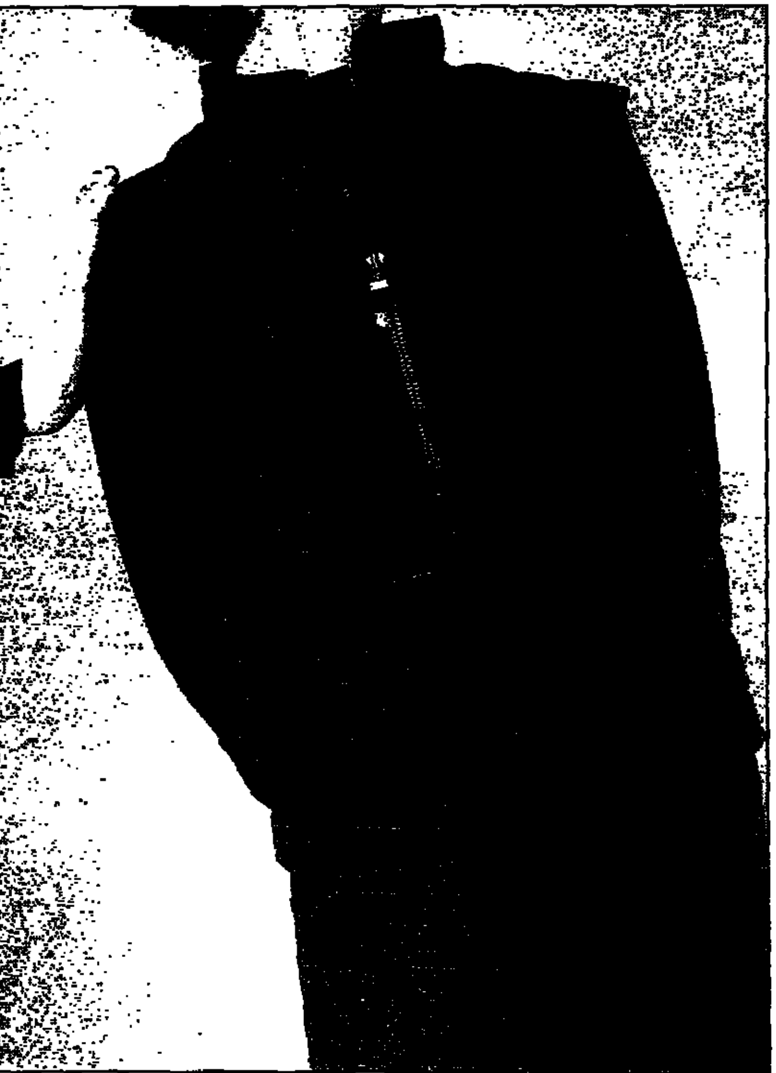
A l'opposé, c'est à partir de l'épaule carrée *façon Saint* Laurent que Christian Lacroix (dont les vestes sont également fabriquées par Mendès), ou même Thierry Mugler, et Emmanuel Ungaro, célèbrent une silhouette toute en courbes et en jambes. Chez Givenchy, Alexander McQueen élève le vêtement en garde du *corps*, quand certains semblent, au nom du confort confondre discrétion *et anonymat* et légitimer d'abord le plaisir solitaire.

Laurence Benaïm

Photographies Isabel Muñoz/Vu





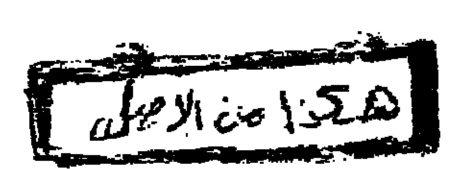




Ci-dessus, chez Hermès, sur un manteau-enveloppe de cachemire, voile de pluie protecteur et pendentif inspiré de la clochette à clef des sacs maisons.
En haut à droite, une silhouette de Yohji Yamamoto.
Ci-contre, un modèle de Céline créé par le nouveau directeur artistique Michael Kors.
Ci-dessous, signés APC, un gilet doudoune orné du drapeau tunisien et une jupe « femme au bord de la crise de nerfs ».

Le camouflage urbain selon APC

Ses pardessus en drap de laine, *ses chemises en* coton crèpe, se jupes avec doublure « craquée » sous la fente, façon *« femme a bord de la crise de nerfs »* se vendront de Paris à Tokyo comme de petits pains. Avec un million de pièces dispersées par an, Jean Toui tou, à la tête d'APC (Atelier de production et de création), a réussi e dix ans à construire un petit empire, trouvant le subtil détail qui dis tingue le simple du banal, ajoutant une petite patte Bob *Dylan* à u col de chemise, et pour l'hiver 1998 un mini-drapeau tunisien sur le fermetures à glissière de ses doudounes à rebord flanellisé, *« pare que Ralph Lauren met bien un drapeau américain... »*. C'est dans le vé tement militaire qu'il a été l'un des premiers à détourner, dans le si lage de Renoma et d'Yves Saint Laurent, qu'il trouve aujourd'hui l légitimité d'un style urbain : *« L'uniforme, c'est la forme la plus ach vée du vêtement avec la haute couture. »* Rue Madame, dans le 6e a rondissement, où il a installé ses bureaux et son magasin généra Jean Touitou, producteur d'un nouveau CD de Lili Boniche (titr *« Alger, Alger »*), devrait ouvrir sa prochaine boutique, qu'il a bapt sée *« L'Arabe du coin »*.



هكذا من الاعلى





Ci-contre, robe en crêpe noir à soupçon de chantilly, signée Emanuel Ungaro.

Cachemire passe-muraille

TRICOTÉ main dans les pulls-tuniques d'Hermès ou bouilli pour imiter la laine polaire dans la ligne de Narciso Rodriguez, présentée à Milan, le cachemire habille les collections de l'hiver 1998/1999. A tel point qu'Hussein Chalayan, figure phare de l'avant-garde londonienne, a été promu consultant de Tse, l'un des géants mondiaux de la précieuse laine.

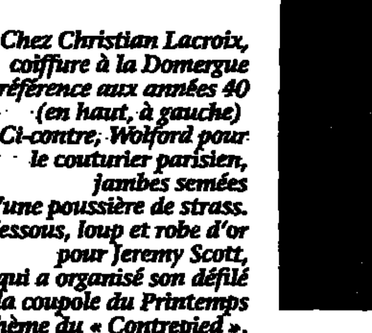
Fondé en 1972, le groupe italien Malo, leader mondial du tricot de cachemire, avec 300 millions de francs de chiffre d'affaires, a vendu près d'un million de pièces en 1997. Le fabricant, qui recueille chaque printemps le duvet des chèvres Ibex sur les hauts plateaux du désert de Gobi, ouvrira début avril une deuxième boutique à New York, dans le quartier de Soho. A une échelle moindre, Lucien Pellat-Finet travaille des silhouettes en cachemire d'Ecosse, pantalons fluides et pulls graphiques, dans une vingtaine de coloris, du kaki au rose shocking.

Pour l'hiver prochain, le cachemire triomphe dans le dépouillement. De Cerruti à Céline, il se présente en double face, sans doublure ni ourlet, et revêt d'impondérable les manteaux. *Chez Hermès, Martin* Margiela l'a mélangé au Lycra dans les vestes déstructurées qui épousent les mouvements du corps (180 grammes par mètre de tissu). Hervé Léger, spécialiste des robes du soir en bandes de Lycra et viscose, a travaillé ses silhouettes tubulaires dans de longues robes d'intérieur en maille cachemire. Trois kilos de cachemire – vendu 1 200 francs le kilo en Italie – sont nécessaires à la réalisation d'une pièce proposée à 9 000 francs. Au-delà des innovations technologiques, le cachemire devient le support d'un luxe coupable qui se cache derrière une allure passe-partout. « *Un raffinement si extrême qu'il ne devient visible que pour les véritables connaisseurs* », dit-on chez le fourreur Révillon, qui se fournit en cachemire chez Loro Piana, l'un des tisseurs italiens les plus prestigieux, installé près du lac de Côme. Pour s'afficher sans complexe dans la rue, l'opossum se pose sur la capuche d'un sweat *en cachemire et soie* à 8 400 francs. Rasé, épilé, le vison se camoufle dans des pardessus taillés comme des robes de chambre.

Loin des faux-semblants, Nicolas Ghesquière, qui présentait sa deuxième collection pour Balenciaga, a, lui, sublimé le cachemire par la forme, des robes au dos « basculé », aux longues capes enroulées.

Un hommage réussi au maître espagnol de la coupe.

Anne-Laure Quilleriet



Chez Christian Lacroix, coiffure à la Domergue en référence aux années 40 (en haut, à gauche). Ci-contre, Wolford pour le couturier parisien, jambes semées d'une poussière de strass. Ci-dessous, loup et robe d'or pour Jeremy Scott, qui a organisé son défilé sous la coupole du Printemps sur le thème du « Contrepied ».



Ci-dessous : doudoune en lamé plastifié, façon ongles nacrés, pour une rue brillante vue par Xüly Bet (en bas à droite).



Les choix de Colette

Proposant aussi bien des culottes Bonpoint pour petites filles, une trottinette électrique ou du dentifrice, la boutique Colette est devenu le nouveau bazar des branchés de la mode. De la Hollandaise Saskia Van Drimmelen, inconnue en France, à Yves Saint Laurent pour homme, vingt-cinq *marques de vêtements offrent* un regard *complet sur* la création internationale. Dans cet antre du chic minimal, pas de limite de prix : de 250 francs pour un tee-shirt en coton de Martin Margiela à 30 000 francs pour une robe en mousseline brodée d'Alberta Ferretti. Parmi les défilés parisiens de l'hiver prochain, celui de Véronique Branquinho, styliste belge de 24 ans – déjà choisie pour l'été 1998 – a accroché l'œil des acheteurs de Colette, avec ses silhouettes noires et longilignes. Derrière les serre-têtes banane et les *robes fesses à l'air, quelques pièces commerciales ont émergé* de la collection de Gaspard Yourkevich. « *Les jeunes créateurs veulent impressionner avec une mode théâtrale. Mais l'avant-garde, c'est une veste noire avec une nouvelle coupe* », explique Milan, l'un des acheteurs. Exception faite pour Jeremy Scott avec ses créatures empaquetées de tissu doré : « *il prend le contre-pied de tout ce qui existe, nous l'achèterons de toute façon.* » Des sweet-shirts à capuche de Daryl K. aux robes du soir drapées de Thimister, le nouveau luxe s'affiche simplissime chez Colette qui aimerait diffuser aussi Balenciaga ou les pulls de Sonia Rykiel.

Rendez-vous à New York

Alors que les défilés s'achèvent à Paris, les rédactrices de mode américaines vont regagner New York, où aura lieu, entre le 29 mars et le 9 avril, le prochain marathon de la mode d'hiver. Deux nouveaux protagonistes son attendus à côté de Calvin Klein, Ralph Lauren, Donna Karan et les autres : le Viennois Helmut Lang, et le Milanais Giorgio Armani. L'interdiction le 9 mars par la préfecture de l'entrée *dans une tente* place *Saint-Sulpice où avait lieu* le *défilé*, non loin du magasin Emporio Armani ouvert il y a deux *mois, a jeté un discrédit sur* la *capitale* qui se présente comme la plus cosmopolite de la mode (*Le Monde* du 13 mars).

« *Un tel manque au respect et à la courtoisie ne peut être pardonné* », a écrit Juliette Gréco au couturier, qui a reçu les messages de soutien de Jean Paul Gaultier, Yves Saint Laurent, Nino Cerruti, Jean-Louis Dumas, président d'Hermès, Emanuel Ungaro. Tom Ford a déjà pris les devants médiatiques : c'est à New York, qu'il organisera le 1er avril une fête pendant les défilés, pour le lancement du magazine japonais *Visionnaire*, qu'il a conçue comme une « boîte à lumière » et dont Gucci, qui lance un parfum masculin, est le sponsor. Enfin, c'est le 8 avril que Sotheby's organisera une *vente aux enchères d'accessoires et de robes* (Courrèges, Schiaparelli, Halston, Dior, Cardin...), sans oublier la correspondance de *Jackie Kennedy à sa vendeuse de Bergdorf* Goodman. Titre du catalogue : *Nothing to Wear* (Rien à se mettre).

Calme, sec, gris au nord

LES HAUTES PRESSIONS situées au large de la Bretagne vont se renforcer et remonter vers les Iles britanniques. Mercredi, les régions méridionales sont sous le soleil, mais une grande moitié nord sera souvent sous la grisaille.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le matin, le ciel sera souvent gris avec sur les régions les plus au sud des brouillards. En cours de journée, le temps devrait s'améliorer avec des éclaircies parfois assez belles. Les températures varieront entre 11 et 13 degrés l'après-midi.

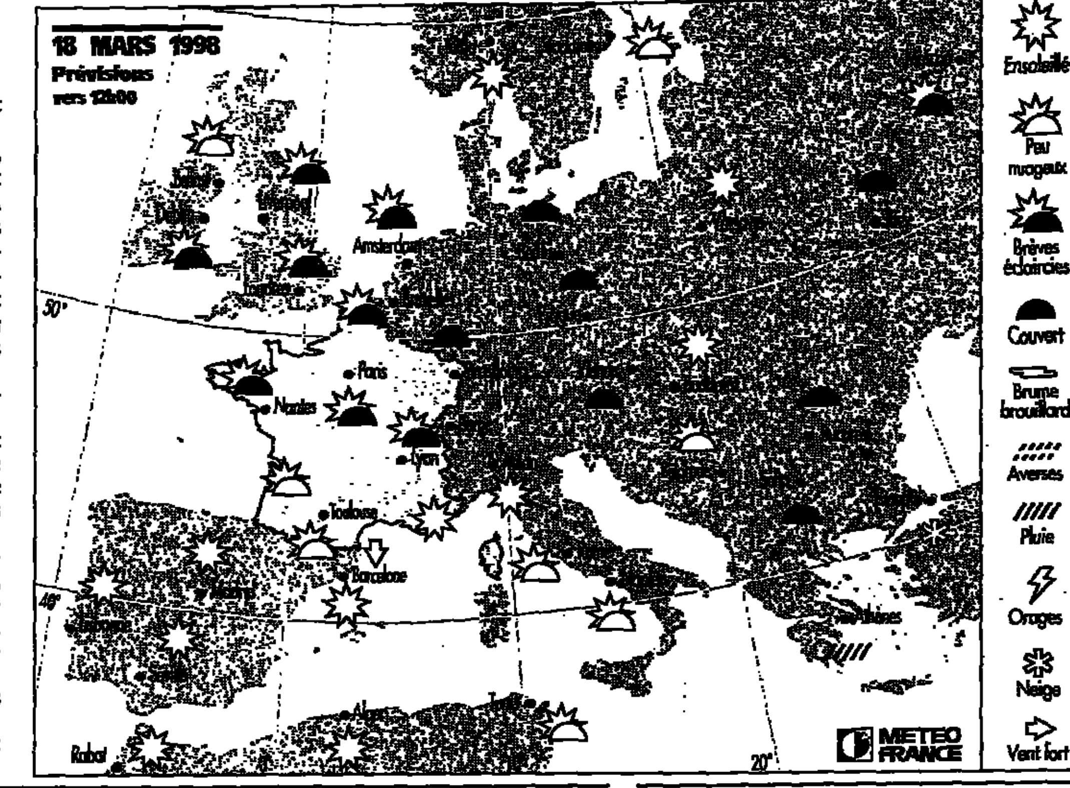
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La grisaille matinale dominera, avec du soleil sur le Pas-de-Calais. Au fil des heures, des trouées devraient se développer sur l'Ouest. Les températures varieront entre 9 et 11 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – La grisaille continue toute la journée. Les trouées seront rares. Les températures varient peu, entre 8 et 11 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Aquitaine et Midi-Pyrénées, le temps sera bien ensoleillé après la dissipation des brouillards matinaux. Sur Poitou-Charentes, après une matinée ensoleillée, des nuages arriveront par le nord. Les températures maximales seront très agréables entre 15 et 19 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Le ciel sera nuageux avec des éclaircies. Les Alpes seront sous le soleil au-dessus de 1 500 mètres. Le thermomètre montera entre 15 et 19 degrés l'après-midi.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil sera très généreux. La tramontane soufflera à 50 km/heure environ. Les températures matinales pourront descendre jusqu'à –2 degrés dans l'intérieur de la Provence. Les températures maximales monteront entre 15 et 23 degrés.



LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AUSTRALIE.** Les compagnies asiatiques lancent, par l'intermédiaire d'agences, des tarifs à bas prix pour remplir leurs avions. Ainsi la Malaysian, sur les vols France-Australie, laquelle conduit un spécialiste, Légendes australienne (tél. : 01-69-83-40-10), à bâtir des forfaits jusqu'au 30 juin. Soit deux semaines, en roue libre, avec billet d'avion Paris-Adelaide, Brisbane, Melbourne, Sydney ou Perth (via Kuala Lumpur), location de voiture et coupons d'hôtels (motels 2 étoiles « Flag rose »), pour 9 000 F (taxes d'aéroport, environ 250 F), en partant à deux. Nuits supplémentaires à la carte.

■ **GRÈCE.** Le nouvel aéroport en construction à Athènes, dont l'ouverture est prévue pour l'an 2000, pourra accueillir seize millions de passagers par an. Pour les Jeux olympiques de 2004, la réalisation de l'autoroute Elefsyna-Stavros-Spata est programmée.

PRÉVISIONS POUR LE 18 MARS 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	27/31 P	KIEV	-2/1 C	VENISE	8/16 S	LE CAIRE	8/15 S
				POINTE-A-PIT.	23/29 C	LISBONNE	12/19 S	VIENNE	2/10 C	MARRAKECH	11/25 S
				ST-DENIS-RÉ.	24/30 C	LIVERPOOL	7/12 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	16/27 N
				EUROPE		LONDRES	8/13 N	BRASILIA	19/27 C	PRETORIA	20/32 S
				AMSTERDAM	5/10 N	LUXEMBOURG	5/12 C	BUENOS AIR.	18/28 S	RABAT	11/23 S
FRANCE métropole		NANCY	5/11 C	ATHENES	2/8 P	MADRID	9/22 S	CARACAS	23/29 S	TUNIS	11/18 N
AJACCIO	8/18 S	NANTES	5/13 N	BARCELONE	10/17 S	MILAN	6/22 S	CHICAGO	2/5 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	5/17 S	NICE	12/19 S	BELFAST	6/9 S	MOSCOU	-7/-2 N	LIMA	23/31 N	BANGKOK	25/36 S
BORDEAUX	5/19 S	PARIS	6/12 C	BELGRADE	-3/9 N	MUNICH	5/10 C	LOS ANGELES	14/18 N	BOMBAY	19/30 S
BOURGES	6/12 C	PAU	3/17 S	BERLIN	4/9 C	NAPLES	8/15 S	MEXICO	10/28 S	DJAKARTA	27/30 P
BREST	6/13 C	PERPIGNAN	12/22 S	BERNE	3/11 S	OSLO	-6/2 S	MONTREAL	-9/1 C	DUBAI	23/32 N
CAEN	6/11 N	RENNES	6/13 C	BRUXELLES	6/12 N	PALMA DE M.	6/19 S	NEW YORK	2/9 P	HANOI	22/27 C
CHERBOURG	7/11 N	ST-ETIENNE	4/13 N	BUCAREST	1/7 C	PRAGUE	3/10 C	SAN FRANCIS.	10/18 S	HONGKONG	18/21 C
CLERMONT-F.	2/15 N	STRASBOURG	5/11 C	BUDAPEST	-1/11 S	ROME	6/18 N	SANTIAGO/CHI	8/27 S	JERUSALEM	5/12 P
DIJON	5/11 C	TOULOUSE	3/19 S	COPENHAGUE	0/8 N	SEVILLE	12/24 S	TORONTO	-3/2 P	NEW DEHLI	16/22 P
GRENOBLE	3/16 N	TOURS	5/1 C	DUBLIN	5/11 N	SOFIA	-5/5 C	WASHINGTON	6/14 P	PEKIN	5/17 P
LILLE	6/11 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	5/14 C	ST-PETERSB.	-7/-2 *	**AFRIQUE**		SEOUL	6/16 S
LIMOGES	5/14 N	CAYENNE	25/30 C	GENEVE	2/14 S	STOCKHOLM	-6/5 N	ALGER	6/21 S	SINGAPOUR	27/32 P
LYON	5/15 N	FORT-DE-FR.	25/30 N	HELSINKI	-7/2 *	TENERIFE	13/19 S	DAKAR	22/26 S	SYDNEY	19/24 C
MARSEILLE	8/21 S	NOUMEA	24/29 S	ISTANBUL	1/4 *	VARSOVIE	-3/7 S	KINSHASA	23/31 P	TOKYO	3/10 S

Situation le 17 mars à 0 heure TU

Prévisions pour le 19 mars à 0 heure TU

PRATIQUE

Mariages mixtes, mariages à l'étranger et régimes matrimoniaux

LORSQU'ILS ont décidé de convoler, Emmanuelle, qui est française, et César, qui possède la double nationalité mexicaine et américaine, ont dû affronter de grandes difficultés. « *En France, on nous réclamait une masse impressionnante de papiers, notamment le certificat de naissance de César, pour lequel il fallait écrire au Mexique, et qui risquait de ne pas arriver à temps. C'est pourquoi nous avons décidé de nous marier aux Etats-Unis, où nous nous étions rencontrés* », dit Emmanuelle.

Restait à déterminer le régime matrimonial. Dans l'Etat de Californie, où devait être célébré le mariage, c'est la communauté réduite aux acquêts qui est de règle en l'absence de contrat, comme en France. Mais les parents d'Emmanuelle, qui avaient financé l'achat d'un appartement, souhaitaient une séparation de biens. « *Aux Etats-Unis, le recours à un avocat est très onéreux : la lecture d'un guide pratique nous a donné l'idée de rédiger un accord prénuptial, en adaptant le modèle type à notre cas ; nous avons ensuite fait certifier nos signatures pour 20 dollars dans une boutique de notariat.* » Cet accord stipule qu'ils optent pour la séparation de biens mais que, si Emmanuelle s'arrête de travailler pour élever les enfants, elle aura droit à la moitié du patrimoine.

Depuis, le jeune couple, qui est venu habiter en France, s'est alors posé la question de la validité du contrat. « *Il s'agit d'un contrat de mariage par acte sous seing privé, qui est ici parfaitement régulier* », répond Georges Khairallah, juriste international, professeur dans les universités Paris-I et Paris-XI, et consultant au Centre de recherche, d'information et de documentation notariale (Cridon). Il leur conseille toutefois de faire figurer la mention de ce document dans la transcription de leur acte de mariage, délivrée en France.

« FORMES LOCALES »

« *Quel que soit le pays où il est célébré, même en dix minutes à Las Vegas, le mariage est toujours valable, à condition qu'il respecte les formes locales, qu'elles soient civiles comme en France, ou religieuses comme au Proche-Orient* », explique Georges Khairallah.

Mariel Revillard, auteur d'un ouvrage de droit international privé, signale un arrêt de la Cour de cassation du 24 octobre 1926 annulant l'union célébrée en Mongolie par un prêtre catholique belge, entre un explorateur français et une Américaine... parce que la Mongolie ne connaissait pas cette forme de mariage religieux.

Un consulat de France à l'étranger peut célébrer une union entre deux Français. Mais entre un Français et une étrangère (et inversement), le consul n'est compétent que dans les quinze pays dont la liste figure dans le décret du 26 octobre 1939, auxquels il faut ajouter la Syrie et le Liban.

En signant un contrat, César et Emmanuelle ont fait le bon choix, car se marier dans un pays ne signifie pas que l'on soit soumis définitivement à la loi locale pour le régime matrimonial. En effet, c'est le lieu de la première résidence habituelle qui compte. Celle-ci est parfois difficile à déterminer et, sans contrat, les couples cosmopolites risquent de changer de régime matrimonial à chaque déménagement, sans le savoir.

Par exemple, deux Algériens mariés sans contrat en Algérie et venus ensuite s'installer en France seront assujettis au régime français de la communauté réduite aux acquêts, et non pas au régime algérien de la séparation de biens. Il en va de même pour un couple franco-américain, marié à New York où le régime légal est la séparation de biens. Si ce couple venait résider en France, il serait alors assujetti, au bout de dix ans, à la communauté réduite aux acquêts. En cas de divorce, chacun des deux conjoints pourrait donc revendiquer la moitié du patrimoine. On peut éviter ces fluctuations en désignant la loi applicable au mariage, d'un commun accord, avant tout changement de résidence, comme le permet la convention de La Haye.

HOMOLOGATION

Selon l'article 6, le couple a le choix entre « *la loi de l'Etat sur le territoire duquel l'un des deux époux a sa résidence au moment de cette désignation, ou la loi d'un Etat dont l'un des deux époux a la nationalité* ». La loi ainsi désignée s'applique à l'ensemble de leurs biens, mais le couple peut prévoir que les immeubles qu'ils possèdent, ou ceux qui seront acquis par la suite, seront soumis à la loi du pays où se trouvent ces biens immobiliers.

Cette démarche qui consiste à désigner la loi applicable au régime matrimonial équivaut à un changement de celui-ci. Cela peut être très avantageux si l'on se trouve dans un pays où les formalités sont plus simples et moins onéreuses qu'en France, où le changement de régime matrimonial est soumis à l'homologation du tribunal de grande instance, alors qu'en Italie un simple passage chez le notaire suffit, et qu'en Grande-Bretagne on se contente d'un acte sous seing privé.

« *On a toujours intérêt à passer un contrat, car le régime matrimonial revêt une grande importance au moment d'un divorce ou d'une succession* », conseille cependant Georges Khairallah. En effet, la jurisprudence en la matière est abondante et particulièrement complexe. On y trouve des cas comme celui de ces deux Marocains de confession israélite unis au Maroc selon le rite religieux en vigueur pour leur appartenance. Ils étaient ensuite venus résider en France, où ils avaient acquis la nationalité française.

Au moment du divorce, le mari soutenait que leur régime matrimonial était le régime français de la communauté, et la femme tenait pour la séparation de biens. La Cour de cassation lui a donné raison, en admettant que la *ketouba* – écrit traditionnellement rédigé par le rabbin et constatant le mariage ainsi que les obligations du mari relativement à l'apport de l'épouse – équivalait à un contrat de mariage, car il énonçait que l'union était conclue « *sous le régime des méghorachimes de Castille* ».

Michaëla Bobasch

Pour se documenter

● **Lois :**
Code civil, article L-170 et articles 1397-2 et suivants.
Convention de La Haye, du 14 mars 1978.

● **Ouvrages :**
- *Droit international privé et pratique notariale* de Mariel Revillard (Ed. Defrenois, 400 F).
- *Traité de droit international privé*, Batiffol et Lagarde, éd. LGDJ (1993, 300 F).
- *Juris-classeur droit international* : 11 volumes, 10 610 F ; éditions Juris-classeur, 141, rue de Javel, 75015 Paris, tél : 01-45-58-92-00.
- *Law Digest*, Martindale-Hubell (3 volumes). International Office, 27 Paul Street, London.
- *Répertoire de droit international* (3 volumes), à paraître chez Dalloz.

MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 98066

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Seul un miroir peut lui rendre son image. – II. En avance ou en retard ? Possessif. – III. Se lance. Sortes de laisser-aller. – IV. Ouverture de gamme. Pour conserver à l'abri. – V. Bien conservée dans sa graisse. Un peu d'ambition. – VI. Grogne passée. Bien exécutée. – VII. Met des conditions. Trait d'union en Europe du Nord. Préposition. – VIII. Il ne va plus souvent au charbon, mais on le voit à table. Ile. Aide les toiles à sortir. – IX. Le coin secret de la bibliothèque. Au fond du bâtiment. – X. Se mettent à trois dans le théâtre classique. Rappel en pied de page. – XI. Qui ont retrouvé leurs racines.

VERTICALEMENT

1. Rend l'eau plus agréable. – 2. Hérétique depuis le concile d'Ephèse. – 3. Point gagnant. Négation. Fais n'importe comment. – 4. Possessif. Le californium. Ont certainement beaucoup de choses à dire. – 5. Serpentine. Un début de réorganisation. – 6. Pousse dans les airs. Connu. – 7. Vont parfois à la ligne. – 8. Interjection. Points. Jamais vieux. – 9. Passe sous silence. Jeu d'enfant. – 10. Prenaient la porte. – 11. Comme des terres porteuses d'avenir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98065

HORIZONTALEMENT

I. Chocolatier. – II. Hégémonisme. – III. Ivre. Gambas. – IV. EEE. Gerbant. – V. Nasses. Ci. – VI. San. Répit. – VII. Agencées. Pu. – VIII. Si. Gîte. Set. – IX. Sous-verre. – X. Indues. Echo. – XI. Sores. Jason.

VERTICALEMENT

1. Chiens-assis. – 2. Hévéa. Giono. – 3. Ogresse. UDR. – 4. CEE. Sangsue. – 5. OM. Gencives. – 6. Loges. Etés. – 7. Anar. Réer. – 8. Timbres. Réa. – 9. Isba. Secs. – 10. Emancipé. Ho. – 11. Restitution.

SCRABBLE® — PROBLÈME N° 61

A la recherche du troisième mot

1. Vous avez tiré E E E O M R T

a) Trouvez et placez un mot de sept lettres.

b) Avec ce même tirage, trouvez quatre mots de huit lettres en le complétant avec quatre lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des deux mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) A C E L O U V. Trouvez un sept-lettres – A I N O R S Y. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 25 mars.



Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 11 mars.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

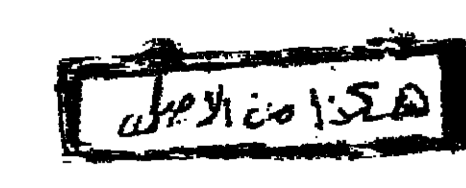
a) CRYOSTAT, *appareil faisant du froid*, 2 A, 92-OCTROYAS, 3 H, 94-OXYCRATS, *boisson antique*, 4 G, 106-CROYANTS, 6 C, 91.

b) CROYAIS ou CROYAIT-ROTARYS-YAOURTS-CORYZAS.

c) SPHINGE, *sphinx femelle* - ENGOBAS.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PSYCHANALYSE La psychanalyste Maud Mannoni est morte à son domicile parisien, dimanche 15 mars, des suites d'un arrêt cardiaque. Elle était âgée de soixante-quatorze ans. Marquée par l'enseignement de Donalds *Woods Winnicott et de Jacques* Lacan, elle fut, avec Françoise Dolto, *l'une des grandes figures de la psychanalyse des enfants.* ● DES OUVRAGES, comme *L'Enfant arriéré et sa mère*, en 1964, ou *Education impossible*, en 1973, marquèrent la réflexion et orientèrent la pratique dans ce domaine. Avec son mari Octave, lui-même psychanalyste, décédé en 1989, elle fut aussi une intellectuelle engagée dans la lutte contre le colonialisme. ● EN 1969, s'inspirant d'une manière critique des théories de l'antipsychiatrie, elle crée l'école expérimentale de Bonneuil-sur-Marne, lieu d'accueil pour les enfants et les adolescents en détresse. ● SES DERNIERS LIVRES comportent une réflexion sur la vieillesse et sur la mort.

Maud Mannoni, un lacanisme à visage humain

Sa rencontre avec les adolescents psychotiques a radicalement marqué sa vie. La célèbre psychanalyste, fondatrice de l'école expérimentale de Bonneuil-sur-Marne, est morte dimanche 15 mars, à Paris, à soixante-quatorze ans

GRANDE FIGURE de la psychanalyse française, connue pour son courage et pour son engagement constant en faveur des marginaux, des fous et des exclus, Maud Mannoni s'est éteinte dimanche, à son domicile parisien, des suites d'un arrêt cardiaque. Depuis la mort d'Octave Mannoni en 1989, elle vivait seule et c'est lundi matin que ses proches l'ont trouvée inanimée. Souffrant d'une grave hypertension, elle consommait de nombreux médicaments et avait souvent songé, à mettre fin à ses jours, comme l'avait fait Bruno Bettelheim, pour éviter la vieillesse et la déchéance. Et puis la mort l'a rattrapée. Marquée à la fois par l'école anglaise – de Melanie Klein à Donalds Woods Winnicott – et par l'enseignement de Jacques Lacan et de Françoise Dolto, elle fut aussi une militante de gauche, anticolonialiste. Ses ouvrages sont traduits dans le monde entier.

Née à Courtrai, en Belgique, le 22 octobre 1923, Magdalena van der Spoel appartenait à la troisième génération psychanalytique française. Elle passa sa petite enfance à Colombo, où son père exerçait des fonctions de consul général des Pays-Bas. Elevée par Aya, une nourrice cinghalaise, elle en fut brutalement séparée à l'âge de six ans, quand ses parents quittèrent Ceylan pour retourner en Europe.

Elle se souvint ensuite de la grande maison familiale comme d'un paradis terrestre. Mais la rupture avec Aya fut pour elle un véritable traumatisme : « *... ressentie comme un abandon d'autant plus terrifiant qu'aucun mot ne l'accompagnait. Dans cette détresse qui s'abattit sur moi,* écrira-t-elle en 1988, *je n'arrivai plus à reconnaître qui j'étais, où j'allais. Je ne savais pas ce qui m'arrivait.* »

C'est à Courtrai, auprès de son grand-père maternel, qu'elle retrouva en trois mois la sécurité perdue. Elle apprit alors le français mais perdit l'usage de sa langue maternelle, l'anglais, et oublia les mots hindi transmis par sa chère nourrice. Bientôt, l'abandon se répéta quand ses parents l'emmenèrent à Amsterdam pour une nouvelle tranche de vie.

Ne sachant plus communiquer en français avec un père qui ne voulait parler qu'anglais, elle fut alors obligée d'apprendre le néerlandais : « *A Amsterdam, la solitude est totale. De six à onze ans, il me manque quelqu'un à qui parler. Totalement hostile à mon père (...), je me trouve écartelée entre le monde adulte où les réceptions ont perdu leur allure de fête et celui des enfants qui me font payer cher de ne pas faire partie de leur milieu petit-bourgeois (...). De plus, le langage académique que j'habite, le néerlandais, a fini par tuer les mots vivants et la recherche du beau vient à la place du vrai (...). J'ai désappris à parler. Les mots n'ont plus de sens.* »

A Anvers, elle fit ses études primaires à l'école religieuse des Dames de Sion, où elle eut un « coup de foudre » pour la mère Roberte. Se sentant marginale dans son milieu et bien incapable d'acquérir les vertus bourgeoises qu'on lui réclamait, elle décida de s'inscrire à l'Uuniversité libre de Bruxelles où elle obtint un diplôme de criminologie. Le contact qu'elle eut à cette époque, dans des services de psychiatrie, avec des adolescents psychotiques, eurent pour effet de transformer radicalement sa vie. C'est auprès de Maurice Dugautiez, fondateur de l'Association des psychanalystes de Belgique (*future Société belge de psychanalyse*, SBP) qu'elle fit son analyse didactique. Elle devint membre de la SBP en 1948, un an avant l'affiliation de celle-ci à l'International Psychoanalytical Association (IPA).

L'expérience d'une société multiculturelle, le contact avec l'univers colonial et l'expérience subjective douloureuse au sein d'une famille où régnait l'absence d'un amour véritable, la conduisirent à s'intéresser à toutes les situations de violence et de rupture : comment renouer avec la langue perdue de l'enfance ? Comment dépasser les traumatismes inhérents à toutes les formes de séparation pour s'en libérer par la création ou l'intégration ? Telles étaient les questions qu'elle se posait quand elle vint à Paris, après quelques temps passés à New-York.

> Comment renouer avec la langue perdue de l'enfance ? Comment dépasser les traumatismes inhérents à toutes les formes de séparation pour s'en libérer par la création ou l'intégration ? Telles étaient les questions qu'elle se posait

La rencontre avec Françoise Dolto fut alors décisive, non seulement pour sa formation de psychanalyste d'enfants mais parce que celle-ci lui présenta Octave Mannoni en qui elle trouva une figure paternelle qui lui rappelait son grand-père. Elle l'épousa le 23 décembre 1948. Né en 1899, il avait lui aussi connu, à Madagascar, la situation coloniale avant d'entrer en analyse avec Lacan. Aux côtés de cet intellectuel engagé à gauche, elle fréquenta l'équipe des *Temps modernes*, s'intégra à la Société française de psychanalyse (SFP), où elle fit une deuxième tranche d'analyse puis une analyse de contrôle avec Lacan.

En 1960, elle signa le Manifeste des 121 sur le droit à l'insoumission dans la guerre d'Algérie. Parlant de nouveau l'anglais, elle prit l'habitude de se rendre périodiquement à Londres pour y être formée par le grand D. Winnicott, dont la renommée était immense. Chef de file du groupe des Indépendants, il s'était heurté au dogmatisme des kleiniens et des partisans d'Anna Freud. Dans un contrôle de cas au long cours, il lui transmit toute la complexité de son expérience de la cure fondée sur une conception phénoménologique du « soi » (le *self*), tandis qu'elle tentait de l'initier à la conceptualité lacanienne. Il lui fit comprendre comment analyser les difficultés de l'analyste dans le contre-transfert, comment progresser vers la guérison et la recherche de la vérité à travers le doute et l'erreur. En bref, il lui apprit une autre écoute clinique que celle pratiquée en France à cette époque. Une écoute où l'exploration des relations d'objets et des projections fantasmatiques avaient acquis une place considérable dans la compréhension de l'imaginaire du patient.

Elle conserva d'excellentes relations avec Winnicott et c'est grâce à lui qu'elle pourra rencontrer Ronald Laing, l'« *enfant terrible* » de la British Psychoanalytical Society qui, déjà, contestait le savoir psychiatrique dominant. Elle lui rendra visite à l'hôpital de Kinsley Hall, où étaient accueillis des schizophrènes. Il lui empruntera l'idée que la folie est un passage, un état, un voyage, beaucoup plus qu'une maladie mentale, et qu'il faut inventer une nouvelle manière de la cerner, hors des murs de l'asile et des classifications de la psychiatrie.

Maud Mannoni photographiée en 1993.

PHOTO DENIS ROUVRE

Cependant, très attachée au freudisme et aux positions de Lacan, elle n'adoptera jamais les thèses de l'antipsychiatrie. Elle en retiendra l'idée qu'il faut, non pas supprimer l'asile ou nier la notion de maladie mentale, mais créer d'autres lieux pour l'écouter, des lieux qui échapperaient à l'enfermement mortifère. Elle rêvait d'une institution « éclatée » et ce rêve allait se réaliser quelques années plus tard.

En 1964, sans quitter l'IPA dont elle restera membre jusqu'à sa mort, elle participa avec Lacan à la fondation de l'Ecole freudienne de Paris (EFP). Elle fut le premier auteur à inaugurer aux éditions du Seuil la collection « Champ freudien » avec un livre qui eut un grand retentissement : *L'Enfant arriéré et sa mère*. Elle y parlait de cette clinique psychanalytique anglaise qu'elle connaissait si bien, et surtout, elle inaugurait un nouveau style d'intervention freudienne où se mêlaient la révolte et la rigueur théorique. Les notables de l'institution freudienne, toutes tendances confondues, ne lui pardonneront pas son allure de passionaria.

Huit autres ouvrages furent ensuite publiés au Seuil, puis une dizaine d'autres encore chez Denoël où, en 1983, elle créa, avec Patrick Guyomard, la collection « L'espace analytique » (une cinquantaine de titres en quinze ans).

En 1967, elle organisa à Paris un colloque sur les psychoses qui réunit tous les grands noms liés à l'histoire du freudisme lacanien. S'y joignirent les représentants de l'antipsychiatrie anglaise : Ronald Laing et David Cooper. Le rassemblement prit des allures de prélude à la contestation étudiante et dans son discours de clôture, prophétique, Lacan annonça que la société occidentale entrait dans l'ère d'une ségrégation de plus en plus prégnante. Deux ans plus tard, Maud Mannoni créa l'école expérimentale de Bonneuil-sur-Marne, lieu d'accueil pour les enfants et les adolescents en détresse. L'expérience s'inspirait en partie de l'antipsychiatrie anglo-saxonne et d'une tradition issue à la fois de Makarenko et de Célestin Freinet, avec pour référence majeure la clinique psychanalytique.

Pour les jeunes psychanalystes de la quatrième génération, et pour tous les étrangers qui séjournèrent à Bonneuil, l'expérience était emblématique d'un lacanisme à visage humain, ancré dans la contestation de l'ordre établi et ouvert à la vie sociale et à la pluralité doctrinale, comme le montrera *Vivre à Bonneuil*, le film tourné par Guy Seligman à la fin des années 70 : « *Le principe de Bonneuil,* souligne Claude Halmos, *c'était de faire éclater l'institution en créant une circulation permanente entre le dedans et le dehors, inventer des activités qui s'inspiraient réellement de la vie. Par exemple, on faisait venir un vrai peintre ou un vrai metteur en scène pour apprendre aux enfants à dessiner ou à faire du théâtre. A l'époque, c'était une idée nouvelle.* »

Après la mort de Lacan, elle mit sur pied avec Octave Mannoni et Patrick Guyomard le Centre de formation et de recherches psychanalytiques (CFRP) qui, en 1994, à la suite de querelles internes, se scindera en deux groupes : Espace analytique et la Société de psychanalyse freudienne.

Maud Mannoni était présente à l'Unesco avec sa force et sa vitalité, lors du colloque du 8 février consacré à l'œuvre d'Octave Mannoni. Elle n'avait pas supporté de le voir perdre progressivement ses facultés intellectuelles et, dans un beau livre consacré à la mort et à la vieillesse, elle avait dit son admiration pour la manière dont Freud avait choisi d'abréger ses souffrances : « *Il mourut en patriarche,* écrivait-elle, *refusant toute manifestation de sensiblerie et de pitié.* »

Elisabeth Roudinesco

Bibliographie

Depuis le milieu des années 60. Maud Mannoni a publié de nombreux essais et participé à l'édition de textes psychanalytiques.
Voici les principaux titres :
● *L'Enfant arriéré et sa mère* (Seuil, 1964 et coll. « Points »)
● *L'Enfant, sa « maladie » et les autres* (1967 et « Points »)
● *Le Psychiatre, son « fou » et la psychanalyse* (1970, « Points »)
● *Education impossible* (1973, Points)
● *Secrète enfance*, avec Guy Seligmann (1979, Epi)
● *Un lieu pour vivre* (1984, Points Seuil)
● *La Théorie comme fiction* (1979, Seuil)
● *D'un impossible à l'autre* (Seuil, 1982)
● *Le Symptôme et le Savoir* (Seuil, 1983)
● *Un savoir qui ne se sait pas* (Denoël, 1985)
● *De la passion de l'être à la « folie » de savoir*, postface d'Alain Vanier et Patrick Guyomard (Denoël, 1987)
● *Les mots ont un poids, ils sont vivants* (Denoël, 1988)
● *Ce qui manque à la vérité pour être dite*, autobiographie (Denoël, 1988)
● *Le Nommé et l'Innommable, le dernier mot de la vie* (Denoël, 1991)
● *Amour, haine, séparation. Renouer avec la langue perdue de l'enfance* (Denoël, 1993)
● *Elles ne savent pas ce qu'elles disent*, à propos de Virginia Woolf (Denoël, 1998).
Nous publierons dans « le Monde des livres » du 20 mars une critique de ce livre par Viviane Forrester) En novembre 1983, au moment de la crise consécutive à la dissolution de l'Ecole freudienne de Paris en 1980 et à la mort de Jacques Lacan l'année suivante, Maud Mannoni créait avec Patrick Guyomard la collection « Espace analytique » chez Denoël. Son ambition était d'échapper à la mainmise des institutions psychanalytiques.

Il y a des « vieux » de vingt ans, des « jeunes » de quatre-vingt-dix ans

VOICI ce que Maud Mannoni écrivait à propos du vieillissement et de la mort dans son ouvrage Le Nommé et l'Innommable. Le dernier mot de la vie *(Denoël, 1991) :*

VERBATIM

« Quand devient-on vieux ? Si c'est la brusque détérioration de l'état physique qui fait réaliser au sujet la dépendance dans laquelle il se trouve projeté (ou en danger de l'être), ce malheur (la maladie) qui exclut tout espoir peut survenir à tout âge. La répercussion n'en sera pas la même à vingt ans qu'à quatre-vingts ans passés. La « condamnation à mort » est là, présente, dès la naissance. On finit par l'oublier.

» La vieillesse n'a rien à voir avec un âge chronologique. C'est un état d'esprit. Il y a des « vieux » de vingt ans, des « jeunes » de quatre-vingt-dix ans. C'est une affaire de générosité de cœur, mais aussi une façon de garder en soi suffisamment de complicité avec l'enfant que l'on fut. Celui qui s'est identifié jeune au monsieur sérieux et respectable, celle qui a voulu très tôt incarner « la dame », seront sans nul doute des grands-parents respectables, mais la *renonciation* (à un rôle) ne leur sera pas nécessairement plus facile. Renoncer à ce que l'on fut, chacun aimerait remettre cela à plus tard, le plus tard possible. C'est pourquoi la notion de vieillesse, fixée arbitrairement à 60-65 ans, avec la « retraite », et assimilée à la fin de la vie active, a parfois chez certains des effets traumatiques ravageants. C'est l'obligation de quitter la vie active qui signe dès lors pour le sujet l'entrée dans la vieillesse. Tel n'est pas le cas pour ceux qui ont la chance de trouver à cet âge des activités de substitution. « *Un vieillard,* disait Sartre, *ne se sent jamais un vieillard. Je comprends d'après les autres ce que la vieillesse implique chez celui qui la regarde du dehors, mais je ne sens pas ma vieillesse.* »

» Les changements physiologiques (diminution progressive de l'efficience des diverses fonctions de l'organisme) sont vécus (comme la ménopause pour les femmes) de façon très différente d'un individu à l'autre. Les facteurs économiques, sociaux, culturels ne sont pas étrangers à la façon dont le vieillissement sera bien ou mal perçu. La limite entre le normal et le pathologique n'est en effet guère facile à établir. C'est ce qui a amené Ajuriaguerra à dire qu'« *on vieillit comme on a vécu* », situant par là l'impact des années antérieures au vieillissement. Une vie pleine et riche ouvre plus aisément à une vieillesse sereine, mais c'est loin d'être la règle. Lorsque la passion d'une vie s'est confondue avec l'action ou la création dans n'importe quel domaine, on ne renonce pas du jour au lendemain si aisément à la place que l'on occupait dans la société. Les gouvernants, que ce soit en France, en URSS, au Japon ou aux USA, ont ainsi très souvent dépassé l'âge de la retraite imposée à leurs concitoyens. Les études menées par Bartley (1977) révèlent par ailleurs que l'absentéisme ainsi que les accidents du travail sont beaucoup moins fréquents chez les vieux travailleurs que chez les jeunes. Il n'y a donc pas que dans le monde privilégié de la politique, des intellectuels et créateurs que le plaisir pris dans le travail demeure un plaisir que l'on souhaite mener jusqu'à son terme (la mort). »

Dan Ar Braz, fédérateur tranquille de l'Héritage des Celtes

Ancien guitariste d'Alan Stivell, récemment récompensé aux Victoires de la musique, le Breton rend hommage, au Zénith de Paris, à Patrick, le saint patron irlandais

DAN AR BRAZ et l'Héritage des Celtes. Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, le 17. Tél. : 01-42-08-60-00. De 177 F à 210 F.

QUIMPER
de notre envoyée spéciale

Dan Ar Braz fut d'abord un enfant né quelque part : dans le Finistère – *Finisterres*, selon lui. La plage de Sainte-Anne-la-Palud, les processions, la fête foraine, les dimanches d'été en famille, lui vont comme un gant. L'étendue de la grève, sa sauvagerie domptée de longue date, les vagues de dunes qui tombent au pied de l'Hôtel de la Plage, ont donné à Dan Ar Braz le goût de la vie calme, pas celui du vedettariat. Nouveau heros breton, Dan, à Quimper, habite un coquet pavillon en bord de rivière. Il entretient des rapports cordiaux avec ses voisins et attend, réjoui d'avance, que la mairie transforme le parking d'en face en coulée verte. En bonnet de marin, pull rayé et K-way, Dan Ar Braz a beau rêver d'Irlande, d'Inishfree Bay et de « *cette mer silencieuse* » où se « *déroule la route de sel* » que chacun suit, de la vie à la mort, il a pour règle de vie d'être là où il est, mais sans exagération.

Ce relatif effacement de l'ancien guitariste d'Alan Stivell, le mythe fondateur du nouvel âge de la musique bretonne, a sans doute permis la survie du concept Héritage des Celtes – une cinquantaine de personnes, dont une chanteuse écossaise de renom, Karen Matheson, un arrangeur-producteur irlandais fort en ventes, Donald Lunny (comparse du groupe U2), un as de la cornemuse galicienne, Carlos Nunez, et un bagad, celui de Quimper, mené jusqu'à une date récente par Erwan Ropars, une forte tête, cabochard et musicalement carré. Musicien délicat, auteur en demi-tons, Dan Ar Braz avait tout pour faillir à la tâche. Il réussit à fédérer tout le monde. L'une de ses qualités est de jouer le jeu. Quand sa maison de disques lui propose de représenter la France (en breton) à l'Eurovision en 1996, il dit oui. Part à la bataille, avec l'idée que l'interceltisme est une notion gagnante.

Jacques Chirac, alors président de la République nouvellement élu, fera capoter les chances de succès. La reprise des essais nucléaires souterrains à Mururoa provoque un sentiment antifrançais si vif que « *les dés étaient pipés d'avance* », dit Dan Ar Braz. Les Irlandais n'octroieront pas un seul point à un héritage pourtant composé de « *toutes les nations celtes* ». C'est blessant, autant que les commentaires, plutôt parisiens, des jeunes trublions de la FM qui fustigent le (non-)charisme de Dan Ar Braz à coups de plaisanteries grasses. « *Mais le public ne nous a pas boudés. Ici, tout le monde était derrière nous.* » C'est le principal.

« Ni nationaliste ni autonomiste, je suis de Bretagne »

En trois albums, dont un enregistré en concert, l'Héritage des Celtes a vendu mieux que beaucoup de vedettes françaises (550 000 albums, selon la maison de disques, Columbia). Le son du bagad, ensemble de binious et de bombardes qui tissent la toile de fond de la musicalité bretonne, la guitare folk de Dan Ar Braz, des voix à la pureté lyrique : tout cela ressemble « *à une grande fresque. Mon naturel est de revenir aux aquarelles* ». « *En 1992*, confesse Dan Ar Braz, *je ne payais pas ma redevance télé, car je n'étais pas imposable.* » Cinq ans plus tard, il a disposé ses trophées sur la cheminée de son salon : deux Victoires de la musique, catégorie album de musique traditionnelle, en 1996 et 1998, une poignée de main de Jean-Jacques Goldman sur la scène de l'Olympia devant la télévision. Le show-biz ? « *Je le regarde comme une vitrine de Noël.* » « *Le problème de l'être humain*, explique le musicien en poursuivant la visite des sites (les bords de l'Odet, la coopérative maritime de Douarnenez), *c'est le manque d'humilité par rapport à la nature. Moi, je m'arrête sur un caillou, un buisson, je regarde.* »

« *On ne m'enlèvera pas mon rêve*, répète Dan Ar Braz – douze albums derrière lui. *Le pire qui puisse arriver à un homme est d'être exclu de lui-même.* » De sa langue, de son pays, « *et moi, qui ne suis ni nationaliste ni autonomiste, je dis : je suis de Bretagne* ». Le sourire coupe court à toute évocation panceltique. Dan Ar Braz s'est mis au breton, on ne lui avait pas enseigné. Dans l'aventure folk de la fin des années 70, il s'est pris à tourner le dos au continent pour rêver d'Atlantique, de Nouveau Monde et de l'Irlande mythique, où fut enregistré l'*Héritage des Celtes*. Même si l'Irlandais des rues a tendance à voir la Bretagne comme « *des îles quelque part entre la France et l'Angleterre* », la Bretagne, et en particulier le très actif Festival interceltique de Lorient, y cherche les sources de la celtitude. Ainsi la France et la Bretagne se sont-elles mises à fêter assidûment Patrick, saint d'origine galloise, disciple du saint gaulois Germain d'Auxerre, qui évangélisa l'Irlande en 432 et dont il est depuis le saint patron.

L'écrivain quimpérois Hervé Jaouen définit ce rêve irlandais par la nostalgie d'une vie rurale disparue : « *Les grandes tablées, la convivialité, nous allons chercher chez eux un art de vivre que nous avons perdu ici. La musique traditionnelle, très vivace, a servi à reconstruire des pans entiers de la nôtre.* » De l'Irlande, ajoute l'écrivain, la Bretagne a en effet beaucoup à apprendre : « *En premier lieu, la méfiance face à l'expansion économique incontrôlée. La Bretagne "cochonne" pollue depuis vingt ans.* » L'auteur de *La Mariée rouge* est un pêcheur à la ligne militant, membre d'Eau et rivières, héritière de la PPSB (Association de pêche et de protection des salmonidés en Bretagne), ennemie farouche du lobby porcin. « *Pour le pêcheur aussi, l'Irlande est une terre promise où le vrai poisson sauvage existe encore.* »

Selon Hervé Jaouen (dont *La Tentation d'un banquier* vient de paraître chez Denoël), l'*Héritage des Celtes* témoigne d'un « *esprit d'ouverture, que le nationalisme breton a parfois refusé. Le spectacle, créé au Festival de Cornouailles de Quimper, traduit un mouvement plus large, celui de gens de partout qui cherchent à guérir leurs angoisses face à la civilisation "coca-hamburger"* ». A l'heure de la mondialisation, l'ennemi numéro un n'est plus Paris, mais l'oubli. Dan Ar Braz cite alors Pierre-Jakez Hélias, l'auteur du *Cheval d'orgueil*, décédé en 1996 : « *Sans hier et sans demain, aujourd'hui ne vaut rien.* »

Véronique Mortaigne


DIDIER OLIVRÉ/« PORTRAITS DE BRETAGNE », ÉDITIONS APOGÉE

Dan Ar Braz : « Le pire qui puisse arriver à un homme est d'être exclu de lui-même. »

Feu vert de la ville de Bruxelles pour le projet « Musiccity »

APRÈS de longues tergiversations, les autorités municipales de Bruxelles ont donné, vendredi 13 mars, leur accord au projet visant à réaliser « Musiccity », complexe musical qui doit s'installer dans les anciens entrepôts Tour et Taxis, situés dans les quartiers nord de la capitale belge. Cet accord est assorti de conditions pour protéger un site considéré par les experts comme faisant partie du patrimoine architectural industriel belge. Luc Schuiten, architecte chargé de ce projet qui devait détruire une partie de la charpente métallique des entrepôts, considère que les conditions posées par la municipalité sont « *inacceptables* ». – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : la fête des cinéma indépendants est organisée pour** la première fois par le Scare, Syndicat des cinéma d'art, de répertoire et d'essai. Du 18 au 24 mars, 300 salles indépendantes réparties dans toute la France organisent des séances à 20 F et convient le public à rencontrer cinéastes et acteurs, dans le cadre de leur mobilisation pour continuer de représenter une parade à la toute-puissance des multiplexes.

■ **PATRIMOINE : une œuvre volée par les nazis, pendant la dernière guerre mondiale, a été restituée à ses propriétaires,** les héritiers du collectionneur Alphonse Kann. Il s'agit d'un dessin de Marius Granet : *La Mort de Nicolas Poussin en présence du cardinal Massimo*. Ce dessin fait partie des 2 059 oeuvres et objets d'art dits MNR (Musées nationaux récupération) confiées par l'Office des biens et intérêts privés à la garde des Musées de France. Un tableau d'Albert Gleizes, *Meudon, paysage avec personnage*, appartenant à la même collection, avait déjà été restitué en juillet 1997. La direction des musées de France rappelle qu'un catalogue complet des MNR est accessible sur Internet : http//www. culture.fr – rubrique « Bases de données ».

■ **MARCHÉ DE L'ART : la onzième édition de la Foire des peintures et antiquités de Maastricht** (Pays-Bas), qui s'est achevée le 15 mars, a attiré plus de 64 000 visiteurs (*Le Monde* du 13 mars). Spécialiste en tableaux anciens hollandais, Rob Noortman (Maastricht/Londres) a vendu un paysage de Salomon Van Ruysdael (1600/2-1670) et un paysage brésilien de Frans Post (1612-1680). Vente importante également pour les londoniens Hall et Knight Ltd, avec *Sanctuaire à Delphes*, de Jan Boeckhorst (1604-1668), vendu au Stadtsmuseum de Munster, ville de naissance du peintre. L'année prochaine, la 12e Tefaf de Maastricht aura lieu du 13 au 21 mars.

■ **VENTES : la plus grande vente d'originaux de bande dessinée, albums, objets, affiches et sérigraphies** s'est déroulée les 14 et 15 mars à Drouot, atteignant le chiffre record de 1 664 000 francs, selon l'étude de Me Jacques Tajan. Un dessin d'Albert Uderzo, couverture de l'album d'Astérix *La Rose et le Glaive*, a été adjugé 354 733 F (il était estimé à 350 000 F), soit la troisième plus haute enchère de dessin BD jamais obtenue. Les deux plus hautes enchères appartiennent à Hergé : une couverture de *L'Ile noire* à l'encre de Chine qui fut adjugée il y a quelques années 510 000 F et des pages de garde d'albums *Tintin* de 1937 adjugées à 438 000 F.

■ **THÉÂTRE : l'Institut international du Théâtre de l'Unesco fêtera en 1998 le 50e anniversaire de sa création** à Prague et célébrera, le 27 mars, la Journée internationale du théâtre par un message spécial. Au lieu d'en confier la rédaction à une personnalité, comme chaque année depuis 1962, l'Institut, qui a pour mission d'« *encourager les échanges internationaux dans le domaine de la connaissance et de la pratique des arts de la scène* », a imaginé pour 1998 de créer un montage des messages précédents comme ceux de Cocteau, Barrault, Miller, Ionesco, Brook, etc. Ce message devrait être relayé par les théâtres le 27 mars.

Trois états de la « musique intuitive » au Printemps du jazz de Nîmes

Les musiciens ont relevé le défi : jouer trois fois de suite pendant une trentaine de minutes

Jouer trois fois de suite pendant une trentaine de minutes : tel était le défi proposé, samedi 14 mars, aux participants du Printemps du jazz, à Nîmes, tous créateurs de « musique intuitive », qui doit autant au jazz qu'à la musique contemporaine. Les clarinettistes Jacques Di Donato et Xavier Charles en duo, les saxophonistes Urs Leimgruber (soprano et ténor) et Michel Doneda (soprano), et le saxophoniste Evan Parker en solo, ont relevé le gant.

PRINTEMPS DU JAZZ, samedi 14 mars, Musée des Beaux-Arts et Théâtre de Nîmes. *Derniers concerts* : Trio Michael Moore, Ernst Reijseger et Han Bennink, Philippe Gareil Trio, Trio Humair/Ducret/Chevillon (le 18) ; duo Philippe Deschepper et Kamel Maad, John McLaughlin Quintet (le 19) ; duo Guido Mazzon et Paul Rutherford, Kitchen Jazz, Courtney Pyne Group (le 20). Tél. : 04-66-36-65-10.

NÎMES
de notre envoyé spécial

« Une proposition nous a été faite à laquelle il était assez excitant de répondre », dit le saxophoniste Michel Doneda après la série des trois concerts qui se sont enchaînés, en fin d'après-midi, samedi 14 mars, au Musée des Beaux-Arts de Nîmes lors du deuxième Printemps du jazz à Nîmes. Deux duos, un solo ; chacun dans l'une des salles du musée. Mur blanc, volumes importants, parquet brut, patiné, des toiles de petits maîtres ou de quelques oubliés talentueux... Le lieu a une allure un peu solennelle où l'on doit se déplacer sur la pointe des pieds. La « proposition » nîmoise a des règles strictes : les musiciens doivent jouer trois fois de suite pendant une trentaine de minutes ; chaque formation est installée dans l'une des salles ; le public se déplace d'une salle à l'autre à l'issue de chacune des « performances ».

Lors du précédent festival, au Carré d'art, les percussions avaient surmonté cet exercice difficile. Il exige d'être tout de suite dans la musique, de concentrer sur une durée ramassée son énergie, ses idées, de faire appel à son savoir pour aller à l'essentiel tout en s'efforçant d'ouvrir le plus de possibilités. Et à peine engagé, alors qu'il commence à se sentir à l'aise, l'acte musical doit s'interrompre, puis reprendre dans l'oubli de ce qui vient d'être joué, une deuxième fois, et, à nouveau, une troisième fois. Il y a de quoi faire reculer les artistes les plus aguerris. Les clarinettistes Jacques Di Donato et Xavier Charles en duo, les saxophonistes Urs Leimgruber (soprano et *ténor*) et Michel Doneda (soprano), et le saxophoniste Evan Parker en solo, ont relevé le gant. Le public aussi, venu en nombre.

Il pouvait se saisir de cette proposition de plusieurs façons. En suivant le groupe – emmené par un bénévole du festival – dans lequel le hasard l'a placé ; en grappillant des moments de musique au hasard d'une porte poussée avec discrétion ; en se sentant perpétuellement frustré de ne pas entendre la totalité des performances... Comme celle de Jacques Di Donato et Xavier Charles. On les retrouve face à face, assis sur des chaises. Di Donato, qui a soufflé dès son adolescence dans l'orchestre des arènes de Béziers, a joué le répertoire du jazz « classique », monté le Quatuor de saxophones, interprété en soliste Schumann, Berg ou Boulez... Il trouve des beautés et un minimum de sens à la « musique intuitive », autre manière de nommer les musiques improvisées en les distinguant du jazz – dont elles sont issues – et aussi, en partie, de la musique contemporaine. L'intuition se réalise ou ne se réalise pas ; la technique peut aider à la matérialiser mais n'y suffit pas. On s'installe avec les deux musiciens. L'un swingue, l'autre moins ; l'un projette, l'autre retient ; puis les rôles s'échangent. La sonorité boisée de la clarinette s'apprécie, sans micro, en un mouvement très fluide, à tel point que, bientôt, il est presque impossible d'identifier le son de Di Donato et celui de Charles...

ENGAGEMENT CORPOREL

Urs Leimgruber et Michel Doneda jouent côte à côte, debout, en retrait dans l'un des quatre coins de la salle. Leurs saxophones dessinent des motifs abstraits, expressifs, organiques ; on entend des sonorités plus pincées – le soprano –, le feulement musical des mécaniques des instruments ; il y a des effets de gorge, des piques ; les oreilles vrillent sur certaines fréquences. Paraît, enfin, Evan Parker. Le saxophoniste britannique présente trois pièces en souffle continu. Il pourrait y mettre du mysticisme, en appeler à la transe. Il choisit d'insuffler de grandes goulées de jazz, pas de citations directes, plutôt des phrasés, des expressions. Comme la plupart des jazzmen britanniques, Evan Parker doit savoir tout jouer. Big band, free, standard du patrimoine...

On ne comparera pas ces musiques. Les instruments sont différents, les parcours aussi, les intentions se rejoignent parfois. Ce sont plutôt trois états, parmi d'autres, de l'activité et des questions actuelles des musiques improvisées. Une adéquation aussi entre le lieu, l'heure, le projet que le Printemps du jazz a su percevoir rapidement, rejoignant en cela d'autres manifestations consacrées à la création musicale comme l'Europa Jazz du Mans ou le Festival de Mulhouse.

Dans la soirée, au Théâtre de Nîmes, une centaine d'élèves d'écoles de musique et de classes de jazz sont montés à leur tour sur la scène sous la direction du trio formé par le saxophoniste François Corneloup, le contrebassiste Claude Tchamitchian et le batteur Eric Echampart, tous les trois imposants, sûrs de leur art, travaillant dans la même direction (*Le Monde* du 28 février). Corneloup a dirigé ses stagiaires par des gestes affirmés. Il y a des gamins, des étudiants, des adultes à qui il a fait passer l'envie de foncer. Les mélodies étaient simples, et donc paradoxalement encore plus difficiles à faire vivre. Comme pour les petites formes orchestrales entendues plus tôt, chacun devait s'engager de tout son corps. Ce fut fait.

Sylvain Siclier

Peter Eötvös fait entendre la « petite musique » de Tchekhov à l'Opéra

***TROIS SŒURS*, de Peter Eötvös, d'après Tchekhov. Livret de Claus H. Henneberg. Direction musicale : Kent Nagano et Peter Eötvös. Mise en scène : Ushio Agamatsu. Décor et peintures : Natsuyuki Nakanishi. Costumes et maquillages : Sayoko Yamaguchi. Avec Alain Aubin, Vyatcheslav Kagan-Paley, Oleg Riabets, Gary Boyce, Albert Schagidullin, Nikita Storojev, Dietrich Henschel, Wojtek Drabowicz, Peter Hall, Denis Sedov, Marc Dugay, Ivan Matiakh, Jan Alofs. Orchestre de l'Opéra de Lyon, OPÉRA DE LYON, les 19, 21 et 24 mars à 20 h 30. Tél. : 04-72-00-45-45. De 75 F à 310 F. Durée : 2 heures.**

La fameuse « petite musique » d'Anton Tchekhov ferait-elle peur ? Aucun compositeur n'avait jusque-là osé s'y attaquer. *Trois sœurs*, de Peter Eötvös, créé le 13 mars à l'Opéra de Lyon, est donc une première. Et une réussite accomplie. Eötvös a redécoupé la pièce en trois séquences – trois mouvements, pourrait-on dire, tant elles s'enchaînent musicalement. L'histoire est vue à travers les prismes de deux des sœurs, Irina et Macha, et de leur frère Andreï. Autour d'Ushio Amagatsu, le directeur de la compagnie Sankai Juku, une équipe japonaise a mis en scène ces trois vies. Elle apporte la distance qu'il faut et, par le détour de l'Extrême-Orient, ramène à Tchekhov. L'attirail esthétique de Sankai Juku est en place : panneaux de papier translucide dessinant des paysages imaginaires, sol en bois, jardins zen, accessoires symboliques. Les trois sœurs, incarnées par des hommes comme dans le théâtre kabuki, sont vêtues de longues robes et maquillées à l'identique. Mais on est aussi en Russie grâce à la langue, à l'accordéon, au médecin ivrogne et au serviteur cacochyme. Cette vision épurée, sans négliger la narration, atteint à l'essentiel.

Le spectacle, rigoureusement coordonné sur le plan musical par Kent Nagano et Peter Eötvös, est servi par une remarquable troupe de chanteurs et par un Orchestre de l'Opéra de Lyon très affûté. Le compositeur, dont c'est le premier opéra, a particulièrement soigné les voix. Il a confié les rôles féminins à quatre contre-ténors. Ce choix accentue l'impression d'irréalité, mais sans désincarner les personnages. L'écriture se fait lyrique pour décrire les espoirs brisés d'Olga, Macha et Irina et les élans avortés de leurs prétendants. Pour Natacha, personnage grotesque et hystérique, la ligne de chant se fragmente. Les tessitures, réparties sur treize interprètes, ne sont jamais brutalisées. Elles permettent au compositeur de jouer sur toute la gamme, de l'extrême grave à l'extrême aigu, sans oublier le parlé-chanté.

Cette palette de couleurs se retrouve dans le traitement de l'orchestre. Dix-sept musiciens placés dans la fosse suivent au plus près les chanteurs, chacun « marqué » par un instrument particulier. Un deuxième ensemble de cinquante membres est installé, invisible, en fond de scène. Dans cet environnement spatialisé, les sons filés ou glissés des bois, les éclats de cuivres ou les notes égrenées sur les claviers rappellent la musique électroacoustique qu'Eötvös a beaucoup pratiquée. Ici, mis à part quelques haut-parleurs et bruitages, il utilise uniquement des instruments classiques dont sa science de l'orchestre lui permet de solliciter toutes les ressources. Le résultat est spectaculaire lorsque les deux formations s'associent pour les tutti, mais Eötvös sait ménager les silences et ces temps suspendus où la voix s'élève sur un fond de flûte ou de hautbois. Si l'orchestration paraît un peu rêche dans la première partie, elle s'affine, là aussi jusqu'à l'épure, dans une scène finale particulièrement poignante où les trois sœurs s'effacent au juste tempo de leur désespérance.

Pierre Moulinier

La fraîcheur retrouvée de « La Fille de Madame Angot »

LA FILLE DE MADAME ANGOT, de Charles Lecocq. Avec Donatienne Michel-Dansac (Clairette), Christophe Ramon (Piton), Isabel Soccoja (Mlle Lange), Martial Defontaine (Pomponnet), Gilles Bugeaud (Larivaudière), Bernard Pisani (Trénitz), François Echassoux (Louchard), Fabienne Chaudat (Amarante), chœur la Clé des Champs, Ensemble Fa, Dominique My (direction). Stéphane Verrue (mise en scène). Christine Flasschoen (décors). Jean-Pierre Capeyron (costumes). Coproduction Théâtre d'Arras-Opéra-Théâtre de Besançon. Tournée, du 21 mars au 17 mai, à Dunkerque, Denain, Douai, Boulogne-sur-Mer, Lille, Calais et Valenciennes.

ARRAS
de notre envoyé spécial

Tandis qu'on se fait gloire de monter proprement Offenbach, on ne se soucie guère d'accomplir le même travail sur les opéras comiques de Charles Lecocq, par exemple, dont la musique, moins canaille, a davantage souffert du laisser-aller des théâtres. Mais voici que la Clé des Champs, association régionale de décentralisation lyrique, créée et soutenue par la Région Nord-Pas-de-Calais, a fait un pari audacieux : ressusciter *La Fille de Madame Angot* dans des jolis costumes Directoire, un décor à l'antique, modulable et bien éclairé et avec une troupe de jeunes chanteurs décidés à s'engager dans l'aventure. Car l'alternance des scènes parlées, jouées sans coupure, de couplets et d'ensemble assez lyrique, exige une discipline particulière, courante autrefois mais que beaucoup hésitent à affronter.

Au terme de cinq semaines de répétitions, le résultat est d'une qualité et d'une fraîcheur rares. La mise en scène est un modèle de justesse et de goût : les acteurs chantent et jouent avec autant de naturel, en sorte que les enchaînements sont presque insensibles. On s'amuse sans arrière-pensée parce que la pièce est drôle et que la musique, joliment inspirée, toujours en situation, met l'oreille de bonne humeur. Mais, fidèle au style du livret et de la partition, jamais le metteur en scène ne nous tire par la manche. Et cette production rencontrera certainement un succès durable parce qu'elle ne se soucie pas seulement de le chercher.

La partie musicale est particulièrement soignée : la présence dans la fosse de l'Ensemble Fa (renforcé), que dirige Dominique My, artiste associée au Théâtre d'Arras, où elle a servi jusqu'ici la cause de la création contemporaine, était une surprise. Il y a longtemps sans doute que la musique de Charles Lecocq n'avait pas été exécutée avec une telle sûreté instrumentale. C'est un vrai régal, même s'il y manque encore ces nuances de phrasé non écrites qui ne se découvrent qu'à l'usage. C'est toute une tradition stylistique à retrouver.

La même remarque vaut pour les chanteurs qui affrontent la partition comme une création, sans les petits secrets, les trucs personnels donnés par l'expérience. Ils n'en ont que plus de mérite. La composition de Donatienne Michel-Dansac est particulièrement remarquable dans son évolution de la fausse oie blanche à la poissarde délurée. Si elle ne possède pas encore, vocalement, tout l'abattage qu'il faudrait pour ce rôle, ses partenaires, dont les moyens sont plus appropriés, partageaient avec elle l'accueil exceptionnellement chaleureux que le public a réservé à cette réussite collective.

Gérard Condé

SORTIR

PARIS

Orchestre national d'Ile-de-France
Vadim Repin est l'un des violonistes les plus aptes du moment à ne pas faire pâle figure à côté des géants d'hier. Il parcourt la région parisienne avec l'Orchestre national d'Ile-de-France.
Beethoven : *Concerto pour violon et orchestre*. Chostakovitch : *Symphonie n° 10*. Vadim Repin (violon).
Théâtre de l'Agora, place de l'Agora, 91 Evry. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-60-91-65-65. 120 F.
Le 20 mars à 20 h 30, au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, tél. :01-30-96-99-00 ; le 21 mars à 20 h 30, à la Salle Pleyel, tél. : 01-43-68-76-00 ; le 22 mars à 15 heures, au Théâtre Romain-Rolland de Villejuif, tél. : 01-49-58-17-00.

Polyphonies des Guerzés
Les peuples de la région forestière et montagneuse de Haute-Guinée préservent aujourd'hui leurs coutumes dans les villages. Parmi eux : les Guerzés. Les habitants du village de Kélezaghai, situé au sud-est du pays, dans la région frontalière avec le Liberia et la Côte-d'Ivoire, à une cinquantaine de kilomètres de la capitale régionale N'zérékoré, présentent pour la première fois au public français (dans le cadre du Festival de l'imaginaire) de riches polyphonies vocales accompagnées de percussions. Leur technique vocale rappelle les chants pygmées, tant par leurs effets d'écho que par la maîtrise du contrepoint.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. M° Saint-Placide. Les 17 et 18, à 20 h 30. Tél.: 01-45-44-41-42. 110 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Cartoon 14
dessin animé de Bela Weisz, Jacques-Rémy Girerd, Jacques Houdin, Matthias Bruhn, Mark Baker, Alain Gagnol et Jean-Loup Felicioli, Laurent Pouvaret, Michaël Dudok de Wit (France, 1 h 05).
Le Défi
de Bob Swaim. (France-Nouvelle-Zélande, 1 h 37).
L'Enjeu
de Barbet Schroeder (Etats-Unis, 1 h 40).
Everest
documentaire de David Breashears (Etats-Unis, 45 mn).
Fantômes de Tanger
d'Edgardo Cozarinsky (France-Maroc, 1 h 27).
L'homme est une femme comme les autres
de Jean-Jacques Zilbermann (France, 1 h 40).
Ice Storm
d'Ang Lee (Etats-Unis, 1 h 52).
Minuit dans le jardin du bien et du mal
de Clint Eastwood (Etats-Unis, 2 h 35).
Petits Désordres amoureux
d'Olivier Péray (France, 1 h 35).
Une vraie blonde
de Tom DiCillo (Etats-Unis, 1 h 45).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

REPRISES

Escale à Hollywood
de George Sidney, avec Gene Kelly, Frank Sinatra, Kathryn Grayson. Américain, 1945 (2 h 03).
VO : Action Christine, 6e. Tél. : 01-43-29-11-30. Mac-Mahon, 17e. Tél. : 01-43-80-24-81.

VERNISSAGES

Sebastiao Salgado
Les Laboratoires d'Aubervilliers, 41, rue Lécuyer, 93 Aubervilliers. Tél. : 01-48-33-88-24. De 15 heures à 20 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Du 17 mars au 11 avril. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Les Solistes de Moscou
Chostakovitch : *Sonate pour alto et piano op. 147*. Schnittke : *Quintette pour piano et cordes*. Yuri Bashmet (alto).
Cité de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. M° Porte-de-Pantin. Le 17, à 18 h 30. Tél. : 01-44-84-44-84. 80 F.
Piano-multiples
Boulez : *Structures pour deux pianos, 2e livre*. Bartok : *Sonate pour deux pianos et percussions*. Pierre-Laurent Aimard, Florent Boffard (piano), Michel Cerutti, Daniel Ciampolini (percussions).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. M° Passy. Le 17, à 19 heures. Tél. : 01-42-30-15-16.
Orchestre du Festival de Budapest
Wagner : Lohengrin, prélude de l'acte I, Tristan et Isolde, prélude et mort d'Isolde. Liszt : *Faust Symphonie*. Ivan Fischer (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. M° Alma-Marceau. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F à 350 F.
Debbie Davis Band
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. M° Château-d'Eau. Le 17, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Widespread Panic
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. M° Saint-Augustin. Le 17, à 23 h 30. Tél. : 01-42-25-18-06. Entrée libre.
Casse-Pipe, Alain Klinger
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. M° Sentier. Le 17, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Habib Koïté
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. M° Bastille. Le 17, à 20 heures. Tél. : 01-53-79-00-03.
11e Chorus des Hauts-de-Seine : Chœur d'hommes de Sartène
Eglise Saint-Gilles, 92 Bourg-la Reine. Le 17, à 20 h 30.
Angélique Ionatos
Atrium, 3, parvis Robert-Schumann, 92 Chaville. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-47-09-70-75. 100 F.
Tri Yann
Espace Carpeaux, 15, boulevard Aristide-Briand, 92 Courbevoie. Le 17, à 20 h 45. Tél. : 01-47-68-51-50. De 120 F a 140 F.
Amelita Baltar
Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot, 92 Vanves. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-46-45-46-47. De 60 F à 80 F.
De l'air et du vent
Mise en scène de Pierre Droulers, avec Stefan Dreher, Thomas Hauert, Celia Hope Simpson, Martine Lunshof et Harry Theaker.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. M° Bastille. Le 17, à 21 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. 80 F et 120 F.
La Mort de Danton
de Georg Büchner, mise en scène de Philippe Lanton, avec François Genty, Dominique Guihard, Alain Macé, Natacha Mircovich, Evelyne Pelletier, Gérard Watkins...
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Le 17, à 20 h 30. Tél. : 01-46-55-43-45. 85 F et 120 F.

RÉSERVATIONS

Michel Petrucciani
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 9e. Le 23 mars, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 219 F à 307 F.
Dick Annegarn
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Les 26, 27 et 28 mars, à 20 heures. Tél. : 01-47-00-55-22. 132 F.

DERNIERS JOURS

22 mars :
Les Deux Gentilshommes de Vérone
de William Shakespeare, mise en scène d'Adel Hakim.
Théâtre, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry-sur-Seine. Tél. : 01-46-72-37-43. De 50 F à 110 F.
Morphine
de Mikhaïl Boulgakov, mise en scène de Patrick Sommier.
Maison de la culture, 1, boulevard Lénine, 93 Bobigny. Tél. : 01-41-60-72-72. De 60 F à 140 F.
25 mars :
Le Buisson
de Marc Betton, mise en scène de l'auteur.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 70 F.

EN VUE

■ Les Tsiganes, pris par les Roumains pour des « *voleurs de poules* », mais traités par les Autrichiens de « *mangeurs de cygnes* » et accusés de priver Vienne, ville des bals et des congrès, de ses élégants ornements, ont improvisé, lundi 16 mars, devant l'ambassade d'Autriche à Bucarest, des entrechats sur la musique du *Lac des cygnes* de Tchaïkovski et distribué des poulets rôtis.

■ Un pitbull affolé, victime de cinq hommes armés considérés comme de dangereux malfaiteurs, brutalement enlevé contre une demande de rançon, séquestré dans un squatt de Marseille, s'est blessé en se jetant au cou des hommes du Groupe d'intervention de la police nationale (GIPN) venus, lundi 16 mars, le délivrer.

■ Lundi 16 mars dans la nuit, trois jeunes gens du Havre ont agressé à l'aide d'un revolver, d'un nunchaku et d'un couteau, un livreur pour manger sans payer la pizza encore chaude qu'ils venaient de commander. Récemment à Paris, un pitbull, dont trois mineurs s'étaient servi pour voler la bicyclette d'un adolescent, a dévoré les pneus.

■ Les prostituées d'une maison close viennent de signer avec l'hôpital psychiatrique de Vijverdal, un accord, à Maastricht, pour assouvir « *en une demi-heure, à moitié prix* », mais avec « *douceur et compréhension* », les désirs sexuels des malades mentaux.

■ Le docteur **Luc Beaucourt**, chef du service des urgences, a convaincu l'exploitant de la cafétéria de l'hôpital universitaire d'Anvers de ne plus servir gratuitement une sixième bière aux patients détenteurs d'une carte de fidélité.

■ Malgré un revenu annuel de 150 000 dollars (1 million de francs environ), le docteur **Benjamin Spock**, 94 ans, célèbre pédiatre américain, auteur de *J'élève mon enfant* vendu à 50 millions d'exemplaires dans le monde, trop âgé, trop malade, vient de mourir aux Etats-Unis. Ruiné en dépenses de santé.

■ Prenant encore de l'embonpoint depuis que, dans une foire, un apiculteur lui a offert son poids en miel pour la promotion de ses pots, **José Manuel Barros**, 183,5 kilos, premier magistrat de Porrino, en Espagne, s'est mis en tête de figurer au *Livre Guinness* des records en devenant « *le plus gros maire du monde* ».

■ Le **prince Charles** a répondu sans hésiter : « *Les gnocchi al pesto* », à **Wendy Hobson**, éditrice de *Cuisines du monde*, qui, pour illustrer le chapitre sur la gastronomie anglaise, lui avait demandé son plat préféré.

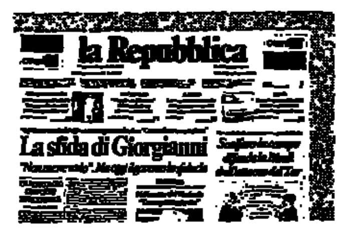
Christian Colombani

L'affront fait à Giorgio Armani

La presse italienne s'indigne de l'interdiction, pour raisons de sécurité, du défilé parisien du couturier et de celui de son compatriote Maurizio Galante

LES ITALIENS ne comprennent pas. Que se cache-t-il derrière les deux interdictions faites aux deux couturiers de la Péninsule Giorgio Armani puis Maurizio Galante d'organiser leur défilé de mode à Paris au motif que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies ? Pourquoi ce double interdit de la préfecture de police ? « Paris "expulse" l'Italie », titre *La Repubblica*, qui, de tous les journaux, consacre le plus de place à ces deux veto alors que « *les stylistes français peuvent faire leurs défilés où ils veulent sans problèmes* ». « *Je n'ai pas encore compris, mais en France il est inutile de discuter* », raconte Maurizio Galante, élève de Roberto Capucci, qui a dû quitter le parking de la Belle Jardinière pour utiliser le Carrousel du Louvre, « *lieu dépouillé et anonyme, bunker souterrain créé il y a plus de cinq ans qui fait fuir les couturiers* ».

Maurizio Galante a eu malgré tout quatre jours pour se retourner après avoir reçu la lettre de la préfecture. Tandis que pour Giorgio Armani, le refus est arrivé seulement quelques heures avant le show où quinze cents personnes étaient invitées sous un chapiteau, place Saint-Sulpice, monté en quatre jours par une centaine d'ouvriers. Pourquoi l'avoir laissé



dresser ce chapiteau pour « *révoquer la permission au dernier moment ?* », s'interroge *La Stampa*. « *Il n'y a pas de réponse à cette question, mais seulement une odieuse prise de position. Une complaisance toute française* », écrit Antonella Amapane. L'envoyée spéciale du journal de Turin se demande si cette façon de « *fermer la porte au nez* » n'est pas « *le signe d'une déclaration de guerre à la mode italienne* ».

Toute la presse transalpine a rapporté la manifestation d'un groupe de femmes du quartier qui hurlaient « *Giorgio va-t-en !* » et les protestations des écologistes et de certains habitants qui fustigeaient « *le cirque Barnum de la mode qui porte atteinte à la tranquillité de la zone et viole la place symbole* ». « *Dans ce pays, j'ai beaucoup travaillé*, explique Giorgio Armani dans le *Corriere della sera*. *Ils ont tenté de me mettre toutes sortes d'obstacles. Tout d'abord, ils ont inventé que mon Emporio, boulevard Saint-Germain, à la place d'un misérable drugstore, dénaturait le quartier alors que je l'ai amélioré. Puis ils ont inventé des difficultés bureaucratiques pour mon atelier. Mon défilé dérangeait beaucoup de monde parce que cela aurait été une leçon donnée à ceux qui pensent que la mode se fait en mettant des voilettes sur le visage des modèles. Et, ici, les leçons d'un étranger ne sont pas bien acceptées.* » Giorgio Armani est amer et déçu. Il accuse les Français de « *chauvinisme* », estime que l'interdiction est « *un prétexte* » et déclare à *La Repubblica* : « *S'ils veulent la guerre, ils l'auront. Je ne battrai pas en retraite. Je n'ai rien contre Paris. La compétition entre la France et l'Italie a toujours existé, mais peut-être qu'un peu plus d'humanité n'aurait pas gêné.* »

Les plus heureux dans cette malheureuse affaire furent les clochards de la capitale, à qui fut distribuée toute la nourriture prévue pour cette soirée avortée. Emmanuel Ungaro a rendu hommage au « *sang-froid* » de son collègue dans ces circonstances désagréables face à « *l'arrogance des Français* ». Ses propos comme ceux d'autres couturiers ont été rapportés dans la presse de la Péninsule, et notamment ceux de Valentino, qui est « *convaincu que si Bernard Arnault (Givenchy et Dior) avait voulu recouvrir la place Vendôme avec une tente sans respecter les normes, personne ne l'en aurait empêché* ».

Michel Bôle-Richard

DANS LA PRESSE

RTL
Michèle Cotta
■ Dimanche, devant les caméras de télévision, Jean-Yves Le Gallou, chef de file du Front national en Ile-de-France, s'est offert un moment de bon temps. Son téléphone portable à l'oreille, il a fait mine, un large sourire aux lèvres, d'inviter les nouveaux élus RPR et UDF à le contacter s'ils voulaient éviter que le socialiste Jean-Paul Huchon soit élu, vendredi prochain, président de la région Ile-de-France. Le piège est clair : diviser la droite entre ceux qui, comme Séguin, comme Léotard, refusent tout accord avec le Front national, même pour faire battre la gauche, et ceux qui envisagent sereinement une alliance avec l'extrême droite contre les socialistes et leurs alliés.

LCI
Pierre-Luc Séguillon
■ La droite parlementaire est aujourd'hui au supplice ! Ces élections régionales, du fait d'un mode de scrutin inepte qu'Alain Juppé n'a pas eu le courage de modifier lorsqu'il en avait le pouvoir et que Lionel Jospin n'a pas souhaité réformer parce qu'il n'y avait aucun avantage, ne font qu'accentuer encore la contradiction mortelle dans laquelle se sont progressivement laissé enfermer RPR et UDF. Il y a vingt-cinq ans, un certain François Mitterrand n'a pas hésité, après avoir permis aux socialistes de retrouver leur identité, à passer accord avec un Parti communiste fort et que la droite, alors, diabolisait. C'est probablement ce que s'apprêtent à faire dans les régions avec le Front national quelques féodaux de la droite classique. Et ce qu'inéluctablement feront un jour, quoi qu'ils en disent, leurs leaders nationaux... au grand dam de la gauche.

LIBÉRATION
Serge July
■ Jospin n'a évidemment pas inventé le FN, mais il en joue, comme Mitterrand avant lui. Pas du tout comme l'affirment, pathétiques, les leaders de la droite « *en ne parlant que de ça* », mais plus profondément, en ne réformant pas le mode de scrutin régional comme il en avait la possibilité. Jospin est un grand politique : son talent, c'est d'en faire avec sourire, modestie et drapé vertueux. Le comble de la tartuferie aura été atteint lundi avec les déclarations, faussement benoîtes, de François Hollande et Claude Estier au nom du Parti socialiste : au vu des résultats, ils se sont évidemment prononcés en faveur d'une réforme indispensable du mode de scrutin des régionales. Si cette réforme voyait le jour, elle s'appliquerait en... 2004 ! Courageux !

BFM
Marc Kravetz
■ Le 17 mars 1988, il y a donc aujourd'hui dix ans jour pour jour, Saddam Hussein faisait bombarder la ville kurde de Halabja, au nord-est de l'Irak, à l'arme chimique. 5 000 personnes périrent en l'espace d'une dizaine de minutes. Il ne s'agissait pas d'un objectif militaire. Acte de vengeance ou de terreur gratuite contre une population réputée rebelle, le bombardement chimique de Halabja s'inscrivait ans une vaste entreprise commencée en 1986 visant à vider le Kurdistan irakien de sa population d'origine.

www.cnam-versailles.fr

Le Conservatoire national des arts et métiers se lance dans l'enseignement à distance en ligne

DÈS LA PAGE D'ACCUEIL, le site Web du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Versailles invite le visiteur à tester son nouveau service d'enseignement en ligne. Il s'agit en fait d'une démonstration, accessible tous les jours à 15 h 30 après avoir téléchargé deux logiciels. Les « cybercours » du CNAM, premiers balbutiements d'enseignement à distance intégrant du son, sont à l'image de cette démonstration, conçue comme un mini-cours d'une demi-heure qui explique comment fonctionne le système : ils restent très magistraux. Le professeur parle, tandis que l'étudiant affiche à l'écran la séquence pédagogique, l'équivalent des bons vieux transparents. Un « exercice à trous » est ensuite proposé ainsi qu'un devoir, accompagnés de leurs corrigés.



« *Nous aurions souhaité que les cours soient disponibles à tout moment et plus vivants, en utilisant l'animation, mais nous sommes encore limités par la technique et la capacité des lignes* », s'excuse René Bodin, professeur d'informatique, qui a mis au point le système DEPS (diffusion de l'enseignement sur plusieurs sites). Unités de valeur proposées : gestion électronique de documents, méthodologie des systèmes d'information, génie logiciel, bases de données, hygiène et sécurité du travail, accueil et reconversion informatique, économie générale. Le programme détaillé, ainsi que la date de début des cours et les heures de diffusion peuvent être consultés sur le site. Un formulaire en ligne permet de se préinscrire ; la confirmation arrivera par courrier électronique.

Mais attention ! Le CNAM conserve ses contraintes administratives. Si l'on n'habite pas les Yvelines, il faudra contacter son centre régional, qui transmettra, et régler les frais d'inscription (1 490 francs par unité de valeur). Muni d'un « identifiant » et d'un mot de passe, l'étudiant pourra alors suivre les cours, dispensés par séances de deux heures, toujours à heures fixes, en direct ou en différé (plusieurs rediffusions dans la semaine, la plupart le soir, le samedi ou le dimanche). Les devoirs, expédiés par courrier électronique, seront retournés corrigés par la même voie, également utilisée pour poser des questions au professeur, tandis que des forums permettront d'échanger des idées avec les autres étudiants.

Les examens, eux, n'auront pas lieu sur Internet : les candidats devront se rendre à Versailles ou dans leur centre régional. Pour empêcher la fraude, on n'a pas encore trouvé d'autre moyen que de surveiller les candidats dans une salle...

Bernard Montelh

SUR LA TOILE

LA TERRE SUR INTERNET
■ Le vice-président américain, Al Gore, a proposé la fabrication et la mise sur orbite d'un satellite baptisé Triana qui pourrait offrir une image en direct et en continu de la planète Terre via un site Internet. – *(Reuters.)*

WEBBY AWARDS
■ Un jury de quatre-vingt-quinze Américains sélectionnés dans le monde de la publicité, de la musique, du sport, des nouvelles technologies vient de décerner pour la deuxième année les Webby Awards, des récompenses qui se veulent les Oscars d'Internet. Quelque cent mille internautes ont, pour leur part, participé au vote pour le prix du public.
Trois sites ont été récompensés par les deux assemblées : il s'agit d'Internet Movie Database (www.imdb.com), une base de données sur le cinéma, de CNN/Time All Politics (www.allpolitics.com) qui traite de la politique intérieure américaine, et, dans la catégorie « curiosités », de Bert is Evil (www.fractalcow.com/bert), qui s'en prend avec humour au personnage de la série télévisée « 1, rue Sésame ».
www.webbyawards.com

41,9 ! 41,9 ! 41,9 ! *par Alain Rollat*

HUIT DOCTEURS se penchaient sur le malade. Il souffrait, *depuis la veille* au soir, d'une fièvre non identifiée dont témoignait le thermomètre de France 2 sur lequel s'affichait en grosses lettres rouges : *41,9 ! 41,9 ! 41,9 !* C'était la première fois que le *corps électoral manifestait* un tel degré d'allergie aux urnes. Bien *qu'ils formassent le plus* compétent des aréopages, ces huit savants ne formulaient pas le même diagnostic sur la cause de cette désaffection.

Le premier y voyait une indisposition passagère, qu'il mettait sur le compte de la migraine que le patient avait éprouvée, au dire de ses proches, quand il avait essayé de comprendre pourquoi on lui demandait de voter deux fois le même jour, mais pas de la même façon.

Le deuxième reprochait au premier de sous-estimer la gravité du mal. Il n'en connaissait pas la nature exacte, mais il était sûr qu'il s'agissait d'une affection contagieuse annonciatrice d'une « *décomposition* » du corps social. Le troisième affirmait que la thèse du deuxième n'avait « *aucun sens* ». Doutant de la fiabilité du thermomètre, il pronostiquait une « *crise tendancielle* » sans lendemain.

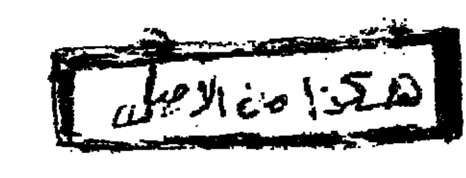
Le quatrième se voulait encore plus optimiste que le troisième. Il disait qu'on l'avait dérangé pour rien dans la mesure où le malade ne présentait, à ses yeux, que le banal symptôme de la léthargie propre à toute « *démocratie normalisée* ».

Le cinquième allait plus loin. Il s'agissait, selon lui, d'un cas psychosomatique proche de la simulation. Il prétendait que le patient *s'était enrhumé* à la pêche à la truite, où il s'y était rendu « *par cynisme* », dans une démarche « *volontaire* ». Il en concluait qu'il ne fallait surtout pas diagnostiquer une crise majeure là où il n'y avait qu'une évolution naturelle, quasi génétique, vers la pratique électorale à géométrie variable.

Le sixième s'insurgeait contre l'argumentation du cinquième, auquel il reprochait de s'inspirer, sous un vernis moderniste, de l'archaïque théorie qui séparait, jadis, les malades en deux catégories : les « *actifs* » et les « *passifs* ». Jugeant le cas « *extrêmement sérieux* », il préconisait le retour à un régime électoral plus sobre.

Le septième contestait l'ordonnance du sixième. Il recommandait une thérapie télévisuelle au motif que ce 41,9 ne révélait, à son avis, qu'un mal d'ennui imputable à la langueur d'une campagne « *privée de psychodrame* ».

Le huitième docteur, un certain Philippe Sollers, venu de l'Académie des belles-lettres, était sans doute là par erreur. Il eut la sagesse de ne piper mot. Bien lui en prit, car le malade mourut entre les mains des charlatans.



MARDI 17 MARS

FILMS DE LA SOIRÉE

18.30 Drowning by Numbers ■ ■
Peter Greenaway (Grande-Bretagne, 1988, v.o., 120 min). Ciné Cinémas

20.30 Agent trouble ■ ■
Jean-Pierre Mocky (France, 1987, 90 min). Cinéstar 1

21.55 Gens de Dublin ■ ■ ■
John Huston (Etats-Unis, 1987, v.o., 90 min). Paris Première

22.40 Stromboli, terre de Dieu ■ ■ ■
Roberto Rossellini (Italie, 1949, N., v.o., 105 min). Cinétoile

22.45 Tir groupé ■ ■
Δ Jean-Claude Missiaen (France, 1982, 90 min). France 2

23.35 Donne-moi tes yeux ■ ■
Sacha Guitry (France, 1943, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

0.55 Casque d'or ■ ■ ■
Jacques Becker (France, 1952, N., 95 min). Arte

1.05 Le Petit Chose ■ ■
Maurice Cloche (France, 1938, N., 90 min). RTL 9

1.10 Le Prisonnier d'Alcatraz ■ ■
John Frankenheimer (Etats-Unis, 1962, N., 145 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Richard Burton. Katharine Hepburn. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
20.00 Temps présent. La cuisine des guides. TV 5
20.50 ▶ Hors série. Affaires de justice. France 3
21.00 Le Gai Savoir. Invité : Régis Debray. Paris Première
22.00 L'Histoire des femmes. L'Olympe des déesses. Invitées : Catherine Salles ; *Françoise Frontisi Ducroux* ; Claude Mossé. Histoire
22.20 Sud. Invités : Bernard Clavel ; Marc Batta ; Elie Bonaut. TMC
22.35 Bouillon de culture. Au nom du père. *Invités : Raphaëlle Billetdoux* ; Michel Del Castillo ; Jérôme Garcin ; Jean-Noël Pancrazi ; Guillemette de Sairigné. TV 5
23.00 La Preuve par trois. Par ici la musique ! France 3
23.00 *De l'actualité à l'Histoire.* Le poids des Régions. Le Guide Michelin. Histoire
23.05 Titanic : La Légende du siècle. TF 1
23.10 Si j'ose écrire. Le plaisir d'exister. Invités : Jean-Pierre Otte ; Olivier Germain-Thomas ; André Balthazar. RTBF 1
0.30 Les Grands Entretiens du Cercle. Invitée : Eliane Victor. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Bangladesh. Les chemins d'une médecine pour tous. La Cinquième
18.00 World Music. *I Muvrini.* France Supervision
18.15 Amérique latine, un continent déraciné. [3/6]. Foi et espoir. Odyssée
18.30 Le Monde des animaux. La Vie extraordinaire de l'épinoche. La Cinquième
18.45 Son cubano. Une histoire de la musique cubaine. Planète
19.00 Ours d'Alaska, la légende meurtrie. Odyssée
20.00 Africa. Le grand partage. Histoire
20.00 Dinosaures. [1/4]. Les monstres arrivent. Odyssée
20.10 L'Histoire des porte-avions américains. [10/13]. La guerre de Corée. Planète
20.35 Panama : la désillusion. Planète
20.45 La Vie en face. Les Allemands de l'Est de Windhoek. Arte
20.45 World Music. Cheb Mami, le môme. France Supervision
21.00 Louise Weiss. Histoire
21.00 Le Lac fatigué. Odyssée
21.25 Born to Run. Canal Jimmy
21.25 Canaries, continent atlantique. [4/5]. Mers des fêtes. Odyssée
21.50 L'Aventure des roses. *La révolution des roses.* Odyssée
22.25 Nouvelle France. Planète
22.45 Hyènes chéries. Odyssée
23.20 Comedia. Claude Régy, le passeur. Arte
23.25 L'Irlande ou la mémoire d'un peuple. Paris Première
23.30 Scandinavia, au pays du soleil de minuit. [2/2]. Odyssée
0.10 Lonely Planet. [19/26]. Israël et le désert du Sinaï. Planète
0.25 Rubans d'acier. [9/13]. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

20.15 Football. Coupe de l'UEFA *(quarts de finale retour) en multiplex.* Auxerre - Lazio Rome ; Spartak Moscou - Ajax Amsterdam ; Schalke 04 - Inter Milan ; Aston Villa - Atletico Madrid. Canal +
2.05 Basket-ball NBA. Indiana Pacers - Chicago Bulls. Canal +

MUSIQUE

18.00 Buddy Guy Big Band 1997. Concert. Muzzik
21.00 Boulez *et la Philharmonie de Vienne.* Stravinski, Debussy, Bartók. Muzzik
21.40 Frederic Chiu. Concert. France Supervision
22.30 Le Turc en Italie. Mise en scène de Marc Adam. *Par l'Orchestre de Caen, dir.* Cyril Diederich. France Supervision
22.55 Europa Konzert 1993. Muzzik
0.30 Nuit russe à la Waldbühne. Concert enregistré à Berlin. Muzzik

THÉÂTRE

21.40 Comedia. Le Visiteur. D'Eric-Emmanuel Schmitt. Mise en scène de Gérard Vergez. Arte

TÉLÉFILMS

20.30 Liberté, libertés. Jean-Dominique de La Rochefoucauld [1 et 2/2]. Festival
20.35 Le Retour de Jafar. *Toby Shelton.* Disney Channel
23.45 Chloé. Dennis Berry. Festival

SÉRIES

20.45 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre V. Série Club
20.55 Ally McBeal. The Affair (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Episode nº 23. Série Club
23.10 Angela, 15 ans. Un week-end attachant (v.o.). Canal Jimmy
23.55 Star Trek, la nouvelle génération. Fantasmes holographiques (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.30 Cinéstar 1**
Agent trouble

Cinquante passagers d'un autocar de tourisme meurent dans *des conditions suspectes. Un routard* qui a dévalisé les cadavres et qui en sait trop est assassiné par un agent secret. Sa tante, employée de musée, se lance dans une enquête. Drame policier au suspense hitchcockien. Ton mélancolique, plus fort que l'esprit de dérision habituel de Jean-Pierre Mocky, mise en scène soignée et surprenante composition de Catherine Deneuve. – *J. S.*

● **23.00 France 3**
Par ici la musique

La production discographique francophone se porte bien. Le marché de la musique, qui pèse autant que celui du cinéma, *touche un public jeune. Vecteur* social, il est aussi le lieu d'une concurrence farouche, où les acteurs, multiples, cherchent à accrocher le consommateur à coups de marketing lourd et de pub télé. Intitulé « Par ici la musique », ce numéro du magazine économique proposé tous les mois par Jean-Pierre Bennechet et Véronique Auger, « La Preuve par trois », explore, en cinq volets, l'univers des musiques populaires. De la fabrication des tubes par NRJ, *première* des radios FM, à l'existence parallèle des francs-tireurs de Boucherie Productions, des rappeurs toulousains Fabulous Trobadors, très impliqués dans leur quartier, aux ateliers rap de Sarcelles, et du Secteur A aux chœurs basques... en commençant par le début : quand décide-t-on d'investir 2 millions de francs sur le premier single d'une artiste inconnue ? – *V. Mo.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Résultat des courses.
20.55 Madame Doubtfire. Film. Chris Columbus.
23.05 Titanic : La Légende du siècle.
0.40 *Le docteur mène l'enquête.* O.
1.35 TF1 nuit, Météo.
1.45 Reportages. Les Enfants rats de Mexico.

FRANCE 2

18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.55 C'est l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 A cheval, Météo.
20.55 Piège en haute mer ■ Film O. Andrew Davis.
22.45 Tir groupé ■ ■ Film Δ. Jean-Claude Missiaen.
0.15 Journal, Météo.
0.30 Les Grands Entretiens du Cercle. Invitée : Eliane Victor.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 ▶ Hors série. Affaires de justice.
22.25 Météo, Soir 3.
23.00 La Preuve par trois. Par ici la musique !
23.55 Magazine olympique.
0.25 Rencontres à XV.
0.50 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.15
18.30 Nulle part ailleurs. Paulo Coelho.
20.00 Football. En direct et en multiplex. Coupe de l'UEFA (quarts de finale retour) : avec Auxerre - Lazio Rome ; Spartak Moscou - Ajax Amsterdam ; Schalke 04 - Inter Milan ; Aston Villa - Atletico Madrid.
23.30 Rimbaud Verlaine. Film. Agnieszka Holland (v.o.).
1.15 Australie, le chant du kookaburra.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Berlin : le mémorial de la discorde.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Les Allemands de l'Est de Windhoek.
21.40 Comedia. Le Visiteur. Pièce. Eric-Emmanuel Schmitt.
23.20 Comedia. Claude Régy, le passeur.
0.55 Casque d'or ■ ■ ■. Film. Jacques Becker.

M 6

18.55 Loïs et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M 6 junior.
20.50 Les Piégeurs du mardi.
21.45 Les Piégeurs du monde.
22.45 La Captive. Téléfilm O. Xaver Schwarzenberger.
0.35 Nick Mancuso.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Noubas en Maghrébie.
20.30 Agora. Jocelyne Fritsch (*Froid dehors, chaud dedans*).
21.00 Poésie studio. La poésie des bandits populaires.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques. Algérie, des jours et des nuits. 1. L'exil intérieur.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. *Faust symphonie*, de Liszt ; *Prelude et mort d'Isolde*, de Wagner.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ballereau, Bonardi, Schwantner.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Bohuslav Martinu. Œuvres de Haendel, Martinu, Morley, Roussel, Debussy.
22.40 Les Soirées... (suite). *Sérénade K. 361 "Gran Partita"*, de Mozart ; *Sonate Arpeggione" D. 821*, de Schubert.

MERCREDI 18 MARS

FILMS DU JOUR

13.30 Le Livre de la jungle ■ ■
Wolfgang Reitherman (Etats-Unis, 1967, 75 min). Disney Channel

14.20 Donne-moi tes yeux ■ ■
Sacha Guitry (France, 1943, N., 95 min). Ciné Cinéfil

14.50 La Femme en bleu ■ ■
M. Deville (F, 1972, 95 min). Cinétoile

15.40 Simple Men ■ ■
Hal Hartley (Etats-Unis, 1992, v.o., 105 min). Cinéstar 2

15.55 Feux dans la plaine ■ ■
Kon Ichikawa (Japon, 1960, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil

***16.30 Conte* de printemps ■ ■**
Eric Rohmer (France, 1989, 110 min). Ciné Cinémas

16.50 La 317e Section ■ ■
Pierre Schoendoerffer (France, 1964, *N., 100 min*). Festival

18.30 Le Crabe-tambour ■ ■
Pierre Schoendoerffer (France, 1977, 120 min). Festival

20.30 Le Prisonnier d'Alcatraz ■ ■
John Frankenheimer (*Etats-Unis*, 1962, N., v.o., 150 min). Ciné Cinéfil

***20.30 Blade Runner* (version réalisateur) ■ ■ ■**
Ridley Scott (Etats-Unis, 1982, 115 min). Ciné Cinémas

22.25 Tueur à gages ■ ■
Frank Tuttle (Etats-Unis, *1942, N.*, v.o., 80 min). 13e Rue

22.35 Fort Saganne ■ ■
Alain Corneau [1/2] (France, 1984, 115 min). TV 5

22.45 Le Guépard ■ ■ ■
Luchino Visconti (Italie, 1962, 180 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 France Europe Express. *Tony Blair, les Anglais et nous.* Invités : Pierre Moscovici ; Jean-Claude Mignon ; John Crowley ; Joyce Quinn ; Lord David Simon. TV 5
13.40 Parole d'Expert. Invité : Plastic Bertrand. France 3
15.00 Envoyé spécial, les années 90. Pollution au Venezuela. Médecins de banlieue. La ruée vers l'or. Histoire
15.05 Débats publics. L'école branchée. La Cinquième
16.10 Saga-Cités. Les héritiers, l'Orchestre national de Barbès. France 3
17.00 De l'actualité à l'Histoire. Le poids des régions. Le Guide Michelin. Histoire
17.00 Le Gai Savoir. Invité : Régis Debray. Paris Première
18.00 Stars en stock. Faye Dunaway. Dean Martin. Paris Première
19.00 et 23.20 Rive droite, rive gauche. Spécial Algérie : La culture et la création constituent-elles des formes de résistance à la barbarie ? *Paris Première*
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Journée anglaise : Louise ; Symposium ; Les frères Chapman ; Malcolm McLaren. Canal +
20.00 Pulsations. Prématurés. TV 5
20.05 Passe-moi les jumelles. Anzeindaz, Lötschental, tempête de ciel bleu ! TSR
20.10 Faits divers. Filière pédo-vidéo. RTBF 1
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. *Les Complices d'Hitler :* Keitel, le comparse. Arte
20.50 La Marche du siècle. Ecstasy et nouvelles drogues : attention danger ! Invités : Gilles Leclair ; Jean-Luc Maxence ; Claude Olievenstein ; *Jean-Michel Defile.* France 3
21.00 Au nom de la loi. X1 : Sexe, fantasmes et manipulations. Pandy. TV 5
21.00 Envoyé spécial, les années 90. Chers amis. Défense de tuer. *La violence conjugale.* Histoire
21.00 Paris modes. Paris modes à Dublin. Paris Première
22.40 Ça se discute. Rumeurs, calomnies : peut-on en sortir indemne ? France 2
23.00 Le Magazine de l'Histoire. *Invités : André Kaspi ; Sam Stourdzé* ; Miko Grmer ; Irène Kudela. Histoire
23.15 ▶ Un siècle d'écrivains. Vladimir Maïakovski. France 3
0.15 Le Canal du savoir. Littérature, la vie revisitée. Paris Première
23.55 Profil. Abbas Kiarostami : vérités et songes. Arte
0.00 L'Aventure des roses. La révolution des roses. Odyssée
0.10 Janvier 40, la porte étroite de Miklos Vermès. TSR

DOCUMENTAIRES

17.00 Staline. [1/2]. Planète
17.20 Musique dans la ville. France Supervision
17.40 Vivre en France. Maisons régionales. Odyssée
17.55 Une terre, des hommes. [3/3]. Les nouveaux horizons. Planète
18.00 Ben Webster. *The Brute and the Beautiful.* Muzzik
18.25 Muriel Leferle. Planète
18.30 Le monde des animaux. Le Seigneur du désert. La Cinquième
18.30 Le Monde des chevaux. [6/13]. Le cheval et le dressage. Odyssée
19.00 Muttaburasaurus. Odyssée
19.30 Otages du soleil. [1/3]. Fuel Rations. Odyssée
19.40 New York : le carnet retrouvé. Planète
20.00 Méduses meurtrières. Arte
20.20 Amérique latine, un continent déraciné. [3/6]. Foi et espoir. Odyssée
20.35 Son cubano. Une histoire de la musique cubaine. Planète
20.55 Femmes dans le monde. Femmes en Inde. Téva
21.00 Noureev à Spolete. Muzzik
21.05 Ours d'Alaska, la légende meurtrie. Odyssée
21.50 Musica. Felix Mendelssohn-Bartholdy : l'itinéraire d'un romantique. Arte
22.00 L'Histoire des porte-avions américains. [10/13]. La guerre de Corée. Planète
22.00 Africa. [7/8]. La montée du nationalisme. Histoire
22.05 Dinosaures. [1/4]. Les monstres arrivent. Odyssée
22.25 Panama : la désillusion. Planète
23.05 Abbott et Costello selon Jerry Seinfeld. [2/2]. Canal Jimmy
23.05 Le Lac fatigué. Odyssée
23.30 Canaries, continent atlantique. [4/5]. Mers des fêtes. Odyssée
23.50 World Music. Cheb Mami, le môme. France Supervision

SPORTS EN DIRECT

20.35 Football. Ligue des Champions *(quart de finale, match retour) :* Manchester United - Monaco. TF 1

DANSE

19.15 Ulysse. Ballet. France Supervision
22.05 Casse-noisette. Ballet. Muzzik
22.50 Songe d'une nuit d'été. Ballet. Arte
23.40 Cendrillon. Ballet. Muzzik

MUSIQUE

18.10 Hommage à Yehudi Menuhin. Concert. France Supervision
19.05 La Sonate de César Franck. Concert. Muzzik
21.40 Les Séquentielles. Concert. France Supervision
21.55 The Cranberries 1994. Concert. Paris Première
22.40 Radiohead 1997. Concert. Canal +
0.45 Alan Stivell au Festival interceltique 1995. Concert. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.30 Une femme trompée. Sigi Rothemund. RTL 9
20.50 *L'Amour à vif.* O Jean-Pierre Améris. M 6
20.55 Mirage noir. Sébastien Grall. France 2
21.05 Une voix en or. Patrick Volson. TSR
21.25 Le Serment de Baldi. *Claude D'Anna.* RTBF 1
22.30 En mémoire de Caroline. O Robin Spry. M 6
23.35 Condamné au silence. Roger Andrieux. Festival
0.45 La Séduction du chaos. *Basilio Martin Patino.* Arte

SÉRIES

18.00 Ally Mc Beal. The Affair (v.o.). Téva
18.55 Loïs et Clark. Le cœur du dragon. M 6
19.30 Dharma & Greg. The Ex-Files (v.o.). Téva
22.15 Brooklyn South. Dublin or Nothing (v.o.). Série Club
22.15 *Presque parfaite. Un week-end d'enfer* (v.o.). Canal Jimmy
22.40 Spin City. Dans la chaleur du jour (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Murder One, l'affaire Rooney. Chapitre V. Série Club
0.00 New York Police Blues. Tout est bien qui finit bien (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou *interdit aux moins de 12 ans.*
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément *daté* dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) *est celui du réalisateur.*
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **20.50 *M 6***
L'Amour à vif

Les mécanismes de la violence conjugale

IL Y A CINQ ANS, Alice (Sophie Aubry) et Thomas (Samuel Le Bihan) ont fait un mariage d'amour, et cela a l'air de durer. Pourtant rien ne semblait devoir *rapprocher la jeune bourgeoise* un peu coincée et le fils d'ouvrier un peu rustre. Mais Alice, très amoureuse, n'a cessé de faire des efforts. Elle qui était une brillante traductrice travaillant pour l'édition a négligé sa carrière, car Thomas, chef de chantier, regarde comme une promotion sociale le fait d'avoir sa femme à la maison. Tout irait pour le mieux dans le meilleur des mondes si Thomas n'avait pas la main leste. Un plat mal réchauffé et c'est une occasion de plus pour gifler la cuisinière.

Pour retrouver l'équilibre, Alice décide de se remettre au travail mais cela ne fait qu'envenimer les *choses. Les coups* deviennent réguliers, les voisins appellent la police et c'est l'engrenage infernal : le commissariat, l'hôpital, le foyer de femmes battues, la fuite *chez une sœur. Tous conseillent* à Alice de quitter son mari. Mais en petite bonne femme courageuse convaincue que son Thomas est malade, elle revient toujours au domicile conjugal, vers cet homme qu'elle aime et qu'elle veut sauver malgré lui. Tous deux vont alors s'orienter vers une psychothérapie familiale. Pour faire plaisir à Alice qui est enceinte, Thomas se résout à assister aux séances. Le téléspectateur restera sur cette note d'espoir...

L'Amour à vif est le huitième film de la collection « Combats de femmes » et c'est certainement le plus beau et le plus vrai. Jean-Pierre Améris, le réalisateur, analyse avec beaucoup de sensibilité et d'intelligence les mécanismes de la violence conjugale. Et, s'il s'attarde sur la détresse des victimes, c'est pour mieux *souligner le malaise et le silence* de l'entourage. Coproduite par M 6 et Capa Drama, et tournée avec peu de moyens, peu d'acteurs, une caméra légère et un petit budget – comme tous les films de la collection –, cette fiction semble tout droit venue du cinéma du réel.

Armelle Cressard

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.35 Les Vacances de l'amour.
15.35 Contre vents et marées.
16.30 Cinq sur 5 !
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 et 20.25 Météo.
20.00 Journal.
20.35 Football. Ligue des Champions : Manchester United - Monaco.
0.20 Minuit sport.
1.15 TF1 nuit, Météo.
1.25 Cas de divorce. Haron contre Haron.

FRANCE 2

13.55 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.55 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.45 Un livre, des livres.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, météo.
20.55 Mirage noir. Téléfilm. Sébastien Grall.
22.40 Ça se discute. Rumeurs, calomnies : peut-on en sortir indemne ?
0.55 Journal, Météo.
1.10 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.30 Les Cavaliers de la mort. Téléfilm. Charles Haid.
16.10 Saga-Cités.
16.40 Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 La Marche du siècle. Ecstasy et nouvelles drogues : attention danger !
22.55 Soir 3.
23.15 ▶ Un siècle d'écrivains. Vladimir Maïakovski.
0.10 Cinéma étoiles.
0.35 Vivre avec... Dépendance à l'alcool.

CANAL +

▶ *En clair jusqu'à 13.35*
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.25 C+ Cléo.
16.10 Surprises.
16.25 Les Simpson.
16.50 Tempête dans une tasse de thé. Téléfilm Jack Gold. ▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 My Canal Is British.
21.05 Trainspotting ■ Film. Danny Boyle.
22.35 Flash infos.
22.40 Radiohead.
23.30 Girl 6 ■ Film. Spike Lee.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 et 17.30 100 % question.
14.00 D'ici et d'ailleurs. America, le berceau de l'Amérique.
15.05 Débats publics. L'école branchée.
16.00 L'Etoffe des ados.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.30 Le monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2.
20.00 Méduses meurtrières.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Les Complices d'Hitler : Keitel, le comparse.
21.40 Les Cent Photos du siècle. Aldo Moro assassiné, un cliché de Gianni Giansanti.
21.50 Musica. Felix Mendelssohn-Bartholdy. L'itinéraire d'un romantique.
22.50 Musica. Songe d'une nuit d'été.
23.55 Profil. Abbas Kiarostami : vérités et songes.
0.45 La Séduction du chaos. Téléfilm. Basilio Martin Patino (v.o.).

M 6

13.05 M 6 Kid.
16.25 Fan quiz.
17.00 Des clips et des bulles.
17.20 Fan de.
17.55 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois.
18.55 Loïs et Clark.
19.50 Les Mots d'Eric et Ramzy.
19.54 Le Six minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 L'Amour à vif. Téléfilm O. Jean-Pierre Améris.
22.30 En mémoire de Caroline. Téléfilm O. Robin Spry.
0.25 Secrets de femme. □

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique. Noubas en Maghrébie. [3/5].
20.30 Agora. Jacques Chessex (*L'Imitation*).
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. *Irlande : Cendres*, de Samuel Beckett.
23.00 Nuits magnétiques. Algérie, des jours et des nuits. [2/2]. La révolte.
0.05 Du jour au lendemain. Arnaldo Calveyra (*Si l'Argentine*).
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.35 Prélude.
20.00 Concert. Donné en direct par le Quatuor Emerson, Yefim Bronfman, piano : œuvres de Chostakovitch, Brahms.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 12 octobre 1997, en l'Abbaye d'Ambronay, par le Chœur de Chambre de Namur et La Petite Bande, dir. Kuijken. McFadden, Laurens, Hölzl, sopranos, Schäfer, ténor, Mannov, basse : *Il Ritorno di Tobia, oratorio*, de Haydn.
23.15 Les Soirées... (suite).

Le Monde
MERCREDI 18 MARS 1998

Casting

par Pierre Georges

LE FEUILLETON n'est sans doute pas fini. Et la liste s'allonge. Il y avait Gennifer, chanteuse de beuglant. Il y avait Paula, Cendrillon d'hôtel. Il y avait Monica, groupie écervelée. Et voici maintenant Kathleen, l'amie de la famille démocrate.

C'est une évidence maintenant : Bill Clinton a un redoutable problème avec les femmes. Qu'elles mentent, qu'elles nient ou qu'elles disent vrai, le président des Etats-Unis n'en finit plus d'avoir à démentir les aventures amoureuses ou les tentatives de harcèlement sexuel qui lui sont prêtées. Il y passe même sa vie et ses conférences de presse, jurant ses grands dieux, les yeux dans les grands yeux de la télévision, qu'il n'y a là-dedans rien de vrai, pas l'ombre d'une ébauche d'une esquisse d'abus de pouvoir amoureux dans son comportement avec ces femmes.

Dernière en date à faire son entrée au casting, Kathleen Willey, dans le rôle de la femme mûre, pondérée, démocrate – la chose a son importance – et présumée plutôt crédible. Après y avoir longuement réfléchi, cette quinquagénaire est venue, sur CBS, raconter une entrevue qu'elle eut avec un ami de très longue date : Bill Clinton.

Le 29 novembre 1993, Kathleen Willey vint à la Maison Blanche solliciter un emploi auprès d'un président que son mari, un riche avocat, et elle-même, avaient très largement soutenu au moment de sa première élection en 1992. Mais depuis, Ed Willey avait commis des détournements financiers considérables et la famille se trouvait dans la plus extrême déconfiture.

Il y a des choses, des situations qui ne s'inventent pas, même dans les plus mauvais feuilletons démocrates. Le 29 novembre, le jour précisément où Kathleen fut reçue à la Maison Blanche, Ed se suicidait. C'était ajouter au mauvais roman de mœurs présidentielles, une touche dramatique bien encombrante.

Ainsi que cela a déjà été raconté dans ces colonnes, Kathleen Willey a fait un récit très circonstancié et très détaillé de son entrevue avec Bill Clinton. Inutile d'y revenir ici. Si elle dit vrai – mais c'est parole contre parole – le président américain est désormais dans une sale situation, celle de l'agresseur sexuel le plus banal et le plus vulgaire. Et son image risque fort d'en être singulièrement et brutalement ternie.

La preuve : pour la première fois, depuis le début du feuilleton, l'organisation féministe National Organisation of Women (NOW) a réagi. Jusque là ce mouvement, pourtant ultra-vigilant sur toutes les questions de harcèlement sexuel, délit devenu presque obsessionnel aux Etats-Unis, s'était tenu dans une prudente réserve sur le cas Clinton. Sans doute les accusatrices et les accusations lui avaient-elles semblé nettement fragiles ou fantaisistes.

Mais cette fois, et cela équivaut à un signal d'alarme, la présidente du NOW, Patricia Ireland, a admis que « *les accusations étaient très graves, car il s'agit cette fois d'agression sexuelle et d'abus de pouvoir* ». C'est dire si le témoignage a porté. C'est dire aussi si la Maison Blanche a senti le danger et fait tout pour disqualifier d'urgence Kathleen Willey, parlant de « *mensonge éhonté* » et livrant à la presse les lettres et invitations adressées par celle-ci à son « agresseur » bien après ce funeste 29 novembre. Bref, le douteux feuilleton s'accélère.

Soixante personnes interpellées dans le milieu parisien de la confection

Une opération avait déjà été menée dans le Sentier en novembre 1997

UNE NOUVELLE opération de police visant une soixantaine de personnes et une cinquantaine d'entreprises travaillant dans le domaine de la confection a été conduite, mardi matin 17 mars, dans le quartier du Sentier à Paris, ainsi qu'à Bobigny, à Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, et à Charenton dans le Val-de-Marne. Environ 200 officiers de la sous-direction des affaires économiques et financières de la police judiciaire, renforcés par d'autres services de la préfecture de police de Paris, sont intervenus à l'aube, dans le cadre d'une information ouverte au mois de juin 1997 pour les chefs d'« *escroquerie, escroquerie en bande organisée, banqueroute, recel et blanchiment d'argent* ». L'information est confiée à trois juges d'instruction de Paris : Jean-Paul Albert, Isabelle Prevost-Deprez et Jean Bianconi.

Cette intervention, prévue de longue date, constitue, aux dires des enquêteurs, « *une deuxième vague* » qui fait suite à la première opération de police conduite dans le Sentier, le 18 novembre 1997 (*Le Monde* du 19 novembre). Celle-ci s'était conclue par l'interpellation de quatre-vingts personnes liées au milieu de la confection. Soixante-six d'entre elles ont été mises en examen, et quarante-cinq sont encore, à ce jour, écrouées.

En novembre, les policiers s'étaient attachés à mettre la main sur les principaux responsables de ce réseau de « *cavalerie financière* », dont les bénéfices illicites auraient atteint, selon une première estimation, autour d'un milliard de francs. Ils avaient notamment arrêté deux hommes présentés comme deux des principaux organisateurs d'un réseau peu ordinaire, qui englobait plusieurs centaines de personnes et d'entreprises.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Cette fois, les enquêteurs de la financière ont interpellé une soixantaine de participants actifs à l'escroquerie, que l'importance et le caractère spectaculaire de l'intervention du mois de novembre n'avaient pas permis d'arrêter. A première vue, cette opération, comme la précédente, ne fait pas apparaître de grands noms de la confection. Il s'agit plutôt de micro-sociétés où ne figure parfois qu'un seul nom, voire de simples boîtes à lettres.

Le mécanisme de l'escroquerie, mis au jour par un long travail d'enquête menée depuis juillet 1997 par la brigade financière saisie après la dénonciation des faits par un groupe de dix banques, était relativement simple. Une même traite « *non causée* », c'est-à-dire ne reposant sur aucune livraison de marchandises, ou prestation de services, circulait pendant des mois entre plusieurs entreprises du circuit de cavalerie, qui la faisaient escompter auprès de leur banque.

Ainsi, une société réalisant un chiffre d'affaires d'une dizaine de millions de francs en 1996 a escompté en trois jours, en 1997, des traites de plus de 8 millions de francs, qui se sont traduites par autant d'impayés.

Inquiètes de constater que des centaines de billets de commerce présentés par leurs clients ne pouvaient être honorés à échéance, dix banques se sont constituées en groupement bancaire et se sont adressées au parquet de Paris, le 16 juin 1997. Elles s'étaient pourtant alors refusées à porter plainte.

Au total, une trentaine de banques ont été victimes de ce type d'escroquerie. L'enquête de la brigade financière n'est cependant pas terminée. Plusieurs centaines de comptes bancaires sont encore analysés en détail. Et les policiers s'intéressent à des circuits internationaux de blanchiment de cet argent. Ils ont déjà pu établir qu'une partie des sommes détournées a été acheminée vers plusieurs pays proches : l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, notamment, ainsi que vers Israël.

Pascal Ceaux

Un petit coin de Picardie paléontologique menacé

C'EST un gisement paléontologique comme il n'en existe nulle part ailleurs, un petit coin de Picardie où repose, depuis 54 millions d'années, un trésor de naturaliste. Dents de requins et de crocodiles, écailles de tortues, vestiges divers de vertébrés et, surtout, insectes par milliers : le bestiaire préservé dans ce site d'ambre fossilisé est unique, par sa richesse comme par son époque. Découvert en 1996 dans une sablière en exploitation, près de Creil (Oise), par le jeune paléontologue amateur Gaël de Ploëg, il devrait disparaître à jamais sous les eaux à la mi-avril, date à laquelle sont prévus l'abandon de la sablière et l'arrêt du pompage par son exploitant.

Un ambre vieux de 54 millions d'années, soit 10 millions d'années de plus que le célèbre ambre de la Baltique, connu dans le monde entier pour sa pureté et la qualité de sa préservation... En ce temps-là, à la limite du Paléocène et de l'Eocène, l'Ile-de-France était tropicale. La gangue de résine végétale transparente et solidifiée en témoigne : les crocodiles y voisinaient avec des *Mastotermitidae*, une famille de termites aujourd'hui exclusivement cantonnée aux régions les plus chaudes de l'Australie.

En ce temps-là, surtout, les dinosaures avaient disparu depuis moins de 10 millions d'années, lors d'une des plus grandes extinctions d'espèces que la Terre a jamais connues. Pour André Nel et Jean-Jacques Menier, les deux entomologistes du Muséum national d'histoire naturelle qui étudient ce site depuis sa découverte, là réside le principal intérêt scientifique de l'ambre picard.

Non parce qu'il est ancien, mais parce qu'il est le seul à dater de cette période, idéale pour débusquer les lignées animales qui ont survécu à l'hécatombe de la fin du Crétacé. Sur les 300 kilos d'ambre récupérés par les entomologistes – « *à la main, à la pioche, au tamis de maçon... et à nos frais !* », précise Jean-Jacques Menier –, seule une partie a pour le moment été étudiée, et plus de 10 000 insectes y ont été mis en évidence. Lépidoptères, hyménoptères, diptères ou collemboles, la plupart des ordres existant actuellement étaient déjà là. Présents en abondance, les éphéméroptères et les trichoptères laissent penser qu'il y avait un cours d'eau à proximité immédiate de la forêt. Au total, dix-sept ordres et deux cents espèces d'insectes ont été répertoriés, qui, chacun à sa manière, racontent la même préhistoire.

« SANS ÉQUIVALENT CONNU »

De ce site promis à la noyade, les chercheurs du muséum ont déjà tiré une foule d'informations. Car les insectes ne sont pas seuls. A côté d'eux, on a retrouvé des feuilles, des tiges, des brindilles et des fleurs ; des restes de reptiles, de tortues et de squamates ; et même un poil de mammifère, sur lequel un pou était resté accroché.

A quelques semaines de l'immersion du site – un gisement fossilifère « *sans équivalent connu dans l'Eocène inférieur européen* », précise Jean-Jacques Menier –, les naturalistes mettent les bouchées doubles. Avec, encore, un petit espoir : que la société Redland (récemment rachetée par les Ciments Lafarge) continue quelques mois de plus le pompage de la carrière de sable, avant que la remontée de la nappe phréatique ne recouvre définitivement ce « *morceau du patrimoine scientifique mondial* ».

Catherine Vincent

Benjamin Spock, le pédiatre des baby-boomers, est mort à quatre-vingt-quatorze ans

NEW YORK
de notre correspondante

Le docteur Benjamin Spock, l'éducateur des baby-boomers, dont les livres servirent de base à l'éducation de millions d'enfants américains après la deuxième guerre mondiale, est mort dimanche 15 mars à son domicile de La Jolla, en Californie. Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

Pour les Américains, le docteur Spock est le pédiatre qui a révolutionné la manière de prendre soin de son enfant et de l'élever, en introduisant dans l'éducation des tout-petits la notion de bon sens, après des décennies de rigidité. « *Faites confiance à votre instinct*, conseilla-t-il aux parents. *Faites ce qui vous semble bon.* » Cette souplesse lui valut d'être considéré par les milieux conservateurs comme le père de la génération des hippies dans les années 60. Le président Clinton a rendu hommage au médecin, « *qui a appris à tous l'importance du respect de l'enfant* ». Le premier livre du docteur Spock, *Common Sense Book of Baby and Child Care*, parut tout de suite après la guerre, en 1946. Benjamin Spock y recommandait par exemple de nourrir les bébés à la demande, lorsqu'ils ont faim, plutôt qu'en fonction d'un strict emploi du temps établi à l'avance. Les multiples éditions successives de son livre, devenu tout simplement *Baby and Child Care*, envahirent tous les foyers américains : il en a vendu à ce jour quelque 50 millions en trente-neuf langues à travers le monde, des chiffres qui en ont fait le livre le plus vendu après la Bible.

Fils d'immigrés néerlandais (son nom est une adaptation de Spaak), aîné de six enfants, ce médecin à la carrure de géant a aussi enseigné la psychiatrie dans plusieurs universités américaines. L'amour des enfants l'amena à participer à la lutte pour les droits civils et, surtout, à militer contre la guerre au Vietnam. A l'issue d'une manifestation aux côtés d'appelés qui refusaient de partir pour le Vietnam, il fut arrêté et condamné, en 1968, à deux ans de prison. La condamnation fut annulée en appel. Quatre ans plus tard, en 1972, il se présenta à l'élection présidentielle au nom du Parti populaire, une formation pacifiste, mais recueillit à peine 1 % des voix.

En 1974, il confia dans un entretien qu'il était peut-être allé trop loin dans certaines de ses recommandations de « laisser-faire » éducatif, notamment dans son souci d'éviter tout conflit avec les enfants. C'est à cette époque-là qu'il écrivit *Bringing up Children in a Difficult Age*, qui nuançait certains de ses préceptes. Benjamin Spock s'était remarié en 1976 avec Mary Morgan, qui avait quarante et un ans de moins que lui.

Sylvie Kauffmann

Tirage du Monde daté mardi 17 mars : 725 634 exemplaires

Kofi Annan appelle l'Afrique à lutter pour les droits de l'homme

GENÈVE
de notre correspondante

La 54e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU s'est ouverte, lundi 16 mars, avec une solennité exceptionnelle afin de marquer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Un nombre impressionnant de personnalités et de responsables politiques de pays aux régimes les plus divers sont attendus pour cette réunion qui durera jusqu'au 24 avril. Lionel Jospin devait intervenir au nom de la France, mardi 17 mars, pour insister sur « *la nécessaire dénonciation des atteintes aux droits de l'homme* » et préciser : « *Mon gouvernement s'assurera que les étrangers présents sur notre territoire de façon illégale soient traités avec dignité.* »

Cette session a été ouverte par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan. Prenant vigoureusement à partie le continent dont il est issu, l'Afrique, M. Annan a déclaré que « *certains Africains continuent à considérer le souci des droits de l'homme comme un luxe de riches pour lequel l'Afrique n'est pas prête (...), comme un complot fomenté par les pays occidentaux industrialisés. Il s'agit là pour moi d'une conception dégradante qui fait injure à l'aspiration et à la dignité humaine qui existent dans le cœur de chaque Africain. Est-ce que les mères africaines ne pleurent pas lorsque leurs fils et leurs filles sont tués ou torturés par des agents de l'oppression ? Est-ce que les pères africains ne souffrent pas lorsque leurs enfants sont injustement emprisonnés ? Est-ce que l'Afrique dans son ensemble ne souffre pas lorsque l'une de ses voix est étouffée ? Les droits de l'homme sont les droits des Africains, ce sont les droits des Asiatiques, ce sont les droits des Européens, ce sont les droits des Américains. Ces droits n'appartiennent à aucun gouvernement, ils ne se limitent à aucun continent car ils sont inhérents à l'humanité elle-même.* »

M. Annan a préconisé une action préventive contre toute forme de violation des droits de la personne en précisant que le siècle prochain devra être axé sur la prévention. Après avoir insisté sur la nécessité pour les Etats de ratifier les différents pactes et traités relatifs aux droits de l'homme afin de rendre le respect de ces droits juridiquement contraignant dans le monde entier, le secrétaire général des Nations unies a rappelé que, grâce aux divers textes de l'ONU, notamment au rapport de la Commission, « *nous disposons de sources d'information presque illimitées sur les événements qui se produisent dans le monde entier... Nous ne pouvons plus nous permettre d'être indifférents, ni individuellement ni collectivement* ».

Isabelle Vichniac